

P 1172

Q 1172

BULLETIN N° 2

de la Société de Conférences Juives d'Alger

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES JUIVES D'ALGER

CE BULLETIN EST DISTRIBUÉ A TITRE GRACIEUX
AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

1926-1927



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

ALGER - 11, Rue Bab-el-Oued, 11 - ALGER

Ce bulletin est en vente, au prix de **5 francs** au Siège de la Société
11, Rue Bab-el-Oued

Chez M. **SEBAN**, 29, Rue de Chartres

Au kiosque **FARREAU**, Place du Gouvernement (face à l'Apollon)
Et chez M. **Henri AOUN**, Secrétaire-Archiviste de la Société, 1, rue Volland

BULLETIN N° 2
de la Société de Conférences Juives d'Algér

SOCIÉTÉ
DE CONFÉRENCES JUIVES D'ALGER

CE BULLETIN EST DISTRIBUÉ A TITRE GRACIEUX
AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

1926 - 1927

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

ALGER - 11, Rue Bab-el-Oued, 11 - ALGER

Ce bulletin est en vente, au prix de **5 francs** au Siège de la Société
11, Rue Bab-el-Oued

Chez M. **SEBAN**, 29, Rue de Chartres

Au kiosque **FARREAU**, Place du Gouvernement (face à l'Apollon)

Et chez M. **Henri AIGOUN**, Secrétaire-Archiviste de la Société, 1, rue Vollard

POUR LES RENSEIGNEMENTS
relatifs à la fondation de la Société de Conférences
Juives d'Alger, et à la séance d'inauguration
se reporter aux premières pages du bulletin n° 1
1924-1925.

Bureau en fonction en 1926-1927

Président d'honneur : M. LÉON FRIDMAN, Grand Rabbin d'Alger, ancien aumônier aux Armées, chevalier de la Légion d'honneur.

Président : M. le Colonel EDMOND MAYER, commandeur de la Légion d'honneur.

Mme HENRI ABOULKER ;

Vice-Présidents : MM. LUCIEN LÉVI BRAM ;

GEORGES ALBOU.

Trésorier Général : M. WILLIAM MIDIONI.

Trésorier Adjoint : M. MAXIME SOUSSY.

Secrétaire Général : M. ALBERT STORA.

Secrétaire Archiviste : M. HENRI AIOUN.

MM. JOSEPH HANOUNE ;

Secrétaire-Adjoints : MAURICE HAYOUN.



ADHÉSIONS

Les demandes d'adhésions peuvent être transmises par un Membre du Bureau ; elles peuvent aussi être adressées directement, soit au siège de la Société, rue Bab-el-Oued, n° 11, soit à M. Henri Aïoun, archiviste de la société, à son bureau du Consistoire, 1, rue Volland.

La contribution de 500 francs au moins donne droit au titre de "**Membre Bienfaiteur**".

La contribution de 100 francs au moins, donne droit au titre de "**Membre Donateur**".

La cotisation annuelle, à montant indéterminé, mais de 15 francs au moins, donne droit au titre de "**Membre Adhérent**".

CONVOCATIONS

Pour chaque séance, une convocation est envoyée à chacun des Membres de la Société. Sur leur demande, les adhérents peuvent recevoir plusieurs convocations pour des séances déterminées ; néanmoins, les séances étant publiques, des personnes non adhérentes seront admises autant qu'il sera possible de les recevoir, en tenant compte du nombre des places de la salle des conférences.

APPEL A L'ASSIDUITÉ DU PUBLIC

Notre but étant de faire connaître aux adultes et aux parents notre morale et nos lois, notre histoire et notre littérature, nos traditions et nos sentiments humains, nous sollicitons de nos coreligionnaires, même non adhérents, d'encourager nos efforts en assistant avec leurs familles à nos séances, dont les programmes sont toujours intéressants et à la portée de tous les âges.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES JUIVES

D'ALGER

Liste complète des conférences, causeries ou communications depuis l'origine de la Société

1. — L'Instruction de la Jeunesse,
Colonel Mayer..... 26 Mars 1923.
2. — Le Temple de Jérusalem,
Grand Rabbin Fridman... Novembre 1923.
3. — La Cabale,
Confino..... 3 Décembre 1923.
4. Les Merveilles de l'Univers,
Joseph Kaoua 22 Décembre 1923.
5. — Le Foyer Juif,
Isaac Sénanès 14 Janvier 1924.
6. — La condition des Juifs en France,
Lucien Lévi-Bram 10 Mars 1924.
7. — Les Pharaons et les Hébreux,
Joseph Kaoua..... 8 Avril 1924.
8. — La Vitalité d'Israël,
Rabbin Hanouné..... 19 Mai 1924.
9. — Le Prophète Elie et la Paix uni-
verselle,
Rabbin Isaac Morali..... 2 Juin 1924.
10. — La Bible dans les arts et la lit-
téature.
Madame L. Stora-Sudaka.... 11 Juin 1924.

- 11 — Causerie sur nos Livres Saints,
Colonel Mayer..... 25 Novembre 1924.
12. — La Législation chez les Hébreux,
Lucien Lévi-Bram..... 10 Décembre 1924.
13. — Quelques pages glorieuses de
notre histoire,
Joseph Kaoua 22 Décembre 1924.
14. — Les Juifs d'après Shakespeare,
Robert Confino..... 12 Mars 1925.
15. — Maïmonide,
Joseph Kaoua..... 23 Avril 1925.
16. — L'âme charitable suivant la Bible,
Joseph Kaoua..... 18 Juin 1925.
17. --- Causerie sur la Bible,
Colonel Mayer..... 7 Décembre 1925.
18. --- A travers les quartiers juifs du
Maroc,
Joseph Hanoune..... 28 Décembre 1925.
19. --- La Schehita devant la science,
(1^{re} conférence),
Docteur Bendanou..... 13 Janvier 1926.
20. --- Liberté, Egalité, Fraternité,
Trois paroles de la Bible,
Joseph Kaoua 15 Mars 1926.
21. --- La Schehita, (2^e conférence),
Docteur Bendanou..... 1^{er} Avril 1926.
22. — Une heure de musique religieuse,
Grand Rabbin Fridman..... 8 Avril 1926.
23. -- Quelques problèmes du Judaïs-
me contemporain,
A. Saguès, directeur de l'*Univers*. 19 Avril 1925.
24. -- La vie agricole et champêtre
d'après les textes dans le
Judaïsme,
Joseph Hanoune..... 28 Avril 1926.

25. -- Trois semaines en Terre Sainte,
Joseph Kaoua..... 17 Mai 1926.
26. -- L'Agriculture et les Juifs,
Emile Moatti, Ingénieur
agronome..... 27 Mai 1926.
27. - Histoire des Juifs d'Algérie,
Lucien Lévi-Bram 9 Juin 1926.
28. -- La Morale du Judaïsme,
Rabbin Hanoune..... 16 Juin 1927.
29. -- L'Hébreu, langue vivante,
Aimé Pallière, Président de
l'Union Universelle de la
Jeunesse Juive..... 25 Octobre 1926.
30. -- La Vulgarisation,
Colonel Mayer..... 28 Novembre 1926.
31. -- L'hygiène chez les Israélites,
Joseph Kaoua 6 Décembre 1926.
32. -- Le Talmud de ses origines à nos
jours, 1^{re} causerie 'La Michna',
Grand Rabbin Fridman.... 26 Janvier 1927.
33. -- Les grandes leçons du Judaïsme,
Joseph Kaoua..... 17 Février 1927.
34. -- Le Talmud de Jérusalem,
Grand Rabbin Fridman.... 24 Février 1927.
35. --- L'Inquisition et l'expulsion des
Juifs d'Espagne,
Joseph Hanoune 3 Mars 1927.
36. -- Les Poètes Juifs Français de
notre époque,
Madame Raymond Bénichou. 15 Mars 1927.
37. --- Réflexions sur la langue hébraïque,
Professeur Bécache..... 29 Mars 1927.
38. La Jérusalem antique,
Madame Stora-Sudaka 5 Avril 1927.

39. --- Une heure de musique et chant,
audition précédée d'une cau-
serie de M. le Grand Rabbin
Fridman 20 Avril 1927.
40. --- Dieu et les Divinités païennes,
Rabbin Isaac Hanoune 10 Mai 1927.
41. --- La Poésie hébraïque, première
partie, des origines aux Pro-
phètes, Joseph Kaoua..... 24 Mai 1927.



Alger, le 13 Janvier 1926.

Conférence de Monsieur le Docteur Vétérinaire BENDANOU

LA SCHEHITA DEVANT LA SCIENCE

Mesdames et Messieurs,

L'exposé qui va suivre, n'a d'autre but que celui de permettre, tant aux spécialistes qu'à tous ceux que la question intéresse, de se faire une opinion sur le meilleur procédé d'abatage des animaux de boucherie.

Une mise au point s'impose de toute nécessité, car, dans la presse, une certaine agitation semble se dessiner, qui peut déborder le cadre d'une controverse courtoise et risquer de dégénérer en querelle confessionnelle. S'il est du devoir de tout ami des bêtes, de se préoccuper des modes *d'abatage* utilisés dans les tueries, il est indispensable, en *pays de colonisation*, de procéder avec la plus grande circonspection.

La *saignée* (dite rituelle), employée par les mahométans et les juifs, constitue l'une des pratiques millénaires, dont l'observance est la plus sévère. C'est pourquoi, à travers les générations, tandis que l'Occident adoptait pour sacrifier les animaux de boucherie, des procédés de plus en plus nouveaux, les Orientaux ont fait preuve, sous ce rapport, d'un esprit conservateur que rien n'a pu entamer. Mais si ce conservatisme ne doit pas être un obstacle au progrès, il est utile, pour asseoir son jugement, de mettre en parallèle le procédé oriental d'abatage des bêtes de boucherie avec toutes les méthodes tour à tour adoptées en Occident.

Cet examen comparatif ne peut s'effectuer avec fruit qu'à la lumière de la science, arbitre impersonnel, autant qu'impartial. Et c'est ainsi, par conséquent, que nous allons procéder.

Dans l'ordre chronologique, la schehita (procédé d'abatage par égorgement) apparaît comme le procédé le plus anciennement employé. C'est, en outre, ce procédé, périodiquement remis en discussion par les sociétés protectrices des animaux, qui fait l'objet des polémiques passionnantes, pour ne pas dire passionnées d'une certaine presse.

Qu'est-ce que la SCHEHITA ?

EN QUOI CONSISTE-T-ELLE ?

QUE LUI REPROCHE-T-ON ?

Les Orientaux sacrifient leurs animaux de boucherie par l'égorgement, pratiqué d'emblée, la bête étant en possession de sa conscience et de toute sa sensibilité.

Les Occidentaux au contraire, dans le but de supprimer chez l'animal toute conscience et toute sensibilité, cherchent d'abord à produire chez lui l'étourdissement et ce n'est qu'après qu'ils le saignent. Ils emploient pour cela différents procédés :

- a) L'assommement.
- b) La destruction de la moelle.
- c) La perforation du crâne.
- d) L'énuçage ou section de la moelle.
- e) Le masque pistolet.
- f) Le pneumothorax (procédé anglais).

Examinons comparativement ces divers procédés avec la *schehita* ou *égorgement oriental*, au triple point de vue de

l'humanité,
de l'hygiène,
de l'utilité,

en faisant appel au témoignage de la science seule, en nous défendant de tout sentimentalisme.

Dans la *schehita*, ou procédé d'abatage oriental, la bête est sacrifiée en pleine connaissance, par section des parties molles du cou, au niveau de la ligne d'insertion du larynx sur la trachée. Cette section, pratiquée d'un seul coup, au moyen d'une lame très tranchante, intéresse : la peau, certains muscles, la trachée,

l'œsophage, et les gros vaisseaux latéraux (carotides et jugulaires).

L'effusion du sang est immédiate, massive, abondante, rapide également, toutes conditions destinées à provoquer en quelques secondes, l'anémie profonde du cerveau, avec perte de connaissance et abolition de la sensibilité. Tous ces résultats répondent bien aux aspirations des amis des bêtes, aspirations tendant à amener la mort avec le minimum de souffrances.

Suivons donc la bête, depuis son entrée dans la salle d'abatage, jusqu'à sa mort.

La question de savoir si nous avons ou non le droit de mort sur nos frères inférieurs, ne se pose naturellement pas. Puisque les nécessités de notre estomac nous obligent encore à tuer, pour assurer notre subsistance alimentaire, nous avons le devoir de choisir parmi les modes d'abatage, ceux qui seront le moins dououreux. Et la question suivante, fatidiquement, se posera à notre conscience inquiète et à notre sensibilité :

« La bête que l'on mène au couteau éprouve-t-elle cette terreur, cette angoisse du condamné à mort que l'on conduit à la guillotine ou au poteau d'exécution ? »

Si cela était, nous serions des criminels sadiques. Car le geste meurtrier que le boucher accomplit journellement pour satisfaire nos besoins alimentaires (et que ces besoins excusent à peine), se doublerait, pour nos frères inférieurs, de tortures morales auxquelles on ne saurait songer sans frémir.

Fort heureusement, ces angoisses n'existent que dans le cœur du poète et sont le fruit d'une trop vive sensibilité. Nous y voyons, pour les bêtes que nous cherchons à défendre et à protéger, une menace de plus. Car, l'égo-centrisme qui permet d'accomplir les gestes d'altruisme les plus généreux, peut provoquer, par contre (lorsqu'il s'exerce à faux, comme dans le cas qui nous occupe), la naissance de modes d'abatage nouveaux, qui ne sont pour nos animaux qu'une source de plus de souffrances nouvelles.

Or, nous pouvons affirmer que les bêtes qu'on mène au sacrifice n'éprouvent aucune angoisse, aucun pressentiment, aucune douleur morale, et n'ont nullement conscience du sort qui les attend.

Aux abattoirs, où nous exerçons depuis plus de vingt ans, nous

avons pu faire des observations ayant la valeur de faits expérimentaux.

Que de fois il nous est arrivé d'offrir à des bêtes entravées, qui attendaient « leur tour » une poignée d'herbe ou d'orge qu'elles acceptaient avec plaisir et qu'elles mangeaient, alors que s'accomplissait autour d'elle l'œuvre de meurtre. Souvent, des mâles poursuivant des femelles, pénétraient dans les salles d'abatage, essayant d'accomplir l'acte de reproduction, sans paraître s'émouvoir le moins du monde des scènes de carnage qui se déroulaient sous leurs yeux. On ne constate chez les animaux, ni angoisse, ni terreur d'aucune sorte; ils flairent même de façon stupide les cadavres étendus à leurs pieds, sans manifester le moindre sentiment. Chez les bêtes immobilisées attendant leur sort, on ne remarque rien non plus. Leurs regards se promènent sans expression sur le va et vient des tueurs; et ni ce spectacle, ni même l'odeur du sang, n'ont le don de les émouvoir. Si on sursoit à leur abatage et qu'on les libère de leurs liens, ils ne se hâtent pas de quitter le sinistre lieu d'abatage; dès qu'ils sont dehors, ils se remettent à brouter. Lorsqu'on les ramène à l'échauddoir quelques heures après, pour les sacrifier, ils ne manifestent aucune résistance, aucune rétivité.

Pourtant ! si ces bêtes avaient réellement ressenti l'angoisse de la mort, le souvenir en serait demeuré assez vif pour déterminer de leur part le refus de pénétrer de nouveau dans l'abattoir. Or, tout le monde sait que la bête se souvient des sévices antérieurement subis, puisqu'en voit qui se vengent bien longtemps après de leurs tortionnaires. Ici, le fait d'avoir séjourné dans une salle d'égorgement n'a pu laisser dans la mémoire de la bête aucune impression; donc n'a pu déterminer aucune angoisse ni aucune terreur susceptibles de se réveiller de nouveau à la vue du même lieu et du même spectacle. Par conséquent, les âmes sensibles peuvent se tranquilliser. La torture morale qui sert chaque fois de thème, lorsque certaines méthodes d'abatage sont remises en discussion, est toute d'imagination. Reste la souffrance physique résultant de la saignée telle que la pratiquent les juifs et les musulmans. Voyons ce qu'on doit en penser :

Lors du *geste* si rapide du sacrificateur (*schohet*) quelle est la souffrance physique éprouvée par la bête égorgée ? Pour répondre utilement à cette question, il y a lieu de passer en revue les facteurs suivants :

- 1° Caractère et aptitudes du sacrificateur (schohet) ;
- 2° Etat du couteau utilisé pour la section du cou ;
- 3° Topographie anatomique de la région où s'opère la section du cou.

Les rites ne tolèrent, en aucun cas, que les bêtes destinées au sacrifice subissent de mauvais traitements. A cet égard, le caractère *moral* et *intellectuel* du schohet offre toutes garanties. C'est toujours un lettré, souvent un érudit, dont les aptitudes comme *sacrificateur* ont été sanctionnées par un jury compétent.

Le schohet se comporte tel un vétérinaire ou un chirurgien chargé de manier l'instrument tranchant. Comme ces praticiens spécialisés (puisque lui-même spécialisé dans sa fonction de schohet), il a le souci de n'utiliser qu'un couteau bien tranchant, et possède des données précises sur la région où la section doit s'effectuer. Le schohet n'a rien ni de l'allure, ni de la mentalité du tueur de rencontre ou du boucher d'occasion. C'est un opérateur qui obéit à un rituel rigoureux où l'on retrouve, à cinquante siècles de notre époque, les mêmes préoccupations qui guident nos sociétés modernes de protection des bêtes.

La *schehita* étant la section du cou, la lame utilisée par le schohet est un grand coutelas, rectangulaire dont le fil est d'un tranchant parfait. Pour que d'un seul coup, le sacrificateur réalise la section de la peau, de certains muscles, de la trachée, de l'œsophage et des gros vaisseaux latéraux (carotide et jugulaires) il faut, de toute nécessité, que le couteau soit tranchant, et que son fil n'offre, à l'épreuve, aucune aspérité, aucune dent.

L'opérateur s'en assure d'ailleurs en faisant courir sur le fil, le bord libre de l'ongle. Si au cours de cet essai, l'ongle décelait la moindre défectuosité dans le fil de la lame, le schohet serait tenu d'y remédier sur le champ. Bien mieux, si par inadvertance, le schohet s'aperçoit, après usage, de l'imperfection du fil de l'instrument, la viande de la bête abattue serait déclarée « Tréfa », c'est-à-dire interdite à la communauté israélite, car la bête aurait souffert. On voit qu'il y a plus de cinq mille ans le législateur hébreu était déjà digne de présider une Société protectrice des animaux.

Mais il ne servirait de rien que l'opérateur soit humain et doux, que son couteau soit parfait, si son instrument doit trancher dans des régions trop sensibles. Là encore, le rituel se trouve être d'accord avec le témoignage de l'anatomie. En effet, il

est prescrit de sectionner les parties molles du cou, au niveau de la ligne d'insertion du larynx sur la trachée. Et c'est à ce point précis que le nerf pneumogastrique se trouve privé de tous ses filets nerveux sensitifs. Ces filets nerveux sensitifs se trouvent irradiés sur les parois latérales du larynx; et c'est au-dessous du larynx que le sacrificeur tranche le cou de la bête. Il intéresse donc une région, sinon absolument insensible, du moins à sensibilité presque nulle.

D'ailleurs, le fil parfait du couteau, rend la coupure indolore. Tout le monde sait combien un instrument très tranchant est dangereux à manier; on ne s'aperçoit des entailles qu'on se fait qu'après avoir vu sourdre le sang au niveau de la blessure; et lorsque l'hémorragie ne décèle pas la coupure, ce n'est que bien longtemps après l'accident que l'on ressent la douleur.

Or, dans la *schehita*, la dextérité de l'opérateur, le tranchant parfait du couteau, l'absence de filets sensitifs dans la région où porte la section, tout concourt à rendre l'opération indolore et à réduire en tous cas au minimum, les souffrances physiques de l'égorgement. Ces prescriptions montrent combien les législateurs qui ont réglementé le manuel opératoire de la *schehita* avaient le souci constant d'éviter des souffrances inutiles aux animaux sacrifiés.

Voilà notre bête de boucherie égorgée par le procédé oriental; nous avons vu qu'au point de vue « moral » elle n'a éprouvé ni terreur ni angoisse de la mort, et qu'en pénétrant dans la sinistre salle d'abatage elle ne s'est nullement rendu compte du sort qui l'attendait.

La section du cou, comme nous venons de le dire, n'entraîne pour elle aucune torture physique. Mais la mort n'arrive pas instantanément. Que va-t-il se passer ? En quelques secondes, la section large des gros vaisseaux du cou (carotides et jugulaires) détermine une hémorragie massive, abondante, et cette spoliation sanguine est assez vite complète pour réaliser une anémie profonde du cerveau, entraînant la perte de la conscience et l'abolition de la sensibilité. Pour le prouver, faisons appel aux lois de la physiologie :

Cette science nous démontre, par des expériences positives, que le cerveau, pour conserver ses facultés, a besoin d'un sang oxygéné, sans cesse renouvelé :

En effet :

Brown Sequard ramène la vie dans la tête des suppliciés, en

injectant du sang défibréné dans les artères nourricières du cerveau.

Vulpian a obtenu des résultats analogues sur les animaux. On peut ranimer la tête d'un chien guillotiné en lui injectant, dix minutes après la mort, du sang oxygéné et défibriné, dans les artères du cou.

Le Dr Laborde a fait de son côté de belles expériences sur les têtes détachées des grands criminels tels que Campi et Gamahut. Il a mis les artères béantes du cou, en communication avec celles d'un chien vivant; à mesure que le sang arrivait au cerveau, les muscles de la face se contractaient spontanément (*Revue Scientifique* 1884 n° 25; 1885 n° 4, 5 et 22).

Pour que le cerveau fonctionne au point de vue psychique, il lui faut un apport constamment renouvelé de sang, et de sang oxygéné; son tissu plus délicat, exige, plus que tout autre tissu, une circulation normale et une nutrition normale.

Cela nous explique pourquoi une émotion forte amène la *syncope*. Bien plus, l'obstruction d'une seule des artères cérébrales, si cette artère irrigue un large territoire, peut entraîner une paralysie sensitivo-motrice; c'est l'attaque d'apoplexie. Notons en passant, que le couteau du sacrificateur, s'il a tranché carotides et jugulaires, n'a pas pu toucher les artères vertébrales du cou protégées par les apophyses des vertèbres. Il est alors permis de se demander si l'apport du sang, assuré par ces artères demeurées intactes, ne va pas, dans une certaine mesure, suppléer les pertes subies par les carotides? La section du cou, telle que la pratique le sacrificateur, si elle tranche jugulaires et carotides, ne supprime pas toute irrigation du cerveau, puisque le sang continue à y être porté par les artères vertébrales demeurées intactes. Est-ce que cela ne va pas contribuer à entretenir dans le cerveau assez de vitalité pour que l'état de conscience et de sensibilité se prolonge et permettre ainsi à la bête de souffrir plus longtemps?

Il y a lieu de retenir que les artères forment un ensemble dont toutes les parties sont solidaires entre elles; la section de ces conduits élastiques est liée à la pression du sang, et celle-ci, à la quantité de sang contenu dans l'arbre circulatoire. Or, à l'état normal, l'appareil circulatoire est un système clos, une sorte de tube sans fin que le sang recommence sans cesse à parcourir.

Si l'on vient à ouvrir le système, à sectionner une artère par

exemple, la pression sanguine s'abaisse dans tous les vaisseaux, en raison directe de la quantité de sang écoulé.

Si l'hémorragie est massive et rapide, comme dans la section des carotides, la pression s'effondre en un instant; elle devient misérable notamment dans les artères du cerveau; la quantité minime de sang que les artères cervicales du cou continuaient à charrier, se précipite vers le point où la pression est la plus faible, c'est-à-dire vers la plaie béante du cou.

Veut-on une autre preuve que les artères vertébrales du cou 3 ou 4 fois plus petites que les carotides sont incapables de suffire aux besoins du cerveau ?

Si l'on comprime les carotides sur les vertèbres cervicales (tubercules de Chassaignac) la suppression de l'afflux sanguin au cerveau amène une syncope momentanée. Les apaches expérimentés emploient ce moyen d'inhibition pour dévaliser leurs victimes.

Le rôle des artères vertébrales du cou est d'ailleurs tout à fait négligeable, puisque *Alexander, de Liverpool*, en 1881, et, après lui *Roman V. Baracz, de Lemberg*, en 1889, ont tenté de guérir l'épilepsie en ligaturant ces artères. Jamais cette ligature (c'est-à-dire la suppression des artères en question) n'a compromis ni la santé, ni l'intelligence.

Schiff, le célèbre physiologiste de Genève, a démontré, en 1889, au Congrès de physiologie de Bâle que : « Dès qu'on suspend le cours du sang dans les carotides, sans même les sectionner, la pression s'abaisse dans les artères vertébrales. Si on sectionne les carotides, cette pression baisse encore davantage. »

Chez l'homme, l'anémie suffit pour troubler les fonctions cérébrales; l'hémorragie n'a pas besoin d'être considérable. Le Docteur Dembo, de l'Hôpital Alexandre, à St-Pétersbourg, lors d'hémorragies post puerpérales a constaté des syncopes telles qu'il a pu tenter des interventions chirurgicales très douloureuses, qui eussent, en d'autres conditions, nécessité l'anesthésie générale. Les patientes à leur réveil, n'avaient conservé aucun souvenir des opérations qu'elles avaient subies.

Dix ou quinze secondes après la section des carotides, on peut encore noter le réflexe palpbral. (La pression du doigt sur le globe de l'œil produit normalement l'occlusion des paupières ; c'est le réflexe palpbral). Mais la persistance de ce phénomère pour les initiés en physiologie, n'est pas une preuve de la persis-

tance de la sensibilité psychique; puisqu'on peut produire ce phénomène chez des personnes anesthésiées.

On peut constater sur des têtes de bœufs séparées du tronc, que la pression en certains points détermine encore (alors que toute sensibilité est abolie), des mouvements du côté des mâchoires et de la langue.

Pour démontrer que toute conscience et toute sensibilité disparaissent, dès que la circulation est interrompue dans le cerveau, il y a les expériences suivantes qui sont classiques :

Sur une roue tournant dans un plan horizontal, tel un tourniquet, on fixe un lapin de façon que sa tête regarde le centre de rotation, tandis que son train postérieur est à la périphérie.

Si l'on met cette roue en mouvement, en vertu de la force centrifuge, le sang fuit la tête (qui est au centre), pour se porter dans le train postérieur (qui est à la périphérie). Le cerveau se trouve anémié; la syncope se réalise.

Si, par un moyen quelconque, (pincement, piqûre, pointe de feu...) on cherche à provoquer la douleur, la petite bête ne bouge pas. Elle n'a rien senti. Par conséquent, toute conscience et toute sensibilité ont été abolies. Il a donc suffi, pour obtenir ce résultat, que l'on anémiât le cerveau par dérivation centrifuge du sang.

Si l'on place le lapin en sens inverse, (tête à la périphérie et queue au centre de la roue) dès que le mouvement est donné, la force centrifuge, comme tout à l'heure va chasser le sang du centre (train postérieur) vers la périphérie (tête). L'irrigation du cerveau se rétablit; le lapin reprend conscience et dès lors il réagira aux pincement, piqûre, brûlure... La paralysie portait aussi bien sur la sensibilité qui était abolie, que sur le mouvement. On pourrait supposer que la paralysie motrice seule empêchait le sujet de manifester sa souffrance faute de mouvement. Une autre expérience, concluante, et qui s'exécute sur le sujet à l'état de veille, nous démontrera que l'anémie cérébrale entraîne et l'abolition du mouvement et l'abolition de la sensibilité.

Fixons un lapin sur le dos et, à travers les parois abdominales, comprimons l'aorte postérieure. Cette énorme artère irrigue par des canalisations latérales, branchées sur son parcours, toutes les régions placées en arrière du point que l'on comprime. La moelle épinière notamment est irriguée elle aussi par l'aorte postérieure. La compression, en arrêtant le cours du sang, provoque une anémie dans la moelle et par suite une paralysie motrice et sensitive. Toute piqûre, tout pincement, exercés sur les régions où la circu-

lation de l'aorte postérieure a été suspendue, ne produit aucune réaction. Pourtant la partie supérieure du corps, tête, membres antérieurs et thorax sont vivants, et bien irrigués; le sujet n'éprouve aucune douleur. Par conséquent, l'anémie cérébrale (qui intéresse le cerveau, autrement important comme fonction, que la moelle) détermine aussi abolition de la motricité et de la sensibilité.

Dans ces expériences, le cours du sang a été momentanément suspendu; mais dans la saignée par schehita, l'interruption de la circulation est totale, absolue; à fortiori, la perte de conscience et l'abolition de la sensibilité sont-elles plus complètes en quelques secondes. A partir de cet instant, la bête ne souffre plus; elle est sans connaissance, malgré la production des convulsions épileptoïdes qui suivent toutes les grandes spoliations sanguines.

Les convulsions épileptoïdes ne sont pas une manifestation de la persistance de la sensibilité. Par suite, la bête égorgée qui les présente, est déjà inconsciente, et ne souffre pas.

Ces convulsions épileptiformes, automatiques, indépendantes de toutes sensibilité consciente, et analogues à celles qui se présentent chez les épileptiques, ne sont pas une preuve de souffrance. En effet, les convulsions du haut-mal ou épilepsie, ne laissent aucun souvenir. De tous les griefs formulés contre la schehita, que subsiste-t-il? Absolument rien; les données de l'anatomie et de la physiologie en ont fait table rase. *Il ne subsisterait, à la rigueur, que cette répulsion instinctive que tout homme éprouve à la vue d'un être égorgé, perdant son sang à flots et paraissant lutter contre on ne sait quelles souffrances, dans les ultimes convulsions.* Evidemment, pareil spectacle journellement renouvelé dans les abattoirs a de quoi impressionner profondément les profanes; mais on n'a pas le droit d'élever une impression à la hauteur d'un critérium, pour juger de la valeur d'une méthode. *Et là dessus aussi, la science s'est prononcée : La saignée rituelle ou schehita sort donc victorieuse de ce débat.* Elle est la seule rationnelle, comme étant la moins barbare pour ne pas dire la plus humaine. Nous verrons tout à l'heure qu'elle est encore la seule permettant d'obtenir une viande saine, alible, d'aspect agréable, et dont la durée de conservation est la plus longue. Et si l'on veut encore se placer au point de vue utilitaire, on peut conclure que la viande abattue par *schehita* est celle qui donne le plus de satisfactions au consommateur tant sous le rapport de l'hygiène que de l'économie.

CRITIQUE

Des Procédés Chrétiens ou Occidentaux

Dans l'abatage des bêtes de boucherie

Les Occidentaux tuent leurs bêtes de boucherie par effusion de sang, tout comme les Orientaux (car, en définitive, c'est par hémorragie que toutes les bêtes sont sacrifiées) ; mais les bouchers chrétiens, avant la saignée fatale et inéluctable, cherchent à étourdir leurs victimes, par divers moyens :

- 1^o Par le coup de massue ;
- 2^o Par la perforation du crâne (au moyen du masque Bruneau) ;
- 3^o Par l'*énucage* qui vise la lésion du bulbe et qui n'aboutit qu'à léser la moelle ;
- 4^o Par le masque-révolver, destiné à détruire le bulbe au moyen d'une balle, etc., etc.

L'effusion de sang, qui vient après, s'obtient :

- 1^o En enfonçant un couteau à la base du cou, pour atteindre, à l'*aveuglette* (et à travers une région richement innervée, donc très sensible), les confluents artériels carotidiens et jugulaires ;
- 2^o Ou bien par la *transfixion*.

La mort, dans ce cas, s'obtient donc en 2 temps :

1^{er} temps : Mise en œuvre des moyens énumérés plus haut pour réaliser l'état d'étourdissement. Ces moyens sont loin d'être fidèles quant au résultat poursuivi, du moins du 1^{er} coup ; il y a presque toujours des râtés, qui obligent l'opérateur à recommencer ; d'où souffrances horribles et prolongation du martyr subi par la bête.

2^e temps : Saignée par l'un des procédés signalés plus haut ;

procédés peu expéditifs, amenant une hémorragie incomplète, un écoulement de sang plus lent et déterminant par suite de longues souffrances.

A priori, par conséquent, les méthodes chrétiennes ne peuvent être que douloureuses, bien plus que la *schehita*, donc *inhumaines*. Examinons-les cependant une à une, avec la même impartialité, et interrogeons la science, comme nous l'avons fait dans l'étude de la saignée rituelle.

LE COUP DE MASSUE

Chez l'homme, un coup violent, atteignant le crâne, peut déterminer une perte de connaissance passagère. Chez le bœuf, le coup violent asséné sur le crâne, n'amène pas toujours le même résultat. Sans avoir besoin de recourir à l'anatomie, un simple coup d'œil jeté sur la coupe d'un crâne permet de noter :

- 1° que chez l'homme le crâne est mince et le cerveau développé;
- 2° que chez le bœuf le crâne est très épais et le cerveau réduit.

Donc, pour assommer un bœuf il faut agir avec une violence inouïe, avec une grande adresse surtout; car pour réussir à jeter la bête à terre, il faut satisfaire à de nombreuses conditions :

- 1° Il faut que la bête offre une certaine immobilité ;
- 2° Il faut que le coup soit porté sous un certain angle ;
- 3° Il faut que « le tueur » soit adroit, fort, et en pleine possession de toutes ses facultés; notamment qu'il se trouve dans son « état normal ». Il est rare de voir réunies en même temps toutes ces conditions; c'est pour quoi l'assommement est rarement obtenu du premier coup, et qu'il faut, toutes les statistiques les plus rigoureuses sont là pour l'attester, il faut, disons-nous, une moyenne de *cinq coups* de massue pour abattre un bœuf, c'est-à-dire pour le jeter à terre. Et la malheureuse bête devra encore subir l'action du couteau pour être saignée. Mais même terrassé du premier coup, le bœuf est loin d'avoir perdu toute sensibilité, puisqu'on en voit qui, après le 3^e coup, et même après le 4^e, se relèvent en pleine connaissance et cherchent à échapper à leur tourmenteur.

Un bœuf reçut un 1^{er} coup demeuré sans effet; au second, il fléchit sur ses membres et ce n'est qu'au 5^e qu'il finit par tomber.

Le bœuf sent bien l'atteinte de la massue, puisque chaque fois il manifeste sa souffrance par des mugissements et des mouvements volontaires de rotation. Les « tueurs » continuent d'ailleurs à marteler le crâne, jusqu'à chute de la bête. Il faut, avons-nous dit, une moyenne de cinq à six coups de massue, pour jeter bas un bœuf. Si l'on compte une seconde pour lever la massue, une pour l'abattre, une seconde de pause, cela portera à 12 secondes la durée de la torture infligée à l'animal. Souvent le boucher fatigué interrompt sa besogne, laissant la bête dans les plus horribles souffrances.

La moyenne de cinq à six coups nécessaire pour abattre un bœuf, a été reconnue exacte par MM. Chauveau, Gerlach, Adam, Zangger, Hertwig. Des expériences faites en 1885 en présence de la Corporation des bouchers à Francfort-sur-le-Mein, fournissent une moyenne encore plus élevée :

71 coups ont été nécessaires pour terrasser 9 bœufs, soit un chiffre moyen de 8 coups par bœuf.

A l'autopsie, on relève sur le crâne des animaux de profondes dépressions; les os ont été défoncés sous la violence des coups ; on peut se faire une idée des souffrances que les malheureuses bêtes ont dû endurer, avant de tomber sur le sol.

L'âge des bêtes joue un rôle; les jeunes sont moins vite jetées à terre que les bêtes adultes. Voilà ce que les faits objectifs nous montrent. Si nous consultons l'anatomie et la physiologie, nous saurons pourquoi l'assommement demeurera toujours un procédé plein d'aléas, et qui, malgré les apparences, n'abolit pas la sensibilité. Ce procédé constitue donc une torture inutile.

Nous avons vu que chez le bœuf, le crâne est très épais, et le cerveau réduit. La physiologie nous enseigne de son côté que dans l'écorce cérébrale, sont disséminés certains centres sensoriels : centre de l'audition; centre de la vision; si ces centres sont détruits, les sens qui en dépendent se trouvent abolis. *Mais l'intelligence ne paraît pas localisée; mais plutôt diffusée dans toute l'écorce cérébrale;* et cette intelligence se trouve affectée en proportion des lésions de l'écorce cérébrale. Mais on ne peut concevoir l'intelligence sans la conscience; donc ce que nous disons de l'une, s'applique à l'autre.

Par suite, pour abolir totalement l'intelligence et la conscience, il faudrait détruire presque toute l'écorce cérébrale, et les coups de massue n'en lèsent qu'un territoire restreint. Même, si l'écorce

cérébrale de tout un hémisphère se trouvait anéantie, l'autre hémisphère ayant les mêmes fonctions, suppléerait les fonctions de l'hémisphère lésé.

Par conséquent, comme on le voit, jamais la conscience et, par suite, la sensibilité ne pourront être totalement abolies par l'assommelement.

Les traités de chirurgie du crâne fourmillent d'observations qui viennent à l'appui de ce que nous venons de dire :

Un mineur reçoit une mèche de fer qui lui perfore le crâne et va se loger dans le cerveau. Il guérit, et ce n'est qu'à sa mort, survenue 13 ans plus tard, que l'autopsie permet de retrouver cette mèche de fer. (Dembo).

A la bataille de Landrecies, 22 hommes reçurent des coups de sabre à la tête. Douze d'entre eux portaient des plaies larges comme la main, avec perte de matière cérébrale; ils purent cependant marcher durant six jours avant d'être pansés. (Dembo).

Stomayer rapporte le cas d'un soldat anglais qui eût une partie du crâne et du cerveau enlevé par le sabre d'un afghan. Il continua cependant à se battre. Dans certains cas, des personnes qui paraissent dépourvues de connaissance, entendent tout ce qui se dit autour d'elles. Elles ne pouvaient pas manifester leurs souffrances par des mouvements qu'elles ne pouvaient pas exécuter.

Etc., etc...

Donc, voici notre bœuf jeté à terre. Dès que le boucher lui enfonce son couteau dans le cou, on voit la bête manifester des signes nettement volontaires de sensibilité consciente. Parfois même elle traduit sa souffrance, par des mugissements émouvants. (Dembo). *En aucune façon, par conséquent, la méthode d'étourdissement ne peut supporter la comparaison avec la méthode juive d'abatage.*

Il a tout de même fallu reconnaître de gros inconvénients au procédé de l'étourdissement par le coup de massue pour avoir cherché à lui substituer un nouveau procédé : au moyen du masque Bruneau. Ce masque, en cuir ou en métal, s'adapte par des courroies sur la tête de l'animal et recouvre en même temps les yeux.

Au centre du frontal et appliquée contre lui, le masque porte une plaque métallique perforée d'un orifice. Par cet orifice, on chasse vers l'os, au moyen d'un coup de maillet, une cheville qui doit s'enfoncer dans l'os et le perforer.

C'est par cette perforation crânienne que le boucher enfonce un jonc destiné « théoriquement » à détruire la moelle allongée. En admettant que du premier coup, la cheville traverse l'os frontal, la bête ne perd nullement connaissance; en outre, le jonc n'atteint pas toujours les régions à détruire. Il arrive fréquemment d'ailleurs que la cheville saute de son alvéole, se tord ou encore reste enclavée dans l'os qu'elle ne traverse pas. Le temps de remédier à ces inconvénients, est infini pour la pauvre bête. Le tueur s'énerve souvent; il devient impatient et brutal. Que dire aussi de l'emploi horrible du jone dont la pénétration dans le canal rachidien bouleverse toutes les parties les plus sensibles du système nerveux !

Pour peu que l'animal bouge, la tête fait un angle plus ou moins prononcé avec le cou; la sonde, enfoncée par la perforation du frontal, ne peut plus atteindre le trou occipital où se trouve le bulbe ou moelle allongée. Ces manipulations, faites à l'aveuglette sont horriblement torturantes. Dans des expériences faites en 1892, à Leipzig, les manœuvres durèrent 8 minutes ! Sur trois bœufs ainsi torturés, deux présentèrent à l'autopsie des bulbes intacts. Un seul avait le bulbe lésé. C'est qu'il est nécessaire que le masque Bruneau s'adapte bien à la tête; la cheville doit être bien aiguisee; or, au bout de 2 ou 3 opérations, la tige de la cheville perd de son tranchant et s'émousse; elle doit également jouer facilement dans son alvéole (*cette condition ne se trouve réalisée que dans les masques neufs ou ayant très peu servi.*)

Parfois la cheville s'enchasse dans l'os et il faut l'extraire avec des tenailles. En admettant même que l'opération réussisse du 1^{er} coup, est-ce que l'enfoncement de la cheville à travers le crâne, jusque dans l'encéphale réalise l'insensibilité désirée ? Nous savons que la perte de parties entières de l'encéphale, laisse cependant subsister conscience et sensibilité à plus forte raison, cette conscience et cette sensibilité ne sauraient subir la moindre diminution du fait de la simple perforation obtenue. Chez l'homme, cependant si sensible sous ce rapport, la perforation du crâne avec pénétration de pointes dans l'encéphale sont souvent sans effet sur la sensibilité. Le D^r Cessel, de Vienne, cite le cas d'un tailleur qui avait tenté de se suicider en s'enfonçant 5 clous dans le crâne. Deux heures après, ce tailleur fut conduit à l'hôpital; il fit à pied la moitié du chemin. Il présentait l'aspect d'un homme en parfaite santé. On trouva 4 clous enfoncés dans son crâne; l'un d'eux tordu en S; les autres ne montraient que leur tête aplatie. Les 4 premiers furent extraits au moyen d'une

tenaille; quant au clou de la tempe, recourbé en S on ne peut le retirer qu'après lui avoir imprimé une rotation demi-circulaire. Ces clous avaient 4 cm. 1/2 de long sur 2 millimètres de diamètre. Le blessé se rétablit et ne présenta, par la suite, aucun trouble nerveux. (Dembo).

Le masque Bruneau a donc déçu les espérances qu'y avaient mises son inventeur, et les amis des bêtes. La preuve en est dans les multiples modifications que l'on s'est ingénier à lui imprimer. Malgré cela, le masque Bruneau fut déclaré parfait en 1894 par la S.P.A. de Paris. Et c'est avec la même légèreté que nos sociétés actuelles s'apprêtent à faire adopter le nouvel engin que Miss Wood est en train d'expérimenter dans les tueries d'Europe.

*L'électrocution
enfonce le
allongue
jusqu'à
les cornes*

C'est une modification de son devancier le masque Bruneau, où la cheville et le jonc sont remplacés par une balle. Il n'exige aucune habileté et supprime, nous le répétons, l'usage barbare du jonc. La balle doit, théoriquement réaliser soudainement, instantanément, et la perforation crânienne et la destruction du bulbe. La bête s'écroule et demeure sans mouvement. On a l'illusion d'une profonde syncope sinon d'une mort foudroyante. Mais ce n'est qu'une apparence. Si l'on tarde trop à saigner la bête, on la voit qui ne tarde pas à s'éveiller et chercher à se relever.

Chez l'homme, des cas semblables sont fréquents sur les champs de bataille; on en a vu qui avaient reçu une balle dans la tête, revenir à eux au bout d'un certain temps. Il faut se rappeler que les os crâniens chez le bœuf sont très épais et que si, chez l'homme, les balles s'arrêtent parfois dans l'épaisseur de l'os ou à la face interne, à fortiori, les mêmes cas peuvent se produire chez les bœufs dont les os sont bien autrement épais. Notons en passant que chez les bœufs abattus à la masse, au masque Bruneau ou au masque-révolver, l'hémorragie, lors de la saignée, n'est pas abondante; elle est lente aussi. Nous en verrons les raisons tout à l'heure en comparant ces viandes avec celles des bœufs sacrifiés par la schehita.

A travers l'espace atloïdo-occipital, le tueur enfonce un stylet destiné à pénétrer dans le bulbe. C'est le procédé de l'énucléage. Le bœuf est attaché par les cornes à un anneau fixé au sol. Dans cette position l'espace atloïdo-occipital se trouve recouvert :

1^o par la peau tendue ;

2^o des muscles ;

3^o et un ligament.

Cet espace correspond à ce que l'on appelle chez l'homme, le foramen ovale. Quand la tête s'abaisse, cet espace s'élargit par l'écartement même de l'atlas et de la base du crâne.

Dès que la lame a atteint la moelle, la bête s'abat, inerte. L'opérateur promène l'instrument d'arrière en avant, de droite à gauche. Le boucher veut obtenir une immobilité totale pour n'être pas gêné dans son travail.

Depuis Flourens, les physiologistes localisent les centres cardiaques et respiratoires dans le bulbe. La lésion de cette partie de la moelle amènerait la mort immédiate. Des savants comme le professeur Gerlach admettent la réalité de cette destruction. Mais quand on examine de près les pièces anatomiques comme l'a fait Dembo sur des têtes congelées provenant d'animaux abattus par énuçage, on constate que ce n'est pas le bulbe qui est atteint, mais seulement la moelle, bien en arrière du bulbe.

La configuration de l'atlas et ses attaches avec l'occipital, rendent *anatomiquement* irréalisable, par ce que impossible, l'atteinte du bulbe, surtout lorsque l'opérateur enfonce le couteau d'avant en arrière. Ce mode opératoire est le plus commode cependant; car si l'on voulait agir d'arrière en avant, on n'aurait plus la facilité de traverser d'un coup les couches superposées qui obturent le foramen-ovale. Dans la position que l'on serait obligé d'adopter, en se plaçant de côté, et en arrière de la tête, on serait obligé d'inciser l'une après l'autre les couches : peau, muscles ligaments.

La bête ne se prêterait pas à ces opérations longues et douloureuses. C'est pourquoi l'opérateur trouve plus commode de se placer devant la bête et d'enfoncer d'un coup son stylet d'avant en arrière.

C'est donc la moelle qui est atteinte et non le bulbe. Or, cette atteinte de la moelle, lèse les parties sensibles; d'où souffrances inouïes; les faisceaux moteurs également sectionnés : d'où, pour l'animal impossibilité de conserver la station debout; c'est pour quoi il s'écroule. Le bulbe, avec ses centres cardiaques et respiratoires, demeurant intacts, la bête conserve conscience et sensibilité. Le but de l'énuçage n'est donc pas atteint dans ce cas. Seul, le boucher est satisfait, puisque, pour la commodité de ses manipulations, il a obtenu l'immobilité chez la bête.

Cette section de la moelle, au niveau de l'atlas, pratiquée chez des lapines, ne les a pas empêchées de concevoir et de mettre bas.

(Expérience de Dembo, dans le laboratoire du D^r Vulpian. Recherche des centres de la contractilité utérine). Chez l'homme il y a des observations nombreuses de piqûres de la moelle du cou. Brown Sequard cite le cas d'un homme qui eût une paralysie des 4 membres à la suite d'une piqûre de la moelle cervicale. (Cette paralysie ne fut que passagère). Perrondi a publié l'observation d'un malade qui avait reçu un coup de couteau entre les deux premières vertèbres cervicales. Il n'eut qu'une paralysie du bras droit avec des contractures intermittentes aux autres membres.

Cette section de la moelle laisse à la bête sa sensibilité consciente : L'agitation du doigt à proximité des yeux, détermine l'occlusion des paupières. Les mouvements respiratoires avec mouvement des narines, quoique très réduits, subsistent encore.

Des bœufs opérés de cette façon léchèrent le sel qu'on leur offrait et mangèrent des aliments qu'on leur présentait. Après l'énuçage, par conséquent, sensibilité et perception subsistent. Sectionnons la moelle chez le chien entre l'occipital et l'atlas et assurons-nous que les deux bouts de la moelle ne sont plus en contact. Le chien demeure inerte, mais il a toute sa connaissance : si on lui présente un aliment à son goût il l'accepte, le flaire et le lèche. Si on le menace du poing il ferme les yeux; si on approche de lui un chat, il manifeste sa colère en retroussant ses babines et en découvrant ses crocs. Si on l'appelle il dresse l'oreille. Ce sont là manifestations de l'intelligence. Les sentiments même ne s'effacent pas : qu'une personne qui lui est sympathique lui offre un aliment, il l'acceptera. Si c'est une personne qu'il n'aime pas qui lui offre à manger, il refusera. Si l'on a soin de pratiquer la respiration artificielle, ces manifestations peuvent durer plusieurs heures.

En 1892 un masque, destiné à pratiquer l'énuçage fut expérimenté dans le laboratoire de M. Alfred Guillebeau. A l'autopsie du bœuf on constata que la moelle seule avait été lésée, et non le bulbe.

L'énuçage est donc le plus douloureux des modes d'abatage. On croit la bête dépourvue de toute conscience, alors qu'elle perçoit et sent, mais se trouve dans l'impossibilité de manifester sa souffrance par le mouvement, puisque paralysée.

Dans les courses de taureaux avec mise à mort, le toréador abat la bête par énuçage. Il se place, armé d'un solide poignard, en face de l'animal qui, en fonçant tête baissée, livre son foramén

ovale où la lame est vivement enfoncée. La bête s'écroule; elle a encore sa conscience; et pourtant on va traîner son corps inerte, mais vivant et sensible, à travers l'arène sanglante.

Les autres procédés sont aussi barbares, et c'est leur suppression que les S.P.A. devraient poursuivre. Pourquoi s'attacher spécialement et exclusivement à critiquer la *schehita* ?

Parce que l'égorgement, même pour les gens avertis, laisse une impression pénible. Instinctivement l'homme répugne à la vue du sang. Il en est qui tombent en syncope dès qu'ils voient saigner la moindre blessure. En définitive, l'examen comparatif des divers modes d'abatage, aboutit à cette conclusion: aucune méthode ne peut rivaliser avec la méthode d'abatage juive au point de vue de l'humanité.

C'est tout juste si l'on n'a pas préconisé la *guillotine* pour l'abatage des animaux de boucherie; mais, tout comme les procédés que nous venons de passer en revue, elle présenterait le grave inconvénient d'amener la paralysie des centres vaso-contricteurs, et s'opposerait à une hémorragie suffisante. Les muscles (la viande) retiendraient encore trop de sang et la viande serait peu hygiénique.

Comme le fait si justement remarquer le Dr Dembo, les divers modes d'abatage des animaux de boucherie offrent les mêmes vicissitudes que les méthodes thérapeutiques. Plus on découvre de moyens de guérir une maladie, moins ces moyens sont efficaces. Le traitement du choléra a vu naître une foule de remèdes qui ont été rejetés les uns après les autres, comme inefficaces. Par contre, et jusqu'à la découverte du 606, le mercure utilisé depuis des siècles dans le traitement de la syphilis est encore proné aujourd'hui. Il en va de même des « modes d'abatage ». Une foule d'appareils ont été successivement conseillés, puis abandonnés ou modifiés tellement, qu'il a fallu à leur tour les délaisser. C'est ce qui s'est produit au sujet de l'énuclage.

Seule la méthode juive a survécu aux siècles et nous venons de voir, avec les physiologistes les plus éminents, qu'elle est encore la seule rationnelle et la seule humaine.

Les sémites ne sont plus seuls à l'utiliser de façon exclusive; des populations entières non sémites l'ont adoptée.

Nous avons divisé les modes d'abatage en deux catégories, alors que dans tous c'est l'effusion de sang, la saignée, qui constitue l'acte primordial, le seul qui doit entraîner la mort.

Tous les autres moyens n'ont pour résultat que de terrasser la bête, de réduire ses mouvements pour faciliter le travail du boucher.

Les adversaires de la méthode juive ont voulu ergofer; incriminer par exemple les modes employés pour terrasser les bêtes destinées à être sacrifiées. Ils ont prétendu que la bête entravée souffre d'avance moralement parce qu'elle a conscience du sort qui lui est réservée. Nous avons réfuté ces prétentions pages 10 et 11.

Mais si ces critiques sont sincères, pourquoi ne pas les appliquer dans tous les cas; par exemple lors de la fixation du masque Bruneau, ou de la fixation du bœuf à l'anneau scellé dans le sol, lors du coup de massue ?

S'il y a angoisse chez le bœuf qu'on entrave pour le jeter à bas, avant la saignée, pourquoi cette angoisse n'existerait-elle plus quand il s'agit d'utiliser le masque-revolver ou la masse ?

Est-ce le fait exclusif de jeter la bête à terre qui est choquante ?

Mais ne voit-on pas journalement des animaux attelés à de lourds charrois tomber lourdement et se relever ? Est-ce que dans l'exercice de leur art, les vétérinaires ne couchent pas tous les jours des bêtes pour leur faire subir des opérations plus ou moins graves ?

Les procédés mis en œuvre pour tuer une bête de boucherie influent considérablement sur les qualités de la viande.

Si la saignée a pour résultat d'amener la mort de l'animal, elle a également comme conséquence l'obtention d'une viande plus ou moins exsangue. En police sanitaire (inspection des viandes), les viandes pour être livrées à la consommation doivent provenir d'animaux sains et bien saignés. Car le sang est la partie de l'organisme qui se détériore le plus vite et qui permet aux germes de la décomposition d'envahir tous les autres tissus. Eliminer le sang de la viande c'est réduire pour elle les chances d'infection.

A priori, par suite, une viande saignée par *schehita* est supérieure comme durée de conservation à une viande abattue par tout autre procédé. Ce n'est pas seulement la logique qui permet de tirer une telle conclusion, mais l'expérimentation a permis de le confirmer: voici d'ailleurs résumés en un tableau fort suggestif les résultats d'expériences tendant à déterminer les quantités de sang issues des bêtes saignées par *schehita* puis *après* assommement, par la masse.

Dans ce tableau figurent les quantités de sang retenues dans les viandes ainsi abattues.

Genre de mort	Poids du lapin en grammes	Poids total du sang	Poids du sang perdu par la saignée	Poids du sang retenu dans la viande	Taux perdu pour cent	Taux restant dans le corps
Saignée rite juif..	2000 gr.	111 gr.	80 gr.	31	72	28
Coup de massue..	1850 »	103 »	30 »	73	29	71
Coup de massue suivie de la saignée.....	1950 »	108 »	50 »	58	46	54

Un animal saigné par le rite juif (schehita) conserve dans ses muscles 28 o/o seulement du poids total de son sang.

Le coup de massue laisse dans les muscles 71 gr. pour 100 quand il est suivi de la saignée à la base du cou (méthode chrétienne).

Et le coup de massue suivie de la schehita (saignée à la gorge) laisse dans les muscles 54 o/o du poids total du sang.

Nous voyons que la méthode rituelle juive a, sur la méthode chrétienne, l'avantage de donner à la viande un aspect plus déli-

cat, une résistance plus grande à la décomposition; et cela, grâce à une issue plus abondante du sang.

La physiologie nous explique pourquoi l'hémorragie est bien plus abondante, bien plus complète chez les animaux saignés par *schehita*:

La section opérée par le *schohet* ou *sacrificateur*, tranche, comme nous l'avons vu:

peau,
muscles,
trachée,
œsophage
et gros vaisseaux latéraux du cou.

En même temps, le *nerf pneumogastrique*, dont le rôle est si divers, et si important, se trouve également sectionné, puisqu'il chemine le long de la trachée.

Or, les physiologistes savent que le rôle de ce nerf est d'être un régulateur des contractions du cœur. Si on sectionne ce nerf, le cœur, n'étant plus modéré, se met à battre avec violence, et très vite. Si on excite l'about nerveux qui est resté en rapport avec le cœur, celui-ci se remet à fonctionner modérément. Si on suspend l'excitation de cet about nerveux, les battements cardiaques redeviennent tumultueux, rapides et violents.

On conçoit donc que déjà, par cette accélération des contractions du cœur, résultant de la section du pneumogastrique, la circulation sanguine soit plus active et entraîne par suite, au niveau des vaisseaux ouverts, une hémorragie plus abondante, plus rapide, donc une spoliation plus complète.

Voilà un premier point.

Et tout cela ne se produit pas si l'animal a été abattu après assommement ou par tout autre procédé que la *schehita* pratiquée d'emblée.

2° Chez les bêtes saignées par le procédé juif, nous avons vu survenir des convulsions épileptoïdes, bien plus fortes que dans les autres procédés d'abatage. Ces convulsions, en contractant les masses musculaires, contribuent à faciliter l'évacuation du sang, en amenant la compression des plus petits vaisseaux de l'arbre circulatoire.

Tandis que chez les bêtes étourdies il y a comme une paralysie des muscles des parois vasculaires qui s'oppose à une sortie suffisante du sang.

Et, comme l'indique le tableau page 29 les muscles incomplètement dégorgés retiennent plus de sang dans leur trame que les mêmes muscles provenant d'animaux saignés par *schehita*.

3^e Dans la saignée par *schehita* il y a encore un autre avantage :

Par suite de la sortie massive et rapide du sang, la pression baisse dans les vaisseaux. Les liquides interstitiels qui baignent les tissus sont donc sollicités à pénétrer dans l'arbre circulatoire et à sortir avec le sang, d'où deshydratation plus grande des viandes tuées par *schehita*. Condition favorable qui s'ajoute à la faible teneur en sang, et qui permet à la viande de résister d'avantage aux facteurs de décomposition.

4^e Veut-on se placer au point de vue utilitaire ? La viande saignée par le schohet est plus avantageuse pour le consommateur parce que :

plus exsangue,
moins hydratée.

La présence du sang n'est pas un signe de bonne qualité dans une viande. Il est vrai qu'il fut une époque où les médecins conseillaient l'usage du sang aux personnes affaiblies; mais le sang ne possède pas les vertus nutritives que, pendant longtemps on lui a attribuées. Les Israélites, d'ailleurs, ont toujours considéré ce liquide organique comme *impur*. C'est pourquoi ils ne se contentent pas de faire saigner les bêtes de boucherie par *schehita* et par un sacrificeur (schohet) spécial, mais encore, avant d'utiliser la viande reconnue « cacher » ils la soumettent à l'action du sel marin, pour la dégorger de tout liquide, y compris naturellement le sang.

Nous avons noté tout à l'heure que la viande saignée rituellement (par *schehita*) est plus économique pour l'acheteur, parce qu'elle a conservé dans sa trame très peu de sang. Un simple calcul permet de s'en rendre compte: L'expérience permet de constater que:

La viande abattue par le schohet perd 72 % de sang.

Celle abattue par la massue, 29 %.

Celle assommée puis saignée, 46 %.

Or, la première conserve (car la saignée absolue n'est guère réalisable), 28 %.

La seconde, 71 %.

La troisième, 54 %.

D'autre part :

Les mammifères renferment 1/13 de leur poids en sang, c'est-à-dire 76 gr. par kilo d'animal et d'avantage, par conséquent, par kilo de viande. Or, la méthode juive laisse dans le muscle 28 gr. % de sang, soit 20 gr. par kilo. Tandis que l'assommement laisse 71 %, c'est-à-dire 54 gr. par kilo soit 34 gr. par kilo de plus que la saignée.

Examinons la consommation quotidienne en viande d'une agglomération ou d'une armée de 500.000 hommes. Elle est de 125 tonnes. En viande assommée on aura 2 tonnes 1/2 de sang retenues dans les muscles. En mettant à 7 francs seulement le prix du kilo de viande on aura une perte journalière de $2.500 \times 7 = 17.500$ francs. A l'heure où l'on recherche les économies et où l'on pratique la compression, la méthode juive d'abattage offre un moyen d'éviter cette perte inutile de 17.500 francs par jour. Au bout de l'année cela fait $17.500 \text{ fr.} \times 365 = 6$ millions 387.500 francs !!! Il est vrai que cela ne ferait pas l'affaire des bouchers occidentaux...

Veut-on examiner la viande abattue par schehitah au point de vue chimique ? Voyons quelles phénomènes vont se produire dans une pareille viande :

L'issue rapide du sang (grâce à la section du nerf pneumogastrique dont nous avons indiqué le rôle); grâce à la section large des gros vaisseaux; grâce à l'intégrité des centres nerveux vaso-moteurs, grâce enfin aux contractions épileptoïdes des masses musculaires qui pétrissent les plus petits vaisseaux, cette issue rapide du sang, en spoliant l'organisme d'un nombre considérable de globules rouges (agents vecteurs de l'oxygène) amène vite, dans les tissus, un état d'anoxyhémie, c'est-à-dire une raréfaction d'oxygène combiné (oxygène fixé sur l'hémoglobine et qui donne l'oxyhémoglobin). Au contact intime des tissus, cette combinaison, très peu stable, se dissocie et livre l'oxygène nécessaire aux combustions intra-organiques. On ne doit donc pas confondre anoxyhémie avec asphyxie. Dans l'asphyxie, l'oxygène libre de l'air n'arrive plus aux poumons (où il se fixe sur l'hémoglobine, au passage du sang). Chez la bête égorgée, l'oxygène de l'air continue à entrer librement par la trachée largement béante (puisque elle a été sectionnée par le couteau du schohet); l'oxyhémoglobin continue à se former; mais la plaie du cou laisse évader les globules qui arrivent de plus en plus rares au niveau des poumons et ensuite au contact des tissus; d'où anoxyhémie.

Cette diminution d'oxyhémoglobin amène la production rapide

d'acide lactique lequel apparaît dans les urines, ainsi que le sucre.

Le Dr Dembo l'a constaté dans les urines d'une jeune fille de 13 ans morte d'hémorragie.

Hoppe-Seyler, de son côté, a établi que l'*anonyhémie* provoque la formation d'acide lactique dans les organes et les muscles. Le professeur Frœkel a noté le même fait.

Et, chose remarquable, c'est *dans les cas d'anoxyhémie* seulement que l'*acide lactique prend naissance* très rapidement. Dans les asphyxies résultant de la paralysie des centres respiratoires (comme dans les cas d'abatage par les méthodes occidentales) l'acide lactique met fort longtemps pour apparaître, car le sang demeure stagnant dans les tissus, en raison de la lenteur, de la moindre activité et de la faible abondance de l'hémorragie.

Et cela va nous permettre de comprendre pourquoi la rigidité cadavérique apparaît bien plus tôt chez les bêtes abattues par *schehita* que chez les autres. La rigidité cadavérique est conditionnée par la quantité d'acide lactique dans les tissus. Plus l'acide lactique se produit vite, plus vite apparaît la rigidité.

Du Bois-Reymond, en 1859, a montré sur les animaux que les muscles (alcalins ou neutres au repos) deviennent acides après le travail. En tous cas la proportion d'acide lactique augmente considérablement avec les contractions musculaires parce que dans le travail il y a consommation considérable d'oxygène, lors des convulsions épileptoïdes.

Lehmann a déjà démontré que dans les muscles des fauves pourchassés ou du gibier fatigué, forcé, il y a abondance d'acide lactique.

Grüntzer excite séparément les muscles d'une jambe d'un animal et laisse l'autre au repos. Il constate que la proportion d'acide lactique est plus considérable dans la jambe excitée que dans les muscles de celle laissée au repos.

Araki a montré que le travail musculaire fait apparaître l'acide lactique dans les urines.

Chez les épileptiques, après l'accès, l'acide lactique se retrouve dans les urines.

Les convulsions épileptoïdes qui se produisent chez les bêtes saignées par *schehita* font donc apparaître l'acide lactique dans

les muscles, ce qui contribue à en prolonger la durée de conservation. Les convulsions hâtent la rigidité, tout comme chez les bêtes forcées.

Certaines ménagères, avant de saigner des volailles, et afin d'en rendre la chair plus tendre, les soumettent à une grande fatigue, en les pourchassant assez longtemps avant de les saisir. Procédé barbare s'il en fut.

L'acide lactique n'agit pas par sa seule présence, pour empêcher la viande de se détériorer :

Il transforme le phosphate neutre de potassium en phosphate acide (phosphate monopotassique) et c'est ce dernier qui maintient l'acidité et assure la conservation de la viande :

En résumé :

1° L'apparition de la décomposition dépend de la quantité de sang restée dans la viande. La déshydratation de la viande est d'autant plus notable que l'issue du sang est plus rapide et plus considérable.

2° Les convulsions épileptoïdes transforment le glycogène en sucre, en présence de l'oxygène; ce sucre apparaît dans les urines. Ce sucre d'ailleurs, au moment où il y a anoxyhémie, c'est-à-dire quand l'oxygène combiné se raréfie ou cesse d'être véhiculé au contact des tissus, comme c'est le cas dans l'abatage juif, se transforme en acide lactique.

3° L'acide lactique ainsi formé, s'approprie un atome de potassium et transforme le phosphate neutre en phosphate acide de potassium. C'est ce dernier corps qui joue le rôle d'agent conservateur dans la viande saignée par *schehita*.

Mais si le sang existe encore en abondance, le phosphate acide se combine aux carbonates alcalins pour former des phosphates basiques de soude ou de potasse.

4° Si le sang s'écoule vite et en quantité, comme dans la saignée par le procédé juif, il ne reste que peu d'oxygène disponible, ce qui empêche l'oxydation de l'acide lactique et restreint la neutralisation du phosphate acide de potasse.

L'oxygène, en combinaison instable (oxyhémoglobine) qui, au moment où le cœur s'affaiblit, se trouve encore dans les vaisseaux, est rapidement consommé par les tissus, même après l'arrêt complet du cœur et il n'y en a plus quand la rigidité apparaît.

5° L'acidité et la saveur de la viande sont en rapport avec la quantité de phosphate acide de potasse qu'elle renferme.

6° En général, le muscle vivant, susceptible de contraction, est, au repos, neutre ou alcalin.

7° Les transformations chimiques que nous avons notées, consécutives aux contractions épileptoïdes ne sont pas exclusives aux muscles, mais à toutes les cellules de l'organisme.

8° Les contractions sont étroitement liées à une modification du protoplasma.

9° Les contractions épileptoïdes observées chez les animaux abattus par schehita influent finalement sur l'apparition de la rigidité.

Notons enfin ceci, qui a son importance:

En examinant le muscle au microscope, on constate qu'à l'état normal les fibres présentent des stries transversales. Dès que la viande se décompose, ces stries disparaissent. Or dans les viandes abattues par le procédé juif, ces stries persistent fort longtemps, alors qu'elles ont disparu dans les viandes abattues par tout autre procédé.

De ces données d'ordre *chimique, physiologique, microscopique*, on aboutit à cette conclusion: au point de vue hygiénique, la méthode juive l'emporte sur toutes les autres.

LA SCHEHITA

Envisagée au point de vue de l'Economie

L'abatage par les procédés *occidentaux* (l'étourdissement précédant la saignée) semble, à un examen superficiel, plus avantageux pour le boucher que s'il utilisait la méthode juive.

1° La bête étant assommée, dispense, pour être travaillée, des efforts qu'exige la contention et la mise à terre, lors de la saignée juive. Cet avantage est, hâtons-nous d'ajouter, bien mince.

2° Les bêtes étant étourdiées, ne saignent pas autant que celles qui sont sacrifiées par *schehita*; elles rendent plus au boucher, puisque leur viande a conservé, a retenu plus de sang; et ce sang, s'il profite au vendeur, est onéreux pour le consommateur qui le paie au prix de la viande et qui n'en tire aucun avantage nutritif.

3° L'issue du sang étant moins tumultueuse, plus régulière, ce

sang peut être recueilli pour des usages industriels, dans les meilleures conditions.

4° La saignée, telle que la pratiquent les occidentaux, se faisant à l'entrée de la poitrine, les bouchers ont tout loisir pour détacher la tête au niveau de l'atlas et par suite récupèrent les quelques kilos de viande qui, dans le procédé juif, restent adhérents à la tête.

Or, ces avantages, *tout au profit du boucher et au détriment du consommateur*, ne sauraient compenser les avantages signalés plus haut sous le rapport de l'hygiène et des qualités alibiles.

La question, comme on le voit, est complexe, et de quelque côté qu'on l'aborde elle se résoud en faveur du procédé juif d'abatage.

L'anatomie,
La physiologie,
La chimie,
La bactériologie,

tour à tour consultées, apportent leur témoignage impersonnel et irréfragable pour classer au premier rang comme

seule humaine,
seule hygiénique,
seule économique,

la *schehitah* ou saignée rituelle telle qu'elle se pratique depuis des millénaires.

Sommes-nous dès lors inhumains si, avec preuve à l'appui, nous démontrons que la saignée rituelle est supérieure à tous les autres procédés d'abatage ?

La méthode, c'est incontestable, a pour elle le côté inesthétique. Mais c'est encore la moins barbare et si nous la reconnaissions comme la meilleure, cela ne nous enlève rien de notre sensibilité à l'égard des animaux. En toute logique, lorsque impartiallement on a passé en revue tous les procédés d'abatage utilisés de par le monde, il est impossible de ne pas reconnaître à la *schehitah* une supériorité incontestable par ce qu'elle répond, en tous points, aux aspirations des sociétés de protection des animaux.

Certes, le geste meurtrier du sacrificateur, quelque répugnant qu'il soit, est devenu une nécessité, puisqu'il est dicté par une inéluctable nécessité: celle d'assurer notre alimentation.

Mais il est des cas nombreux où les besoins alimentaires ne peuvent pas justifier la mise à mort d'un grand nombre d'es-

pèces animales, mise à mort souvent réalisée dans des conditions absolument barbares.

Un journaliste, tout récemment, se lamentait sur le côté répugnant de la saignée, et traitait de barbares les israélites et les musulmans qui utilisaient cette méthode pour l'abatage des animaux de boucherie. Le geste sanglant, à ses yeux, dégradait l'homme qui l'accomplissait; et oubliant un instant la bête destinée au sacrifice, il s'apitoyait sur l'homme tueur qui devait être réhabilité. Est-ce que dans le nouveau monde, il n'y a pas encore très longtemps, le tueur n'était pas un réprouvé, au même titre que le bourreau ?... Et en terminant, notre journaliste écrivait : « Et vous gracieuse jeune fille, vous, précieux dandy, est-ce que vous accompliriez le geste meurtrier avec le couteau sanglant ?...

Que de dissertations et que de mots inutiles ? Ou bien on doit tuer les animaux pour assurer les nécessités alimentaires et on doit le faire dans les conditions les moins barbares et de façon à obtenir une viande hygiénique, d'excellente qualité et économique. La schehita, nous l'avons vu, permet de réaliser ces conditions.

Ou bien nous n'avons pas le droit de disposer de la vie de nos frères inférieurs. En effet, prenons *la chasse à courre*; c'est tout simplement une monstruosité d'une barbarie cruelle.

La gracieuse jeune fille et le précieux dandy qui répugnaient tout à l'heure à manier le couteau sanglant, vont au contraire se délecter du meurtre d'un cerf ou d'une biche aux abois; et ces petites mains aristocratiques qui se seraient refusées à saigner un bœuf, achèveront sans hésitation des bêtes traquées et forcées.

La chasse tout court ? Là, c'est l'oisneau dont le chant charme nos bosquets, qui est traîtreusement fusillé, avec plus d'art qu'à l'âge des cavernes, mais sans que le chasseur moderne ait la même excuse que son ancêtre préhistorique.

Notons en passant que la chasse est interdite aux israélites; quant aux musulmans, les rites veulent qu'ils égorgent tout gibier abattu. C'est là une mesure humanitaire au plus haut chef, puisqu'elle abrège l'agonie atroce de la bête.

Le chasseur occidental se préoccupe peu de l'état du gibier qu'il fourre dans son carnier sans tenir compte souvent de son atroce agonie.

Est-ce l'abatage du pigeon ? Là nous voyons la brave ména-

gère amener la mort par compression lente du thorax, afin d'obtenir une chair plus rouge.

Est-ce le tir aux pigeons ? Ignoble et sauvage distraction où l'aristocratie s'exerce sur d'innocentes colombes en les tuant au vol.

L'abatage du porc dont la mort est la plus émouvante, car l'hémorragie est savamment réglée pour obtenir un sang fluide, propre à la confection des boudins.

Que dire des langoustes et des écrevisses ? Ces pauvres bêtes, pour figurer dignement sur les tables des gourmets sont précipitées vivantes dans l'eau bouillante.

Et les courses de taureaux ? dans les arènes sanglantes ? Belle école d'inhumanité, où des taureaux admirables de puissance et de vie, après avoir subi les tortures des banderilles, tombent sous les coups plus ou moins adroits de la Prima Espaca, aux applaudissements d'une foule en délire.

Et le cheval, cette si noble conquête de l'homme, éventré par la bête en furie, et dont on maintient les viscères évadés, au moyen de coussinets de paille ?

Voilà des réalités de tous les jours qu'il faudrait faire cesser sans qu'il soit besoin de philosophie pour savoir si les bêtes ont ou non une âme ?... et si le boucher qui saigne deviendra plus digne de considération du jour où il remplacera le méprisable couteau par le masque pistolet bien plus noble qu'une Miss prône à travers les tueries d'Europe.

C. BEN DANOU,

Docteur Vétérinaire

de la Faculté de Médecine de Paris

et de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort,

*Ancien Préparateur d'hygiène et Zootechnie
à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier,
des services sanitaires et de l'Elevage de l'Algérie.*



Alger, le 15 Mars 1926.

Conférence de M. Joseph KAOUA

Membre du Consistoire

Liberté, Egalité, Fraternité

TROIS PAROLES DE LA BIBLE

Mesdames, Messieurs,

Je veux vous citer un mot curieux, aussi profond que concis, aussi simple que savant, du sage Ben Bagbag qui nous conseille dans le Pirké Abot, en parlant de la loi de Dieu, et de la Bible, en général: « Retourne-la et retourne-la, car il y a tout en elle ».

Comme vous le voyez, cette maxime est brève, lapidaire, mais elle énonce cette grande vérité, à savoir que la Loi donnée sur le Mont Sinaï aux enfants d'Israël est complète, parfaite, et peut enseigner tous ses devoirs à l'humanité.

D'ailleurs, n'avez-vous pas remarqué, aux premiers jours de la fondation de notre Société de Conférences, aussi bien qu'à l'ouverture de chaque session annuelle, et chaque fois que notre éminent président, M. le Colonel Mayer veut bien nous faire entendre ses aimables et bienfaisantes exhortations, que c'est l'Ecriture Sainte, ce grand livre de l'humanité, qui en forme le thème essentiel ? Et comment en serait-il autrement ? Au fur et à mesure que l'on approfondit le livre divin on y découvre des trésors de vérité et de sagesse. Oui, il est impossible, pour une Société comme la nôtre qui a surtout pour but de vulgariser l'histoire, la morale, la civilisation juives de ne pas s'abreuver constamment à cette source intarissable et éternellement riche qu'est la Bible.

Nous aurons l'occasion de prouver bien souvent cette vérité qui échappe, je crois, à beaucoup de gens, même des plus lettrés. C'est pourquoi aujourd'hui, à propos de cette sublime devise de la Révolution Française : « Liberté, Egalité, Fraternité » nous avons la prétention de dire et de prouver abondamment que la loi de

Moïse non seulement n'est pas étrangère ou en contradiction avec ces paroles, mais qu'elle en est indubitablement la source première, l'inspiratrice, peut-être indirecte, mais bien certaine.

Proclamés à la face du monde, par les représentants du peuple français, constitués en assemblée générale, le 4 août 1789, ces trois mots, puissants rayons de lumière, traversèrent les ténèbres de la tyrannie pour éclairer d'un nouveau jour les nations et les peuples soumis encore à de dures et injustes lois.

Nous savons quel progrès imminente ils constituèrent pour l'humanité, quel pas gigantesque ils firent accomplir à la civilisation universelle.

La France ne fut pas seule, certes, à comprendre l'importance de sa nouvelle constitution ; les autres peuples, à son exemple, s'inspirèrent de son esprit, de l'attitude de ses enfants, pour revivre une nouvelle vie. Cet heureux résultat, dont tout le monde ressentit les immenses bienfaits, put-il se produire à l'improviste, éclore de quelques cerveaux bien pensants, sans qu'il eût été préparé longuement par la méditation et la réflexion ?

L'histoire nous prouve que non. Tout progrès n'est que le fruit d'un travail, d'un effort spécial, d'une pensée, et il exige nécessairement du temps, proportionnellement à son importance.

Il y eut surtout, et ne l'oubliions pas, le grand siècle de Louis XIV, et les siècles suivants, qui nous donnèrent leurs génies incomparables tels que leurs poètes, leurs orateurs sacrés et profanes, leurs philosophes, leurs économistes, dont l'énumération serait, certes, trop longue à faire.

Ces penseurs qui nous ont légué d'admirables et d'immortels chefs-d'œuvre, ont exprimé dans leur prose, comme dans leur poésie, les sentiments les plus élevés, les plus profonds du cœur humain, bases de la morale. Il est évident que l'Ecriture Sainte qui ne leur était pas étrangère, fut pour beaucoup dans leurs nobles inspirations.

Nous trouvons dans leurs productions littéraires la marque ineffaçable et très souvent avouée de la parole divine.

Ce mouvement progressif vers la lumière de la civilisation avait donc été facilité par plusieurs siècles de méditation et de labeur moral, que la Loi mosaïque avait éclairés de ses divins préceptes. C'est justement, mesdames et messieurs, ce que je voudrais vous démontrer de la façon la plus simple et la plus claire.

Mais qu'il me soit permis, auparavant, de bien définir ce que

nous devons entendre, en réalité, par ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité.

La liberté, c'est l'exercice pour l'homme de ses droits, en tous temps et en tous lieux. Il y a la liberté physique ou corporelle, la liberté civile et la liberté morale. Elles ne sont pas synonyme de licence, de révolte, d'anarchie, de déchaînement des passions et de toutes les forces, comme certaines personnes voudraient l'entendre abusivement, de nos jours.

Cette faculté doit être limitative, les droits de l'homme devant s'arrêter tout naturellement à certaines bornes. Faisant partie de la grande famille humaine, tout individu possède ses droits propres, mais ceux-ci doivent être fixés. Ils finissent là où commencent ceux d'autrui. De plus, toute société a ses lois, de même que la morale, la justice, la propriété, etc...

Il en est de même pour l'égalité. Tout le monde est égal devant le Père commun, Dieu, le juge parfait, et il doit l'être, par conséquent devant sa Loi. Celà, je puis le dire avec bonheur, est devenu élémentaire de nos jours. Mais il ne sous-entend pas la privation pour chacun, de ses qualités, de ses biens, de ses avantages, s'ils sont le fruit réel de son travail, de sa science, de son dévouement. Mefions-nous donc des théories néfastes et subversives du socialisme exagéré, et à plus forte raison du communisme, qui ne reposent que sur des prétentions inadmissibles et rejetées du bon sens.

Le soldat devra toujours du respect à son chef, le citoyen à son magistrat, l'ouvrier à son patron, le marin à son capitaine, l'élève à son professeur et mais eux tous sont égaux devant la Justice.

Enfin, la *Fraternité*, qui est l'amour fraternel que chacun doit avoir pour son semblable, en le considérant comme son propre frère est le lien puissant qui unit les chaînons de la société. Ici également nous avons besoin de bien définir ce terme. La fraternité s'étend à tous les membres de la grande famille humaine, sans distinction de race, ni de culte, ni de pays. Elle doit donc être universelle et pénétrer peu à peu tous les peuples de l'Univers. C'est dans ce sens que le mosaïsme la comprend, et nous le verrons clairement dans un instant.

Cela étant bien entendu, nous allons voir sans peine, que c'est d'abord le Pentateuque qui enseigna à l'humanité les trois vertus qui nous occupent, formant la devise républicaine.

La Liberté, cette glorieuse conquête que les différentes nations de l'univers sont loin de comprendre d'une façon claire et juste, puisqu'elle est parfois exagérée, ou comprise de différentes manières, ne fut-elle pas le premier don que la Providence octroya au peuple hébreu ? Une des plus belles pages de l'histoire de nos ancêtres, un de ses épisodes les plus importants, les plus émouvants, ne fut-il pas justement l'affranchissement des hébreux de la domination égyptienne ? Je crois inutile de rappeler avec détail l'origine du peuple juif que nous connaissons tous dans ses grandes lignes. Néanmoins nous devons en relater quelques mots pour arriver à son affranchissement d'Egypte.

Jacob, contraint de se transporter en ce pays, avec sa nombreuse famille en raison de la famine qui sévissait dans la terre de Kénaan, fut reçu avec tous les égards et honneurs possibles par Pharaon, et son fils Joseph, véritable maître du pays. A la mort de ce roi et des propres enfants de Jacob, les divers Pharaons qui se succédèrent méconnurent les immenses services qu'avaient rendus Joseph à la nation. C'est alors que commença pour les enfants d'Israël (second nom de Jacob) la plus dure servitude que jamais peuple subit. Le deuxième livre du Pentateuque, l'Exode, nous en donne les détails les plus précis et les plus affligeants; les travaux des archéologues modernes confirment les récits bibliques nous racontant que de grandes constructions furent élevées à Pitom et à Raâmsès, par le peuple captif, et durement asservi. On a découvert, il y a une trentaine d'années, les ruines de ces immenses magasins, construits pour conserver les céréales pendant les années de disette.

Mais l'Eternel, le Dieu de Justice, décida d'affranchir ce peuple si opprimé. Il désigna deux frères, aussi dévoués que sages, Moïse et Aaron, pour l'accomplissement de sa volonté. Cette liberté qui allait être accordée aux enfants d'Israël leur était également nécessaire pour pouvoir recevoir la Loi divine. Il importait en effet qu'ils fussent d'abord matériellement libres pour pouvoir se charger de devoirs spirituels et accepter la Loi qui allait leur imposer tant de commandements et de règles.

Voici comment est annoncé cet affranchissement à Moïse : « Je vous ferai sortir, lui dit l'Eternel, de l'oppression des Egyptiens, je vous délivrerai de l'esclavage, je vous rachèterai avec force, et je vous prendrai pour mon peuple. »

Voilà, certes, un affranchissement complet et miraculeux, que la Providence seule pouvait accomplir. Laissez-moi vous donner,

Mesdames et Messieurs, en passant, un renseignement assez curieux et qui, je crois, est ignoré de beaucoup de personnes. Les quatre verres de vin que le séder des deux premières nuits de Pâque contient comme une obligation de boire, correspondent aux quatre expressions renfermées dans les versets que je viens de vous citer et qui sont : « Je vous ferai sortir..., je vous délivrera..., je vous rachèterai..., je vous prendrai... » Il y a là quatre répétitions heureuses, nous font remarquer les exégètes.

C'est pour avoir méconnu volontairement ce droit à la liberté et avoir voulu s'y opposer de toutes leurs forces, que périrent Pharaon, ses princes, ses cavaliers et tous les grands de son peuple.

Comment ne pas citer, Mesdames et Messieurs, quelques fragments du magnifique cantique qu'entonnèrent Moïse, Myriam et tout le peuple d'Israël à l'Eternel, au jour de leur délivrance, quand ils remontèrent de la Mer Rouge, définitivement débarrassés de leurs cruels oppresseurs !

Ecoutez ces magnifiques accents du cœur, ces expressions sincères de tout un peuple rendu à la liberté : « Je chanterai à l'Eternel, car il s'est hautement élevé. Il a jeté dans la mer le cheval et son cavalier. L'Eternel est ma force et ma louange, car il a été mon libérateur : Voici mon Dieu fort, je lui élèverai un magnifique tabernacle... L'Eternel est un grand guerrier, son nom est Adonaï... »

« L'ennemi disait : je poursuivrai, j'atteindrai, je partagerai le butin, mon âme en sera assouvie, je tirerai mon épée, ma main les détruira... »

« Mais toi, Eternel, tu as soufflé de ton vent et la mer les a couverts. Ils ont coulé dans les eaux redoutables comme le plomb coule dans l'eau... Tu as conduit par ta miséricorde ce peuple que tu as racheté... »

« Tu les introduiras, tu les planteras sur la montagne de l'héritage que tu leur donneras dans ce lieu saint que tu as préparé, Seigneur, dans le sanctuaire. Car le coursier de Pharaon est entré avec son chariot, ses cavaliers, dans la mer et l'Eternel fit retourner sur eux les eaux de la mer : Les enfants d'Israël marchèrent à sec au milieu des eaux. »

La sœur d'Aaron et de Moïse, Myriam, la prophétesse, prit un tambour en main, et toutes les femmes sortirent après elle, avec des tambours et des flûtes.

Myriam leur disait : « Chantez à l'Eternel, car il a accompli « de merveilleuses choses. Il a jeté dans la mer le coursier et son « cavalier. » Ce cantique que nous récitons chaque jour dans notre prière du matin, est un spécimen des plus anciennes poésies hébraïques. Ici, vient à l'esprit, à propos de liberté, une objection que toute personne éclairée ne manque pas de se faire à la lecture du Décalogue. En effet celui-là excite notre étonnement dès la première phrase et demande à être expliqué. Je laisse la parole au Midrache Rabba, ce commentaire très ancien du Pentateuque qui nous a conservé les nombreuses sentences et maximes de nos sages ainsi que leur savante exégèse :

Le Décalogue que reçut Moïse en même temps que la Loi divine, commence par ce verset qui forme le premier commandement : « Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai fait sortir de la maison des esclaves. » Je t'ai fait sortir de cette maison de servitude, dit le Midrache, afin que tu me connaisses, que tu m'adores; je t'ai rendu à la *liberté* afin que tu aies la faculté d'accomplir mes commandements ». En effet, on est tout surpris de voir que c'est l'affranchissement seul du peuple hébreu qui suit la révélation de l'existence du Maître de l'Univers. Il semble à notre faible esprit que le verset se serait mieux exprimé, aurait été plus complet, en finissant par une affirmation sublime et majestueuse relatant la toute-puissance du Créateur, telle que « Je suis l'Eternel ton Dieu », « le Tout-Puissant », le « Créateur du monde, etc. Or il n'en est pas ainsi. La parole divine, qui est parfaite, comme le dit si bien le roi David, au psaume XIX, a voulu précisément nous faire sentir le grand bienfait de la liberté, et c'est pour cette raison qu'elle ne parle pas ici d'autre chose, qu'elle reste muette sur les attributs de la Divinité.

Les Enfants d'Israël qui allaient recevoir au pied du Sinaï la Loi, à leur sortie d'Egypte, avaient d'abord besoin de leur liberté physique. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pouvaient espérer accomplir les multiples devoirs que leur indiquait cette Loi, et qui exigent un esprit libre dans un corps libre.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous citer les éloquentes paroles du vénéré grand rabbin feu Benjamin Lipman, qui a commenté à son tour le texte du Midrache-Rabba : Voici comment il s'exprime dans une de ses magnifiques lettres pastorales, intitulée : la Sortie d'Egypte : « Pour pouvoir vivre de la vie morale et intellectuelle, pour être capable de se consacrer à une idée, au point de savoir souffrir pour elle, et attendre son

succès avec une patience que rien ne lasse; en un mot, pour avoir le noble désir de travailler au bien général, il faut tout d'abord se posséder soi-même, il faut avoir la *liberté*. Nous ne nous sentons des devoirs que quand on nous laisse nos droits, ou au moins, l'espoir de les conquérir. »

Telle est donc la meilleure explication de l'objection toute naturelle que nous avons faite dans la première phrase du Décalogue. Nos sages commentateurs n'en ont pas donné d'autre. Le Maître de l'Univers a voulu se révéler d'abord dans sa bonté, dans sa miséricorde; il est le libérateur, le protecteur des faibles et des innocents.

Consolante pensée que celle d'un Dieu infiniment élevé, abais-
sant son regard sur les plus infimes pour relever celui qui est « gisant dans la poussière », pour ramener la joie « dans les coeurs brisés », pour accorder la liberté à ceux « qui demeuraient enchaînés » suivant l'expression du grand Psalmiste.

C'est dans ce sentiment de la liberté que vous trouverez, Mes-
dames et Messieurs, le charme ineffable de la fête de Pâque (pes-
sah) que la maison de Jacob célèbre au printemps, avec tant de
joie, tant de plaisir. Le rituel de nos prières a soin d'accompagner
le mot de pâque de cette mention : « Zémane hérouténou », c'est-
à-dire : « Epoque de notre affranchissement ».

Rappelons-nous les détails, multipliés à dessein, de cette charmante cérémonie, empreinte de la plus profonde piété, que chacun tient à cœur d'observer; la récitation de l'aggada, racontant notre dure servitude et l'affranchissement providentiel.

C'est le souvenir perpétuel que l'Ecriture Sainte nous recommande, à plusieurs reprises, de rappeler à « nos enfants et à nos petits enfants ».

C'est le fait mémorable, par excellence, que nous devons avoir constamment devant les yeux, qui nous a fait grandir, qui nous a élevés au rang de peuple saint.

La liberté, premier don que le Créateur fit au peuple d'Israël, fut donc la condition essentielle de la promulgation de la Loi (ou Thora).

Ici, également, surgit une objection. On peut se demander, non sans raison, pour quel motif l'esclavage fut cependant maintenu dans la Terre promise, pour quel motif le Pentateuque en mentionne-t-il les lois et les conditions générales ? Comment s'expliquer cette contradiction qui paraît, à première vue, si flagrante ?

Vous nous parlez de liberté, me direz-vous, quand le deuxième livre du Pentateuque édicte une série de lois spéciales à l'esclavage !

Certes, le fait existe, mais il ne doit pas nous surprendre. L'esclavage, tel qu'il est réglementé dans l'Ecriture Sainte, était une simple domesticité. A l'entrée des Hébreux dans la terre de Kénaan, il ne pouvait pas être supprimé du jour au lendemain; il fut adouci, tellement réduit, que la lecture des textes sacrés qui le concernent nous laisse comprendre qu'il n'avait rien d'inhumain ou de tyrannique. Dans un peuple qui venait à peine de naître, son séjour dans la terre de Misraïm ne comptant pas, de rares individus pouvaient comprendre la liberté et par conséquent en jouir sagement; la fraction ignorante se trouvait à l'aise, et bien heureuse, de trouver de bons maîtres qui pussent lui assurer sa subsistance. N'est-ce point également l'avis du philosophe Lamennais qui, parlant de l'esclave des temps anciens, vante ainsi sa condition : l'esclave était au moins toujours assuré de la nourriture et du vêtement, d'un abri pour s'y réfugier le soir, de soins pendant la maladie, à cause de l'intérêt que le maître avait de le conserver; et le même intérêt empêchait qu'on ne l'accablât sous le poids d'un travail excessif, tandis qu'on peut impunément accumuler sur le prolétaire les fatigues les moins tolérables et que jamais il n'est sûr du lendemain. »

D'autre part, apprécions ces lois de bonté et de charité qui nous sont dictées en faveur de l'esclave. Arrêtons-nous à ces commandements si pleins de sollicitude et d'égard : « Tu ne dois « pas assujettir l'esclave avec dureté; mais le considérer plutôt « comme un membre de ta famille; veiller à sa santé et à celle « de sa famille, lui fournir avec l'hospitalité, l'hébergement com- « plet, son entretien. » Il y a encore plus et mieux : que nous recommande notre divine Loi ? **דָעַנִיק תְּעַנֵּיק לְ** au moment de l'affranchissement de ton domestique, c'est-à-dire, après ses six années de travail, ne manque pas de le « combler d'une partie de « tes biens, de lui donner de ton troupeau, de tes céréales, de « ton vin, et cela, suivant l'importance de la bénédiction que « l'Eternel t'aura accordée. » Je crois, Mesdames, Messieurs, que la condition des esclaves en ces temps-là, ne devait pas être trop à plaindre. Avec toutes les garanties que la Loi leur accordait, il est certain que beaucoup de gens trouvaient au contraire, leur bonheur, à prendre du service dans les familles aisées. Je pense même que l'esclave hébreu, protégé par la Thora, n'aurait pas changé son sort avec celui moins heureux, de certains sala-

riés de notre époque qui arrivent à peine à trouver leur subsistance après leurs dures journées de labeur, et n'ont rien pour le lendemain.

Cette sollicitude tant recommandée à l'Israélite en faveur de l'esclave, n'était pas toujours observée à la lettre, évidemment. Il a pu se produire des abus de pouvoir, de graves transgressions. Ainsi du temps de Jérémie, c'est-à-dire au septième siècle avant l'ère moderne, le peuple oubliant la Loi, oublia ses devoirs; la liberté devint chose étrangère à ses yeux. Le prophète ne manqua pas de rappeler ses frères à leurs devoirs; il ne leur ménagea pas ses remontrances et même ses malédictions pour avoir si délibérément méconnu les justes droits de l'esclave. « Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Je traitai alliance avec vos pères, au jour que je les fis sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude en leur disant : Au bout de sept ans vous renverrez, chacun, son frère hébreu qui lui aura été vendu. Il te servira six ans, et ensuite tu le renverras libre d'avec toi; mais vos pères ne m'ont point écouté et n'ont point prêté oreille... Vous avez changé de conduite; vous avez profané mon nom, car vous avez fait revenir chacun, son esclave, ou sa servante, que vous aviez pendant renvoyés libres, à eux-mêmes; vous les avez de nouveau asservis pour être vos serviteurs et vos servantes. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel, vous ne m'avez point écouté pour publier la liberté chacun à son frère et chacun à son prochain... je vais publier la liberté contre vous, à l'épée, à la mortalité et à la famine... etc. »

Il ne tient donc qu'à nous, par l'observance fidèle des commandements de notre Loi, de nous conformer au droit et à la justice.

Il en est de même pour l'institution de la royauté en Israël. Le dernier livre du Pentateuque, le Deutéronome, mentionne, en effet, l'éventualité de la désignation d'un roi, une fois le peuple établi dans son pays. Or, royauté, supposerait ou ferait craindre le despotisme, la privation de liberté, surtout dans les temps antiques. Eh bien, cette crainte, n'existe pas en réalité. L'Ecriture Sainte a eu soin d'adresser à tout roi d'Israël maintes recommandations. Il devait d'abord être issu d'une famille de son peuple et non point étrangère. Il devait se maintenir au-dessus de toute critique, de toute répréhension; « ne pas exagérer le nombre de ses cavaliers; ne pas exagérer le nombre des princesses; ne pas amasser trop d'argent, ni d'or. Il devait écrire un exemplaire du rouleau de la Loi (sépher thora), le porter constamment avec

lui, pour le lire et le méditer sans cesse, afin justement de ne pas s'enorgueillir; il devait veiller aux multiples besoins du peuple, auquel devait être accordée toute sa sollicitude. Du reste, l'histoire ne nous dit pas que les rois d'Israël aient fait un usage abusif de leur pouvoir. Ils ont pu, et même souvent, désobéir à la Loi; servir de mauvais exemples, jusqu'à pousser le peuple aux pires transgressions, mais la liberté de leurs sujets n'en souffrit jamais. En tous cas, si elle eut à en souffrir, c'était contrairement à la loi mosaïque, et tout autre chef qu'un roi aurait pu faillir également, de ce côté.

Que dire de cet autre principe élevé : l'*Egalité* ? L'Ecriture sainte ne fut-elle pas la première à l'enseigner ? « Vous aurez une seule loi » nous recommande formellement le Pentateuque (IV, XV), c'est-à-dire que tous, riches ou pauvres, grands ou petits, vous serez égaux, que ce soit le citoyen natif du pays, que ce soit l'étranger venu habiter chez vous. « Voici les lois que tu leur exposeras », dit encore l'Exode (XXI) que tu exposeras à eux tous, à tout le peuple, sans faire aucune distinction. Il est encore sévèrement recommandé : « Ne pervertis pas le droit du malheureux dans sa cause, dans son procès », il est l'égal du riche, du puissant; nulle part nous ne voyons de différence établie dans le peuple à l'égard de particulier (Exode, XXIII).

On nous objectera peut-être, la création des castes des Cohanim (pontifes) et des Léviim (leurs adjoints) qui furent désignés spécialement pour le service divin qui se pratiquait dans le Temple. Mais cela n'est pas une faveur ou un privilège avantageux pour les personnes qui en furent chargées. Si elles avaient droit aux honneurs spéciaux et aux dons mentionnés pour elles, c'était une juste rémunération du délicat service qu'elles accomplissaient quotidiennement au nom du peuple d'Israël, et conformément aux règles sévères et nombreuses de leurs ministère, qui était plein de responsabilités.

Nous trouvons une autre preuve d'égalité dans l'obligation que chaque individu avait d'écrire un exemplaire du sépher thora. Même le roi qui paraissait cependant devoir être dispensé de ce travail, en raison des innombrables préoccupations qui l'assiégeaient, était tenu de s'acquitter de ce devoir, comme tout simple particulier. Bien plus, il devait écrire un deuxième sépher thora, en sa qualité de roi, qu'il devait porter constamment avec lui.

S'il nous fallait une preuve frappante du souci de l'égalité que la Loi mosaïque nous recommande, nous la trouverions encore

dans la punition subie par les deux fils d'Aaron, Nadab et Abihou. Ils avaient offert à l'Eternel un encens dont ils n'avaient pas été chargés. Or, les prescriptions concernant le service divin sont très sévères et beaucoup d'entre elles entraînent la peine de mort pour leur transgression. C'est ce qui arriva pour les deux fils du grand prêtre : « Un feu sortit de devant l'Eternel, qui les dévora, et ils moururent devant l'Eternel ».

Maintes fois le Pentateuque nous fait entendre que le malheureux, le déshérité, le salarié et l'étranger, ne doivent pas être rejetés de nous, mais placés sur le même rang.

Les prophètes eux aussi, dont la tâche était si ardue et parfois même si périlleuse, n'ont cessé de faire de l'égalité le sujet de leur constante préoccupation. Ils ne craignaient pas, en adressant au peuple leurs sévères et justes réprimandes, leurs menaces souvent redoutables, de parler à toutes les classes de la société, sans établir aucune distinction, sans faire d'exception : « Ecoutez la parole de Dieu, maison de Jacob, et *vous toutes, familles d'Israël*, s'écrie Jérémie (II). *Les cohanims* (les prêtres) ne se sont pas demandé où est l'Eternel; les *maîtres de la Loi* (savants) ne me connaissent pas. Les *pasteurs* ont péché envers moi; les *prophètes* ont prophétisé au nom de Baâl, etc. » Nous voyons avec satisfaction que Jérémie, ainsi que tous les autres envoyés de l'Eternel, ne manquent pas de réclamer avec vigueur, à tous, grands et petits, l'obéissance à la Loi. S'il y a égalité de droits, il doit y avoir également égalité de devoirs. « Parcourez les rues de Jérusalem, ajoute-t-il (V, 1) et cherchez, je vous prie, voyez, si l'on peut trouver même dans les places publiques, une seule personne exerçant la justice, recherchant la confiance... »

Nous arrivons maintenant au troisième et dernier terme de la sublime devise républicaine : *Fraternité*. C'est également la gloire du judaïsme d'avoir proclamé pour la première fois ce grand principe, dont la vérité et l'importance ne furent réellement comprises que bien plus tard. N'est-ce pas lui qui commanda du haut du Sinaï, il y a trente-trois siècles « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » ? Aimer son prochain comme soi-même, n'est-ce point là la formule synthétique, divine, de toute la morale sociale, le fondement unique et le plus solide de la fraternité ? Justice et charité, dévoûment et générosité, pardon, indulgence, commisération, secours aux faibles et aux malheureux, soulagement de l'infortune, assistance à l'orphelin, à la veuve, à l'étranger, bienfaisance sous toutes les formes, telles

sont les règles confraternelles qui doivent guider tout enfant d'Israël, tout homme en général, et que la loi mosaïque proclame avec la même autorité qu'elle proclama la liberté et l'égalité. Les prophètes, à leur tour, ne cessèrent de nous les rappeler.

Le Créateur a placé, en effet, dans le cœur humain un germe de bonté et notre devoir, certes, est d'empêcher qu'il soit étouffé par l'égoïsme, par la haine ou par l'envie; notre devoir est de le faire éclore et de lui faire porter tous ses fruits. Tel homme semble indifférent à la souffrance d'autrui parce qu'il ne la connaît pas ou ne se la représente pas assez vivement; c'est d'ordinaire l'homme qui a le plus souffert qui est le plus charitable. Celui qui ne manque de rien et n'est pas doué d'une forte imagination, a quelque peine à penser qu'il y ait des personnes mourant de faim. Celui-là doit rechercher le spectacle de la souffrance, visiter les pauvres, les malades, commencer par faire le bien, parce que sa conscience lui en fait un devoir. Il ne pourra le faire sans y trouver du plaisir, sans désirer le faire encore. Il s'attachera aux malheureux en proportion même des services qu'il leur aura rendus. La bienfaisance aura donc développé la bienveillance et celle-ci donnera alors à la bienfaisance tout son prix. Telle est en effet l'avis du prophète Isaïe qui nous recommande dans son concis mais sublime langage : « Partage avec l'affamé le pain que tu as chez toi; fais entrer sous ton toit les malheureux dépourvus de tout, pour leur accorder une bienveillante hospitalité ; couvre de vêtements celui que tu en vois dépourvu, et ne te dérobe jamais de ton prochain qui est ta propre chair. » Mais les pratiques de bienfaisance n'acquièrent leur véritable mérite que si le cœur s'y joint. L'amour du prochain est seul capable de triompher des sentiments malveillants ou égoïstes et de nous soutenir dans l'accomplissement des devoirs de charité; et il faut qu'il soit très fort pour nous inspirer le dévoûment et le sacrifice. C'est pourquoi l'Ecriture sainte a eu soin de nous dire — quoique brièvement, « tu aimeras ton prochain comme toi-même », c'est-à-dire tu t'aimeras avec la même force, avec la même sincérité, avec le même dévoûment que tu aimes ta propre personne qui est ton seul et unique bien.

C'est cette vertu éclairée, la philanthropie, qui porte certains hommes à fonder des institutions bienfaisantes comme les hôpitaux, les asiles pour la vieillesse et l'enfance, etc. Chacun de nous peut y contribuer pour sa part en aidant dans la mesure de ses forces à leur entretien et à leur accroissement. Toutefois, nous

ne devons pas nous en remettre entièrement sur les autres pour distribuer nos libéralités; il faut aussi autant qu'on peut, faire le bien par soi-même, directement. Tel est l'avis de nos sages. Il n'est pas besoin d'être riche pour faire le bien; celui qui, par exemple, donne son temps pour veiller un voisin malade, ou pour instruire les pauvres, exerce la charité, d'une façon très méritoire. La bienfaisance prend toutes les formes, comme le mal lui-même, dont souffre l'humanité.

Vous savez fort bien, Mesdames et Messieurs, qu'il serait bien long, pour ne pas dire impossible de citer dans cette modeste causerie, les nombreux commandements relatifs à la fraternité, à la concorde, à la bienfaisance, que nous a formulés l'Ecriture Sainte. Combien de fois ne voyons-nous pas, en effet, de pareilles recommandations : « Quand tu verras ton frère s'appauvrir, ne manque pas de le soutenir; quand tu le verras dans la détresse, ne te détourne pas de lui, etc. » L'énumération de ces sublimes devoirs serait très longue. Nous trouvons en eux la fraternité la plus claire, la plus franche, la plus dévouée, la seule utile et profitable à la société, telle que nous commençons à l'entendre à notre époque.

Dans l'antiquité païenne, on considère Socrate comme le fondateur de la morale. Nous savons très bien quelle fut, en effet, l'heureuse influence de la sage philosophie de cet illustre penseur et de ses disciples. Mais n'oublions pas, je vous prie, que la loi divine qui nous fut révélée sur le mont Sinaï par l'entremise de Moïse, avait déjà précédé Socrate de mille ans. Nous pouvons même croire que c'est le contact de nos savants avec les Grecs qui inspirèrent ces derniers, dans leur morale.

Examinons à nouveau le Pentateuque, la Bible entière, retournons et retournons notre Loi, suivant la parole que je vous ai citée au début; voici ici la protection assurée à la veuve, à l'orphelin, au nécessiteux, à l'étranger (Exode, XXII) : « N'affligez pas la veuve, ni l'orphelin, car j'écouterai leur plainte, a dit l'Éternel, et je ne manquerai pas de leur rendre justice. » Favorisez-les, aimez-les, soyez envers eux bons et charitables; ils ont droit d'une façon toute particulière, à votre sollicitude. A plusieurs reprises ces recommandations sont répétées dans les cinq livres de Moïse, dans les prophètes, dans les hagiographes. « Vous aimerez l'étranger, car vous étiez des étrangers dans le pays d'Egypte ».

A l'occasion de toutes nos fêtes, que nous ordonne le Deutéronome (XVI) à l'égard de l'esclave, de la servante, du lévi, de

l'étranger, de l'orphelin, de la veuve ? La plus franche fraternité, l'amour le plus sincère, le respect absolu envers eux; nous devons associer à notre joie ces personnes, et le commandement est plusieurs fois renouvelé, d'une façon formelle.

Mesdames et Messieurs, si nous jetions un coup d'œil sur notre histoire, voulez-vous me dire quel plus bel exemple de fraternité pourrions-nous trouver que celui qui nous est offert par le dévouement de la reine Esther et de son cousin Mardochée ? Poumons-nous passer sous silence ce mémorable épisode ?

Dès que Mardochée eût appris le funeste projet qu'avait entrepris Aman, Premier prince de l'empire Babylonien, d'anéantir tous ses frères d'Israël, en captivité dans ce royaume, il jura de se dévouer corps et âme à leur salut. Cette tentative ne manquait pas de périls et était entourée d'innombrables difficultés. Mais peu lui importait. Le devoir de fraternité lui dictait sa conduite. Il fit appel aussitôt au dévouement sans borne de sa cousine Esther, qui avait été admise au Palais royal par Assuérus. Cette dernière, modèle sublime de la femme israélite, affronta le plus grand péril. Elle se présenta devant le monarque sans être autorisée. Or, les règlements de la Cour punissaient de mort toute personne, quelle qu'elle fût, qui se serait avancée dans la cour intérieure du Palais royal sans y être convoquée. Confiante en la protection de la Providence, décidée à mourir pour sauver son peuple menacé d'extermination, Esther, la valeureuse Esther, digne descendante des Myriam, des Débora, se présenta néanmoins devant le despote Assuérus. L'Eternel vint au secours de cette brave. Elle trouva grâce devant le roi, qui loin de la faire périr, écouta, au contraire, ses supplications. Vous savez comment furent sauvés nos pères, par l'intervention de cette dévouée reine. Exemple mémorable de fraternité ! Puissions-nous en conserver éternellement le souvenir, conformément à l'institution qui a été faite, de lire, chaque année, la mèguilla de Pourim !

Fraternité ! Devoir sublime, aussi étendu que le vaste horizon de l'Océan, que tout Israélite privé parfois de ses droits, entend et accomplit si bien ! Trésor de bonté et de bienveillance, ne constitue-tu pas la force réelle, la raison d'être de toute famille, de toute nation, de l'humanité entière ?

« La terre n'a pas été créée en vain », déclare le prophète Isaïe, « Elle a été créée pour l'humanité ». Or, cette dernière pourrait-elle subsister, se développer sans sa bienfaisante action ?

Michée, à la parole si concise, nous répète de son côté : « Ce que le Créateur demande de nous, c'est la pratique de la justice, l'amour du bien, c'est-à-dire, la fraternité. »

Et quels bien durs reproches n'adresse pas Ezéchiel, aux grands de son peuple, dans ses justes remontrances : « Les chefs qui gouvernent mon peuple, s'écrie-t-il amèrement, dans une juste indignation, sont de véritables loups qui ne cherchent qu'à déchirer leurs proies innocentes, qu'à répandre le sang, qu'à sacrifier leurs frères pour gagner le plus d'argent. Il n'y a plus de fraternité, c'est le règne du crime. »

« Ce que j'aime, affirme Osée, au nom du Seigneur, c'est la bonté, non point ces vains sacrifices de bêtes; c'est la connaissance de Dieu, qui importe à l'homme. »

Plus loin, encore « observe constamment la bonté, accomplis la justice envers tes frères, etc. »

Bien auparavant, le sage Salomon n'avait-il pas recommandé à notre sollicitude le malheureux, dans ses immortels proverbes et sentences, « Celui qui donne au pauvre, dit-il, ne manquera de rien. »

Mesdames et Messieurs, nous venons de voir d'une façon certainement abrégée et par conséquent incomplète, car nous sommes limités par le temps réservé à une conférence, que la Bible est la première inspiratrice, sans conteste, des vérités éternelles proclamées par la France en 89, et par conséquent des progrès de notre civilisation.

Qui d'entre nous ne se rappelle la fameuse prophétie d'Isaïe, synthétisant tous les progrès de la morale sociale, laquelle a atteint de nos jours un point si élevé et doit encore s'élever davantage : « Le loup habitera avec l'agneau et le léopard s'étendra avec le chevreau; le veau, le lionceau, le gros bétail se trouveront réunis et un jeune enfant pourra les conduire. La vache paîtra avec l'ours; leurs petits gitteront ensemble et le lion, comme le bœuf, mangera du fourrage. Le jeune nourrisson jouera sur le trou de l'aspic; l'enfant à peine sevré, mettra sa main au trou du basilic. Personne ne nuira plus, ne fera plus de mal, dans toute la montagne de ma sainteté, car la terre sera remplie de la connaissance de l'Eternel, aussi abondamment que les eaux couvrent les mers. » (XI, 7-10).

La Société des Nations, issue du labeur quotidien des grands penseurs et philanthropes de notre époque, s'appuie-t-elle sur des

principes moraux différents de ceux que nous avons trouvés dans l'Ecriture Sainte ? Nullement. Elle paraît s'en inspirer, au contraire, car l'Humanité les a faites siennes. Elle n'a pas trouvé de plus grandes vérités que celles que nous a transmises Moïse. L'Histoire le prouve, la Raison le reconnaît.

Il importe donc, conformément à ce que nous avons expliqué aujourd'hui, que le Mosaïme fût plus sérieusement étudié, afin qu'il fût mieux apprécié et par conséquent mieux observé. Nous voyons l'affranchissement complet, universel, des peuples proclamé. Plus de distinctions de famille ni de race, plus de classes, plus de priviléges politiques ou civils, ni maîtres, ni serfs, mais des frères unis par les mêmes devoirs. Liberté, Egalité, tels sont les droits reconnus, les droits qui devront régner désormais, conformément à l'Ecriture Sainte, avec le puissant appui de la Fraternité.



Alger, le 19 avril 1926.

Conférence de Monsieur SAGUÈS

Directeur du Journal l'*"Univers Israélite"*

QUELQUES PROBLÈMES DU Judaïsme Contemporain

Mesdames, Messieurs,

Je dois à la bienveillance de M. le grand rabbin Fridman et de M. le Colonel Mayer, président de la Société des Conférences, à l'amitié dont m'honore M. Confino, directeur des œuvres d'éducation de l'Alliance israélite, et à la sympathie qu'ont bien voulu me témoigner les distingués représentants de votre communauté, de pouvoir prendre aujourd'hui un contact plus étroit avec la colonie juive d'Alger.

De par mes fonctions antérieures, j'ai eu, comme tous mes collègues, à m'occuper des multiples questions qui surgissent au sein des communautés juives, et, dans ce voyage d'études à travers l'Algérie, je me fais un devoir de me familiariser davantage avec les œuvres juives locales, de m'enquérir de leurs besoins, et il m'est permis de vous dire en passant, que vous trouverez toujours dans les pages de l'*Univers Israélite* la plus large hospitalité et l'appui le plus efficace.

Mais au-dessus des préoccupations locales se place un ensemble de problèmes complexes, rendus presque insolubles du fait même de notre tempérament frondeur et de l'éparpillement de nos efforts en des sens divergents, parfois même opposés. C'est cet ensemble de problèmes qui intéresse l'avenir du Judaïsme, que l'on dénomme la question juive. Nier l'existence de cette question n'est pas la résoudre. Nous devrions, au contraire, avoir le courage de l'envisager sous tous ses aspects, examiner d'un regard objectif, les solutions qui ont été appliquées ou propo-

sées, et alors verrions-nous poindre, peut-être, à l'horizon, la voie dans laquelle devrait s'engager le judaïsme pour ne pas disparaître; car nous nous rendons tous compte que le judaïsme, malgré le bruit que l'on fait autour de lui depuis quelques années, et qui nous donnerait l'illusion d'une persistante vitalité, glisse aujourd'hui sur une pente fatale où, de chute en chute, d'abdication en abdication, il est en train de se dépouiller de ce qui fait sa valeur originale et son unique raison d'être.

De quoi s'agit-il ? Un groupement de tribus, un petit peuple, a vécu quelques siècles dans une contrée aujourd'hui aride et vaste comme le quart d'un de nos départements algériens. Ni l'importance numérique de cette population, ni la puissance ou l'étendue de l'Etat qu'elle a fondé, ne peuvent lui valoir une grande place dans l'Histoire. Elle ne s'est distinguée ni dans les arts, ni dans les sciences; elle n'a laissé aucun monument de quelque valeur qui atteste l'épanouissement d'une intense activité économique ou politique. Et cependant, l'influence de ce petit peuple a été prédominante sur les destinées de l'humanité et n'a fait que s'accroître depuis la destruction du petit Etat juif.

Pourquoi ? Parce que, répugnant aux instincts grossiers des nations qui l'environnaient, le peuple juif s'est moralement isclé d'elles; il s'est voué au culte de l'esprit, il s'est préoccupé uniquement de son perfectionnement moral; il a été le premier à répandre dans le monde le principe du Dieu, il a brisé les idoles de bois et de pierre, il a lutté contre le paganisme. De son sein sont issus les guides de l'humanité. Il a, le premier, possédé des lois sociales, un code de justice, des préoccupations hygiéniques dont s'inspirent encore aujourd'hui les nations modernes.

Tout, dans son passé, paraît lui attribuer une mission à laquelle son existence a été vouée, et c'est justement de l'accomplissement de cette mission, de la foi absolue qu'il a eue dans ses destinées singulières que lui vient sa grandeur. Il est le peuple de la Bible, il est le peuple des prophètes et il a si bien compris la situation spéciale qu'il occupait, au sein des autres peuples, que, pour ne pas déchoir, il s'est obstiné à conserver intact pendant vingt siècles, dans des contrées souvent inhospitalières, au prix des sacrifices suprêmes, le patrimoine sacré qu'il tenait de ses ancêtres. Sauver sa foi, la transmettre sans l'altérer, de génération en génération, comme un flambeau qui devait sonder et éclairer l'avenir, telle fut sa constante préoccupation. Exil, per-

sécutions, inquisition, massacres, il a tout supporté ! Qu'importe ! Il a traversé des siècles de haine sans s'amoindrir et sans laisser porter atteinte à sa vitalité.

* * *

Mais la foi étant sauve, ce peuple, dispersé sur toute la terre, a adopté les mœurs, la mentalité, les coutumes, la langue, l'histoire des nations qui lui ont donné asile. Quels liens demeurent donc aujourd'hui entre ses membres épars ? Le souvenir du passé, les traditions, la foi. Si nous en faisions, un seul instant, abstraction nous priverions les juifs du seul élément de cohésion qui les unit.

Ce peuple dispersé ne pouvait, en effet, mener éternellement une existence précaire; c'eût été désespérer de l'humanité que d'admettre que ces êtres répandus sur toute la terre, dussent vivre en étrangers dans le pays même qui les avait vus naître. L'adoption d'un statut s'imposait qui réglât leur situation. Malgré donc les préventions, les animosités, le fanatisme, la conscience moderne eut un sursaut et de sa réaction favorisée par les événements politiques de la fin du XVIII^e siècle date la libération des juifs. Mais l'émancipation des juifs décrétée par la Révolution française ne constitue pas une génération spontanée; elle est l'aboutissement d'un travail plusieurs fois séculaire, le résultat d'une longue et douloureuse gestation de l'esprit humain ; c'est, à la fois, l'œuvre de la Réforme et de la Renaissance, l'œuvre des Encyclopédistes et des philosophes : c'est dire qu'elle ne pouvait s'imposer dans le même temps à tous les pays et qu'elle était fonction du stade de civilisation de chacun d'eux. Mais qu'il y ait eu un seul peuple qui ait pu aboutir à cette conception moderne du principe de nationalité, ne suffirait-il pas pour en déduire que les autres nations s'y achemineraient fatalement, et dès lors, n'étions-nous pas fondés à admettre que la solution de la question juive était en vue, et que le temps et l'évolution des esprits concourraient à son triomphe dans tous les pays ?

Pendant plus d'un siècle, l'émancipation des juifs, l'octroi aux juifs, dans leur pays natal, de tous les droits de citoyen put donc paraître comme la solution intégrale de la question juive, et tous les efforts furent dirigés en ce sens.

Mais l'histoire a de tristes retours; les progrès, surtout ceux d'ordre social, ne se répandent pas comme une traînée lumineuse, mais cheminent avec une désespérante lenteur, paraissent par-

fois abandonner la voie suivie, ou lui tourner le dos, et cette décevante et apparente régression a pu exercer une influence déprimante sur certains esprits impatients ou chagrins.

On cria donc un peu à la légère, à la *faillite* de l'émancipation, et un brillant journaliste conclut, à la fin du siècle dernier, que la question juive demeurait entière, que la solution proposée était un leurre, et que le juif demeurerait partout l'étranger. Affirmation audacieuse, et si peu conforme à la réalité qu'elle eut peu d'écho chez nos coreligionnaires d'Occident, ardemment attachés à leur patrie.

Ce journaliste qui, d'ailleurs, s'était jusqu'alors, peu intéressé au judaïsme et qui, dans tous les cas, avait vécu dans l'ignorance de nos traditions, essaya de donner de la consistance à notre vieux rêve messianique, source d'émotions les plus pures pour ceux des nôtres qui sont émancipés, source d'une invincible énergie pour ceux qui souffrent des lois restrictives dans leur pays natal. Il organisa donc un Etat juif sur papier, en attendant qu'il put l'organiser sur la terre de nos ancêtres, oubliant que l'existence de notre peuple est moins liée à la possession matérielle d'un lopin de terre, qu'au maintien d'un ensemble de lois morales qui sont la base indispensable de notre unité.

A l'émancipation qui est, en quelque sorte, le statut international des juifs, il opposa le statut national et ce fut là un des plus graves conflits qui aient survécu au sein du judaïsme, la cause d'un trouble profond des consciences, et le point de départ d'une crise qui va s'aggravant et qu'il faudra tout de même essayer de résoudre pour la libération de nos frères et l'honneur du judaïsme.

Une voix nous vient aujourd'hui de France; une heureuse initiative, prise par le Rabbinat français, vise à concilier toutes les tendances et place la question juive sur son véritable terrain; il serait à souhaiter que cette initiative ne reste pas platonique et marque le début d'une ère de concorde, d'union et de solidarité.

* *

J'ai essayé d'exposer en toute impartialité les deux solutions proposées pour la question juive; elles ne s'opposent pas; elles se complètent plutôt harmonieusement. Non, l'émancipation n'a pas fait *faillite*. La plupart des pays l'ont inscrite dans leurs lois fondamentales ; ils en ont admis le principe de gré ou de force et, d'autre part, l'Etat juif réduit depuis San Remo aux

modestes proportions d'un Foyer national pour ceux des juifs qui vivent en parias dans leur pays natal nous met à l'aise pour nous intéresser à la Palestine. Mais sous quelle forme pouvons-nous apporter notre concours au développement de cette région? Nous voulons bien servir des hommes, mais nous devons surtout servir une doctrine, notre doctrine ! L'Emancipation comme la création du Foyer national juif assurent certes l'existence des juifs, mais est-ce à dire qu'elles assurent, en même temps, le salut du judaïsme ?

Envisagées de ce point de vue, les deux solutions encourent le même reproche. Le judaïsme subit aujourd'hui une éclipse et il est singulièrement paradoxal que notre foi, nos traditions se soient maintenues pendant des siècles de souffrances, et que le souffle libérateur de 1789 et de 1918 lui soit fatal. L'Emancipation qui établit la plus large tolérance en matière religieuse, devait, semble-t-il, resserrer les liens qui ont, dans le passé, empêché nos aïeux de sombrer. Serions-nous donc assez dégénérés pour ne pas vouloir conserver intact, dans la liberté, le patrimoine moral et spirituel que nos pères ont su maintenir et nous transmettre dans les affres d'une mort toujours tragique ? Cette liberté que nous avons tous appelée de nos vœux, serait-elle fatale à notre religion qui est cependant considérée comme l'émanation la plus pure de ce qu'il peut y avoir de noble dans le cœur humain ! Toutes ces cellules juives, que forment nos communautés, semblent cependant au souffle de la liberté s'anémier et s'atrophier et si nous ne prenions garde, nous nous trouverions bientôt devant des éléments inertes que rien ne pourra plus ressusciter. C'est dans ce sens que l'on pourrait soutenir que l'émancipation aura fait faillite, puisqu'elle aura amené la disparition du judaïsme.

Mais cette douloureuse conséquence, l'Emancipation ne l'aura ni prévue, ni voulue ; elle n'a pas dit que la liberté de conscience devait comporter l'abandon de nos traditions et elle ne s'opposerait pas aujourd'hui à un redressement de la situation.

Bien plus grave de ce point de vue est le reproche que l'on pourrait adresser à la thèse sioniste. Voici donc un mouvement qui a son origine dans un acte de foi mystique, et qui doit toute la faveur dont il jouit auprès du peuple juif à ce fait qu'il apparaît comme la réalisation du rêve messianique et la justification des prédictions de nos prophètes ; voici, d'autre part, un peuple qui ne doit sa cohésion qu'à la persistance de sa foi, et

l'on vient aujourd'hui, déclarer, affirmer que la foi ne joue aucun rôle dans les aspirations de ce peuple ! Ce serait un abus de confiance et ceux qui, fidèles à cette étrange conception du judaïme nous accusent d'être des assimilés seraient, eux, les vrais assimilés puisqu'en affirmant l'existence d'une nationalité juive indépendante de la foi, ils obligent les juifs, qui sont indissolublement liés à leur patrie à se désintéresser du sort des individus liés à leur patrie, à se désintéresser du sort des individus à qui aucun lien désormais ne les unirait plus. La thèse sioniste travaillerait donc à la désagrégation du judaïsme traditionnel.

Plus que jamais, plus même qu'autrefois, alors que les persécutions dont ils étaient victimes rapprochaient tous les juifs, par leurs communes souffrances, le judaïsme ne peut être aujourd'hui que l'expression, non d'une nationalité, mais d'une foi, d'un ensemble de traditions et de souvenirs. Rien de plus.

Et quand je parle de foi, qui ne sent qu'elle n'est en contradiction avec aucune donnée de la conscience moderne ? Qui ne sent que cette foi n'est faite que d'un ensemble de lois sociales et morales que nous pouvons observer avec quelques fierté ! Avons-nous des idoles ? Avons-nous des saints que nous divinisons ? Avons-nous même des prêtres jouissant d'un pouvoir surhumain ou de prérogatives particulières ? Cette foi, ces traditions sont le fondement du judaïme : elles répondent aux besoins de notre nature; elles sont plus tolérantes, plus larges, plus libérales que certaines conceptions laïques.

Par quelle aberrations, par quel besoin d'imitation servile, nous résignons-nous aujourd'hui à renoncer à ces belles traditions, source de riches émotions toujours renouvelées ?

Quand on possède ce patrimoine que nous ont légué nos ancêtres et qui satisfait notre cœur et notre esprit, c'est folie que de le rejeter. Le judaïme sera religieux ou ne sera pas.

Le rabbinat français qui est parfois lent à se mouvoir l'a compris. L'œuvre qu'il vient de créer et en faveur de laquelle il demande le concours de tous les juifs français a, justement pour but de soutenir toute œuvre d'éducation, d'apprentissage pour but de soutenir toute œuvre d'éducation, d'apprentissage ou d'instruction qui s'inspire de notre doctrine religieuse. Ainsi le judaïsme français, en silence selon son habitude, après avoir été le premier à s'intéresser au développement agricole de la Palestine, après y avoir créé des écoles pour la jeunesse juive, veut

aujourd'hui donner à ce pays le seul aspect sous lequel il demeure cher à tout cœur juif.

Nous devons, certes, travailler à l'émancipation des juifs du monde entier : nous devons travailler à l'établissement des juifs qui désirent s'établir en Palestine, mais nous devons travailler surtout à raffermir dans nos cœurs la doctrine juive et alors de nos efforts associés surgira un nouvel épanouissement du judaïsme.

Je me garderai bien de parler de la valeur propre et intrinsèque de la foi juive. Je me rends compte de toute mon incompétence en la matière, en présence surtout d'un des plus distingués représentants du rabbinat français dont la parole est toujours pour nous un précieux enseignement.

Je n'ai essayé d'envisager que la valeur sociale de nos traditions religieuses. Si nous acceptions de travailler, chacun de nous dans sa sphère, au respect et au maintien de ces traditions, nous aurions tous, pour notre modeste part, contribué à perpétuer le judaïsme.



Alger, le 27 mai 1926.

CONFÉRENCE de M. MOATTI, Ingénieur Agricole

L'Agriculture et les Juifs

Mesdames, Messieurs,

Le sujet que j'aborde aujourd'hui a fait l'objet d'études nombreuses, de discussions passionnées de la part d'économistes du monde entier, de préoccupations politiques de nombreux gouvernements; plus récemment ce problème a attiré naturellement et d'une façon toute particulière, l'attention d'œuvres, d'associations et de hautes personnalités juives qui, en présence de la détresse morale et physique de nos coreligionnaires de régions européennes et africaines, se sont efforcées de faire revenir à la Terre, ces juifs considérés comme « indésirables » et traités avec moins d'humanité que des esclaves.

Je ne puis vous cacher l'émotion éprouvée à la lecture des textes sacrés qui glorifient tous, l'agriculture et combien nous avons le droit d'être fiers de notre origine, la noblesse agricole ayant existé chez le peuple juif bien avant le moyen âge.

Le redressement des idées fausses accumulées sur le juif pendant plus de dix-huit siècles ne peut évidemment pas s'opérer du jour au lendemain; c'est une tâche très dure à accomplir, voire même un véritable apostolat. Nous devons tous y concourir, non seulement auprès des détracteurs des juifs qui finiront bien par reconnaître leur erreur de jugement, mais encore auprès de beaucoup de nos coreligionnaires qui ignorent hélas le glorieux passé de nos ancêtres.

Etant donné l'ampleur du sujet et pour la clarté des développements, il m'a paru utile d'établir, après les considérations d'ordre général, le plan suivant :

- a) *Considérations générales;*
- b) *Période d'unité des juifs :*
 1. *Période pastorale allant des premiers patriarches jusqu'à Moïse.*

2. *Période agricole allant de Moïse jusqu'à la destruction du temple de Jérusalem par Titus.*

c) *Période de dispersion des Juifs allant de l'an 70 (destruction du temple par Titus) à nos jours.*

..

Considérations générales. — De tous temps, vous avez entendu dire autour de vous ou lu dans de nombreux livres ou journaux que les juifs dédaignent l'agriculture par tradition et qu'ils sont nés commerçants ou banquiers; que de fois ce reproche leur a été adressé !

La nature les aurait dotés depuis l'antiquité, d'un sens spécial, d'un instinct merveilleux pour les affaires, ce qui leur permet d'arriver à amasser des fortunes considérables !

Voilà les affirmations communément admises par les non juifs, affirmations ne reposant que sur des observations superficielles et que les ennemis du peuple juif se sont efforcés de répandre à travers les masses populaires ignorantes pour les exciter contre le juif « usurier », ce pêlé, ce galeux d'où leur vient tout le mal.

Il est de notre devoir de combattre cette légende du juif ne voulant pas s'occuper d'agriculture, du juif uniquement absorbé par le commerce ou la banque et au cours de cette étude, nous montrerons pour quelles raisons d'ordre historique, d'ordre politique et social, d'ordre religieux, alors que l'agriculture fut toujours en honneur chez les Hébreux, cette industrie n'occupe pas chez les juifs la première place dans leur activité économique, depuis la destruction du Temple de Jérusalem par Titus. Si on se reporte en effet au début de l'histoire juive, quand les Hébreux étaient les maîtres de la Palestine, on constate par tous les documents parvenus jusqu'à nous — et il en est qui sont transmis par des prêtres chrétiens ne pouvant par conséquent pas être suspectés de partialité en notre faveur — on constate, dis-je que les Hébreux sont restés peuple essentiellement agricole jusqu'à la fin de la royauté juive, laissant tout le commerce entre les mains des Phéniciens, des Assyriens et des Grecs. Avec notre grand et génial Moïse qui en fit la base de la constitution politique, l'agriculture constituait la branche principale de l'économie de nos ancêtres; école du travail et de la simplicité des mœurs, l'agriculture formait des tempéraments robustes, des âmes fortes et des cœurs honnêtes. La célèbre devise « Ense Arato » du maréchal Bugeaud sur la colonisation algérienne n'était pas une nouvelle, puisqu'il y a des milliers de siècles, la Palestine juive con-

naissait les soldats laboureurs, précurseurs de ce qui a existé en Algérie, au début de la conquête.

La république juive du début de notre histoire, comme la Révolution française de 1789, tirait comme on l'a écrit de la charrue et de l'aire à battre les céréales, ses magistrats et ses généraux ; plus tard le peuple juif chercha ses rois parmi des laboureurs et des bergers et jusqu'à la dispersion, il resta toujours attaché aux travaux des champs.

Les juifs de Babylone de l'époque talmudique avaient conservé les traditions agricoles de leurs ancêtres palestiniens et dans cette terre étrangère, étaient arrivés à une prospérité agricole des plus enviables. Notre histoire ne nous a-t-elle pas transmis que la plupart des rabbins babyloniens étaient des agriculteurs ?

N'ont-ils pas prêché constamment en faveur de l'agriculture ? Pour eux l'avenir messianique apparaît sous la forme d'une société agricole où l'on jouit d'une félicité céleste et ils sont dans cet ordre d'idées les précurseurs de la coopération et de la mutualité agricoles en si grand honneur dans les grands pays agricoles modernes.

L'un d'eux Rabbi Eliezer nous dit dans ses yebamot : « Dans l'avenir tous ceux qui ont à présent des métiers, se livreront à la culture de la terre et abandonneront leurs métiers, quoiqu'il rapporte moins. »

Malgré l'exil en pays étranger, nous trouvons là encore profondément ancrées les vieilles traditions agricoles palestiniennes et la clairvoyance du salut du peuple juif par le retour à la Terre.

Depuis le chef de la tribu de Juda jusqu'au dernier cadet de Benjamin tous les juifs étaient laboureurs et pâtres conduisant eux-mêmes leurs troupeaux.

Elisée fut appelé à la prophétie lorsqu'il conduisait l'une des 12 charrues de son père.

David avant d'être sacré roi gardait le troupeau de brebis de son père.

Les grandes fêtes populaires de Jérusalem étaient des fêtes essentiellement agricoles.

Celles de la Pâque fêtait la moisson de l'orge, la première des céréales arrivant à maturité; dès le 2^e jour de Pâque on présentait dans le sanctuaire une gerbe d'orge de la nouvelle récolte ; un prêtre faisait avec cette gerbe la cérémonie de l'agitation en même temps qu'on offrait un agneau en holocauste.

Cette cérémonie marquait l'ouverture de la moisson de l'orge. Plus tard vers la Pentecôte on fêtait de même la moisson du blé ou froment avec un rite qui consistait à offrir deux pains fermentés faits de fleur de farine de froment comme premices de la nouvelle récolte d'où le nom de jour des premices donné au jour de Schabouoth.

Cette fête des premices était célébrée avec une pompe extraordinaire, en présence des princes et hauts dignitaires de l'Etat; notre immortel Racine, dans Athalie, nous en a traduit l'éclat dans la fameuse tirade d'Abner :

Oui, je viens dans son temple, adorer l'Eternel,
Je viens selon l'usage antique et solennel ,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où sur le mont Sinaï la loi nous fut donnée.
Sitôt que de ce jour,
La trompette sacrée annonçait le retour
Du temple, orné partout de festons magnifiques
Le peuple saint, en foule, inondant les portiques,
Et tous, devant l'autel, avec ordre, introduits,
De leurs champs, dans leurs mains, portant les nouveaux fruits
Au Dieu de l'Univers consacraient ces premices
Les prêtres ne pouvaient suffire aux sacrifices...

Ces fêtes de la moisson que l'on retrouve encore de nos jours dans les pays à grande culture céréalière comme l'Argentine, l'Afrique du Nord, la vallée du Danube, devaient avoir un caractère sacré puisque consacrées religieusement.

Et la fête des Tabernacles ou des Cabanes qui signalait la fin de tous les travaux de récolte, la rentrée de tous les fruits et aussi la fin des vendanges, n'était-elle pas une fête essentiellement agricole ?

C'était, d'après l'Ecriture, la plus joyeuse et la plus grande de toutes les fêtes : la cueillette des raisins s'accompagnait de danses et de chants, l'allégresse régnait partout. Cette fête des vendanges revêtait un éclat particulier qui ne le cédait certainement en rien à celui des fêtes des vendanges des régions viticoles de l'Europe, car nos ancêtres palestiniens étaient des viticulteurs et des œnologues raffinés et leurs vins avaient une réputation justifiée dans tout l'Orient.

Ne faisait-on pas avec de grandes réjouissances également la tonte des Brebis ?

Tous ces exemples prouvent surabondamment quoiqu'on ait

écrit, la place prépondérante que l'agriculture occupait dans la vie des Hébreux.

Comment se fait-il que le peuple juif, agriculteur à l'origine, dans cette Palestine qu'il avait rendue si prospère, soit devenu avec le temps, surtout un peuple commerçant ? L'économiste Rosber y répond d'une façon remarquable : « Le peuple juif, dit-il, qui n'est inférieur à aucun peuple en richesse intellectuelle s'était pourtant, à l'époque de son indépendance politique, sous la discipline sévère de la loi mosaïque laissé fermer d'une façon très exclusive toutes les branches de l'économie politique pour s'adonner uniquement à l'agriculture et à l'élève du bétail.

« Il dédaignait d'autant plus de faire le commerce qu'il craignait le contact intellectuel des paysans, ses voisins. L'exemple du peuple phénicien qui lui est apparenté par la race montre qu'il condamnait ainsi par là le penchant naturel à l'oisiveté.

« La perte de son indépendance politique qui a entraîné comme on sait sa dispersion sur de vastes contrées a changé les dispositions de ce peuple pour le commerce. »

Quand on étudie impartiallement les péripéties de l'histoire des juifs de l'antiquité à nos jours, on est obligé de reconnaître que si depuis leur dispersion de Palestine, les juifs se sont détachés de l'agriculture qui était la vie même de leurs ancêtres, c'est qu'ils ont été contraints et forcés de la délaisser, soit par les circonstances ou par leur état social, soit par les lois civiles et religieuses, soit surtout par l'hostilité du clergé, des princes et des seigneurs ou du peuple, soit enfin par la violence.

Il faut attribuer la perte des traditions agricoles du peuple juif aux milieux bien différents dans lesquels ils ont été transplantés lors de leur exode de la terre palestinienne.

Les colonies juives établies à l'étranger ne pouvaient évidemment pas se consacrer à l'agriculture, car il leur était interdit d'acquérir des terres et ils étaient en raison des règles religieuses rigoureuses qu'ils continuaient d'observer, dans l'impossibilité d'entrer en gages dans des exploitations rurales; il leur était d'autant plus difficile de travailler qu'ils ne connaissaient pas souvent les méthodes de culture du milieu dans lequel ils se trouvaient; de plus les persécutions religieuses les obligaient à rester groupés pour mieux se défendre, c'est ce qui explique la

formation des ghettos européens ou des mellahs africains d'où les malheureux juifs ne pouvaient sortir qu'à certaines heures du jour.

Et pourtant ces malheureux, pour la plupart chargés de famille, étaient dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins des leurs, c'est alors qu'imitant les commerçants au milieu desquels ils vivaient ils se mirent à commercer.

Que de vexations, que d'humiliations, que de persécutions ne subirent-ils pas avant la proclamation des Droits de l'Homme et du Citoyen !

C'est à notre chère France que le peuple juif doit sa libération civique, nous ne lui serons jamais assez reconnaissants aussi, en ce moment, alors que notre Patrie est en danger financier devons-nous répondre généreusement à son appel et lui apporter tout ce que nous pouvons donner.

Ces traditions agricoles ancestrales, nous les retrouvons chez les juifs du moyen âge partout où ils ont pu conserver ou obtenir une liberté relative.

Au VII^e siècle, en Arabie, il existait des tribus juives guerrières et agricoles, très puissantes à l'origine, mais qui furent, petit à petit, exterminées par les arabes.

Lorsque l'illustre rabbin Benjamin, fils de Joua de Tulède, fit vers 1173 son célèbre voyage à travers le Monde, il fut frappé par le nombre de juifs exerçant la profession d'agriculteur et rencontrés au cours de son voyage.

En Espagne, jusqu'au moment où commença l'inquisition, de nombreux juifs étaient pâtres, agriculteurs ou ouvriers agricoles; la loi des Wisigoths leur défendait de travailler le dimanche dans les champs; le clergé tant en France qu'en Espagne leur réclamait continuellement la dîme de leurs champs.

En 1208, le pape Innocent III reprochait d'une façon très vive au duc de Nevers de voir les chrétiens de France utiliser des juifs pour la fabrication du vin et surtout du vin de messe ! Il m'a été agréable en tant que viticulteur de lire cette appréciation tout à l'honneur de nos coreligionnaires du moyen âge.

En Pologne, de nombreux juifs exploitaient comme métayers ou fermiers d'assez grosses propriétés; le terrible pogrom de Chmelniki, en 1648, fut cause de leur éloignement de l'agriculture, culture.

Dans le Sud de la Russie de nombreuses colonies agricoles juives existaient depuis longtemps, mais surtout sous forme de petits métayers ou d'ouvriers agricoles; les persécutions sous le régime tsariste et le manque de capitaux firent péricliter ces colonies.

Dans notre Afrique du Nord, avant l'occupation française, d'assez nombreux juifs vivant au Mz'ab ou aux confins du Sahara étaient pasteurs, vivant sous la tente et à l'occasion, agriculteurs, ne craignant pas de conduire leurs charrues. Ils furent bien moins persécutés par les Turcs et les Arabes que leurs coreligionnaires vivant au milieu des populations chrétiennes. La législation algérienne sur la colonisation (loi de 1904) écartait les Israélites algériens de l'achat des terrains domaniaux, ce qui constituait une entrave sérieuse au développement de l'agriculture dans les milieux juifs. Les effets de cette loi ont été atténus en 1924 grâce à une intervention de délégués financiers et de conseillers généraux, désormais en effet tout Israélite algérien pourvu d'un diplôme d'école d'agriculture peut acquérir des terrains domaniaux dans la proportion réservée aux algériens.

Enfin en Alsace et en Roumanie de nombreux mouvements antisémistes ont troublé la vie de nos coreligionnaires depuis très longtemps, toutes les fois que les juifs de ces pays essayaient de devenir propriétaires terriens.

Comme nous venons de le voir, le germe des aptitudes agricoles existe à l'état latent chez tous les juifs; le manque de sécurité, l'absence d'instruction et d'éducation agricoles, l'insuffisance de moyens financiers les ont éloignés de l'agriculture.

Dans les temps modernes, de nombreux essais de rénovation agricole du peuple juif ont été tentés un peu partout en faveur de nos malheureux coreligionnaires de Pologne et de Russie persécutés au mépris de toutes les lois de l'humanité.

Nous devons à l'Alliance israélite universelle, en France, à la Jewish Colonisation Association en Angleterre, au Joint Commission Committee en Amérique, aux comités sionistes un réveil reconfortant de l'âme agricole juive.

Ces associations, au moyen de gros sacrifices pécuniaires ont entrepris le relèvement moral des juifs de l'Est de l'Europe et de l'Afrique : a) *en créant des écoles d'agriculture* donnant aux enfants juifs une instruction générale et professionnelle remarquable pour en former une véritable pépinière de jeunes colons

pour la Palestine, l'Amérique, la Russie et l'Afrique du Nord ; b) en achetant des terres à l'usage des colonies agricoles juives, au prix de mille difficultés d'ordre politique et social.

Qu'il me soit permis de rendre un hommage respectueux à l'œuvre grandiose accomplie dans cet ordre d'idées par Monsieur le baron Edmond de Rotschild, en Palestine, où depuis un demi siècle, grâce aux prodiges de patience, de persévérance et d'une foi solide en la réussite des colonies agricoles juives, est arrivé à transformer en magnifiques vergers, vignobles et autres cultures intensives les terres de Palestine couvertes de chardon où le fellah arabe arrivait péniblement chaque année à récolter sa subsistance.

En Amérique du Sud grâce au concours financier et moral d'un de nos éminents coreligionnaires, Monsieur le baron de Hirsh, de florissantes colonies agricoles juives ont transformé de vastes steppes en terres de culture et en pacages pour l'élevage de nombreux troupeaux de bovins et d'ovins.

La création du Foyer national juif, en Palestine, vient compléter très heureusement cette résurrection agricole et intellectuelle d'Israël.

Que tous ces artisans du relèvement du peuple juif par le travail agricole trouvent ici l'expression respectueusement émue de notre admiration et de notre reconnaissance. Ils ont bien mérité de nos illustres ancêtres dont ils sont les dignes continuateurs.

Ne voyons-nous pas, depuis quelques années, en Algérie, un mouvement agricole qui s'accentue parmi nos coreligionnaires ?

Mais ici ce mouvement agraire juif a une tendance vers l'absentéisme; les propriétaires n'habitent pas leurs fermes pour les exploiter et c'est la grande propriété qui semble intéresser davantage nos coreligionnaires, ce qui ne correspond pas au but à réaliser. Or, c'est la classe prolétarienne, celle qui souffre le plus qui devrait aller à l'agriculture sous forme de métayers ou d'ouvriers agricoles, laboureurs, tailleurs, greffeurs de vignes et d'arbres, tabatiers, vignerons, vinificateurs. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en diffusant, dans les masses juives l'instruction agricole et en ayant des domaines où cette jeunesse complèterait sa pratique agricole pour se livrer ensuite directement ou indirectement à la culture ou à l'élevage.

C'est la seule condition du retour à la terre de ces énergies

latentes, souvent livrées à elles-mêmes ce qui les conduit au plus affreux des paupérismes comme nous le constatons hélas les veilles de fêtes et de sabatt, alors que canalisées vers la terre, ces énergies apporteraient dans les foyers misérables, la santé et l'aisance qui leur manquent. Combien serions-nous heureux de voir dans nos fermes des ouvriers juifs aptes à tous les travaux agricoles !

Je terminerai ce préambule en vous lisant ce qu'écrivait en 1894 dans la Revue des Etudes Juives, M. Isidore Loeb, économiste distingué et remarquable défenseur de la cause juive :

« Les juifs, disait-il, sont agriculteurs là où ils ont pu l'être, dans tous les temps, ils ne le sont pas là où il leur a été défendu pendant le moyen âge, de se livrer à l'agriculture.

de dix-huit siècles. C'était une erreur et une illusion de s'imaginer

« Ce n'est pas dans un espace de cinquante ans que l'on peut modifier une situation créée par une action historique de plus que les juifs avec la meilleure volonté du monde, pourraient dans l'espace d'un demi siècle se transformer en agriculteurs.

« Une loi rigoureuse enferme les hommes dans les carrières où ils se trouvent depuis si longtemps et ne leur permet pas d'en sortir facilement.

« Les tentatives sérieuses des juifs pour développer chez eux le travail agricole sont venues se heurter contre cette espèce de fatalité. Il faudra des efforts énergiques et prolongés pour la vaincre. »

Les résultats obtenus depuis cette époque dépassent toutes les espérances permises, souhaitons de les voir s'amplifier tous les jours.

..

1. *Période pastorale allant des premiers patriarches jusqu'à Moïse.*

Examinons maintenant, mesdames et messieurs, ce que fut l'agriculture chez les Hébreux en commençant par la période pastorale qui va depuis les patriarches jusqu'à Moïse. A l'origine, les Hébreux, comme tous les peuples primitifs, menèrent la vie pastorale et nomade, absolument identique à celle des tribus nomades du Sud Algérien, ne cultivant le sol que d'une façon secondaire pour en tirer les denrées de première nécessité.

Les patriarches étaient de riches nomades, vivant au milieu de leurs troupeaux, se transportant selon les saisons, d'une région

à l'autre, uniquement guidés par les pâturages et les points d'eau nécessaires à la prospérité de leurs troupeaux.

C'est ce qu'accomplissent encore actuellement nos tribus du Sud comme celles des Labaa, des Ouled-Nails par exemple qui remontent tous les ans en juin dans le Sersou pour y trouver des pâturages et des points d'eau taris dans leurs parcours du Sud.

Ce furent surtout les tribus établies à l'Est du Jourdain qui se consacraient à l'élevage, de grands et nombreux troupeaux de moutons parcouraient les vastes pâturages qui s'étendaient jusqu'à l'Euphrate.

Les vastes espaces incultes du Midi de la Judée étaient comparables aux vastes parcours moutonniers de nos régions du Sud et permettaient l'entretien de troupeaux importants de moutons, de chèvres et de chameaux.

Le mot hébreu « *midbar* » toujours traduit dans nos textes par désert vient d'une racine aranéenne (*dbar*) signifiant conduire et désignait surtout les vastes espaces libres analogues à ceux des régions de Chellala, Djelfa, Mecheria ou Aflou, où les nomades menaient leurs troupeaux.

Comme pour nos régions moutonnières algériennes, les pâturages palestiniens désignés sous le nom de « *houçoth* » étaient domainiaux et les bergers les parcouraient dans tous les sens pendant la belle saison.

La transhumance de ces troupeaux s'opérait en hiver dans les plaines abritées où ils avaient le plus de chances de trouver de bons pacages.

Plus tard, après le retour d'Egypte, les patriarches faisaient rentrer les troupeaux dans les étables à l'entrée de l'hiver pour ne les faire sortir qu'à Pâque; il fallait assurer à ce nombreux bétail des réserves alimentaires considérables sous forme de pailles, de foins, voire même de grains, ce qui montre ce que devait être la culture des céréales à cette époque là.

Dans les pâturages, les troupeaux vivaient toujours en plein air; ils étaient parqués dans un enclos appelé *michla* ou *gudéra*, analogue aux « *zriba* » des moutonniers algériens actuels; les bergers hébreux avaient, comme nos bergers arabes, leurs tentes à proximité des enclos et étaient toujours armés. Pour éviter une attaque brusquée de tribus ennemis, la surveillance des alentours était facilitée au moyen de tours de garde ou « *migdal eder* » qui s'élevaient de place en place. Dans ces régions de par-

cours à climat plus chaud que le nôtre, la question d'abreuvement de ces immenses troupeaux préoccupait à juste titre les tribus pastorales; les points d'eau pour le bétail étaient très recherchés. Tantôt les eaux courantes des petits oueds étaient aménagées comme le font nos nomades du Sud, tantôt, dans les régions à pluviométrie insuffisante, des puits ou des citernes étaient creusés; les pâturages devenaient alors la propriété de ceux qui les avaient aménagés. Du temps des patriarches on connaissait déjà les abreuvoirs portatifs que l'on emplissait d'eau tirée des puits ou citernes au moyen de seaux.

Près des villes et des villages, il y avait des puits et des abreuvoirs publics qui étaient, à certaines heures du jour, un lieu de rendez-vous pour les pasteurs; là se rencontraient les filles et les fils des familles les plus distinguées, car la garde des troupeaux était une des occupations les plus honorables.

Les gros propriétaires éleveurs avaient un personnel important de bergers sous les ordres d'un chef de troupeau responsable et qui répartissait les troupeaux entre les bergers auxquels il assignait les lieux de pacage et les points d'eau.

Plus tard, chez les rois juifs, les intendants des troupeaux étaient parmi les plus hauts fonctionnaires de l'Etat et portaient le titre de « chef du domaine ».

La vie très pénible de ces pâtres, veillant jour et nuit, exposés à la chaleur et au froid, était supportée très allègrement par nos aïeux; comme les bergers arabes, les bergers hébreux charmaient leurs loisirs au son de la flûte en roseau appelée « halil » ou « nehila »; ils avaient en outre une espèce de cornemuse ougale composée d'une peau enflée et de deux flûtes; chacun sait que David gardait les brebis de son père quand Samuel le fit venir pour le sacrer roi et qu'il charma souvent le vieux roi Saül par son jeu de harpe.

Les troupeaux des Hébreux comprenaient surtout des brebis et des chèvres qui s'accommodaient parfaitement des montagnes et des vastes parcours désertiques; comme dans les pays d'élevage, le gros bétail (bœufs et vaches) était surtout exploité dans les riches et plantureuses plaines de Sarou et de Basan, où l'irrigation permettait l'entretien de vertes prairies. Dans les régions moutonnères, tout comme aujourd'hui, dans notre Sud Algérien, de nombreux chameaux servaient aux transports et suivaient les troupeaux, dans leurs migrations. Comme monture, l'âne régnait

en maître absolu même chez les gens les plus riches; le cheval ne fut importé en Palestine que sous les rois juifs.

Cette industrie pastorale constituait donc une source formidable de richesses: d'abord pour l'alimentation: viande et graisse, puis des laitages et du beurre et ensuite la laine pour la confection des vêtements.

Moutons et chèvres servaient aux patriarches de monnaie d'échange avec les peuples voisins, au moment de la transhumance pour l'achat des grains et autres produits n'existant pas dans le pays.

La culture céréalifère n'était pratiquée que sur une toute petite échelle en raison des mauvaises conditions météorologiques des régions d'élevage ainsi que de la nature des terres.

Dans les régions riches, comparables à notre Mitidja, la culture de la vigne avait surtout pour but la production de raisins de table, on en gardait toutefois assez pour faire la provision familiale de vins. L'olivier était aussi cultivé que la vigne pour la production des olives de conserve et de l'huile qui jouissait d'une grande réputation. Des palmeraies importantes donnaient d'excellentes dattes.

Les cultures potagères, fruitières et florales existaient à l'état rudimentaire et autour des villes, comme aujourd'hui; elles n'eurent de vrai développement que sous l'impulsion de Moïse.

Mais la culture proprement dite n'était qu'une partie secondaire de l'activité de ces Hébreux, car leurs fréquents déplacements avec leurs troupeaux ne leur permettaient pas d'entreprendre des cultures sur de grandes étendues.

Telle fut cette période pastorale qui se continua jusqu'au retour d'Egypte en pays de Canaan et qui fut certainement l'époque la plus heureuse de l'histoire de nos ancêtres, car par la suite, au contact des peuples qu'ils fréquentèrent, leurs mœurs et leurs coutumes se transformèrent au détriment de leur vie calme, de leur esprit de famille et de leur valeur morale.

Vous connaissez tous la magnifique épopée de notre grand Moïse rentrant d'Egypte avec les Hébreux dans cette Palestine qui allait devenir un foyer intense de civilisation, un centre remarquable d'études d'économie politique et rurale et, le pays agricole le plus vivant et le plus prospère de l'époque.

C'est ce que nous étudierons au cours de la prochaine conférence.

Emile MOATTI.

**Ingénieur agricole,
Propriétaire-Agriculteur,
Président de la Fédération des Syndicats
des Eleveurs Exportateurs d'Algérie
Vice-Président de la Confédération
des Agriculteurs du Département d'Alger.**

MILIANA (Département d'Alger)



Alger, le 9 Juin 1926.

Conférence de Monsieur Lucien LÉVI-BRAM

Président de la Société « LA FRATERNELLE »

HISTOIRE DES JUIFS D'ALGÉRIE

Mesdames, Messieurs,

Les troubles, les vexations, les haines, les injures, les affronts dont nous avons été l'objet, il y a plusieurs années, ne sont pas complètement effacés de notre souvenir. Nous devons reconnaître cependant qu'aucune hostilité particulière ne s'est plus manifestée et que nos relations avec nos concitoyens, de religion différente, sont devenues plus faciles. Le recul du temps va nous permettre de rechercher impartialement les causes de ces périodes troublées et de juger si les reproches adressés à nos pères et à nous-mêmes étaient véritablement mérités. Est-ce avec raison que le juif algérien a été si longtemps haï ? Etait-il juste de lui imposer l'ostracisme qu'il a dû subir ? Devons-nous, comme cela a été répété si fréquemment, croire que nos ancêtres ne nous ont légué que d'innombrables défauts et aucun des sentiments indispensables pour pouvoir vivre au milieu de peuples civilisés ? C'est ce que je vais examiner devant vous en vous exposant l'histoire des juifs algériens.

Lorsque les Juifs furent chassés de la Palestine, ils durent se disperser et quelques-uns d'entre eux s'établirent dans le nord de l'Afrique. Ptolémé Soter, au moment de la prise de Jérusalem, au troisième siècle avant l'ère chrétienne, ordonna le transport d'un grand nombre de familles juives dans les colonies romaines de l'Afrique. Cette immigration se continua pendant toute la période de la République Romaine et jusqu'au commencement de l'établissement de l'Empire. La destruction du temple de Jérusalem (70 ans après l'ère chrétienne) fut également la cause d'une

nouvelle arrivée d'une grande quantité de juifs dans l'Afrique du Nord. Pendant toute cette période, ils vécurent des années bien troublées, avec de rares intervalles de bonheur. Le Talmud nous rapporte que de célèbres rabbins purent cependant exercer parfois une bienheureuse influence. Pendant l'occupation romaine, le commerce avait pris une grande extension. Les juifs allaient de la Numidie en Mauritanie vendre et acheter des bois de cèdre et parfumés, de l'ivoire, du musc, des plumes d'autruche, des plantes médicinales, des bracelets et colliers de cuivre, etc... Avec l'avènement du christianisme, des mesures de restriction sont prises contre eux et de nombreux conciles (Elvire 313, Laodicée 320, Nicée 325) s'efforcent de rejeter les Juifs hors de la vie sociale et les obligent à verser annuellement un lourd tribut à l'Eglise. Le Juif se voit interdire toutes fonctions dans l'administration, dans l'armée, dans le gouvernement. Il n'a plus qu'un seul droit, celui de gagner sa vie pour ne pas mourir de faim. Les Vandales se montrèrent plus tolérants, mais cette heureuse période fut de bien courte durée. Justinien interdit formellement aux Juifs l'exercice public de leur culte et donne l'ordre de s'emparer de toutes les synagogues pour les transformer en églises.

Avec l'arrivée des Arabes aucun changement notable ne se produit. Cependant on constate la création de nombreuses écoles juives et l'histoire nous rapporte que plusieurs médecins et grammairiens juifs se sont rendus célèbres. Le fanatisme des Khalifes de la dynastie des Almoravides et des Almohades s'intensifie et cause de nombreuses et sanglantes persécutons. Tout infidèle à la loi musulmane doit se convertir ou mourir. La haine des Arabes s'atténua bien lentement et le Juif restera exclu de tout emploi public, sera contraint de porter des vêtements spéciaux et ne pourra jamais utiliser un cheval.

Au XII^e siècle, aucun outrage n'est épargné aux Juifs. L'histoire enregistre de nombreux massacres, tous suivis d'une confiscation générale des biens. Pour échapper à ces persécutons beaucoup d'entre eux (qu'on a appelés Maranes) se convertirent extérieurement à l'Islamisme tout en conservant intérieurement la foi mosaique. La dynastie est enfin renversée et nos coreligionnaires vécurent plus librement; ils furent autorisés à exercer ouvertement leur culte, avec l'obligation, cependant, de verser des impôts et des taxes formidables et de porter des vêtements de couleur jaune. La législation arabe leur était applicable et tous leurs différends devaient être tranchés par les tribunaux arabes. Les persécutons d'Espagne et la hideuse inquisition sont suivies

du décret d'expulsion du 31 mars 1492, signé par Ferdinand et Isabelle la Catholique. Un très grand nombre de Juifs espagnols vient s'établir en Afrique du Nord et la plupart des communautés algériennes devinrent très prospères.

Pendant le XVI^e siècle les Juifs vécurent dans une tranquillité relative qui fut violemment troublée par l'occupation de certaines villes algériennes par les Espagnols (Oran 1509, Bougie 1510). En 1541 les Espagnols tentent vainement le siège d'Alger. Les Juifs célébrèrent cet insuccès et ce souvenir est encore rappelé chaque année par beaucoup d'entre nous. Pendant l'occupation d'Oran par les Espagnols (de 1666 à 1792) les Juifs se voient interdire l'entrée de cette ville.

A partir de cette époque ils vivent au milieu des Arabes avec des alternatives de tranquillité et de persécutions. Surchargeés d'impositions, ils étaient tenus de verser aux deys, qui se sont succédé, une contribution annuelle de 30.000 francs et, à l'occasion de la grande fête, un cadeau de 20.000 francs. Les deys s'associent fréquemment aux entreprises commerciales des Juifs. En 1795, Joseph Cohen Bacri est envoyé en France par le dey Hassan pour régler ses affaires commerciales et Simon Aboucaya pour être son représentant officiel. De 1802 à 1805, Nephatali Busnach est le principal conseiller du dey. Une violente révolte éclate brusquement. Busnach est assassiné et ce crime reste impuni. Tous les débiteurs des Juifs les accusent d'être les fauteurs de désordre; des centaines de Juifs sont brûlés et pendus et leurs biens confisqués. Depuis, et sous tous les gouvernements qui se sont succédé, les Turcs et les Arabes se sont toujours servis des Juifs comme intermédiaires pour leur commerce, mais les ont toujours traités avec la plus grande dureté. Cependant, quand en 1792, la ville d'Oran fut reprise par le bey Mohamed, les Juifs furent autorisés à y résider et de vastes terrains leur furent concédés.

Tout le commerce, la banque, le trafic avec l'étranger étaient concentrés par les Juifs qui avaient des représentants à Marseille, Gênes, Naples, Livourne et même en Angleterre. Nombreux sont les services qu'ils purent rendre aux chrétiens tombés au pouvoir des corsaires. Pour s'acquitter du paiement de la rançon imposée, les familles des captifs ne pouvaient, sans risque, adresser directement les fonds aux deys. Les Juifs servaient alors d'intermédiaires après versement de la somme chez leurs représentants en Europe. Toutes les professions, alors en usage, étaient

exercées par les Juifs: ils étaient tailleur, passementiers, brodeurs, matelassiers, ferblantiers, peintres, joailliers, orfèvres, etc., mais, malgré leur travail assidu, ils croupissaient dans une situation affreuse, étant constamment injuriés et bafoués. Sans nationalité, simplement toléré, continuellement opprimé, le Juif était astreint, sous peine de bastonnade, à marcher nu-pieds en passant devant les mosquées et les palais, à se tenir debout devant un musulman, à ne porter que des vêtements de couleur noire, à ne jamais avoir de lanterne en traversant les rues pendant la nuit; il lui était interdit de lire ou d'écrire l'arabe et il devait se plier à exécuter toutes les corvées qui lui étaient commandées. Chaque communauté était administrée par des mokadems, qui exerçaient un pouvoir arbitraire et sans limite; les tribunaux rabbiniques avaient des attributions assez étendues, mais, en matière criminelle, seuls, les officiers du dey avaient toute compétence.

Telle était la situation des Juifs avant la conquête de l'Algérie par les Français. Les causes de cette conquête sont certainement connues de vous tous et nous pourrons nous borner ici à énumérer les principales sans les développer. L'affront fait le 27 avril 1827 à l'honneur national, lors du fameux coup d'éventail, la diversion, cherchée par le gouvernement, pour détourner l'attention publique des difficultés intérieures, nées sous le ministère de Polignac et plus particulièrement l'affaire Busnach Bacri ont poussé la France à déclarer la guerre au Dey. La disette qui sévissait en France en 1793 avait contraint l'Etat à contracter une dette de quinze millions pour s'approvisionner en céréales. La partie de ces approvisionnements, fournie par le dey, ne fut pas intégralement payée; après de nombreuses réclamations présentées par Busnach et Bacri, la dette fut réduite, en 1819, à sept millions, sous réserve des créanciers français de Busnach et Bacri. Cinq millions sont versés. Le dey Hussein formule de nouvelles plaintes à Charles X et lance son coup d'éventail à l'ambassadeur français Deval. Le 14 juin 1830 les Français débarquent à Sidi-Ferruch.

Les Turcs sont aussitôt expulsés d'Algérie et renvoyés en masse en Asie Mineure. Les Juifs avaient toutes raisons de se réjouir de la chute de la domination turque. Chassés d'Alger par le dey Hussein, ils accueillent favorablement les Français. Ces derniers font appel à leur concours et les emploient comme intermédiaires entre l'armée et les Musulmans. Dès l'occupation d'Alger la France commence par assurer le libre exercice de la

religion musulmane et par garantir la religion juive (capitulation de 1830 signée par de Bourmont et Hussein). Son premier acte est une manifestation des principes d'égalité et de liberté. Au point de vue de l'ordre public, la situation des Juifs est mal définie et inextricable ; ils ne sont ni étrangers ni indigènes, n'ont pas de consuls, de nationalité. Les Juifs abandonnent peu à peu leurs mœurs anciennes pour adopter chaque jour davantage la civilisation française. Un Conseil municipal est alors organisé et composé de Maures et de Juifs. Par un arrêté du 16 octobre 1830 les Juifs se voient conserver le bénéfice de leur législation propre. Cependant, en cas de procès criminel entre Musulmans et Juifs, le cadi restait seul compétent et appliquait la loi musulmane ; un droit d'appel était toutefois réservé devant la cour de justice française, composée de trois juges français. Un arrêté du 16 novembre 1830 confia la direction des affaires juives à Cohen Bacri, qui assurait le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire et auprès de qui fut placé un conseil hébraïque. Une ordonnance du 10 août 1834 donna compétence aux tribunaux français, pour tous les crimes ou délits commis par des Juifs ou à leur préjudice, et, aux tribunaux rabbiniques pour toutes les autres infractions.

La conquête de l'Algérie se poursuit ; des combats héroïques se succèdent pour gagner chaque jour de nouvelles parcelles de territoires. Les Juifs apportent aux troupes françaises une aide utile et intelligente et aucun cas d'hostilité n'a pu leur être reproché. Beaucoup d'entre eux se distinguent en combattant dans les rangs de l'armée française ; je n'en citerai ici que quelques-uns, l'énumération complète en serait beaucoup trop longue : Aaron, Carrus, Baranes, Mayer, Darmon, Toubol, Aboucaya, Amar, Dayan, Albaz, Cohen, tué à la prise de Mostaganem, Levy prisonnier à Sidi-Brahim, Ayas promu chevalier de la Légion d'honneur, Allegre mort à la prise de Bougie après avoir été promu au grade de chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur. Chaque fois que les Arabes sont contraints d'abandonner une ville ils pillent et brûlent toutes les synagogues et maisons juives.

Tout en fournissant si brillamment ces témoignages de fidélité et d'amour à la France, les Juifs s'efforçaient de s'adapter aux mœurs françaises ; ils adoptaient les vêtements européens et demandaient leur admission dans les écoles françaises.

Toute nation conquérante a le plus grand intérêt à s'assimiler

les populations conquises pour éteindre tout sentiment de vengeance et à les considérer comme de véritables nationaux pour accroître son influence. C'est le système appliqué dès l'antiquité par les Romains et adopté par la Révolution Française. La France poursuit progressivement l'assimilation des Juifs Algériens. Par une ordonnance du 28 avril 1841, les rabbins se voient retirer toute compétence au point de vue criminel et commercial. L'Israélite a des représentants dans les Assemblées municipales et départementales; il peut obtenir son admission dans les rangs de l'armée française. Aucun heurt ne se produit. Le Juif accepte d'être soumis à la loi française; il est juste d'ajouter qu'aucune contradiction dans la loi française et la loi hébraïque ne vient faire obstacle à ce désir d'assimilation. Aucune protestation ne s'élève contre la suppression de leurs jurisdictions anciennes. Une ordonnance du 9 novembre 1845 institua un consistoire à Alger, Oran et Constantine, dont les membres nommés par le gouvernement, devaient veiller à ce que les enfants juifs soient instruits et exercés à des professions utiles et particulièrement agricoles. Le collège d'Alger comptait 14 % d'élèves juifs dès les premières années de son établissement.

Le loyalisme de nos pères se manifestait en toute occasion ; c'est ainsi que le 8 février 1846, ils présentèrent l'adresse suivante à Louis Philippe : « Votre Gouvernement a éloigné de nous l'ancienne administration. Nous habitons la vallée des ténèbres et de la mort, car la véritable justice n'existe pas. Des hommes mouraient sans jugement, sans justice; d'autres perdaient leur fortune sans droit ni loi. Mais maintenant le soleil s'est levé, car la justice et la vérité marchent ensemble sur la terre. » Louis Philippe leur répondait : « Ainsi que l'eau qui tombe goutte à goutte finit par percer le rocher le plus dur, de même l'injuste préjugé, qui vous poursuit, s'évanouira devant le progrès de la raison humaine et de la philosophie. »

La France avait besoin de grossir le nombre de ses nationaux en Algérie. L'arabe restait hostile à toute assimilation; sa religion, ses mœurs constituaient des obstacles insurmontables; le juif, au contraire, s'efforça de se dépouiller de tous les défauts, dont il portait l'empreinte, depuis tant de siècles d'esclavage et de misères et, grâce à son intelligence, à son ardent amour du travail, à sa probité, il sut bien vite s'adapter à la mentalité française. Le baron Baude constatait que le Juif appréciait comme il convenait le bienfait de la révolution qui s'opérait pour lui.

« Par ses qualités, disait-il, le Juif est appelé à jouer un rôle important en Afrique. La puissance de leur union et de leurs relations, la connaissance de la langue arabe lui donne une grande facilité d'accès auprès des Musulmans; beaucoup d'Israélites cessent de se livrer au brocantage et embrassent des professions utiles. Par la supériorité de leur intelligence, par la réciprocité de confiance qui règne entre eux, les Juifs sont appelés à lier par un vaste réseau l'Afrique à l'Europe, à servir de véhicule à notre influence commerciale et politique et à rendre sous cette forme à la France une partie du bien qu'ils ont reçu d'elle ».

De nouvelles et nombreuses étapes pour aboutir à la qualité de citoyens français vont être franchies pendant les années qui vont suivre. Une loi du 16 juin 1851 complétée par la loi du 23 mars 1855 fait régir par le code civil les transmissions de biens intéressant les Juifs. Un décret impérial du 27 octobre 1858 réorganisait les conseils municipaux et généraux et inscrivait l'entrée de l'élément indigène dans ces assemblées. Le Conseil général de Constantine et celui d'Oran adoptaient en 1858 et 1859 des vœux tendant à la naturalisation collective et immédiate des Juifs algériens. Le Conseil général d'Alger soulignait la situation équivoque dans laquelle ils se trouvaient, les nombreuses preuves de patriotisme qu'ils avaient manifesté et demandait la naturalisation individuelle en attendant qu'une loi intervint sans retard pour accorder la naturalisation collective. La naturalisation individuelle n'était pas une mesure satisfaisante. Comme le remarquait Varnier elle jetait le trouble dans les intérêts des familles en maintenant les non naturalisés sous la loi de Moïse et en soumettant les naturalisés à des lois qui changent chaque jour. Tous ces vœux étaient renouvelés d'année en année.

En 1860, au cours du voyage de Napoléon III en Algérie, les Juifs d'Alger lui remirent une pétition couverte de plus de 10.000 signatures et ainsi conçue : « Les soussignés, israélites algériens, supplient Votre Majesté de les déclarer Français. Inspirés avant tout par nos sentiments de reconnaissance et d'amour pour la France qui nous a délivré d'une tyrannie oppressive et barbare, nous déclarons solennellement accepter, dans leur entier, les décisions du grand Sanhedrin, réuni par Napoléon I^{er}. Les magistrats savent dans quelle proportion nous occupons la justice répressive, les fonctionnaires de l'enseignement public si

nous sommes avides d'instruction pour nos enfants, les chefs de l'administration publique si nous sommes des hommes d'ordre, industriels, utiles au commerce et associés de cœur, à la prospérité de l'Algérie. Nous nous en remettons à leur témoignage. Une dernière considération, c'est notre douleur d'être une chose sans nom dans la division des habitants du globe, d'être étrangers dans les lieux qui nous ont vu naître et de n'avoir pas de patrie tout en comprenant ce qu'est une patrie. Et comment ne comprendrions nous pas le sens magique de ce mot lorsque nous vivons à l'ombre du drapeau français ».

Napoléon leur répondit : « Bientôt j'espère, les Juifs seront citoyens français. » Les Juifs ne cessent pas un seul instant de réclamer cette qualité et l'unité de législation; ils n'étaient nullement poussés par l'intérêt politique; l'Algérie n'avait pas encore de représentants élus dans les assemblées législatives; ils voulaient simplement sortir de la situation fausse dans laquelle ils se trouvaient.

« En 1864, ils adressent au Sénat une pétition, ainsi conçue : « Nous venons solliciter autant de votre justice que de la générosité, qui caractérise tous vos actes, d'achever l'œuvre commencée, de proclamer notre assimilation définitive avec nos frères de la mère patrie, de nous éléver en un mot à la dignité de citoyens, objet de nos vœux les plus ardents, de nos chères espérances et de nos aspirations les plus constantes et les plus vives. Pour que vous nous preniez en considération notre pétition, pour que vous nous fassiez jouir enfin de la qualité de citoyen français que nous réclamons depuis bien des années, quels autres titres pourrions nous faire valoir à votre bienveillance qu'un dévouement inaltérable à la France, qu'un vif désir de la servir et de mourir pour elle, de contribuer dans la limite de nos forces à sa grandeur et à sa prospérité, de nous glorifier de ses nobles destinées et d'être unis à jamais par les liens les plus étroits à ses enfants, les Français, nos frères, nos libérateurs. Comment pourrait-il en être autrement ? N'est-ce pas de la France qu'est venu notre salut ? N'est-ce pas la France qui a daigné nous tendre la main et nous convier par l'organe de son premier corps judiciaire à participer aux avantages dont jouissent nos frères, les Français ? »

La Cour de Cassation, en effet, par un arrêt du 15 juin 1864 leur avait reconnu la qualité de Français.

Toutes les plus hautes personnalités associaient leurs efforts

et reconnaissaient que le Juif était digne d'obtenir la qualité de citoyen Français. De Fonvielle pouvait dire : « Est-il nécessaire d'énumérer les preuves de dévouement que les Juifs nous ont données, avant même que la conquête ne fut consommée, lorsqu'il ne s'agissait encore que de la préparer. Ne les voit-on pas à l'œuvre, mettant en action la merveilleuse flexibilité de leur génie commerciale et comprenant admirablement toutes les ressources de notre civilisation. Ne sont-ils pas les propagateurs zélés de notre influence, les agents infatigables de nos desseins ? Ils rêvent l'extension de notre domination, car ils ont des coreligionnaires à délivrer dans une autre région barbaresque. Pourquoi ne pas agglomérer à notre noyau colonial des éléments si précieux ? »

La presse algérienne ne restait pas indifférente à la question ; elle était unanimement favorable à la mesure projetée .

Un sénatus-consulte du 14 juillet 1865 va faire franchir une nouvelle étape en déclarant dans son article 2 « l'indigène israélite est français ; néanmoins il continue à être régi par son statut personnel (c'est-à-dire par la loi mosaïque), il peut être admis à servir dans les armées ; il peut être appelé à des fonctions ou emplois civils ; il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français, dans ce cas, il est régi par la loi française ».

Au moment de l'examen de ce sénatus-consulte par le Sénat, M. Delangle, rapporteur, s'exprimait ainsi : « Il n'est pas loin le moment où une population, chez qui le sentiment de l'honneur est ardent, ressentira un légitime orgueil à partager, sans restriction, les destinées d'une nation qui tient dans le monde civilisé une si grande place. Avant la conquête, la situation des Juifs était précaire et misérable. L'administration et l'armée ont bien assuré la liberté de leurs mouvements et leur sécurité ; ils s'en sont montrés reconnaissants et ont su rendre d'utiles services. Comment douter qu'avec l'intelligence qui leur est propre, l'esprit ouvert au progrès ils ne se hâtent de se confondre avec la nation qui tient le flambeau de la civilisation et dont le 1^e soin a été de les affranchir du joug sous lequel ils gémissaient. »

La naturalisation individuelle était donc officiellement permise. 200 demandes environ furent présentées. C'est là un des principaux griefs qui aient été adressés aux Juifs. Faut-il penser, comme beaucoup l'ont prétendu, que la masse des Juifs ne

désirait pas sincèrement la qualité de citoyens français, qualité que seuls leurs dirigeants voulaient leur imposer ? Ce grief était injuste. L'obtention de la naturalisation individuelle comportait une foule de formalités compliquées et coûteuses. Il fallait tout d'abord faire établir un acte de notoriété devant le juge de paix, puis obtenir les approbations du préfet et du gouverneur général, adresser ensuite au ministre de la Justice une requête qui devait être soumise à l'examen du Conseil d'Etat et qui était suivie d'un décret rendu par l'Empereur. On comprend combien toutes ces exigences administratives pouvaient rebuter de pauvres travailleurs qui souhaitaient cependant bien ardemment être régis par la loi française. La naturalisation individuelle venait bien inutilement compliquer la situation juridique des Juifs. Une même famille pouvait compter parmi ses membres des naturalisés et des non naturalisés. Les tribunaux, chargés de trancher les différends qui pouvaient surgir, se trouvaient dans un profond embarras par suite du conflit de législation. Les Juifs ne cessent pas de solliciter la naturalisation collective. Aucune note discordante ne se manifeste chez eux pas plus d'ailleurs que parmi les Français. La naturalisation générale était réclamée comme un acte de justice par les Juifs et comme un acte d'intérêt national par les Français.

Le Conseil général d'Alger émet en 1869 le vœu suivant :

« Considérant que chaque jour voit augmenter les inconvénients et difficultés que fait naître le statut personnel des Juifs algériens ;

« Considérant qu'il est temps de faire cesser toutes les incertitudes que le senatus-consulte du 14 juillet 1865 a fait naître et qui se traduisent fréquemment par des procès longs et dispendieux ;

« Considérant que les nombreuses preuves de patriotisme et les services rendus par les indigènes israélites commandent impérieusement que le titre de citoyen français soit accordé sans retard,

« Le Conseil général demande l'assimilation générale des israélites indigènes de l'Algérie. »

La France devait tendre à cette assimilation générale et progressive de toutes les populations indigènes de l'Algérie; elle devait s'occuper d'abord des israélites parce qu'ils sollicitaient l'assimilation complète; parce qu'ils étaient peu nombreux et

surtout parce qu'ils étaient beaucoup plus près des mœurs françaises. Cet exemple devait fournir la preuve aux Arabes que, tout en accordant la qualité de citoyen français, la France savait assurer la liberté de conscience de culte, établir une distinction entre la patrie politique et la patrie religieuse. Les Juifs rempliraient le rôle de courtier en civilisation; leurs rapports avec les tribus les plus éloignés leur avaient permis de propager les idées françaises; ils devaient faciliter les expéditions commerciales à travers l'Afrique Centrale. Quant aux Européens qui venaient s'installer en Algérie, ils ne s'y établissaient que le temps nécessaire pour amasser une fortune dont ils allaient jouir ensuite dans leurs foyers d'origine. Pareil inconvénient n'était pas envisagé en ce qui concerne l'Israélite né dans le pays qu'il n'aurait plus de raison de quitter.

Telles étaient les opinions émises par la plupart des autorités, des publicistes et des économistes de l'époque. La Chambre de Commerce de Rouen pouvait également affirmer : « Les Juifs sont les seuls qui peuvent détourner au profit de la France une partie du courant des échanges dont les Anglais ont la plus large part. »

Mais alors pourquoi ces tergiversations et n'accorder qu'une naturalisation individuelle. L'esprit de la législation française, disait-on, répugnait à un acte collectif et hâtif. Cet argument peut être aisément réfuté par des précédents historiques. Très fréquemment, les rois de France ont octroyé le droit de naturalité à des villes, à des nations entières. L'Assemblée Nationale, elle aussi, a naturalisé les Juifs par un acte général. La Convention naturalisa à son tour et en bloc les Belges et les Liégeois.

On a manifesté également la crainte de voir les fonctions publiques, judiciaires ou administratives, être envahies par les Juifs. Cette appréhension était puérile; il était difficile, en effet, de concevoir qu'une population de 30.000 individus put s'emparer de tous les pouvoirs.

On a enfin soutenu que le Juif avait fait preuve de lâcheté en abandonnant de suite les Arabes assiégés et en se portant au devant des troupes françaises; on pouvait craindre qu'il ne s'attachât jamais aux populations au milieu desquelles il vit. Cette conclusion peut être facilement repoussée; il suffit de rappeler que le Juif n'avait alors aucune patrie, puisqu'on lui refusait toute nationalité et qu'il était continuellement sur le point d'être chassé.

Le 7 mars 1870, le comte Léopold le Hon, dans son interpellation sur les affaires algériennes, s'adressait ainsi au gouvernement : « Les Israélites algériens demandent à être naturalisés en masse; il n'y a pas de bonnes raisons pour leur refuser la faveur qu'ils sollicitent; il y a une très grande nécessité de ne pas retarder cet acte et de faire rentrer dans le sein de la grande famille française les 38.000 Juifs qui sont aujourd'hui dans la condition difficile que leur a fait le sénatus-consulte de 1865. Le 8 mars 1870, Emile Olivier, ministre de la Justice, transmet au Conseil d'Etat un projet de décret accordant aux Israélites algériens en masse la qualité de citoyen français. Le Conseil d'Etat craignant que le décret ne vienne rompre l'équilibre établi entre les Musulmans et les Juifs et que ces derniers n'acquièrent une prépondérance électorale trop grande, demanda l'avis du Gouverneur général, des trois préfets et des trois généraux de division de l'Algérie. Les généraux d'Alger et d'Oran et le préfet d'Alger adoptent le projet de naturalisation collective; le général de Constantine et les préfets d'Oran et de Constantine proposent qu'ils soit sursis à la mise en application du décret. Mac Mahon proposa que la mesure envisagée soit prise sous forme de loi plutôt que sous forme de décret. Le Gouvernement hésita sur la suite à donner à son projet et la guerre contre la Prusse vint interrompre son examen. Le 4 septembre 1870 la révolution éclate, suivie de l'avènement de la République et de la constitution d'un Gouvernement National composé de Jules Favre, Jules Ferry, Pelletan, Rochefort, Glais Bizoin, Gambetta, Crémieux, etc...

Favre et Crémieux sont chargés d'organiser en Algérie un gouvernement civil et une assimilation complète avec la Métropole. La proclamation de la République fut accueillie avec enthousiasme en Algérie. Un comité démocratique prend la direction de la Colonie. Warnier est nommé préfet le 6 septembre 1870; des troubles se produisent; le drapeau rouge est déployé et une organisation communaliste avec Vuillermoz en tête se dispose à s'emparer des pouvoirs. Le 28 septembre 1870, le Gouverneur intérimaire Walsin Estherazy est expulsé.

Toutes ces transformations apportées si hâtivement dans le Gouvernement de la France et de l'Algérie ont laissé en suspens l'élaboration définitive du projet présenté par Emile Olivier. Ce dernier, décidé à naturaliser en masse les Israélites algériens, n'était plus arrêté que par une question de droit de pure forme.

La naturalisation devait-elle être accordée par un décret ou par une loi ? Trois mois plus tard, le 24 octobre 1870, un décret de la délégation de Tours du Gouvernement de la Défense Nationale déclarait citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie. Ce décret signé par Gambetta, Crémieux, Glais Bizoin et Ferrichon, était ainsi conçu :

« Les Israélites indigènes des département de l'Algérie sont déclarés citoyens français. En conséquence leur statut personnel et leur statut réel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables. Toutes dispositions législatives, tous décrets, sénatus-consultes, règlements ou ordonnances contraires sont abolis. »

C'est bien à tort qu'il est appelé décret Crémieux; ce dernier dut, en effet, le contresigner en sa qualité de ministre de la Justice, mais il est bon de souligner que le décret porte également les signatures de Gambetta, Glais Bizoin et Ferrichon. Crémieux appliquait simplement son programme politique qui était d'ailleurs celui de tous les membres du Gouvernement de la Défense Nationale.

Voilà donc les Israélites algériens citoyens français. Cette mesure préconisée par la grande majorité des Français et des plus hauts fonctionnaires, sollicitée pendant plus de trente ans, étudiée et adoptée par toutes les assemblées municipales, départementales et législatives semblait devoir satisfaire tout le monde. Il n'en a rien été. De nombreux griefs vont être formulés contre ce décret, griefs que nous allons examiner et que nous réfuterons facilement.

Le premier mouvement hostile qui se manifeste contre le décret est causé par la période troublée des élections municipales. Dubouzet, commissaire extraordinaire de la République, se voit contraint le 18 juillet 1871 de dissoudre le Conseil municipal d'Alger. De nouvelles élections doivent avoir lieu; les Juifs algériens pourront-ils y prendre part, quoique non encore inscrits sur les listes électorales. Dubouzet opine pour l'affirmative. Le parti républicain des violents s'attaque alors au décret, car il savait que le juif est ennemi de toute violence.

Le 14 février 1871, le Gouvernement de la Défense Nationale fait place au ministère Thiers; les populations algériennes subissent le contre-coup des défaites subies par les armées et par

les changements successifs de Gouvernement. C'est alors que se produit la fameuse insurrection arabe. La naturalisation accordée aux Juifs, a-t-on dit, a failli nous coûter l'Algérie. Les Juifs sont naturalisés, les Arabes se révoltent; il est facile alors d'établir une relation entre le décret et l'insurrection. Remarquons de suite que celle-ci se produit en 1871, c'est-à-dire 5 mois après la promulgation du décret. Rappelons également que d'autres insurrections (en 1864 notamment) s'étaient produites avant que les Juifs n'aient obtenu la qualité de citoyen français. Les Arabes n'attachaient aucune importance à la naturalisation qui leur était d'ailleurs offerte et le décret les laissait complètement indifférents; ils l'ont considéré plutôt comme un acte de faiblesse de la part de la France. Les Français, disaient-ils, n'ont pas élevé les Juifs à leur niveau, ils se sont plutôt abaissés à eux. Faut-il rappeler que l'insurrection a éclaté dans des régions où aucun juif ne résidait (Kabylie, Aurès, Sud Constantinois). La vérité est que l'insurrection se serait produite avec la même violence et la même intensité, alors même que le décret de naturalisation n'aurait pas été promulgué. Seuls les réactionnaires, hostiles à l'établissement d'un gouvernement républicain et civil, ont persisté à rendre les Juifs responsables de l'insurrection arabe. Le préfet Lambert avise le Gouvernement central que les troubles sont causés par le décret. Le Gouverneur général Gueydon en demande l'abrogation le 1^{er} mai 1879 prétextant qu'il a été une cause de jalousie chez les Arabes et faisant ressortir que les Juifs concentrés dans les grandes communes seraient bien vite les maîtres des Assemblées municipales. Nous avons déjà vu combien ces griefs étaient injustifiées. Quoiqu'il en soit, le 21 juillet 1871, Lambrecht, nouveau ministre de l'Intérieur, propose l'abrogation du décret, affirmant qu'il fallait l'œuvre du temps pour que l'assimilation totale fut décrétée en bloc, que les Juifs répugnaient au service militaire, qu'ils restaient soumis à l'influence de leurs chefs religieux et qu'ainsi ils voteraient toujours en masse pour le même candidat.

Crémieux, qui n'avait pas été réélu à l'Assemblée Nationale, fait paraître deux opuscules adressés à tous les députés. Il soulignait les progrès accomplis par les Juifs dans toutes les branches de l'activité, que la population juive ne dépassait pas 35.000 individus contre 125.000 européens, que les Juifs votaient pour les radicaux à Alger et pour les modérés à Constantine, qu'ils avaient accompli (quoique non tenus de le faire) des actes de bra-

voure pendant la dernière guerre (1870), qu'il y avait chez les Juifs des exaltés et des modérés qui ne sauraient s'unir complètement que devant l'intérêt de la Patrie. Crémieux terminait ainsi : « Pour satisfaire un détestable préjugé religieux, vous voulez dégrader ceux que nous avons relevés. Insensés ! qui dans ces temps désastreux, où notre gloire militaire vient de subir de si cruels revers, voulez-vous ravir encore à notre France la gloire qui lui appartient dans le mouvement si magnifique qu'elle a imprimé à la civilisation, la gloire si élevée d'avoir la première levé le merveilleux drapeau de la philosophie, qui, en proclamant l'égalité des cultes, a établi entre les hommes la véritable fraternité. »

De leur côté, les gros industriels et manufacturiers de la Seine-Inférieure adressaient à Thiers une protestation énergique contre l'abrogation du décret de naturalisation, en faisant ressortir combien les Juifs Algériens étaient attachés à la Métropole et combien ils appréciaient leur initiative dans le développement des affaires.

L'Assemblée Nationale nomme une commission d'enquête. Le préfet Lambert reconnaît que de nombreuses révoltes arabes s'étaient déjà produites avant le décret. Le préfet Bouzet n'indique pas la naturalisation accordée aux Juifs comme la véritable cause de l'insurrection. Le général Lallemand, commandant supérieur, affirme que la cause principale a été l'extension trop rapide du régime civil. Le maire d'Alger, Vuillermoz, déclare que le décret n'aurait suscité aucune hostilité si les Juifs avaient voté en faveur des réactionnaires. Le général Augereau, commandant la subdivision de Sétif, indique comme causes de l'insurrection la guerre franco-allemande, le départ des troupes d'Algérie et la fièvre révolutionnaire. Le préfet Hélot, l'amiral Fabre la Maurelle, le capitaine d'Hincourt, tous hostiles à la révolution du 4 Septembre, soutiennent que les Juifs sont les seuls responsables de l'insurrection. Le premier président Pierrey reconnaît que la fermentation des Arabes remonte bien avant le décret.

Les Arabes eux-mêmes reconnaissent n'avoir que d'excellentes relations avec les Juifs. Les notables musulmans de Constantine affirment le 20 juin 1871 que le décret n'a ni froissé ni excité les colères des Arabes, que la mesure prise était rationnelle, appréciée et approuvée par tous les gens sensés et que, d'ailleurs,

la porte était ouverte à tous les Arabes désirant se faire naturaliser.

Le Gouverneur Général Gueydon, revenant sur ses premières demandes, se bornait à exiger que seuls les Israélites indigènes nés en Algérie avant la conquête et leurs descendants auraient le droit de vote. Un décret du 7 octobre 1871 lui accordait satisfaction. Un an après, le 20 octobre 1872, Alger nommait Crémieux député de l'Assemblée Nationale.

Le 21 mai 1874, Crémieux exposait devant l'Assemblée que la naturalisation des Juifs n'était nullement son œuvre mais bien celle du gouvernement impérial; il tenait, en outre, à en remercier la France. « C'est la France, disait-il, qui nous a fait ce que nous sommes. Ah ! il faut que vous me pardonniez, Messieurs, quand je vous dirai que je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un de l'Assemblée qui puisse aimer la France comme je l'aime. Pas un Juif algérien ne s'est récrié contre le décret de naturalisation; ils l'ont tous accepté avec bonheur. Qu'on me fasse connaître depuis trois ans qu'ils ont l'honneur insigne d'être français devant quel tribunal de répression un Juif a été traduit. Qu'on me dise ceux qui ont mal mérité de cette belle et magnifique création, qui leur a été faite de citoyens français ? Vous n'en signalerez pas un. Ce sont de braves gens que vous avez pour concitoyens, de bons Français au nombre de 35.000 que j'ai donnés à notre chère patrie. Laissez-moi vous dire que je vous ai donnés 35.000 Français au moment où notre chère patrie était dépourvue d'un si grand nombre d'excellents citoyens, fils glorieux et dévoués de la France, dans ces départements que nous n'aurons pas perdus pour toujours. Vous les avez acceptés ces 35.000 concitoyens; ils seront dans vos rangs et soyez sûrs qu'ils ne vous déshonoreront pas ».

Depuis, les Juifs Algériens vivent dans une tranquillité parfaite. Leur dignité, leurs mérites leur donnent place sur les listes de candidats aux élections municipales. En 1881, cependant, une scission se produit entre les républicains; les Juifs, ennemis de toute violence, se séparent des radicaux qui sont battus aux élections. Des troubles assez violents éclatent en 1884; les rancunes électorales en furent la véritable cause, mais ce ne fut pas le motif avoué. Le 20 juin 1884 de jeunes conscrits algériens choisissent une commission composée de cinq juifs et de sept non juifs qui devait se charger d'organiser un bal. Aucun juif n'est proposé comme membre du bureau; des protestations s'élèvent

qui donnent lieu à des bagarres. La presse réactionnaire s'empare de l'incident et attise les haines. La population est déchainée et des pillages se produisent dans le quartier juif. La fermeté des autorités permet de rétablir le calme cinq jours après; c'est alors que se forme la première ligue antijuive qui n'a qu'une durée éphémère.

En 1889 un nouvel échec électoral des réactionnaires est l'objet de troubles passagers.

A part ces quelques violences, qui se produisent chaque fois au moment des périodes électorales, on peut dire que les Juifs ne sont plus différenciés de leurs concitoyens des autres cultes; ils suivent le même enseignement, soit dans les écoles communales, soit dans les lycées et collèges, subissent avec succès examens et concours, acquièrent des fonctions élevées dans les administrations, obtiennent les plus hauts grades dans l'armée, occupent un rang convenable dans le commerce, dans la magistrature, au barreau, etc...

En 1898 la demande de révision du procès Dreyfus causa une vive effervescence en France, mais on peut dire que c'est en Algérie qu'elle se manifesta avec le plus d'acuité. Ce sont là des faits récents qui sont encore vivaces dans votre esprit et que je me borne à vous retracer aujourd'hui très brièvement. Des polémiques violentes étaient échangées entre républicains et nationalistes, entre dreyfusards et antidreyfusards. La presse attise les passions. Les étudiants, après avoir conspué Zola, manifestent en ville et se rendent chez le recteur pour demander le renvoi de M. Lévy, professeur de droit romain. Sur le refus du recteur et du Ministre de l'Instruction publique, les manifestations redoublent et le conseil de l'Université prononce diverses sanctions, entr'autres l'exclusion de M. Régis de toutes les facultés françaises pendant une période de deux années. Poussé par la presse algéroise, Régis se pose en victime des Juifs qu'il représente comme étant les maîtres de la France et de son gouvernement et entreprend une série de réunions publiques au cours desquelles il les abreuve d'ignobles accusations. La tourbe algérienne l'écoute avec plaisir. Grisé par ce succès Régis fonde une ligue antijuive et un organe intitulé « L'Antijuif » dans lequel l'émeute et le pillage étaient préconisés contre les Juifs. Un de nos coreligionnaires, Schebat, est tué en pleine rue, en plein jour. Aucun Juif ne peut s'aventurer en ville sans être provoqué; des colporteurs se voient interdire l'entrée des villages; les ouvriers sont chassés de leurs ateliers; les commerçants en plein air dans les marchés

publics sont contraints d'abandonner leur travail; la misère des classes indigentes et des petits journaliers s'accroît chaque jour. Les pouvoirs publics ne parviennent plus à rétablir l'ordre, malgré l'aide de la force publique et de l'armée. La fièvre antisémite ne semble épargner personne. Toutes les assemblées élues émettent des vœux tendant à l'abrogation du décret de naturalisation des Juifs et même à l'expulsion pure et simple de ces derniers. Ce déchaînement des haines était avantageux pour beaucoup. C'est ainsi que le clergé catholique put accroître son influence sur la masse des étrangers ignorants et superstitieux. De nombreux pensionnats congréganistes se sont créés à cette époque grâce à cette haine si âprement entretenue. Ce fut surtout les candidats à la députation qui surent le mieux et avec le plus grand zèle prolonger cette effervescence. Leur ardeur fut couronnée de succès et l'Algérie envoya au Parlement pour la représenter ceux qu'on a gratifié du nom « les quatre mousquetaires gris ».

Dans une interpellation au Gouvernement, le député Rouanet sut, d'une façon magistrale, prouver que le décret appelé décret Crémieux était inattaquable, que les Juifs algériens étaient véritablement dignes d'être citoyens français, que le cléricalisme était en grande partie coupable d'avoir entretenu les troubles, qu'aucune animosité particulière n'était manifestée par les Arabes contre les Juifs, que ceux-ci avaient su s'adapter rapidement à la mentalité française, bien mieux que beaucoup d'europeens venus s'installer en Algérie, que les Juifs obtenaient de très nombreux succès scolaires, que les statistiques fournissaient une preuve éclatante que le Juif était bien moins souvent que les autres Algériens poursuivi devant les tribunaux, qu'il était un soldat parfait, un commerçant honnête et que, loin d'être composée uniquement de riches, la population juive était plutôt misérable et indigente.

Le ministère Waldek-Rousseau arrive au pouvoir et donne à la France et à l'Algérie la tranquillité si nécessaire à la vie des peuples. A partir de ce moment les Juifs algériens ont repris le rang qui leur était dû dans la société française.

Ils partagent avec leurs concitoyens les destinées de la nation commune. Un des préjugés les plus ancrés dans l'esprit de nos ennemis le plus difficile à déraciner était celui de suspecter nos sentiments de patriotisme. La grande guerre, qui vient de se terminer, nous a fourni l'occasion de répondre d'une façon péremptoire à ce dernier grief. Tous les Juifs algériens, appelés

sous les drapeaux, ont répondu à l'appel de la mère patrie. Les actes de bravoure qu'ils ont accompli sont innombrables, vous les connaissez. Je ne veux en rappeler aucun pour ne pas raviver la douleur des parents de ceux qui sont morts si glorieusement pour la France. Avec de tels exemples il n'est plus permis à qui que ce soit de dénier aux Juifs algériens le sentiment le plus noble qui existe « le patriotisme ».

L'exposé que vous avez bien voulu écouter avec une si bienveillante attention, malgré son aridité, se termine ici. Il eut fallu de nombreuses heures pour examiner sérieusement les difficultés presque insurmontables que nos ancêtres durent vaincre pour obtenir enfin le titre si précieux de citoyen français, pour noter comme il convenait les éloges merveilleux qui leur étaient décernés par les plus grands esprits, pour marquer l'inanité et le vide des calomnies que leurs ennemis leur prodiguaient, pour souligner la grandeur d'âme avec laquelle ils ont supporté si dignement les injures dont ils ont été l'objet pendant plusieurs siècles, pour rappeler, en un mot, leur vie si remplie de belles actions. Pour arriver à être considéré comme les égaux des individus composant la nation la plus civilisée, il fallait qu'ils fussent des hommes doués des sentiments les plus nobles, les plus purs; nous pouvons véritablement être fiers d'être leurs descendants.

Lucien-Lévi BRAM.



GRÉGOIRE — Essai sur la régénération des Juifs.

AUMERAT — L'antisémitisme à Alger.

J. COHEN — Les Israélites d'Algérie.

E. DURIEU — Les Juifs Algériens.

E. FOREST — L'insurrection de 1871.

Alger, le 16 Juin 1926.

CONFÉRENCE
de Monsieur le Rabbin Isaac HANOUNE

La Morale du Judaïsme
D'APRÈS LES TEXTES

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder le sujet d'actualité que j'ai l'honneur de traiter ce soir devant vous, permettez-moi de vous remercier d'avoir répondu à l'invitation de notre vénéré président, M. le Colonel Mayer. Je tiens aussi à vous dire que votre assiduité à ces réunions est un encouragement pour nous; par votre présence, vous témoignez de l'intérêt que vous portez à cette belle œuvre de propagande qu'est la Société des conférences juives. Son but, on l'a déjà dit souvent, est de faire connaître cette Loi, cette Tora que Dieu a placée dans nos mains, afin d'en répandre la Lumière.

C'est un devoir pour nous, le plus grand des devoirs, mesdames et messieurs, de vous inculquer les beautés de cette Loi, d'en faire ressortir les bienfaits; loi vivante qui a résisté pendant des siècles à tous les assauts dirigés contre elle. Et ne peut-on les qualifier de « sacrilèges » ces attaques quand elles naissent au sein des religions issues de la nôtre ?

Mais, si toutes ces attaques sont restées vaines, c'est elle qui nous a soutenus à travers les siècles, dans nos pérégrinations, dans nos souffrances. Elle est pour nous un réconfort, un secours dans les heures critiques de l'existence; c'est en Elle que l'affligé trouve une consolation; c'est le rayon vivifiant du soleil, pénétrant pour leur donner des forces, aux cœurs endeuillés. Dans le bonheur. Elle fait naître en nous un élan de reconnaissance envers le Dispensateur de tous les biens et nous incite à lui adresser des chants d'allégresse.

Aussi, mesdames et messieurs, notre mission est-elle de cueillir

pour vous ces perles inestimables, disséminées ça et là dans nos livres saints. Nous vous les offrons dans toute leur noble et simple beauté, vous demandant en échange, après vous en être parés, de les protéger contre tout ce qui pourrait ternir leur éclat, de les enfermer dans votre cœur, cet érin digne d'elles, comme l'a dit le roi Sage « קְשַׁרֵּם עַל לֹחֶם לִבֶּךָ », « grave-les sur les tables de ton cœur ».

C'est particulièrement à vous, jeunesse d'Israël, espoir de notre race, que je m'adresse et vous dis: Vivifiez par l'étude, par la connaissance de notre loi si belle, le sang juif qui coule dans vos vaines, ce sang précieux, dont vos ancêtres n'ont pas hésité à faire le sacrifice, plutôt que de renier leur religion, leur Dieu.

Mais arrivons au sujet qui fait l'objet de notre causerie : « La morale du Judaïsme d'après les textes ». Certes, je n'ai pas la prétention de développer en une seule fois ce sujet si vaste. Je me bornerai donc, aujourd'hui, à vous entretenir de ces vertus essentiellement juives, « l'amour du prochain et la charité ».

Si j'ai donné la priorité à ces deux vertus, c'est que dans une autre religion, issue de la nôtre, on s'en attribue la paternité. Or, comme je viens de vous le dire, elles sont foncièrement juives, et il me sera aisé de le démontrer.

Disons bien haut, sans crainte d'être démenti, que la charité, soi-disant chrétienne a été proclamée bien des siècles avant le christianisme et que le célèbre commandement « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » se trouve dans le troisième livre du Pentateuque, le Lévitique ch. 19, verset 18.

De ce précepte mosaïque, nos Sages en ont fait un des principaux articles de la Loi, זה כל נדול בתורה. Ils ont donné la même importance à ce mot si expressif « guémilot Hassadim » « la charité » qui, avec la doctrine, Tora, et le culte, Aboda, forme les trois colonnes qui soutiennent l'humanité.

Avec la charité, on peut se passer et d'holocaustes et de sacrifices expiatoires, elle seule les remplace dans l'exil. Ainsi le Talmud raconte que rabbi Yohanan ben Zacaï se promenant un jour par les rues de Jérusalem, suivi de rabbi Yéouchouah, passa devant les ruines du Temple; rabbi Yéouchouah s'écria: « Malheur à nous; comment, désormais, expierons-nous nos péchés ? » — Mon fils, lui répondit le maître, console-toi, nous avons un bien qui vaut l'expiation, c'est la charité, car il est écrit: « J'aime la charité plus que les sacrifices ».

Pourquoi donc, nous laisserions-nous dépouiller de notre vieux patrimoine ? Nous comprenons bien et nous en sommes fiers que d'autres religions s'inspirent de notre morale et font de nos lois la base de leurs doctrines. Mais de là à prétendre que ces vertus soient des vertus chrétiennes, alors qu'elles sont juives, c'est oublier sciemment l'histoire, c'est dénaturer les faits les plus solidement établis.

Où donc le fondateur du christianisme a-t-il puisé toutes ces maximes de morale, toutes ces sentences répandues dans les Evangiles, si ce n'est dans l'enseignement de ses maîtres, Josué ben Pérahia et notre grand Hillel qui faisait tenir la morale juive dans ces mots: « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit, ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit ».

Revendiquons donc bien haut ce qui nous appartient, héritage de Moïse à son peuple ! Citons à ce propos les belles paroles du grand savant Benamozeg qui, parlant de la morale du judaïsme, s'exprime ainsi: « Est-ce que celui-ci (le judaïsme) après avoir « tout donné au christianisme aurait à apprendre de son élève, « ce qui constitue véritablement son domaine, sa spécialité ? »

Nous pouvons donc déclarer qu'il n'y a pas une page de la Bible et de nos livres saints qui ne soit inspirée de ce sentiment de pitié, de bonté, de cet amour du prochain.

Ouvrons la Bible: Nous lisons dans le premier chapitre de la Genèse: « Dieu créa l'homme à son image ». Ces mots, qu'il ne faut pas prendre à la lettre, puisque l'un des principes fondamentaux de notre religion est l'immatérialité de Dieu, ces mots-dis-je, nos commentateurs les expliquent ainsi: Dieu étant le suprême bien, la réunion de toutes les vertus à leur plus haute puissance, l'homme doit tâcher de s'approcher autant que possible de son modèle céleste. Dans un passage où Moïse nous fait connaître les attributs de Dieu dans ses rapports avec l'homme, il s'exprime ainsi: « Dieu est miséricordieux et clément, indulgent, abondant en grâce et en fidélité, gardant sa faveur jusqu'à mille générations, etc... » (c'est le Vayaabor que nous récitons journellement dans nos prières et particulièrement le jour de Kipour).

Or, on lit dans le Deutéronome (chapitre X, verset 12) que Moïse, s'adressant à tout le peuple réuni, dit: « Et maintenant ô Israël, qu'est-ce que l'Eternel ton Dieu te demande, sinon de le craindre, de marcher dans toutes ses voies, de l'aimer et de le servir de tout ton cœur et de toute ton âme ». Marcher dans la

voie de Dieu, commentent nos Sages, c'est imiter les actions divines et se rapprocher de la divine perfection. La Tora — observe un Sage du Talmud — commence par un trait de charité et finit par un trait de charité. Il est dit au troisième chapitre de la Genèse: « Dieu confectionna à Adam et à sa femme, des habits de peau et les en revêtit », et à la fin du Pentateuque: « Dieu ensevelit Moïse ». N'est-ce pas un acte charitable que de donner des vêtements à ceux qui en sont dépourvus et de rendre les derniers devoirs à un mort ? Le prophète Isaïe dit, d'autre part: « Romps ton pain avec l'affamé, recueille dans ta maison les malheureux sans asile, couvre celui qui n'a pas de vêtements, et alors tu invoqueras Dieu et il te répondra; tu supplieras et il te dira: « Me voici ».

Voilà donc, en quels termes sublimes s'expriment nos livres saints en parlant de la charité et de l'amour du prochain.

Une des principales vertus, apanage de notre peuple, est l'hospitalité **הַבָּנֶסֶת אֲוֹרֶחֶם**, donnée aux malheureux. Elle fait partie de ces actes de piété dont la Michna a dit « que l'homme goûte déjà les fruits en ce monde et dont le principal lui est réservé pour le monde futur ».

L'hospitalité fut la plus belle parure de notre ancêtre Abraham. Il attend devant sa demeure le voyageur languissant, court au-devant de lui, le prie de restaurer ses forces défaillantes; ni la chaleur du jour ni la maladie ne l'arrêtent dans ce devoir qu'il s'impose.

Ses enfants héritèrent de cette vertu; jadis, un pauvre ne frappait jamais en vain à ces portes du ghetto, toujours ouvertes au voyageur qui avait besoin d'un gîte ou d'un morceau de pain.

Le midrache dit : « Celui qui invite à sa table le passant, l'étranger et l'héberge, a plus de mérite que celui qui séjourne dans la maison d'étude ou de prière ».

Mesdames et messieurs, qu'il me soit permis de vous lire ce beau poème de l'un de nos éminents coreligionnaires, Eugène Manuel, notre grand poète de la seconde moitié du XIX^e siècle, un des fondateurs de l'Alliance Israélite universelle, auteur de quelques œuvres dramatiques et de nombreux poèmes, dont certains, des plus connus, ont trait au judaïsme. Ecoutez celui-ci ; il est intitulé: « **LA PLACE DU PAUVRE** »

J'aime ce vioil usage observé des Hébreux,

Et qui fait pardonner leur bonheur aux heureux:

Le soir, quand la famille, à table réunie,
Par l'aïeul en prière à voix haute est bénie,
Quand les nombreux enfants, jeune essaim bourdonnant,
Ont baisé tour à tour son grand front grisonnant,
Et cherché du regard la servante attardée,
Toujours pour quelque pauvre une place est gardée:
C'est lui que l'on attend, lui qui paraît au seuil,
Lui, sale et misérable,, à qui l'on fait accueil.
C'est tantôt un savant silencieux et grave,
Qui trahit un long jeûne au feu de son œil cave;
Ou bien un mendiant dans son caftan râpé,
De Ghettos inconnus voyageur échappé,
Et qui, tombé si bas, de mécompte en mécompte,
Qu'il ne sait même plus ce qu'il c'est que la honte,
Courbe, en entrant, son dos servile et dégradé,
Etonné d'obtenir sans avoir demandé !

Tantôt c'est un enfant orphelin qu'on assiste;
Et les autres petits contemplent d'un air triste
Le mince vêtement par places déchiré,
Et le morceau de pain si vite dévoré,
Et le coup d'œil qu'on jette aux choses succulentes !

Parfois, c'est un infirme aux réponses dolentes,
Qui fait gémir son mal, et vit de charité;
Ou bien l'étudiant de passage, invité,
Qui se heurte, s'assied sans déposer son livre,
Admire le dressoir, et la lampe de cuivre,
Et la nappe aux longs plis, et la juive aux grands yeux;
Sourit, timide et gauche, aux jeunes comme aux vieux,
Et raconte, sans perdre une seule bouchée,
Loin du pays natal, sa misère cachée !

Chaque soir, on accueille avec même bonté
L'hôte obscur, quel qu'il soit, et nul n'est écarté.
On l'a trouvé sans peine, au Temple ou sur la route;
Et, sans l'humilier, on lui parle, on l'écoute,
On dit: « Béni celui par qui vous nous venez !

Cette table, est à vous: mangez ! buvez ! prenez ! »
Quand il part, dans sa main, à l'ombre de la porte,
La mère vient poser quelques mets qu'il emporte,
Ou la pièce d'argent qu'il accepte humblement,
Ou, roulé par avance, un plus chaud vêtement.

Ah ! si nous revenions à l'antique coutume,
Les pauvres gens au cœur auraient moins d'amertume,
Et l'opulent foyer serait comme un saint lieu:
Car la place du pauvre est la place de Dieu !

1867

(*Poèmes populaires*, VII.)

Voici encore quelques textes tirés de l'Ecriture qui établissent quelles ont été de tout temps les tendances du judaïsme et sa sollicitude envers les malheureux et tous les déshérités de la vie :

« Il y aura toujours des pauvres sur la terre, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir largement la main à ton frère, au nécessiteux qui sera dans ton pays ».

« N'endurcis pas ton cœur, prête-lui, en raison de ses besoins, en raison de ce qui peut lui manquer ».

« Il faut lui donner, et lui donner sans que ton cœur le regrette; car pour prix de cette conduite, l'Eternel ton Dieu te bénira dans ton labeur et dans toutes les entreprises de ta main ».

« Quand tu feras la moisson et que tu auras oublié dans le champ quelques poignées d'épis, ne retourne pas les prendre, mais laisse-les pour le pauvre, l'étranger, la veuve et l'orphelin ».

« Tu ne grapilleras point dans ta vigne et tu ne recueilleras point les grains épars de ta vigne, abandonne-les au pauvre et à l'étranger ».

Moïse nous recommande de pardonner les injures qu'on nous a adressées, de bannir de notre cœur toute haine envers le prochain et de prêter assistance, même à son ennemi. « Si tu vois tomber ton ennemi, dit aussi Salomon, ne te réjouis pas; s'il succombe, que ton cœur ne jubile pas; l'Eternel verrait cela de mauvais œil et il détournerait de lui sa colère ». Et quel langage que celui de Job: « Ai-je triomphé de la ruine de mon ennemi, exulté de joie lorsque le malheur l'atteignait ? »

Nos Sages, dans les Pirké Abot, s'inspirant de ces principes, ajoutent: « Ceux qui sont injuriés et n'injurient pas, qui sont insultés et n'insultent pas, à ceux-là s'applique le verset de la Bible « les hommes qui aiment Dieu brilleront comme le soleil qui se lève dans sa splendeur ».

Le Talmud raconte qu'une fois on priaît à cause d'une grande sécheresse qui désolait la Palestine, Rabbi Eliézer, le maître de Rabbi Akiba, jeûne et prie, mais en vain, la pluie ne tombe pas. Rabbi Akiba jeûne à son tour, monte à la tribune et s'écrie: « O

notre père, notre roi, aie pitié de nous pour l'amour de toi-même » et aussitôt le ciel se couvre de nuages, et la pluie tombe abondamment.

Est-ce que, demande le Talmud, l'un de ces Docteurs est plus grand et plus saint que l'autre ? Non, c'est simplement que Rabbi Akiba pardonnait plus volontiers les injures.

Le même Rabbi Akiba dit un jour à Rabbi Néhoumia : « Par quels mérites as-tu atteint ce grand âge ? — Mon fils, lui répondit le saint vieillard, jamais je n'ai voulu accepter de présents, et jamais je n'ai refusé le pardon ». La même demande adressée à un autre docteur de la Loi reçut cette réponse : « Jamais la haine pour mon frère n'est montée avec moi sur ma couche, c'est-à-dire jamais la nuit n'est venue sans que j'ai pardonné ».

Les fautes commises envers le prochain, lit-on dans le Talmud, traité Yoma, f° 85, ne sont pardonnées le Yom Kipour qu'après qu'on se sera réconcilié avec lui. Que l'offensé ne refuse pas obstinément le pardon, car c'est seulement pour les païens qu'il a été écrit : « Ils gardent leur rancune éternellement ». Quiconque, ajoute le Talmud, afflige son prochain, même par de simples paroles, est obligé de lui en demander pardon ; et si l'offensé était mort, qu'il amène dix personnes avec lui, qu'il se place devant son tombeau et qu'il dise : « J'ai péché contre Dieu et contre un tel que j'ai offensé ».

Si le Pentateuque et les prophètes recommandent l'amour du prochain et condamnent tout préjudice causé à autrui, tel que le vol, le faux serment, la calomnie, nos Sages vont plus loin, ils poussent le scrupule jusqu'à l'extrême.

On est voleur, d'après le Code, lorsqu'on soustrait un objet à son propriétaire, mais on l'est autrement encore pour la tradition. Ainsi l'homme qui capte l'opinion publique par une vertu feinte, par l'imposture, cet homme est un voleur, et c'est ce qu'on appelle en termes talmudiques **ונוב דעת חבריות**. Presser quelqu'un d'accepter une hospitalité qu'on n'a pas l'intention sérieuse de lui donner, témoigner une déférence ou une amitié simulée pour s'attirer par cela la reconnaissance, est considérée comme vol ; n'invitez donc pas quelqu'un à dîner quand vous savez qu'il ne peut pas accepter, n'offrez pas de cadeaux, sachant d'avance qu'ils seront refusés.

Cet amour du prochain, ce pardon de l'injure, la charité hébraïque ne les pratiquent pas seulement à l'égard des coreligionnaires, elle les étend également au non-juif, à l'étranger.

« Aimez l'étranger comme vous-mêmes, car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte, aimez-le, car vous connaissez l'âme de l'étranger ». De quel étranger la loi veut-elle parler, est-ce du coreligionnaire étranger au pays, est-ce du prosélyte, le נָגֵד qui est entré dans la famille d'Abraham ? Non, il ne s'agit ici que de l'étranger, différent de l'Israélite par sa religion, ses mœurs, précisément comme étaient les Israélites eux-mêmes vis-à-vis des Egyptiens. Nous ne devons voir en lui que l'homme, connaître son âme, c'est-à-dire ses douleurs, ses souffrances et ses amertumes. La loi le place au même rang que les pauvres, les veuves, les orphelins d'Israël.

Elle se prononce encore d'une manière plus précise. Moïse ne nous ordonne-t-il pas de ne pas haïr même l'étranger ennemi ?

« Ne hais pas l'gyptien, car tu étais étranger dans ton pays », est-il écrit dans le Deutéronome.

Voilà donc un peuple qui accable Israël d'une tyrannie sans pareille, de travaux pénibles pendant 210 ans.

Et le législateur divin que prescrit-il à son égard ? le pardon des injures. Il ne voit pas dans le séjour de nos ancêtres en Egypte, les lois barbares qui les torturaient, il ne voit que le séjour lui-même, c'est-à-dire le pays où ils ont trouvé un asile, le pays où leurs morts ont trouvé une sépulture, en vertu de cette belle maxime : « Ne jette point de pierres dans le puits où tu as puisé ».

Voyons ce que disent encore nos Sages sur le même sujet. Ben Azaï commentant le verset de la Genèse déjà cité : « Dieu créa l'homme à son image », dit : c'est là le grand principe de la Loi, afin que tu ne dises pas : « Puisque j'ai été méprisé, que mon frère à son tour soit méprisé, puisqu'on m'a maudit, que mon frère aussi soit maudit », car si tu fais cela, sache qui est cel'xi que tu méprises et que tu maudis, c'est Dieu lui-même, dont l'homme est l'image. Tous les humains sans distinction sont créés à l'image de Dieu.

Veut-on une pensée encore plus délicate, empreinte d'un magnifique esprit de charité et de tolérance, nous la trouvons dans cette belle légende du Talmud (traité mèguilla, f° 10). « Lorsque les Egyptiens furent engloutis dans la mer, les anges du Seigneur voulurent entonner un chant d'allégresse. Mais Dieu leur dit d'un ton de reproche : Comment ! mes créatures sont plongées dans l'abîme et vous auriez la cruauté de vous livrer à la joie ? ».

Les Israélites, même aujourd'hui, le septième jour de Pâque,

(jour commémoratif du passage de la mer Rouge) ne complètent point le Halel (les actions de grâce) pour la raison que nous venons d'indiquer.

D'après le Midrache, c'est pendant la fête de Soukot (fête des tentes) que les Israélites montraient de quels sentiments de tolérance et de fraternité ils étaient animés vis-à-vis des autres nations. En effet, ils offraient durant Soukot, soixante-dix sacrifices expiatoires en faveur des soixante-dix nations qu'ils croyaient exister sur la terre, dans le même temple où les fidèles entonnaient des hymnes en l'honneur du Dieu d'Israël.

Nous savons aussi en quels termes élevés s'exprime le roi Salomon quand il supplie l'Eternel d'accueillir les prières du Nokhri, de l'Etranger, qui viendrait l'adorer dans le Temple érigé par lui.

A son tour, Isaïe dit: « Ouvrez les portes et que les hommes de bien נָאִים צַדִּיקִים y entrent, ceux qui maintiennent leur foi » et les rabbins d'expliquer et de faire remarquer qu'il ne s'agit ici, ni de prêtre, ni de lévite, ni d'Israël, mais du juste, à quelque culte qu'il appartienne.

Continuons nos citations: « Entonnez, ô justes, un cantique en l'honneur de l'Eternel », s'écrie le roi David. Là encore nos Sages font la même remarque: il s'agit de justes, rien que des justes sans distinction d'origine ni de croyance.

Ah ! quel contraste, mesdames et messieurs, avec la formule si peu charitable du christianisme: « Hors de l'Eglise point de salut ». Toutes nos lois protestent contre cette formule étroite, elles proclament au contraire que les justes de toutes les nations ont part à la félicité éternelle et, ainsi que l'a dit fort justement le savant que j'ai cité tout à l'heure, le Grand Rabbin Benamozeg dans son ouvrage « Morale juive et morale chrétienne », tout israélite est tenu aujourd'hui de croire « que Socrate, que Platon, que Marc-Aurèle siégeront dans le Paradis au même titre qu'Abraham, Isaac ou Moïse ».

La loi donc ne fait aucune distinction entre juifs et non-juifs, et qui trompe son prochain, au moyen de fausse mesure ou de faux poids pèche contre le commandement: « Ne commettez pas d'iniquités en fait de poids et de mesures ». Un Israélite raconta à Débé Eliaou qu'il avait vendu à un non-juif des dattes et avait fait un plus grand bénéfice en faussant la mesure. Avec ce bénéfice, il s'était acheté une cruche d'huile; mais cette cruche éclata

et toute l'huile fut perdue. « Dieu soit loué, lui dit Débé Eliaou, car il est écrit: Ne commets point d'extorsion sur ton prochain ».

Ainsi le judaïsme a cherché de tout temps à rapprocher les hommes, à effacer les distances, à proclamer le principe de la fraternité universelle. Mais la pitié enseignée dans la Loi ne se limite pas aux hommes, elle s'étend jusqu'aux bêtes elles-mêmes.

Le Choulhan-Arokh, notre code religieux, y a consacré un chapitre spécial intitulé: Obligations envers les animaux. « Tu pratiquerás la bonté même envers les frères inférieurs; non seulement tu t'abstiendras de leur infliger de cruels et inutiles tourments, mais tu devras les secourir, les relever quand ils sont tombés, les redresser quand ils plient sous la charge, les décharger quand ils s'abattent sous le fardeau; car c'est une prescription divine qui nous ordonne la bienveillance envers les animaux ». Il ne suffit point de ne pas les maltraiter, il faut encore pourvoir à leur nourriture.

Et voici à ce sujet ce qu'on lit dans un livre de morale, le « Kab Ayachar »: « Un célèbre rabbin reçut un jour l'hospitalité chez un homme généreux dont la femme lui prodigua les plus grands honneurs. A son départ, l'hôte remercia humblement et pria la maîtresse de maison d'accepter comme modeste témoignage de sa gratitude le prix de son hébergement. La femme refusa en rougissant. Puisque tu t'obstines, lui dit-il, à refuser, exprime-moi au moins un désir, un souhait qui t'est cher. Peut-être sera-t-il exaucé par le Dieu de grâce que j'invoque dans ma prière. Et la femme répondit en sanglotant : « Rabbi, explique-moi, la justice de Dieu, je suis bonne et charitable, et j'ai perdu mes enfants. » Le Rabbin répondit : « Femme, il faut aussi compatisser aux souffrances des bêtes et des oiseaux. J'entends le glouissement plaintif de tes poules, les chants lamentables de tes coqs. Tu as enlevé l'échelle de ton poulailler, et les pauvres volatiles ne peuvent plus picoter la graine. Tu les fais souffrir, et la Thora nous défend de maltraiter les bêtes. Va remettre l'échelle à sa place. Dieu t'en tiendra compte et t'accordera de nouveaux enfants ».

C'est dans le sens de ce principe d'humanité envers les animaux, qu'il convient d'interpréter diverses lois du Pentateuque, telles que la défense de faire bouillir le chevreau dans le lait de sa mère, d'égorguer le même jour un animal avec son petit, de prendre dans leur nid la mère avec ses petits, de museler un bœuf

pendant qu'il bat le blé, d'atteler à la même charrue, un bœuf et un âne, car ils sont d'inégale force.

Ces lois sont destinées à nous inspirer la bonté, la pitié envers tous les êtres vivants, à nous interdire tout ce qui a un caractère de brutalité, de violence, tout ce qui froisse l'instinct naturel.

De là aussi, le mode d'abatage « la chehīta » selon le rite israélite qui évite à la bête, toute souffrance inutile, ainsi que l'a développé si magistralement M. le D^r Bendanou, dans les deux conférences qu'il a faites ici-même sur l'abatage Kachir.

Le midrache raconte encore que si Moïse fut jugé digne de devenir le pasteur d'Israël, c'est qu'un jour, tandis qu'il gardait les brebis de Jéthro son beau-père, un jeune agneau s'éloigna du troupeau, Moïse se mit à sa poursuite et vit la bête se désaltérer dans un étang. Moïse s'arrêta auprès d'elle et lui dit : J'ignorais que tu courrais parce que tu avais soif, tu dois être fatiguée. Et prenant la bête sur ses épaules, il la ramena au troupeau. Dieu dis alors à Moïse : Puisque tu sais conduire ton troupeau avec tant de sollicitude, c'est toi qui dirigeras mon peuple.

Par contre, on lit dans le Talmud (traité Baba Messiha). Le célèbre rabbin Ihouda Annassi, surnommé Rabbinou Akadoch (le saint) étant resté insensible aux cris d'un veau qui était venu se cacher chez lui, pendant qu'on le traînait à l'abattoir, fut malade pendant plusieurs années. Mais un jour, voyant sa servante frapper un chat qui s'était introduit chez lui, il lui dit : laisse-le, ma fille, ne le maltraite pas, car il est écrit : « L'Eternel est bon pour tous, et sa miséricorde s'étend à toutes ses créatures ».

« טוב ה' לכל ורחמי על כל מעשיו »

Et Dieu eut pitié de lui et il fut guéri.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas abuser davantage de vos instants, je vous renouvelle mes remerciements pour la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder, mais je ne puis terminer cette causerie sans en tirer la morale. C'est qu'il faut sans cesse propager la connaissance de nos livres sacrés, en inculquer les principes à nos enfants dès leur plus tendre enfance; nous constatons malheureusement que le livre par excellence, c'est-à-dire la Bible, est trop peu connue de nos coreligionnaires, et cependant c'est ce livre qui devrait occuper la première place dans toute famille israélite, je viens de vous donner un faible aperçu des trésors qu'il contient.

Mon désir et ma joie seraient de voir lire cette Bible, non dans une traduction, mais dans le texte sacré, car, toute traduction si parfaite qu'elle soit, ne peut rendre exactement la pensée intime de l'original, qui seul, fait naître des impressions vives et profondes dans l'esprit et l'âme du lecteur. J'ai lu quelque part, qu'on a comparé une œuvre écrite à un tapis : « L'original, c'est l'endroit, et la traduction, l'envers. » Aussi serait-il à souhaiter qu'après avoir lu la traduction française de nos livres saints, le lecteur soit incité à s'instruire pour lire le texte même et en comprendre mieux l'intérêt.

Contribuons nous aussi, à la renaissance de notre langue, שׁוֹ הַקְרָשָׁה, langue sacrée qu'ont parlée Moïse et nos grands prophètes, langue qu'il y a à peine quelques années était considérée comme morte, et qui est devenue aujourd'hui langue nationale en Palestine.

Et nous verrons renaître dans ce Temple de la Pensée, de la Science, qu'est l'Université hébraïque de Jérusalem, le génie juif, qui brilla autrefois d'un si vif éclat, pour le bien de l'Humanité.

Isaac HANOUNE.



Alger, le 26 Octobre 1926

Conférence de Monsieur Aimé PALLIÈRE,

Président de l'Union Universelle de la Jeunesse Juive

L'Hébreu langue vivante

Mesdames, Messieurs,

S'il est un fait sur lequel tout le monde est d'accord, bien qu'on lui donne les interprétations les plus diverses, c'est que l'existence et la conservation du peuple juif constituent un véritable miracle. Bossuet n'est pas moins affirmatif, sur ce point, que les théologiens de la Synagogue, et l'Assimilateur, qui se réclame de la mission spirituelle d'Israël, le confessé à sa façon comme le Sioniste le plus convaincu.

Or, au sein de ce miracle permanent, d'autres miracles partiels se sont produits à toutes les époques. C'est ce que le Talmud appelle : un prodige dans un autre, *nés betokh nés*. C'est de l'un d'eux, un des plus remarquables de notre temps, que je veux vous entretenir aujourd'hui et je l'énonce en quatre mots : *l'hébreu, langue vivante*. Je prends ces quatre mots comme la constatation d'un événement d'une incontestable importance, comme la formule d'un programme d'activité pour tous ceux qui sont entrés dans le courant de la renaissance juive, enfin comme un mot d'ordre capable de grouper bien des efforts sincères, qui, trop souvent, s'éparpillent en pure perte, bien des enthousiasmes qui manquent de direction et de but.

Pendant près de deux mille ans l'hébreu fit l'effet d'une langue morte, comme le latin. Il apparaît aujourd'hui comme un idiome vivant. Un tel changement est propre à faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent aux diverses manifestations de la pensée humaine, et je ne pense pas que cet événement puisse laisser, en particulier, aucun israélite indifférent. Lorsque, dans une F'a-

culté libre, je commençai à étudier la langue des Prophètes, on me l'exhumait des vieux textes, comme un instrument recouvert d'une rouille séculaire, et les points-voyelles étaient, à mes yeux, comme des grains de poussière accumulés par les âges. L'enseignement des maîtres hésitant, laborieux, n'était, certes, pas pour modifier cette impression. Et cependant, en dépit des apparences, l'hébreu n'était pas mort. Il n'était qu'endormi à l'ombre des synagogues, et à toutes les époques, des fils d'Israël le tiraient momentanément de sa torpeur, enrichissant d'une œuvre nouvelle le trésor de sa littérature. Et quand ils écrivaient ainsi dans la langue juive, ce n'était pas là un tour de force de traducteur, un jeu de l'esprit tout artificiel, comme ce serait le cas pour qui s'aviserait de composer des ouvrages en Grec ancien. Non, c'était l'expression vivante de la pensée d'un peuple qui, à aucun moment, n'avait définitivement renoncé à l'usage de sa langue, mais qui en réservait, généralement, l'emploi pour le domaine religieux. Et ce peuple ayant toujours conservé l'espoir de revivre, il était impossible que sa langue ne fût pas un jour l'objet d'une renaissance également.

C'est le drame allégorique de Moïse Haïm Luzzatto *Layescharim tehilla*, paru en 1743, qui marque le début de cette résurrection. En Allemagne, Eichel et Wessely, puis la pléiade des *meassefim*, rendent à la langue juive, pétrifiée par l'âge, le contact avec la vie et la science. Le père de la science du judaïsme Rapoport, né à Lemberg en 1790, lui donne une force, une vigueur peu commune de dialectique, mais ce qu'il y avait de trop sec, de trop professoral, chez cet auteur, est corrigé par son émule Krochmal qui, dans son nouveau « Guide des Egarets du temps » *Morè neboukhé hazzeman* expose, avec chaleur, la mission du peuple juif. Sa pensée est reprise, sous une forme plus religieuse, par Samuel David Luzzatto qui exprime ainsi les principes dont il s'inspire : « Toute nation, qui possède un pays à elle, peut « subsister et parer à tous les événements, même sans une reli- « gion distincte. Mais le peuple juif dispersé dans tous les pays « ne peut se maintenir que grâce à l'attachement à la foi. Sans « la foi son assimilation avec les autres peuples est inévitable. »

Cette foi, le père de la poésie hébraïque moderne Lebensohn, né à Vilna, en 1794, la trouve dans le culte ardent pour la langue sacrée qui est à ses yeux comme la dernière relique à laquelle s'accroche le naufragé : « Je m'assieds devant la table divine, « chante-t-il. Je prends ma plume, cette plume qui écrit la lan-

« gue de notre Loi, la langue de notre Peuple. O Dieu, guide mon
esprit. N'est-ce pas dans la langue sainte que je chante ? »

Après Guimbourg, le premier maître de la prose, voici Calman Schulmann, qui traduit en hébreu, avec un succès considérable « Les Mystères de Paris », d'Eugène Sue. Cette traduction, qu'il a fait suivre d'un grand nombre d'autres, prouve, à la fois, deux choses : d'abord que la langue hébraïque est capable de se prêter aux œuvres les plus modernes, et, ensuite, qu'il existe déjà un public de lecteurs assez nombreux pour justifier un tel effort littéraire. Mapou, né en 1807, vient prouver, à son tour, que l'hébreu est susceptible d'avoir ses romanciers originaux, et par son roman *L'Amour de Sion*, il révolutionne le monde juif. Son œuvre, toute de moralité et de civilisation, rend à Israël le sentiment de ses gloires nationales.

Ce qui est admirable, c'est que la langue hébraïque se développe ainsi sans aucune Académie et qu'elle est cultivée, avec optimisme, par des auteurs, comme Gordon, qui envisagent l'avenir avec le plus sombre pessimisme, Gordon qui s'écriait : « Nous ne sommes ni une nation, ni une communauté religieuse. Nous sommes le troupeau de l'Éternel, destiné à fournir, sur cette terre, comme sur un autel les holocaustes, les sacrifices perdus. »

Mais voici Péréz Smobuski, pour qui la religion est la quintessence du génie national juif et dont le chef-d'œuvre le *Am Olam* (Le peuple éternel) est, comme *l'Auto-émancipation*, de Pinsker, un cri libérateur de l'âme juive. Une place, toute particulière, doit être faite à l'œuvre de ce dernier dans le mouvement de renaissance ,ainsi qu'à celle de Ahad Haam, le défenseur du sionisme spirituel, qui repose sur cette idée très juste que « les Juifs ne peuvent espérer voir le Judaïsme renaitre au dehors, s'ils ne commencent par le ressusciter d'abord en eux-mêmes. »

Dans ce tableau rapide du néo-hébraïsme, qui ne mentionne que quelques noms illustres, pris parmi un grand nombre d'autres, nous avons l'esquisse de tout un grand courant littéraire qui atteste une indiscutable vitalité. Il y a là une pléiade d'écrivains de génie capable de produire en hébreu de véritables chefs-d'œuvre; mais il y manque encore un homme : celui qui, pratiquement, sortant du domaine de la littérature, allait faire passer la langue hébraïque des rayons des bibliothèques dans l'usage courant de la vie. Et cet homme a paru. Le grand miracle de

la renaissance hébraïque l'a enfanté comme l'instrument qui lui était, au moment voulu, absolument indispensable. De son nom russe il se nommait Eliezer Lazarovisch Elianow, mais la postérité le saluera, avec reconnaissance, comme l'un de nos grands pionniers sous son nom juif. J'ai nommé *Ben Yehouda*.

Il avait mené jusqu'à sa quinzième année, dans un ghetto de Lithuanie, l'existence des étudiants des *Yeschibot* plongée dans la mer sans fond ni rivage du Talmud. Mais dans ce milieu où l'étude des textes sacrés se faisait invariablement en jargon yèddisch, il fut du nombre de ceux qui donnèrent ce scandale de s'intéresser à la langue hébraïque pour elle-même, de se passionner pour sa grammaire, pour son génie et de l'utiliser pour des compositions profanes. Plus tard, il partit pour Paris et il mit un an pour y arriver, gagnant sa vie le long du chemin en donnant des leçons d'hébreu. Ecoutez les frères Tharaud nous décrivant dans leur volume *L'an prochain à Jérusalem !* la vocation du rénovateur moderne de l'hébreu : « C'est, disent-ils, durant ce long voyage qu'un jour, dans une grange, sa mission lui apparut... ressusciter les vieux mots hébraïques d'entre les morts, faire de l'hébreu une langue vivante, rejeter avec la souquenille et le bonnet de fourrure l'affreux parler *yiddiseh*, ce jargon de fripiers, fait de pièces et de morceaux, qui n'est qu'un patois d'esclaves, et par l'emploi du vieux langage dont se sont servi les Rois, les Prophètes et les Juges; refaire l'unité d'Israël !... Tout lui paraissait clair et simple. La paille de la grange jetait des rayons étincelants. Et comme un témoignage de la résolution qui le faisait naître tout à coup à une vie nouvelle, dans cette pauvre grange sans mages, sans Vierge et sans étoile, — il se baptisa lui-même Ben-Yehuda, Fils de Judée... Pour l'Errant qui a trouvé sa voie, le messianisme n'est pas un vain songe humain, l'attente toujours déçue d'un secours tombé du ciel. C'est un espoir prochain, immédiat, la résurrection morale et politique d'Israël le jour où, par l'étude de leur langue, de leur esprit et de leur religion, les Juifs auront repris conscience de leur unité nationale. »

Après un séjour à Paris, Ben Yehuda trouva à Vienne Smolenski, qui lui déconseilla de partir pour la Palestine : « C'est un pays, lui dit-il, où l'on est dévoré par les « dévots et les fureux ! » Mais rien n'arrête celui qui est marqué du sceau d'une véritable vocation. Encouragé par sa jeune femme qui se déclare prête à le suivre, au bout du monde, c'est-à-dire à Jérusalem, il s'embarque sur le « Danube », pour réaliser son projet, et

c'est là sur ce bateau qui l'emporte vers l'Orient qu'il déclara un jour à sa femme qu'à partir de cette minute-là, il ne lui parlerait plus qu'en hébreu, et il tint parole. Malgré les avanies, les persécutions qui l'accueillirent à Jérusalem, il persévéra. Les gamins lui lançaient des pierres dans la rue, et les fanatiques lancèrent, contre lui, l'excommunication dans les synagogues; il persévéra. A trois ans son premier enfant auquel il ne parlait qu'hébreu n'articulait pas encore un mot, on lui disait : Prends garde « d'en faire un idiot ! » et lui de répondre : Qu'il soit idiot ! Nous en aurons un autre, mais il parlera l'hébreu. Enfin un jour sous une impression de frayeur, le petit garçon articula un mot, le premier : *Immi, maman !* C'était le premier mot d'hébreu qu'un petit enfant juif faisait entendre depuis des siècles et des siècles, comme un mot de sa langue naturelle. C'était la première victoire de Ben Yehuda. Elle fut suivie de beaucoup d'autres. Elle fut suivie de la victoire complète.

Dans ce milieu palestinien où les Juifs affluaient de toutes les contrées de l'Univers, apportant, chacun, son idiome maternel, où le « yiddisch » et le Judéo-espagnol, divisaient *askenazim* et *sefardim*, en deux fractions rivales, l'hébreu était nécessaire pour fonder l'unité nationale. Voilà ce que Théodore Herzl n'avait pas compris, car il se fût accommodé de l'anglais dans son Etat juif ou de toute autre langue européenne. Mais voilà ce que sentit admirablement Ben Yehuda. Et voilà ce que, de son vivant même, nouveau miracle au sein du miracle, il parvint à faire comprendre autour de lui, si bien que lorsque dans les écoles du Hilfverein on essaya de remplacer l'hébreu par l'allemand comme langue d'enseignement, il y eut une révolte générale, une émeute enfantine pleine de sens et de grandeur.

Aujourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, d'un bout à l'autre d'Eretz Israël, l'hébreu est la langue de la population juive, reconnue comme l'une des trois langues officielles du pays au même titre que l'arabe et l'anglais. Les enfants juifs auxquels un Juif s'aviseraît d'adresser la parole dans une autre langue vous répondent : « *Dabber ibrit ! rak ibrit !* » Parlez hébreu ! hébreu seulement ! » Et dans tout le pays on peut trouver une inscription hébraïque qui se traduit ainsi : « Le Juif qui adresse « la parole à son frère, dans une autre langue que l'hébreu, attire « la honte sur son peuple et rompt l'alliance du Seigneur. »

Un journaliste racontait dernièrement, mais sans en dégager suffisamment la philosophie, le trait suivant : Un vieux Juif

apercevant un jeune homme qui fumait sa cigarette un samedi dans les rues de Tel-Abib s'approcha de lui et lui dit en yiddisch : « Tu devrais avoir honte de violer ainsi publiquement notre loi ». L'autre releva la tête et répondit fièrement en hébreu : « Et toi tu devrais avoir honte de ne pas m'adresser en hébreu ton reproche ». L'histoire ne dit pas si, en s'exprimant ainsi, le jeune homme jeta, comme il le devait, sa cigarette, car alors il avait à tous égards le beau rôle. Les défenseurs de la Tradition sont respectables partout, et plus encore sur la terre biblique ; mais le jour vient où ils n'auront chance d'être écoutés et compris que s'ils la défendent dans la langue même qui lui est propre. La langue hébraïque est le merveilleux réservoir de vitalité et d'énergie juives où s'élaboreront les valeurs de l'Avenir, qui sauveront du passé tout ce qui en doit légitimement survivre.

C'est le grand mérite du sionisme, même pour ceux qui le croient privé de toute couleur religieuse, de présenter un côté spirituel, idéaliste, qui n'est pas autre chose qu'une adaptation moderne de l'antique espérance biblique. Les écrivains néo-hébraïques qui ont poursuivi l'émancipation intellectuelle des masses juives ignorantes, ont continué à leur manière, beaucoup plus qu'on ne pense, la tradition des prophètes, tribuns populaires qui contre les rois, contre les chefs, contre les riches, contre les prêtres, faisaient sonner les vérités éternelles, et ils sont restés plus qu'ils ne le croyaient eux-mêmes les fils légitimes de la Synagogue. Ainsi le jeune peuple de Palestine aujourd'hui, et tous ceux qui se réclament, avec lui, de la langue hébraïque, doivent comprendre que l'enfant devenu adulte garde d'imprescriptibles devoirs vis-à-vis de sa vieille mère et que l'amour pour elle, tout en changeant de forme avec l'âge, ne doit devenir, chez une âme bien née, que plus intelligent et plus profond.

On se demande naturellement comment l'antique idiome biblique a pu s'adapter aux besoins du temps modernes, et bien des gens s'imaginent que c'est, en somme, une langue nouvelle et, plus ou moins artificielle, qui est parlée en Palestine. Il n'en est rien. Ben Yehuda et ses continuateurs ont enrichi le vocabulaire de mots nouveaux, tirés des racines hébraïques, d'après le système de dérivation propre à la langue et d'une façon entièrement conforme à son génie. Par exemple *safrout*, littérature, de *séfer*, livre; *itahdout*, association, de *l'hitpaël itahéd*, s'unir (racine *éhad*, un) qui se trouve dans Ezéchiel XXI 21. Le Talmud a été une source précieuse de vocables et d'expressions, et les autres

langues sémitiques, l'arabe en particulier, où l'on retrouve les mêmes racines qu'en hébreu, ont fourni à la langue parlée bien des mots qui ni pour l'aspect orthographique, ni pour le son n'ont absolument rien d'étranger, ce qui n'est certes pas le cas pour bien des termes d'un usage courant dans nos langues modernes.

La langue hébraïque étant ainsi redevenue vivante, la conséquence qui s'impose à nous, c'est qu'elle doit être enseignée comme telle. Une dame juive, d'ailleurs intelligente et cultivée, qui assistait un jour à une leçon d'hébreu moderne, exprimait ainsi la surprise qu'elle lui causait : « J'ignorais complètement que l'hébreu fût une langue *comme les autres*. J'avais cru jusqu'ici que c'était simplement *notre manière à nous de prier*. » Nul doute que cette impression ne soit très fréquente. Elle est due à la façon dont on apprend ordinairement l'hébreu. De même que les hommes se couvrent les épaules du taled à la synagogue, de même aussi la pensée se revêt pour la prière d'une livrée conventionnelle. Ces syllabes étranges que l'on a péniblement appris à déchiffrer et à juxtaposer, après mille efforts, sont l'enveloppe traditionnelle sous laquelle on peut bien parfois mettre des sentiments passagers, des émotions personnelles, mais auxquelles on est habitué à n'attacher aucun sens précis. Comment l'idée pourrait-elle venir à l'enfant, qui apprend l'hébreu de cette manière, qu'il s'agit d'une langue comme les autres, puisqu'en lui enseignant la lecture nécessaire pour la prière on le jette dans un monde totalement étranger. Les sons qu'il assemble et articule difficilement ne sont qu'une sorte de gymnastique visuelle et vocale aussi rebutante qu'inintelligente, qu'il subit, momentanément, parce qu'il est contraint, mais dont il a hâte de s'affranchir, car il est impossible qu'elle offre pour lui le moindre intérêt. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il abandonne, dès qu'il le peut, cet exercice fastidieux. Malheureusement on ne sait trop que la plupart du temps il rejette avec l'hébreu toutes les choses auxquelles la langue hébraïque s'associe et qu'il englobe ainsi, dans son mépris pour le vêtement qui les couvre, les pratiques et les vérités religieuses. La formule porverbiale : « C'est de l'hébreu pour moi », a fini par s'appliquer hélas ! pour un trop grand nombre d'israélites, à tout ce qui constitue le domaine du Judaïsme.

Tel est le lamentable résultat de l'inintelligence de l'hébreu. Si l'on désire vraiment remédier à cette situation, il faut adopter les moyens propres pour cela et le seul efficace, c'est de ren-

dre à l'hébreu dans l'enseignement la dignité de langue vivante qu'il a reconquise en Palestine et dans d'autres pays encore. C'est faire injure désormais à la langue hébraïque que de continuer à l'étudier d'une façon mécanique comme un idiome mort. Et c'est aller aussi contre les intérêts spirituels que l'on veut soutenir.

Je connais l'objection que l'on peut faire : Nos enfants, dirait-on, ne sont pas destinés à parler l'hébreu, et, par conséquent, n'est-ce pas du temps perdu que celui que l'on consacre à un enseignement de ce genre ? Mais à cela on doit répondre : Croit-on n'avoir rien fait si l'on parvient à intéresser la jeunesse à l'étude de l'hébreu ? Le jour où nos enfants verront arriver avec plaisir l'heure de la leçon et éprouveront peu à peu la satisfaction d'avoir acquis facilement, agréablement même une certaine connaissance de cette langue hébraïque qui leur paraissait autrefois une chose si rébarbative, en vérité un résultat important aura été atteint. Or c'est précisément le résultat que permet d'obtenir la méthode naturelle quand elle est bien appliquée. On peut voir des salles comptant une centaine d'enfants aussi intéressés par des leçons d'anglais ou d'allemand données de cette manière que par une projection de cinématographe. Le résultat matériel est d'ailleurs, à mon avis, peu de chose auprès du résultat moral. La langue hébraïque ainsi enseignée prendra aux yeux des élèves un tout autre aspect. En s'habituant à comprendre des questions et à y répondre, à donner leur nom hébreu à une foule d'objets et d'actes familiers, à former eux-mêmes de petites propositions, à lire au tableau sans hésitation des mots et des phrases entières dont ils comprendront la signification et qu'ils sauront prononcer correctement, ils prendront insensiblement conscience d'appartenir à une collectivité vivante, à ce Peuple juif qui renaît en ce moment sur la terre de Palestine et dont l'hébreu est le moyen naturel d'expression. Ainsi se formera en eux une conscience juive et même s'ils ne peuvent pas parler correctement hébreu, la langue juive ne sera plus désormais pour eux ce qu'elle est pour tant de nos Israélites modernes, un domaine totalement étranger.

Une langue, remarquez-le bien, ne tient pas tout entière dans la grammaire et le vocabulaire, dans l'instrument plus ou moins souple, plus ou moins riche qu'analyse le philologue, une langue, c'est une idée, c'est une âme et voilà pourquoi en plaident la cause de l'hébreu, c'est celle du Judaïsme même, peuple et tradition, que nous défendons.

« Monsieur, me disait un jour un jeune Japonais, nous avons pour notre peuple un haut idéal de culture et de civilisation. « Mais il y a un obstacle à sa réalisation et cet obstacle c'est notre langue même qui ne peut facilement s'écrire et qui nous isole dans le concert des nations modernes. Aussi voulons-nous que l'usage de l'anglais devienne chez nous général. Alors on verra de grandes choses. »

Je l'écoutais stupéfait, car il me semblait assister à une sorte de *hara-kiri* moral. Une langue n'est-elle pas au premier rang des richesses auxquelles un peuple qui veut vivre ne peut consentir à renoncer ? Mais comme j'exprimais ma surprise à mon interlocuteur, il me dit : « Monsieur, comprenez-moi bien. Il nous faut l'anglais pour atteindre le plein développement que nous avons en vue, mais nous garderons le japonais entre nous, dans nos familles, dans notre vie nationale, afin de conserver l'esprit japonais. » Le Judaïsme a conservé l'hébreu puisqu'il l'a toujours maintenu comme langue de la prière, mais le malheur des Juifs eux-mêmes est qu'ils n'en aient pas mieux conservé l'usage afin de garder l'esprit juif.

Les idées juives, en effet, en passant dans les langues étrangères, subissent une déformation inévitable. Ce n'est point une simple transposition d'idées qui s'opère, c'est un véritable travestissement que les altère profondément. Prenez par exemple les mots *torah*, *tsedaka*, *kadoche*, *mitzra*, *kawana*, *chekhina* que l'on rend habituellement en français par les mots *loi*, *charité*, *saint*, *précepte*, *recueillement*, *présence divine*, il est aisément de voir, pour peu que l'on soit familiarisé avec l'hébreu, que la traduction est incomplète, inexacte même, qu'on l'accepte, faute de mieux, mais que ces mots français, loin de rendre entièrement le sens de l'hébreu, le dénature, puis ou moins, en éveillant certaines notions que les mots hébreux ne comportent pas, en même temps qu'ils sont impuissants d'autre part à exprimer le véritable contenu de l'original. La *torah*, pour ne citer que ce mot là, est autre chose qu'une *loi*, un code, une règle, c'est un enseignement, une lumière. Le Judaïsme ne reste vraiment lui-même qu'en hébreu et par l'hébreu.

Si l'intelligence de l'hébreu ne s'était pas perdue d'une si déplorable façon, il y a des malentendus, des divisions qui n'auraient jamais existé. On n'aurait pas assisté, sans doute, aux luttes entre orthodoxes et libéraux ou réformés, pour cette raison, très simple, que l'idée dont elles s'inspirent, sous ces désignations étrangères, n'a aucun point d'appui dans le Judaïsme.

C'est ainsi que le Judaïsme qui ne parle plus l'hébreu se trouve entraîné à des déviations qui l'écartent de sa véritable tradition et c'est à un très sûr instinct de conservation qu'ont toujours obéi ceux qui ont lutté pour le maintien et la propagation de l'hébreu. Le retour à la langue hébraïque est une nécessité de tout premier ordre pour tous ceux qui portent au cœur l'idéal de renaissance juive. En dehors de l'hébreu tout revêt un caractère étranger et provisoire. C'est un vêtement d'emprunt que le Juif jette en passant sur ses épaules. Avec l'hébreu, au contraire, Israël retrouve son âme, il redevient capable des plus grandes choses. Quand un fils d'Israël prie, écrit, chante ou pleure dans une langue étrangère, c'est une âme humaine qui s'exprime, elle n'ajoute rien au patrimoine du peuple du Livre. Mais quand cette pensée, cette prière, cette douleur ou cette allégresse s'expriment dans la langue de la Bible, alors, même si l'âme qui parle appartenait, par la descendance, à l'une quelconque des nations de la terre, par la vertu même de l'idiome des prophètes, c'est encore la voix juive qui retentit.

Le devoir du retour à l'hébreu fait appel à tous. Si vous êtes religieux et sincèrement désireux d'assister à un réveil du Judaïsme, considérez que l'hébreu est la langue de la Torah, la langue de vos prières, celle dans laquelle psalmistes et prophètes ont chanté leur foi et leurs immortelles espérances; c'est donc en définitive à la religion que vous aimez que sera donné tout le temps consacré à la langue sacrée. Si ayant abandonné les croyances et les pratiques, vous vous sentez cependant encore Israélite dans l'âme, si vous gardez un véritable amour pour la grande famille juive à laquelle vous appartenez par la naissance, n'oubliez pas que l'hébreu est aujourd'hui le merveilleux instrument de la renaissance d'Israël. Enfin si vous poursuivez un rêve de régénération sociale universelle, songez que l'esprit particulier qu'incarne la langue hébraïque est l'esprit prophétique et messianique et qu'à ce titre elle a un rôle important à remplir parmi les principaux facteurs de l'évolution humaine.

En face de la renaissance hébraïque, le philosophe ne peut manquer d'être intéressé par le phénomène unique que présente le réveil d'une langue réputée morte pendant tant de siècles, et qui renait sous nos yeux avec une juvénile ardeur. Le polyglotte voudra enrichir ses connaissances en apprenant cet idiome antique qui s'est développé, perfectionné et qui a atteint un merveilleux degré de souplesse au point de pouvoir rivaliser avec nos langues d'Occident. L'amateur de littérature trouvera dans l'étu-

de des œuvres hébraïques anciennes et modernes des jouissances inattendues et le poète goûtera en lisant les pages lyriques des jeunes chantres de Sion les plus douces émotions.

En terminant l'attachante étude qu'ils ont consacrée à Ben Yehuda, les frères Tharaud, parlant du réveil de cette langue hébraïque à laquelle le savant pionnier a consacré, par son dictionnaire, un monument de patience et d'érudition, posent la question suivante : « Quelle vie vont-ils prendre ces mots ressuscités d'entre les morts ? Quel nouveau destin les attend, ces « vieux serviteurs d'Adonaï ? Est-ce qu'ils vont ressasser dans « leur forme orientale de banales pensées d'Occident ? Ou vont- « ils enseigner des vérités nouvelles et verra-t-on renaître avec « eux le génie des Prophètes ? Donneront-ils une voix à tous « les Juifs du monde, ou serviront-ils simplement à les emprisonner dans un ghetto spirituel plus étroit encore que l'an- « cien ? Toute cette poudre de mots va-t-elle bouleverser l'univers ou n'être que la fusée mouillée d'un inutile feu d'artifice ? »

C'est à vous, chers amis, à chacun de vous, de donner la réponse. Oui, il ne tient qu'à vous, en ressuscitant en vous l'âme juive, l'ardent amour du judaïsme, de faire de la langue de vos pères la messagère dans le monde des vérités attendues. Avec elle se réalisera à la lettre la grandiose vision du prophète Ezéchiel qui, dans la vallée remplie d'ossements desséchés, entendit la voix divine s'écrier : « Esprit, viens des quatre vents, souffle sur ces mots et qu'ils revivent ! » Nulle part, mieux que pour le réveil de la langue hébraïque le mot d'ordre de Théodore Herzl ne peut trouver son application : « Si nous le voulons, ce ne sera pas un rêve. » *Si nous le voulons.*

Aimé PALLIÈRE.

~ ~ ~ ~ ~

Alger, le 15 Mars 1927.

Conférence de Madame Raymond BÉNICHOU

Les Poètes Juifs Français DE NOTRE ÉPOQUE

A M. le Colonel MAYER, en
témoignage de mon respect.

Mesdames, Messieurs,

Je me suis bien gardée d'intituler cette causerie « Poésie Juive » car ce titre peut prêter à confusion; il laisserait supposer que je m'efforce de démontrer, comme certains l'ont fait pour le théâtre et la peinture, qu'on peut reconnaître un poème, fait par un juif, à des signes irréfutables comme le style, la composition ou bien la qualité de l'imagination.

Il n'en est rien. Les poètes dont je vous parlerai n'ont de commun que leur égal attachement à la cause juive, et la noble fierté de leur origine. Leur manière littéraire est, au contraire, fort diverse; et, tout effort pour les grouper sous la même étiquette, procède moins, je crois, du souci de dire une vérité que du désir secret d'obtenir un facile effet de critique littéraire.

Je n'ai pas la prétention, mesdames, messieurs, et il n'entre nullement dans mon dessein de passer en revue tous ceux de nos coreligionnaires qui, à quelque degré, se sont adonnés à la poésie. Je me propose d'étudier, particulièrement, quatre d'entre eux qui peuvent passer pour les plus célèbres et les plus représentatifs:

Gustave Kahn, qui est de l'école symboliste;

Henri Franck qui peut être qualifié de néo-classique;

André Spire qui a une manière très personnelle, et ne fait partie d'aucune école; et, enfin, Edmond Fleg qui paraît avoir subi profondément l'influence de Charles Péguy.

* *

L'école symboliste, à laquelle appartient Gustave Kahn, floris-

sait dans les dernières années du siècle précédent. On se réunissait, souvent, chez Stéphane Mallarmé, le mardi, dans sa petite salle à manger; des jeunes gens, nombreux, dont beaucoup ont atteint à la célébrité, se pressaient autour du maître pour l'entendre. A ces mardis inoubliables, on voyait Gustave Kahn. Parfois on l'apercevait, aussi, à la Taverne d'Amsterdam; il était aisément reconnaissable avec sa tête, si petite, sur un corps qui ne l'était pas moins, avec ses yeux vifs sous un front très intelligent, et avec son nez de sémité encadré de pommettes saillantes.

Ils nous paraissent bien loin, maintenant, ces jours où les symbolistes partirent en guerre contre le Parnasse, où Gustave Kahn, avec Laforgue, et d'autres, publiaient des revues qui, il est vrai, n'eurent pas toujours de longs règnes: « Le Décadent », « Vogue », « Symboliste », « Lutèce », qu'on intitulait, pompeusement: « Revues décadentes symbolistes et instrumentistes ».

En 1901, lors d'une enquête célèbre, M. Huret, parlant de Kahn, disait: « C'est un théoricien subtil et fécond; il est, à l'heure présente, l'une des têtes de la jeune littérature ».

Gustave Kahn avait déjà publié, à cette époque, ses œuvres principales: « Chansons d'Amant », « Palais nomades », « Le Livre d'Images ». Je n'énumère là que ces livres de poésie, et encore les plus importants; l'œuvre de Kahn est touffue, car il est aussi bien poète, que romancier et critique d'art... A l'époque dont je parle il avait achevé d'élaborer sa théorie du vers libre et fièrement, il en avait revendiqué la paternité dans une préface, véritable manifeste, aux « Palais Nomades ».

Mesdames, Messieurs, je regrette d'avoir à vous parler, brièvement, de Kahn; ne serait-ce que pour cette question du vers libre, il faudrait lui consacrer plusieurs heures.

Ce vers libre a défrayé bien des chroniques, a excité bien des discussions.

Avec âpreté, on a essayé d'en enlever la paternité à Kahn; mais, maintenant, tout le monde reconnaît qu'il en est l'initiateur.

On a prétendu, bien à tort, que le vers libre était, par essence, quelque chose de non poétique, des lambeaux de prose; non, mais le vers libre ne se pliait plus aux vieilles règles, il en prenait à son aise avec la rime et avec le rythme traditionnels : tout poète aura la faculté de choisir le rythme qui convient le mieux à sa

pensée. C'est ainsi que nous trouvons chez Kahn des vers de 14, 16 pieds et même davantage. Il disait lui-même :

« L'influence de la musique nous amena à la perception d'une forme poétique, à la fois plus fluide et précise. » Le vers libre était donc un mode d'expression nouveau, mais toujours poétique, en dépit du Bourgeois gentilhomme qui, avec son bon sens épais, disait : « Tout ce qui n'est point vers est prose. »

Mais voyons maintenant la valeur proprement littéraire des œuvres de Gustave Kahn :

Son inspiration poétique est d'une abondance et d'une diversité infinies. Sa poésie est aussi bien chanson populaire que développement philosophique; son poème est aussi bien lied que fresque épique, aussi bien lyrique que psychologique.

Dans les « Palais Nomades » il promène son rêve sous nos yeux, son rêve tout enveloppé d'un appareil rutilant, oriental, son rêve parfois mélancolique :

« L'angoisse se réveille aux mornes solitudes,
« Les pins, sur les coteaux, ont d'âpres attitudes,
« Dans le vent qui se traîne, oh ! quelle lassitude !

Et son âme chante le passé, la jeunesse, le rythme intérieur, et la chimère sans cesse poursuivie. Après tant de voyages dans des contrées vaporeuses, comme un pêcheur lassé entre au Hâvre propice, il est près de sa dame bien-aimée; et c'est à Mme Elisabeth Kahn sa femme qu'il dédie galamment ses « Chansons d'Amant » :

Bon pèlerin qui revient d'Orient,
Le bonheur est dans ta maison
Et non le long des routes, sourdes d'embuscades,
Et le monde est mascarade
Auprès des doux traits si fins
Qui sourient dans ta maison.

Quant au « Livre d'Images » il le dédie à Catulle Mendès, poète juif, de l'Ecole Parnassienne, à Mendès, dont il aura parfois les grâces désuètes :

Donc je vous dédie ce livret
Avec ses levers de soleil, ses soirs,
Ses chevaliers Barbe-Bleuet,
Ses méditatifs Hollandais
Et ses fillettes de Moselle, etc...

Et sous nos yeux amusés défilent Barbe-Bleue, la Belle Aude, une Bergère Mutine, un Meunier opulent, la fille déjà perverse de Manon, et un ménétrier bonhomme et un charlatan bavard, et d'autres encore tous bonnes gens qui se rencontrent, se rencontraient ou se rencontreront dans ce beau pays d'Ile de France. Puis il évoque le Rhin et ses légendes, et ses buveurs de bière et ses champs de houblon; puis, la lande maussade des pays du Nord et notre Provence si étonnamment colorée; et le livre se termine sur une vision fastueuse de l'Orient.

Gustave Kahn a l'esprit mobile, capricieux, changeant, il sait être grave, il sait être gai, et il est servi par une érudition d'humaniste, par une langue, où les richesses abondent; un poème de Kahn c'est une infinité d'images, de comparaisons étonnantes. A première lecture on est proprement submergé par cette fantasmagorie du verbe.

L'œuvre de Gustave Kahn peut être comparé à un paysage des contrées sous-marines. A ces profondeurs, dit-on, l'œil est aveuglé, d'abord par la demi obscurité ambiante, puis, peu à peu, il s'accoutume aux objets qui l'entourent, et au fur et à mesure qu'ils prennent corps dans leur magnificence, l'œil s'agrandit ébloui et ravi.

La richesse littéraire de Kahn, Mesdames, Messieurs, c'est cette faune marine que cache la trouble épaisseur de l'onde. Cela brille, cela scintille, cela vibre et cela palpite roulé par les flots.

Comme à tous les symbolistes, on lui a fait grief de cette langue fertile, il est vrai qu'il inventa des mots. Mais qu'est-ce donc ce petit travers mis en parallèle avec tant de trouvailles.

Kahn pare tout d'un lyrisme personnel, d'un symbole où le goût de la musique se sent parfois très prononcé. N'oublions pas qu'il subit l'influence de Wagner à l'instar de tous ses disciples.

Vraiment son œuvre est grande; il fut l'animateur littéraire de son époque, l'inventeur d'une poétique à laquelle il ne faillit jamais; il nous plaît à nous juifs de le souligner et de nous en souvenir. D'aucun ont pensé que cet esprit, à ce point mobile, lui venait de certains atavismes orientaux; je ne sais jusqu'où ce jugement peut être contrôlé. Pour ma part je rappellerai, plus volontiers, qu'il s'occupe d'œuvres juives :

Dès la fin de la guerre, il embrassa publiquement la cause du Sionisme, et dirigea « L'Ohabé Sion » une des premières œuvres pour le retour en Palestine.

Il y a quelques deux ou trois ans, la presse annonçait la mort de Gustave Kahn; le lendemain, et par la même voie, ce dernier annonçait qu'il était bel et bien vivant. Ses amis en signe de joie lui envoyèrent télégrammes, fleurs et félicitations.

Monsieur Kahn qui est né en 1859 a aujourd'hui 67 ans.

Souhaitons qu'il vive longtemps et continue son œuvre de romancier, poète et critique d'art.

Voici pour terminer cette étude sur Gustave Kahn, un extrait bien connu du « Livre d'Images ». Vous en appréciez, j'en suis sûre, la fraîcheur et la grâce.

VOLONEUX DE LORRAINE

Voici des bouquets pour la Fiancée,
Des feuilles de lierre, du jasmin, du muguet,
Et des fleurs douces de fraisier.
Voici des bouquets pour la fiancée,
Modeste comme jasmin, discrète comme muguet.
Ses lèvres jeunettes seront fraîches comme fraises
Quant l'époux les aura baisées.
Voici des bouquets pour la fiancée,
Pour son blanc corsage et ses brunes tresses.

Violoneux, jouez pour la Fiancée,
Liserons rampent au creux des violons
Les tiges de houblon serpentent autour des flûtes ;
Jouez violoneux pour la fiancée.
Plus tard, allègrement, avant que la saison
Ait effeuillé les ravines et les buttes,
Vous jouerez gaiement pour rire à la mariée.
Jouez d'un ton plus doux pour la fiancée.

Voici les forts garçons sur leurs fiers chevaux
Choisissez du vin parmi le cellier,
Frais et neuf et rouge-rose,
Et versez-le dru de vos cruches de grès.
Choisissez-le doux pour la fiancée
Qui rougit et vraiment n'ose
Heurter son verre léger aux grands verres épais
De ses fiers garçons, juchés sur leurs chevaux.
Apportez du vin d'ambre à la fiancée.

Voici des bouquets pour la fiancée,
Et le violon joue l'antique contredanse.
Où s'en va danser sous les peupliers
Près de la rivière, où les tiges s'élancent
Des herbes vertes comme paroles d'espérance.
Voici des bouquets pour la fiancée,
Du jasmin, du muguet, du lierre, de l'églantine,
Voici des bouquets pour la fiancée,
Pour ses doigts légers aux parfums d'aveline.

Gustave KAHN.

(*Le Livre d'Images*).

En 1911, la Nouvelle Revue Française publiait un fragment d'un poème intitulé « La Danse devant l'Arche ». L'auteur, Henri Franck, un tout jeune homme, devait mourir l'année suivante : il avait 24 ans. L'affaire Dreyfus qui sous tant de rapports fit du mal aux juifs, eut du moins l'avantage de faire mûrir plus d'un talent; parmi ceux-là il y eut Henri Frank.

Il naissait en 1888, d'une famille israélite, qui n'oubliait pas sa qualité de juive, mais n'observait plus les pratiques comme c'est malheureusement trop souvent le cas aujourd'hui; un sien aïeul fut même rabbin à Strasbourg.

Au dire de ses condisciples il fut le prodige de sa génération. Cet adolescent, aux beaux yeux liquides et profonds, si cultivé, si fin, ce jeune israélite si bon, si délicat qu'il désarmait les jalousies, reçut de la nature tous les dons. Ecolier il remporta des succès innombrables, il sortait du lycée couvert de gloire et, alors que beaucoup de jeunes gens conservent un souvenir amer des années d'études, lui s'enchanta de cette vie et aimait ses maîtres.

Il fréquenta la Sorbonne et Normale Supérieure dont il était l'âme. Pour la jeunesse intellectuelle d'aujourd'hui, il suffit de prononcer le nom d'Henri Franck pour aussitôt évoquer en elle le souvenir du jeune étudiant à l'esprit si délié et au regard visionnaire.

André Spire racontait combien ce jeune homme, plein de fougue et d'ardeur, avait été imprégné d'idées libérales par l'affaire Dreyfus.

En 1908 Franck à la tête d'un monôme défendit Charles Andler, son maître, professeur en Sorbonne, dont le cours venait

d'être envahi par les élèves de l'Institut Catholique, et les Camelots du Roy. Sa vie est active, ardente, son esprit est en éveil et toujours prêt à combattre pour les idées nouvelles, pour la vérité; la crise de scepticisme par laquelle il passera n'altérera jamais sa dignité de juif.

A cette époque, il faisait partie du cénacle de Charles Péguy qui publiait ses « Cahiers ». Il prépare l'agrégation de philosophie et échoue pour s'être énervé contre ses juges. On lui conseille le repos, il s'est trop surmené. Il quitte Paris pour le Béarn, puis parcourt l'Alsace en compagnie de quelques amis dont Mme de Noailles. Ces deux poètes ont plus d'une affinité, ne serait-ce qu'une commune exaltation.

Il aime la vie, il aime ses amis, André Spire, qu'il voyait souvent le dimanche, son maître Rauh qu'il admirait tant, son ami Fouassier; il aimait aussi ses élèves qui lui apportaient des fleurs, ne sachant comment manifester leur sympathie à ce maître qui se mêlait à leurs jeux; il aime aussi son pays, et c'est avec joie qu'il s'apprête à faire son service militaire; hélas ! ses épaules sont trop étroites. Il continue à travailler, car de conseils il n'a cure. Son esprit est constamment en éveil; musique, littérature, toute la vie nouvelle trouve un écho en lui. Quelle jeunesse ardente ! On le persuade de se reposer, il s'use, il n'ignorait pas ses dons prodigieux de mémoire et d'intelligence, et il en abusait. Mais il est de plus en plus malade; exaspéré par la vie de Sanatorium, il rentre à Paris chez ses parents. Hélas ! il ne quittera plus le lit. Il apprend qu'un de ses amis va enseigner l'histoire et aussitôt il se prend à regretter de ne pouvoir être professeur en un temps (ces paroles sont les siennes) « où il est si intéressant d'être à la fois « professeur, juif et français. » Ce lit de douleur fut lit de travail; les revues, les livres le jonchent, et alors... je laisse la parole à André Spire. « Le 23 février 1912, au début de l'après-midi, il « ébauchait un article. Puis il se reposa lorsque tomba le soir. « Vers deux heures du matin le feu de joie ayant tout consumé « s'éteignit ! »

Henri Franck avait 24 ans. Cette vie si belle n'est-elle pas déjà un court poème ? « L'enfant savant et pur, le fils des prophètes, « le jeune Français nourri de tous les sucs de la terre natale » (Mme de Noailles) laissait un long poème de deux mille vers, une œuvre qui bien qu'inachevée, marque une étape dans l'histoire des lettres « La Danse devant l'Arche ».

Ce titre est déjà tout un programme. La Danse c'est cette vie

intense qu'il absorbait par tous les pores; l'Arche n'est autre que le Temple de la vérité à laquelle il cherchera à parvenir. « Toute idée, disait Franck, est creuse si elle n'est pas efficace. » Son esprit bouillonnant cherchait une raison d'être à sa vie, un fondement métaphysique. Tout naturellement, il s'adresse d'abord à l'Éternel, et ainsi commence le long chant sur une incantation au Dieu de ses pères :

Je suis fier d'être admis à vos cérémonies,
O Dieu du peuple élu, ô mon maître, ô mon roi ;
Je suis heureux que mon enfance soit nourrie
Dans votre temple saint de votre sainte Loi.

Que je sois le plus jeune entre tous vos lévites
Dieu éternel, ô roi des anciens patriarches,
Le plus ardent de ceux que votre amour habite,
Le plus léger de ceux qui dansent devant l'Arche.

Que ma sensible enfance ait grandi sous votre ombre
Comme une mince fleur, sous un arbre éternel,
Que mon esprit se soit formé selon vos Nombres
Et que je sois savant entre ceux d'Israël.

Je vous donne ma force et mon intelligence,
Ma plus vive allégresse et mon plus beau regard,
Mais Seigneur, accordez à mon cœur l'abondance,
Vous qui désaltérez, dans le désert, Agar.

Oui, je te prie, ô Dieu, puisque ma jeune tête
Dès l'aube de mes jours fut vouée à tes autels,
Que tu brûles ma lèvre au charbon des prophètes,
Et que je participe à ton verbe éternel.

Car si mon enthousiasme et ma foi te sont dûs,
Je pense avec envie au temps des anciens rois,
A ceux qui d'épouvante et d'amour confondus
Dans les buissons ardents ont écouté ta voix.

Je voudrais, moi aussi m'éveiller sur ta face,
Savoir, quand je te prie, au moins que tu m'entends
Le cœur le plus fidèle et le plus pieux se lasse
D'un roi toujours distract, d'un Dieu toujours absent.

Je suis né, j'ai grandi, Seigneur, pour votre gloire,
Je n'ai d'autre intérêt, ni d'autre amour que vous,
De ma dévotion n'avez-vous plus mémoire,
N'aimez-vous pas l'enfant qui pleure à vos genoux ?

Manifestez enfin, mon Dieu, votre présence
A celui qui vécut toujours dans votre loi ;
Cessez de m'opposer un pénible silence,
Mon Dieu, approchez-vous de moi.

(*La danse devant l'Arche, page 34.*)

A peine a-t-il invoqué le Dieu d'Israël qu'il s'en éloigne, Hélas ! peut être une tradition mieux soignée autour de lui, des pratiques mieux observées auraient entretenu en lui une foi moins vacillante, et, de même qu'avec la fierté, il se réclamait de son peuple, de même avec fierté il se serait réclamé de son Dieu.

Cependant il ne quittera pas le Temple avant d'avoir assisté une dernière fois à la traditionnelle cérémonie des cabanes.

Quand j'aurai disposé les fruits et les guirlandes
Orné l'autel, cueilli le saule et le cédrat
Et déployé l'antique et touchant apparât
De la fête des Tabernacles.
Alors commence le voyage, ce beau voyage vers la vérité :
Vers ce qui connaît Dieu et lui peut ressembler.
Le beau départ ! que je suis jeune, et qu'il fait grave,
Je suis beaucoup plus fort aujourd'hui que jamais
Et mon cœur est fumant comme un fleuve à l'aurore.

Ainsi s'achève le livre I.

Avec fougue le jeune héros entonne l'hymne de la vie :
Il jouit de son départ, de se sentir jeune.
Dans sa course spirituelle il rencontre l'amitié :
Quel hymne à l'amitié ! Quel cœur touchant se manifeste ici !
Que ne peut-on tout lire !

Dans la jolie ronde « de ses amis si divers » de ses amis si unis on croit reconnaître André Spire.

Toi Juif, aux cheveux roux et à la voix chantante,
Tout tremblant de nerveuse et tendre intelligence,
Juif plus fier que David et plus doux que Jacob.

Il les énumère tous un à un puis chante leur cohésion, mais la encore il ne trouve pas ce qu'il cherche, aucun d'eux n'est capable de « fixer » et de « combler » sa joie et, la pléïade si unie s'éparpille, se dissémine, au printemps finissant.

Peut-être l'amour de son pays a l'air subtil, brillant, léger lui donnera-t-il ce qu'il cherche ? Comme il l'aime sa France !

Comme il aime cette terre et en elle cette République !

« République je te salue par ton beau nom. »

Son esprit si divers ne se rebute de rien.

Le sort de son pays l'intéresse. Il est imbu d'idées libérales et il a peur que la France n'oublie son passé.

Autour de son enfance il a entendu gronder les luttes politiques, en 1902, après l'affaire il a vu le pouvoir passer aux mains des politiciens retors, pouvoir que détenaient des Dreyfusards sincères. Il craint qu'avec ceux-là la France ne s'avilise.

Que ce visage est pâle où brillait tant de flamme.

République aux cheveux défait,

Où donc est la candeur de ton jeune courage ?

Et alors, à l'instar d'un chroniqueur, Henri Franck entame un long discours sur les misères de son temps. C'est un beau morceau qu'il faudrait lire en son entier pour en sentir la grandeur, un beau récit à la manière de Racine, éloquent et vivant. Quand on est si jeune peut-on désespérer ? Il a foi dans l'avenir de son pays. Et dans cet espoir a-t-il trouvé ce qu'il cherchait ? Non pas !

C'est en vain que cherchant ce qui est éternel,

J'ai battu l'univers des hommes.

Qu'importe ! lorsque danseur agile il touche le sol c'est pour rebondir plus haut; ainsi son espérance toujours plus légère. Mais cette fois au lieu de poursuivre sa vérité, ce Dieu qu'il cherche, il l'attendra, vrai feu de joie au cœur d'un carrefour.

Hélas Dieu n'est pas présent sur la place où il brûle, et « sa flamme » est solitaire.

Aura-t-il vainement parcouru tant d'étapes ? Non il tient enfin la vérité, sa vérité :

Le plaisir absolu du feu sans récompense,

Le haut plaisir de bien sentir son existence

D'être celui qui vit.

Et ainsi nous arrivons à ce moment de juvénile enthousiasme, où la mort vint le prendre.

Ici s'arrête le poème. Nul doute que le réveil juif auquel nous assistons, nul doute que ce retour à la terre promise n'eut fait vibrer ce cœur généreux. Il n'a pas vu tout cela, il n'a pas vu non plus la guerre : que de thèmes pour son ardeur !

Malgré ce scepticisme, la religion de ses pères l'avait marqué, puisque jamais il n'adora une autre divinité.

Je n'honorerais point les fausses déités
Tous les dieux étrangers sont des vains simulacres
Qui n'ont rien à me dire et dont je ne veux rien,
Mais je renverserai leur sacrilège image
Ainsi qu'il est prescrit au peuple d'Israël.

Mesdames, Messieurs, je pense que personne parmi vous ne s'est étonné qu'à propos de poésie contemporaine j'aie cité Henri Franck, mort en 1912. De tous les poètes que j'ai nommés il est peut être encore le plus moderne, et s'il vivait il trouverait sans doute sa place dans l'avant-garde littéraire de notre époque.

Sur la raison et sur la vérité, sur sa recherche métaphysique il a réussi la gageure de faire un poème qui fut toujours poétique ; un poème jamais monotone, un poème jamais ennuyeux. Les mots sont toujours simples et la pensée ailée, les rythmes divers et les rimes chantantes. Quelle poésie délicate pour un thème si sérieux, pour des abstractions !

L'œuvre est d'apparence classique, mais ne nous y trompons pas, Franck est avant tout poète de l'effusion sentimentale, non pas l'effusion stérile qui se perd en vaines métaphores, mais une effusion sensée, raisonnable, vivante et malgré tout suave.

C'est un cœur mis à nu, mais aussi ce sont les méandres d'un esprit lucide qui se déroulent devant nous. Il aborde tous les grands problèmes et la Démocratie et le Nationalisme. Il pare tout de la même grâce juvénile.

C'est ainsi qu'il s'évade du genre où la poésie se tient conventionnellement renfermée; il aborde les pesantes questions politiques, il ne recule pas devant la rébarbative terminologie parlementaire et sans jamais altérer l'harmonie du mbrceau. Souvent le poème s'allège devient une belle pastorale, une sorte de pastorale spirituelle :

Je marche sur la route aisée
Dans la clarté du ciel serein,
et plein d'adresse et de courage,
Mon esprit est un tambourin
Sous les doigts légers du voyage.

Le vers est aisée, le vers est souple et les termes sont sobres, j'ai même parlé plus haut de simplicité du mot; on est loin en effet des techniciens subtils. Je ne sais s'il burinait son vers, mais

il paraît être de premier jet et coule comme un beau fleuve calme sur un lit glissant.

C'est de la « poésie pure » dans toute l'acception du terme, et avec la nouvelle signification qu'il a acquise lors d'un récent débat soulevé par l'Abbé Brémond.

Il s'est défini lui-même, l'adolescent à la voix rêveuse :

Je suis le chant aigu d'un divin violon,
Je suis la voix par où s'élève la musique,
Je suis l'archet élu; je suis un beau cantique,
Une élévation.

Comme Raimbaud, comme Radiguet, il est mort à 24 ans, qui sait ce qu'aurait donné la maturité de ces précoces génies ? Quatre ans avant sa mort H. Franck écrivait un article sur un jeune poète qui venait de se suicider en Italie, et il disait : « Je souhaite qu'il prenne sa place dans la troupe légère et touchante des poètes qui sont morts jeunes. »

Lui aussi a pris sa place dans cette troupe légère, il nous a laissé cette œuvre d'une précocité singulière que des louanges ne feraient qu'affadir.

Un seul commentaire en était digne, c'est la préface posthume de Mme la Comtesse de Noailles, elle seule pouvait trouver des mots inoubliables pour le poète inoublié. De cette préface j'extrais ces mots, les derniers :

« ...Cher compagnon, enfant, maître et ami, aventureux et sage, intrépide et résigné, vous qui fûtes si avide d'entreprendre, d'observer, d'accomplir, — si désireux aussi d'habiter la demeure du cœur des hommes, nous vous emporterons dans notre vigilante mémoire au long des jours qui nous sont assignés.

« ...Assistant privilégié, nous vous ferons une place en ayant même de notre propre cœur; ainsi les mères antiques au jour des combats, présentaient, au bout de leurs mains allongées, leur fier enfant. De telle sorte aussi longtemps que nous mêmes, vous contempleriez le spectacle de la lumière et les foules humaines, tandis que votre doux être, à l'abri de la Destinée qui n'a pitié d'aucun vivant, désormais repose — Henri Franck, ombre chérie, — frère léger et juvénile de David chargé d'orages et de Booz endormi. »

ANNA DE NOAILLES.



J'en viendrai, maintenant, au poète André Spire. Son nom ne vous est pas inconnu. De tous les poètes que nous étudions, aujourd'hui, il est peut-être le plus Juif. André Spire naquit en 1868 à Nancy, il grandit dans l'usine de son père industriel de cette ville. Il vécut au milieu de ces ouvriers, de ces hommes, de ces femmes précocement acharnés au travail pour le pain quotidien. Nous le verrons tout à l'heure : il resta marqué par cette influence. Sa mère compatissait aux misères de ce peuple auquel elle devait ses aises et en bonne juive généreuse visitait les femmes en couches, les malades, les blessés du travail. Dans ses tournées, elle emmenait le petit André en qui elle jetait les germes d'une générosité qui devait éclater si belle plus tard.

C'est ainsi que Spire refusa d'entrer à l'usine pour ne pas faire travailler d'ouvriers, et refusa aussi d'entrer à Saint-Cyr comme beaucoup de ses condisciples lorrains le faisaient à l'époque ; il se destina aux lettres.

En 1895 il quittait Nancy. Dans la capitale à 23 ans il entamait une carrière qui dans ses débuts nourrit rarement son homme.

Il s'en allait dans la vie, il l'a dit lui-même, « les bras ouverts, les yeux brillants, le cœur tout neuf ».

C'est dans cet état qu'il commence sa vie d'écrivain. Il suit quelques cours de droit, quelques conférences de sciences politiques. Dans ses lectures de revues qu'il feuillette sur les quais, il ne cherche pas de directive littéraire, mais sociale.

Il devient le collaborateur de Charles Péguy, de la sœur de Maritain qui fondèrent le « Mouvement socialiste », « Pages libres », « Les Cahiers de la quinzaine ». Il s'occupe de créer des Universités populaires, toute son activité il la donne à ce peuple qu'il voyait s'user dans l'usine de son père. Déjà dressé contre les injustices, il lance des tracts dont l'un intitulé « Décoration » expliquerait, dit Maurice Martin du Gard, la raison pour laquelle il n'est pas encore décoré. Cependant il s'adonne aux muses. En 1903 paraît le premier recueil de vers « La Cité présente » dont il dit timidement lorsque par aventure on lui en parle : « C'est un « livre manqué. » ». A partir de cette époque et sur 20 années de travail s'échelonneront « Versets », « Vers les Routes Absurdes », « Le Secret », « Tentation », « Samaël » et « Fournisseurs », œuvre abondante pour un poète.

« La vraie poésie, disait Goethe, s'élève au-dessus du monde sans le perdre de vue ». Cette formule a triomphé : les poètes de

nos jours ne s'enferment plus dans leur tour d'ivoire; ils abordent les thèmes moraux, religieux, politiques, sociaux, voire philosophiques; s'ils ressortent tout l'attirail romantique et chantent la nature elle n'est que le complément, le cadre, les deux valves dont on extraira la perle philosophique : ainsi Paul Valéry que l'on juge parfois si subtil. De cette cohorte d'écrivains, fait partie André Spire. Il est le poète social dans toute l'acception du terme. Son enfance, une générosité innée, un caractère naturellement combatif, le portaient à se pencher sur la détresse humaine. Sa grande franchise répugne aux petits mensonges quotidiens ; il ne dédaigne pas de décrire les côtés tristes de tous les jours, de réduire le rêve aux dimensions étroites de la réalité.

Il hait l'injustice sous toutes ses formes ; lorsqu'il la découvre il l'éteale d'une manière cynique et alors gare au fautif; la colère de Spire éclate en raillerie mordante. D'autrefois il est simplement malicieux, goguenard, une touche et l'on s'aperçoit que rien n'a échappé à son regard perçant. Serait-il trop sévère ? Non pas, car s'il doute de la vie trop souvent décevante, des hommes, de la nature humaine, il est idéaliste et son cœur renferme de belles aspirations.

Parmi ce peuple qu'il aime tant et qu'il dépeint d'une manière si simple, je glane l'histoire de cette servante aigrie, qui ôte la poussière. Elle s'énerve contre cette poudre insidieuse qui se glisse dans les coins; ce poème est présenté sous forme de chanson ; et le refrain au lieu d'égayer comme toute ritournelle revient désespérément las et morne.

LA POUSSIÈRE

Chanson de Servante

Essuie, torchon, mon ami,
Tu n'en auras jamais fini.

Quand je la chasse, elle retombe ;
Les cheminées en font pour moi.

Battez mes mains, battez les livres
Qui l'appellent, l'attirent, l'attirent.

Essuie, torchon, mon ami,
Tu n'en auras jamais fini.

Adoucis mes mains rouges, râches,
Fais briller mes cheveux poudreux.

Tire là de ma bouche sèche
Où elle grince entre mes dents ;

Ote-là moi de mes oreilles,
Et de mes yeux qu'elle rougit.

Epoussette-là de mes rêves,
Mes jolis rêves qu'elle salit;

Et de la gerbe de soleil
Qui s'étale sur mon réveil.

Enlève-là des statues nues,
Et des cadres, & des pots de fleurs;

Des draps brodés, des dentelles,
Des perles fines, des rubis
De ma méchante patronne
Qui est malade dans son lit,

Des grand' routes, du cimetière..
Va, mon torchon, mon pauvre ami,
Nous n'en aurons jamais fini.

Cependant Spire a eu ses heures d'enthousiasme lorsqu'il était jeune; il a chanté la nature reposante, la nature sereine, l'amour, les femmes, leurs gestes, leurs attitudes. Toutes choses que l'on rencontre dans ses premiers poèmes de « La Cité présente », de « Versets ». Mais si nous suivons ses œuvres dans l'ordre chronologique, nous nous rendons compte qu'il s'est défait de ce bagage facile et galant. Au fur et à mesure que les années sont venues, que l'œuvre a mûri, il a laissé là cet appareil superficiel et il a développé largement les belles idées humanitaires qu'il avait en puissance.

Et puis il y a eu la guerre, son cœur s'est soulevé d'indignation. Dans l'espoir, seulement, d'une Société des Nations bonne et équitable, il trouve l'apaisement. Enfin, il y a eu la question juive, une autre injustice. Spire est de ces israélites Français de l'Est qui plus que leurs coreligionnaires de la capitale et du Midi ont le sentiment de la dignité juive et une sympathie jamais lasse pour tout ce qui se rattache au judaïsme. Le Sionisme a trouvé en lui un adepte fervent, par contre il est l'adversaire des juifs abâtardis, corrompus par l'assimilation, des juifs qui rou-

gissent de l'être. Je vais d'ailleurs vous lire un de ses morceaux les plus apres de Poèmes Juifs:

Chrétien, tu me trois des amis.

Et, bien, bien que tu ne m'aimes guère,
Tu m'attires dans ta maison.

Tu m'entreprends, tu me cajoles;
Tu m'asseois auprès de ta femme;
Et ta fillette me sourit.

Chrétien, tu n'es pas à ton aise.
Tes yedx ne quittent pas mes yeux
Et sur tes dents, je lis la vieille injure.

Ce n'est pas pour ton coffre-fort,
Ou la gamine que tu trembles.
Qu'ai-je à faire de ces choses-là ?

Serait-ce pour ta petite âme
Que tu retiens de tes deux mains
De manière si comique ?

Non, C'est pour ton thé; c'est pour ton bridge;
Pour ton diner; pour ton théâtre ;
Pour ta chère tranquillité.

Et tu as raison, entre nous,
D'avoir un peu peur, camarade,
Car ils ne vivent que de fièvre
Mes deux antiques protecteurs:
Mon inquiétude, ma tristesse.

(*Poèmes Juifs*).

Ah ! il ne les oublie pas les vieilles injures; celles de sa jeunesse; à cette époque Nancy n'aimait pas les juifs et le leur faisait bien savoir; ah ! il est encore présent à son esprit le temps où « ces bonnes gens », comme il les appelle, défendaient à leur fils de lui parler; le temps où, au bal, ne trouvant pas de danseuses, il se rabattait sur une excentrique, la blonde Clotilde, fille du professeur de gymnastique; tous ceux qui jadis le repoussaient l'accueillent, maintenant, d'un sourire mielleux, mais lui n'oublie pas.

Avec sa droiture il ne pouvait accepter l'avilissement d'une compromission si petite soit-elle. On le dit sensitif et à ce propos, mesdames, messieurs, je me suis laissé conter un fait que

je vais vous rapporter: André Spire ne peut rien supporter de laid ou de sale, le seul fait de toucher la poussière lui fait couvrir les mains d'urthicaire; on peut voir également ce phénomène se produire, assure-t-on, si quelque chose, un mot, un geste, heurte sa délicatesse. De cette petite histoire, si l'on voulait tirer conclusion, on pourrait dire de Spire qu'il est un cœur d'élite dans un corps d'élite.

Voilà quel est son caractère, voilà ses tendances, voilà ses thèmes favoris; voyons maintenant la valeur littéraire de ses œuvres. Il est très difficile d'en juger au premier abord. Sa trop grande simplicité déroute à la première lecture. Le vers n'a ni césure ni rime; il est long, il est court, il n'a qu'un mot, il en a plus suivant la pensée du poète. Jamais Spire ne se plie aux vieilles règles. Ainsi, si l'idée l'exige, il fait tomber sa phrase avec un bruit mat; ou bien il fait suivre un long vers d'un vers à deux syllabes; il a ses règles à lui: la simplicité du terme poussé à l'extrême. Jamais il n'alourdit sa phrase de métaphores, de fleurs de réthorique. A cette grande « frugalité » du style, le mot est de M. Henri Hertz, à cette franchise de la langue si l'on peut dire, il faut ajouter le souci de la phonétique. Et ici, Mesdames, Messieurs nous touchons à quelque chose de très spécifiquement Spire.



J'ai parlé plus haut de phonétique, ou technique des sons, mais les mots qu'il conviendrait d'employer seraient, plutôt, science de l'euphémie ou de la prononciation parfaite. En effet alors qu'on s'est toujours préoccupé du son arrivant à l'oreille, Spire s'occupe du son sortant de la bouche. En un mot il ne s'agit plus d'audition, mais d'émission. D'ailleurs, avant de vous soumettre quelques exemples je me retrancherai derrière Spire lui-même qui a résumé sa doctrine lors d'un récent débat :

« Pour le poète, dit-il, y a obligation de choisir et d'arranger les mots de manière qu'ils s'accordent avec la pensée poétique, la renforcent par des valeurs rythmiques, musculaires, de qualité analogue à la qualité de cette pensée, douces et agréables à prononcer; si la pensée poétique est douce, tendre; dures, trépidantes, hoquetantes, si la pensée est rude, passionnée ou tragique. En un mot, à la mimique du visage et aux gestes des mains, de tout le corps, le vrai poète ajoute une mimique, une espèce de

danse buccale qui amplifie l'expression de la pensée et renforce sa puissance de communication. »

Vraiment j'ai peu à ajouter à ces définitions lucides. C'est une des trouvailles de Spire que ce souci qu'il a rendu expressif ; dans l'école moderne il est le père incontesté de cette extension de l'expression.

Ainsi dans ce passage que je prends au hasard :

« Et les côtes de craie maussade,
« Ecrasées de cumulus grognons. »

Ces mots ne sont pas là par l'effet du hasard. Et il ne s'agit plus de l'ancienne allitération. En effet celui qui écoute, qui entend ne sent rien de pareil à celui qui prononce; en l'occurrence, moi-même; et je peux vous affirmer qu'à émettre ces sons mes dents grincent péniblement comme si je broyais de la craie.

« Et les côtes de craie maussade,
« Ecrasées de cumulus grognons. »

L'harmonie est telle entre la pensée et l'émission qu'à une description rare correspond une prononciation de luxe. Dans le « Secret » il décrit un jardin; un jardin c'est par nature quelque chose de rangé, d'ordonné, d'un peu factice et précieux, avec ses plates-bandes bien distribuées. Eh bien pour cette description de fleurs cultivées, il faut une prononciation maniérée, précieuse comme ces fleurs de serres; aussitôt Spire ordonne ses mots dans cette intention :

D's jacinthes chair, des jacinthes soufre,
Des jacinthes violet-tempête;
Des myosotis naissants,
Des tulipes écarquillés,
Un gazon neuf et des narcisses.

(*Dans le Jardin : « Le Secret »*).

si je ne le voulais pas, je détacherai quand même chaque syllabe :

Des jacinthes chair, des jacinthes soufre,
Des jacinthes violet-tempête,
...etc...

Voilà, Mesdames, Messieurs, quelle est cette phonétique, ce trait spécial à Spire. Il est évident, que si à cette particularité se bornait le talent de Spire, le poète n'aurait pas la renommée dont il jouit même dans les cercles les plus fermés; on le rangerait

simplement dans la cohorte des techniciens déliés qui ont inventé quelque chose. Mais non, Spire n'est pas seulement un phonéticien; il est un poète, un vrai poète; le souffle de sa haine vengeresse ou de sa bonté magnifique, il le fait passer dans ses œuvres; il est lyrique, lyrique avec son cœur seulement, et avec une langue pure de toutes souillures pseudo-littéraires. Il sait critiquer âprement, mais il sait aussi laisser s'élever de son cœur, de beaux chants simples et purs comme de vieilles chansons. Ses poèmes ce sont des tranches de vie, des instants de l'esprit, des soubressauts du cœur.

Sa plume est alerte, mais incisive. S'il ébauche, s'il esquisse, il grave aussi. Pour nous Juifs fervents nous pouvons nous énorgueillir de le compter parmi les nôtres. En raison de sa bonté légendaire ses familiers lui donnent parfois le nom de prophète. Avec son nez long tombant sur une barbe maintenant neigeuse, avec son regard mâle et doux derrière les verres, il est bien en effet descendant des prophètes, dont il a l'accent impétueux. Il allie la flamme vengeresse d'Exéchiel à la bonté consolatrice d'Isaïe.

Mesdames, Messieurs,

Pour clore cette étude sur André Spire permettez-moi de vous dire un poème de lui, il vous sera bien plus agréable, je dirai même plus profitable de rester sur l'impression de son vers que sur celle de mes pauvres commentaires.

Ce morceau est extrait du recueil de « Tentations ». — Vous verrez que la simplicité, le laisser-aller apparent de l'expression n'exclut pas la puissance évocatrice.

Novembre

Les cloches.

Dans les sous-bois défait, verts pâles et diaphanes
Comme un dernier raisin oublié à la treille,
Le vent.

Le basset jappe,
Des escadrilles de corbeaux flottent
Horizontales, verticales;
Sont-ce des oiseaux ou des feuilles ?
Le vent dans les fumées;
Sur les tuiles du toit
Dans l'âtre;
Dans les mailles du tricot de laine gris.

Qu'il ferait bon, qu'il ferait doux,
Dans son lit, ce matin,
De penser aux façons d'automne qui s'achèvent
A la paille, à l'avoine,
Au blé dont les cours grimpent
Au lait qui devient rare,
Aux œufs à quinze sous !

Mais il y a les cloches,
Les cloches dans le vent de tous les villages du monde

Et l'on sort...

Et l'on monte à travers les pommiers,
Par le sentier qui colle,
Porter aux MORTS dont on a les habits
Le linge, les souliers, la maison, l'héritage,
Le sang.

Un pot de fleurs, garni de papier écolier,
Que le vent,
Que le vent aura jeté par terre
Avant même qu'on soit sorti du cimetière.

(*Temptation*,)



Edmond Fleg que vous connaissez tous est d'une pieuse famille juive de Genève. Si je ne me trompe son père était Rabbin de cette ville. Il fit ses études en France et après quelques années passées à Normale Supérieure il est nommé agrégé en 1900. Bien que citoyen de Genève et âgé de 40 ans, Edmond Fleg s'engage pendant la guerre aux côtés de ses anciens camarades de Normale.

Ceci plus que tout autre chose me donne le droit, je dirai même le devoir de le compter parmi les poètes juifs français. Longtemps il fit du journalisme, on le vit collaborer jeune à l'*« Eclair »* et au *« Journal des Débats »*. C'est lui qui dirige chez Rieder la publication de la collection *« Judaïsme »*. Nombreuses sont ses œuvres tant en pièces de théâtre qu'en recueils poétiques; en outre il a traduit du Yiddish, l'histoire de *« Tévié le laitier »*, de Reb Sholem Aleheim, dont je regrette de ne pouvoir parler ici.

Les livres de poèmes sont donc le *« Mur des Pleurs »*, le

« Psaume de la Terre Promise », et « Ecoute Israël » que Péguy publiait pour la première fois aux Cahiers de la quinzaine.

Edmond Fleg nous prévient lui-même qu'« Ecoute Israël » se composera de poèmes en vers et en prose de courtes fables, romans, dialogues et drames, groupés en sept livres sous l'invocation des sept grandes fêtes juives.

Le livre de la Pâque, des Semaines ou de Pentecôte, le livre de l'an nouveau ou de Rosch-Hachana, du Grand Jeûne, des Cabanes, des Sorts, du Sabbat.

De cette grande œuvre en élaboration, seuls les deux premiers livres sont publiés : Le Livre de Pâque et le Livre des Semaines. Ce sont des commentaires en marge de la Bible dont l'un va d'Abraham à Moïse et l'autre de Josué à Nabuchodonosor. Sur des rythmes divers l'auteur entonne un long chant à la Gloire de nos pères et l'on revoit Abraham, Isaac et Jacob et les années d'Exil au pays d'Egypte et plus loin Samuël et David, et les joies d'Israël et ses tribulations.

Est-il matière plus grave, plus douloureuse et à la fois plus réconfortante que cette histoire de nos pères si forts dans l'adversité ? Le livre de Fleg c'est une Bible chantée, une Bible aux rythmes berceurs, c'est plus, c'est une prière.

Voici un extrait d'« Ecoute Israël » pris dans le « Livre des Semaines ». — Vous y reconnaîtrez les répétitions, les redoublements de mots chers à Péguy :

La Glaneuse de Moab

Les coupeurs coupaien l'herbe aux champs de Béthléem,

Les lieurs liaient la récolte coupée;

Au fléau des batteurs qui battaient la graine

Les glaneuses glanaient, sur la terre courbées.

Et celles de Joudah glanaient les jambes nues,

Mais Routh de Moab avait un manteau long;

Et celles de Joudah glanaient déjà repues,

Mais Routh de Moab mourait sous ses haillons.

Et celles de Joudah, d'une âme insoucieuse

Cessaient de glaner pour rire aux jeunes gens;

Mais Routh de Moab glanait silencieuse,

En regardant parfois un vieillard au front blanc.

Et des voix murmuraient : « Quelle est cette étrangère

Qui vient des monts lointains glaner nos épis ?

Que n'est-elle restée où fauchent ses frères,
Pour glaner sa glane au ciel de son pays ».

Alors Dieu cria: « Glaneuses de Ioudah,
Louez, louez la main qui glane vos glanes;
Du sang qui coule en elle un puissant naîtra
Qui suivra ma récolte et glanera mes âmes ».

Et Booz de Béthléem, bénî soit son nom !
Connut Routh la Moabite, après la moisson,
Et Iessé, le fils d'Obed, fut leur rejeton,
Et David naquit d'Iessé en des jours très bons.

Et du cours de David moissonné par le Ciel,
Sortira le Messie des glanes éternelles,
Quand toute nation, sur la terre nouvelle,
Glanera comme Routh la glane d'Israël.

(*Ecoute Israël — Le Livre des Semaines*).

Avec le « Mur des Pleurs » sa manière change un peu. Ce n'est plus une épopée religieuse c'est une épopée humaine; de l'incantation en mineur on passe à un chant âpre et hoquetant. Le Juif errant, l'Eternel juif qui chemine, un soir s'endort près du « Mur des Pleurs ». En songe il voit les civilisations; sous ses paupières closes et lassées dansent les Villes défuntes; le rêve se prolonge en une vision effrayante de la guerre des mondes. Puis, peu à peu, des ruines encore fumantes, un nouveau temple monte vers Dieu. L'holocauste n'a pas été vain puisque dans le Sanctuaire promis, les peuples sont réunis dans la paix communiant autour d'une table, d'une Cène universelle.

Mais le Juif se réveille et devant lui il n'y a toujours qu'un mur, un mur en ruines, où l'on vient pleurer. Malgré cette déception brutale il reprend son voyage de par les chemins, le cœur toujours plein d'espérance.

Je vous parlerai aussi Mesdames, Messieurs, du Juif du Pape une pièce de théâtre en vers qu'Edmond Fleg publiait l'année dernière, jouée par la compagnie Pitoëff au « Théâtre des Arts » au milieu de décors expressifs; elle ne connut pas une grande faveur ; elle est faite pour être lue plus que pour être jouée. Il ne me paraît pas déplacé d'en parler ici, car certains passages atteignent à une envergure poétique peu ordinaire; en outre elle est tout imprégnée des idées philosophiques de Fleg. C'est

un apologue sous forme de chronique où l'histoire côtoie la fiction. On y voit comment il advint qu'un jour un pauvre Juif Molko sauva un pape et comment ce même pape à son tour sauva le Juif.

Et le thème se déroule le long de 4 actes pleins de grandeur désolée, et de déchirante résignation.

La scène se passe à la Synagogue ou bien au Vatican ou même dans les rues grouillantes de Rome. Fleg situe son drame au milieu d'une Europe en guerre; le juif et le pape refont ensemble le rêve éternel de la Paix du monde. Deux forces se dressent contre eux le guettho et l'inquisition et ils se séparent sans avoir vu leur rêve réaliser et ainsi fini le Livre. Molko attend la venue du Messie et le Pape le retour de Jésus : Et ici est la doctrine de Fleg, doctrine indiscernable, dans « Ecoute Israël ». C'est un messianisme ou plutôt un prophétisme qui croit l'heure venue pour le Judaïsme d'exercer sa mission bienfaisante sur le monde « en empêchant la civilisation de s'écrouler »; il cherche une formule à laquelle serait soumise à la fois les Juifs et les Chrétiens. On retrouve cette thèse exposée en propre terme dans son plus récent roman « L'Enfant Prophète ». D'ailleurs c'est l'opinion de toute une école qui tend à donner au judaïsme un caractère universaliste et à laquelle doit je crois être rattaché M. Pailières, l'auteur du « Sanctuaire inconnu », que nous entendîmes à cette même place.

De tels écrits, par le haut idéalisme qui les anime font honneur au judaïsme et méritent notre admiration. Mais les juifs orthodoxes, dont nous sommes gardiens de la race et dépositaires de la tradition, ne doivent peut-être pas en épouser les doctrines sans de prudentes réserves.

Le long des œuvres d'Edmond Fleg s'affirme un talent exquis plein de dicrotation et de fraîcheur.

Qu'elle soit épопée ou incantation, pastorale ou chant liturgique, sa poésie est émouvante et atteint le cœur.

S'il est souvent très doux, il sait aussi être éloquent et âpre.

A travers son alexandrin retentit la mélodie auguste des versets bibliques et pourtant l'accent, l'infexion restent personnels.

Voici, à titre de conclusion de cette étude sur Ed. Fleg, la prière de Molko sur laquelle s'achève le Juif du Pape :

Qu'il est long le pèlerinage
Des lieux en lieux, d'âge en âge,

De travaux en travaux !
On pense arriver: la fin du voyage
Est un nouveau départ vers un départ nouveau !
Il faut aller pourtant, fût-ce en la solitude,
Et, quand on est tombé, se remettre debout.
Il faut ne se lasser d'aucune lassitude;
Quel que soit le chemin, la lumière est au bout.
Marchons donc vers ce jour que l'ombre balbutie,
Jour futur, dont le présent se souvient:
Chaque heure de la nuit en fait la prophétie,
Car la nuit la plus noire est une aube qui vient !

* *

Bien que je ne l'aie pas mentionné dans mon préambule, j'ai l'intention de vous dire quelques mots d'un poète de grande race trop peu connu ici et que l'Algérie a l'honneur de compter parmi ses enfants. Je veux dire « Sadia Lévy »; ses œuvres ne sont pas éditées.

Monsieur Sadia Lévy est Oranais; il est d'ailleurs revenu à Oran où il fait de l'automobilisme après un long séjour à Paris; il collabore à la Phalange lui aussi à côté de nos poètes les plus illustres. Ami de René Ghil, l'auteur de « Pantouns », inventeur d'une poésie scientifique, Sadia Lévy n'adopta pas sa doctrine.

Après un roman de jeunesse « Rabbin », qu'il regrette, il a donné une traduction en vers des psaumes, car il connaît admirablement l'hébreu. Instruit, je dirai même érudit, au courant de tout, il est aussi doué d'une belle éloquence.

Son œuvre maîtresse c'est « Kéhat » du nom d'un personnage de l'Ecriture.

Sadia Lévy s'identifie à « Kéhat » et par cette voie il explique son œuvre littéraire. Cet art poétique, si l'on peut dire, il l'a conçu suivant les principes du néo-mallarmisme, de l'hermétisme, de l'école enfin qui exige du lecteur un effort sympathique pour communier avec le poète.

Sa langue est riche et variée, les mots sont choisis, rares et précieux. J'ai eu entre les mains un morceau de prose, la lecture à haute voix et j'ai été frappée par l'abondance des images, la densité des idées, la qualité de son style à facettes. D'ailleurs je vais vous lire le jugement de M. Jean Royère dont Sadia Lévy fréquenta le cénacle.

Lorsqu'il y a deux ans, René Ghil mourut, toutes les revues publièrent des analyses de son œuvre et de sa doctrine si curieuse. Jean Royère en donna une au Mercure de France et tout naturellement il fut amené à parler de celui qui fut l'ami du disparu :

.....

« Aux « Ecrits pour l'Art » je rencontrais aussi Sadia Lévy. C'est un maître du langage français. Il pousse le souci verbal jusqu'au purisme, et la tyrannie de l'expression pure l'éloigne des approximations dont se contentent les écrivains difficiles. Aussi produit-il très peu. Il a publié pourtant « Rabbin » et les « XI journées en force » et les « Ecrits pour l'Art » ont commencé de divulguer son admirable « Kéhat ».

C'est, ce sera son œuvre maîtresse ! Une suite d'exaltations (erotologie et esthétisme) un prétexte surtout aux plus nobles orfèvrerie !

Dans la « Phalange » il nous fit admirer sa traduction des Psaumes, qui est l'œuvre d'un exégète et d'un écrivain. Il faut prendre, avec Sadia Lévy, ce mot dans son sens le plus somptueux. Quiconque le connaît attend qu'il interrompre enfin son silence. Ghil l'affectionnait tout particulièrement : c'est que Sadia Lévy est le zélateur des muses et de l'amitié. »

(*Tiré du Mercure de France — Article de Jean Royère sur René Ghil — page 682, n° 657 — 1^{er} novembre 1925.*)

D'ailleurs Lévy lui-même, dans la revue « Rythme et Synthèse », chantait le souvenir de son ami dans une Kinah (une complainte) des lamentations, dit-il, sur un mode prophétique. C'est le seul que je vous soumettrai. Certains d'entre vous, comme moi-même d'ailleurs, ignorent l'hébreu, mais peu importe, vous sentirez même inconsciemment comment dans la langue de nos pères il sut choisir quelques mots parmi les plus sonores et les plus évocateurs.

KINAH (complainte)

Pour la mort de René GHIL

Lamentation sur un mode prophétique

Hoï ! le Ménasséah ! est mort ! Hoï ! sa guittith est brisée !

Romps une corde de ton Kinnor, Kehah, fils de Lévi

Et déchire ton vêtement pour le deuil de ton ami

Les dix mois du deuil prescrit pour le poète René Ghil.

Il est mort, le Ménasséah ! le chantre à la voix rythmante !
Nous n'entendrons plus son chant d'or qui maîtrisait la pensée
Jamais plus le son d'or de sa guittith à présent brisée.

Futurs ! Vous célébrerez le poète en vos jugements,
Le créateur de paroles longues pour le cœur pensant,
Le souffleur de dires ovalaires pour l'esprit puissant.

Mais nul que son geste ait accueilli n'oubliera ses égards,
Nul qui sincère l'ait approché n'oubliera son regard;
Ce sourire attentif tout luisant de géniale amitié.

Hoï ! Hoya sur nous parce que le Ménasséah ! est mort !

Comment ce guibbor est-il tombé ? Quel effort l'a vaincu ?
Comment put-il être renversé le lion chevelu ?
Quel foudre invisible et sans fracas l'a donc terrassé ?
La force et la splendeur du Bahour étaient encore sur lui
Jusques au passé de la soixantième année de son âge,
Et sa tempe était pure ainsi que la tempe d'une vierge.

Ni les frivolités brillantes de Paris fol et sage
Ni la faveur des puissants que l'on brigue en se méprisant
Ni les grisantes flatteries de la langue juvénile
Ne l'avaient longtemps séduit du lent labour de son partage
Où parmi les sévérités de la loi qu'il s'était faite
Il épousait, par éclairs, son seul azur, ses joies d'élite !

Nord qui l'avez vu naître et Poitou qui l'avez vu mourir,
Et vous qu'il chérissait molles collines d'Ile-de-France,
Dites comment fut déconcerté par l'ange sans visage
Le hardi musicien, le héros du parler doux et rond.

Hoï ! sur le Ménasséah ! mort ! Hoï pour sa guittith brisée !

Emules d'Assaph et vous, descendants des fils de Korah,
Toucher du Kittar, des néguinoth ou de la shéminith
Elevez la voix et pleurez sur la mort de René Ghil !
Elevez la voix et pleurez en homme sur ce psalmiste
Qui créait sa musique et son verbe et vous y contraignait.
Elevez la voix et pleurez sur son œuvre inachevée !
Elevez la voix et chantez un shir pour l'un de vos maîtres.

Toi, Kebath, fils de Lévi, et vous Sefira sa choisie,
Vous, Biddy-Lilian, leur fille, comme une harpe vivante,
Doucement, sans éléver la voix, vous pleureriez l'ami.

Le Ménasséah est mort mais sa guittith quoique brisée
On ne sait quel autre poète l'a prise, on ne le sait !

Voici la Kinah pour les dix mois de deuil de René Ghil.

(*Rythme et Synthèse*).

Je suis obligée, Mesdames, Messieurs, de terminer là cette étude sur les poètes juifs. Je suis confuse d'avoir à passer sous silence des talents comme ceux d'Albert Cohen, directeur de l'admirable « Revue Juive » et d'autres, moins connus. Nombreux en effet sont ceux de nos coreligionnaires en France ou en Algérie qui se sont adonnés à la poésie; et jusque dans cette assistance je sais une algéroise de vieille souche, Mme Rosa Albou, qui a consacré aux muses le meilleur de son temps et de son activité. Et, au risque de froisser la modestie de notre vénéré président, le Colonel Meyer, je dirai le plaisir que j'ai eu tout récemment en lisant les strophes touchantes dans lesquelles il a enfermé, selon son expression, l'histoire en raccourci d'Israël triomphant. J'apprends aussi à l'instant, avec plaisir, que M. le Rabbin Morali cultive les Muses.

Je ne terminerai pas sans dire deux mots sur une femme de grand cœur que près de moi je vis travailler. Dieu maintenant l'a rappelée près de lui, mais elle nous laissa un petit livre, petit livre grand par le souffle biblique qui l'anime. A cette femme si cultivée, si pieuse, Mme Bénichou-Azoubib, j'adresse ici un souvenir ému.

On a souvent parlé de réalisme ou de matérialisme juif; je ne connais pas de meilleur argument contre cette opinion que d'énumérer nos gloires poétiques.

De toutes les professions, la carrière poétique est en effet celle qui donne le moins de satisfactions matérielles, mais qui par contre réserve peut-être le plus de joies de l'esprit.

Madame Raymond BENICHOU.

Alger, le 29 Mars 1927.

Conférence de M. BÉCACHE

Professeur au Lycée d'Alger

RÉFLEXIONS

Sur la Langue Hébraïque

Mesdames, Messieurs,

Des discussions passionnées ont eu lieu au sujet de la langue hébraïque: est-elle une langue vivante, avec une littérature adaptée à l'évolution scientifique moderne, avec une population homogène dont elle constituerait le mode d'expression naturel ? Ou bien est-ce une langue fossilisée, réservée exclusivement à une conception philosophique d'une respectable antiquité ? Le temps a résolu ce problème par la confirmation de la première thèse et l'établissement irréfutable de la jeunesse prolongée de ce langage.

Notre but sera de faire revivre le passé agité de cette langue, de marquer ses qualités solides, sa vitalité qui s'impose de nos jours et qui lui assurera une place prépondérante dans le développement de l'esprit humain.

Comment conçoit-on l'hébreu autour de nous ? Pour les Juifs, c'est un langage antique, respectable, qui a servi à la rédaction de la Bible et de quelques livres liturgiques. Compris seulement par un petit nombre, le grand public lui préfère des traductions plus accessibles. Les familles les plus pratiquantes se contentent de faire enseigner à leurs enfants quelques lignes bientôt oubliées de cette langue désuète; les plus intrépides arrivent à leur faire traduire quelques rares passages des ouvrages réputés sacrés.

Pour les non-juifs, l'hébreu paraît encore plus lointain, plus brumeux; c'est affaire à quelques étudiants très rares et qui se

destinent à des carrières peu courues, à quelques ecclésiastiques soucieux de nourrir leurs controverses religieuses.

Si notre France était un pays fermé dans l'espace et dans le temps, l'hébreu aurait vécu pour nous depuis déjà de nombreux lustres. L'histoire en a décidé autrement.

En premier lieu, il est de par le monde des groupes compacts de Juifs réfractaires à toute disparition lente ou rapide, chez qui les études hébraïques sont encore en grand honneur et forment la base de l'éducation de la jeunesse.

En second lieu, les bouleversements occasionnés par la dernière guerre ont provoqué, entr'autres effets, d'une part la réalisation de l'idéal herzélien, la constitution officielle d'un home juif en Palestine, d'autre part l'immigration chez nous de nombreux éléments hébraïques venus de l'Est, en particulier de la Russie soviétique. Ces réalités ne peuvent se supprimer. Il nous faut compter avec elles; de nombreux problèmes en découlent qu'il importe pour nous d'étudier pour en déduire une ligne de conduite en même temps qu'un enseignement personnel.

L'un d'entre eux, le plus important à notre sens, étant donné la persistance de la langue hébraïque, consiste à rechercher si chez nous cette étude ne présente qu'un intérêt spéculatif et seulement pour un petit nombre d'individus ou, au contraire, si elle ne se recommande pas à tous ceux que le progrès humain ne laisse pas indifférents.

Posée ainsi, cette question n'intéresserait pas le juif seul. Qui-conque voudrait l'approfondir, n'y consacrera-t-il qu'une minime partie de son temps, se convaincrait que l'étude de l'hébreu s'impose à toute personne désireuse de posséder une culture à la fois classique et moderne. Cette affirmation est corroborée par le témoignage de maints esprits éminents, étrangers au judaïsme; elle se fonde sur l'histoire de la langue hébraïque qui est celle d'une pensée déconcertante par son élévation et par sa force d'expansion, sur les rares qualités reconnues à l'hébreu en tant que langue pour l'expression parfaite de la pensée humaine, et sur l'utilité immédiate que cette connaissance offre à l'heure actuelle.

Renan a consacré de nombreuses pages aux langues sémitiques et à l'hébreu d'une façon particulière; nous y puiserons la meilleure partie de notre travail, persuadé que vous ne nous en voudrez pas de vous faire mieux connaître un esprit dont s'honneure à juste titre la science française.

Voici ce qu'il dit dans son histoire générale des langues sémitiques :

« L'hébreu nous est parvenu comme la langue particulière des Bené Israël, mais cette langue était sans doute commune à beaucoup d'autres peuples. C'est en hébreu que nous sont arrivés les premiers dires poétiques de la race sémitique, ses proverbes les plus anciens : c'est l'idiome des origines, dépositaire des secrets historiques, linguistiques et religieux de la race à laquelle il appartient.

« L'araméen parlé au nord de la Palestine est pauvre, lourd, inapte à la poésie ; l'arabe à l'autre extrémité se distingue par une incroyable richesse de vocabulaire, un labyrinthe de flexions grammaticales ; l'hébreu enfin placé entre ces deux extrêmes tient également le milieu entre leurs qualités opposées : il est limpide et facile.

« Si l'on songe que nous avons des textes hébreu qui datent bien certainement de mille ans et au delà avant l'ère vulgaire, que dans l'espace de trois mille ans par conséquent, ni les radicaux, ni la grammaire sémitiques n'ont subi d'altérations sensibles, n'est-on pas en droit d'en conclure que pour cette famille de langues et par l'hébreu, nous touchons vraiment aux origines de l'humanité ? »

L'antiquité de l'hébreu étant ainsi mise hors de doute, sachons s'il a évolué depuis les temps bibliques ? A-t-il restreint son champ d'action ? S'est-il confiné dans les sciences dites théologiques ? Le retrouvons-nous au contraire dans les différents domaines de l'activité humaine ?

L'histoire de l'hébreu post-biblique, généralement méconnue par les juifs eux-mêmes, se divise en trois périodes.

La première va depuis la clôture du canon biblique jusqu'au dixième siècle (ère vulgaire). Au retour de la captivité de Babylone, un nouvel hébreu se forme, moins pur que l'ancien, plus mêlé d'apports nouveaux empruntés à l'araméen, au grec, plus tard au latin.

Malgré des différences notables, c'est toujours au fond la même langue, ce sont les mêmes formes grammaticales, c'est le même vocabulaire quant à ses éléments essentiels. A la destruction du Temple, l'araméen remplace l'hébreu comme langue parlée ; la Bible fut traduite et même lue en araméen dans les cérémonies du culte.

Les deux Talmuds, celui de Jérusalem comme celui de Babylone sont en judéo-araméen.

Au dixième siècle, début de la deuxième période, le célèbre recteur de l'académie juive de Soura, sur l'Euphrate, Rabbi Sadia Gaon imprima un puissant mouvement aux études juives et composa la première grammaire et le premier lexique hébraïques.

La voie nouvelle fut suivie avec beaucoup de succès en pays musulman par toute une pléiade d'hébreuants remarquables; citons entr'autres Menahem ben Sarouk, Juda Hayyouj, Jonas Ibn Djanah, Moïse Ibn Maïmoun, Abraham Ibn Ezra, Alharizi.

Parmi les plus célèbres poètes de cette époque, se distinguent Salomon Ibn Gabirol et Judas Halévy; leurs compositions sont récitées aux grandes fêtes de Tichri. Immense est leur production profane dans laquelle on sent une inspiration exprimée dans un langage vivant et naturel.

Celui que dans les discussions en Sorbonne on invoquait sous le nom d'Avicebron, le poète philosophe Ibn Gabirol, a composé plus de cent poèmes religieux.

D'autre part, Juda Halévy marque l'apogée de la poésie hébraïque du moyen âge; digne successeur du grand psalmiste, il atteint le sublime dans ses sionides où il exalte son amour pour la terre de ses aïeux.

Une légende touchante lui donne une fin conforme à ses nobles sentiments. Elle le fait mourir à son arrivée en Erés Israël, piétiné par un cavalier sarrazin alors qu'à genoux, il contemplait, extasié, le panorama de Jérusalem qu'il apercevait pour la première fois.

« Mais, dit Renan, ce fut surtout en langue arabe que s'exprima « le travail intellectuel qui, de Sadia Gaon à Maïmonide, chant « gea si profondément l'esprit du judaïsme ».

Cette observation se justifie par ce que nous voyons de nos jours.

L'arabe resta la langue littéraire des juifs des pays musulmans. Les Africains en ont conservé de multiples vestiges; ils traduisent encore actuellement la Bible en un arabe classique que parfois les maîtres eux-mêmes ont peine à entendre. Le jour de Pentecôte, ils psalmodient dévotement une dissertation en arabe classique sur les dix commandements, attribuée à Sadia Gaon. Cette

dissertation, basée sur les conceptions philosophiques du moyen âge, a été l'objet d'une traduction de la part de notre vénéré maître M. Isaac Morali. De même, les bénédictions de Jacob à ses fils, le chant de triomphe des Hébreux à leur sortie d'Egypte sont lus accompagnés d'une traduction en arabe classique qui est aussi considérée que le texte biblique lui-même.

Ces lectures sont généralement faites par des enfants pour qui les textes cantilés demeurent la plupart du temps incompréhensibles.

L'hébreu ne fut pourtant pas délaissé, il permit aux victimes des persécutions religieuses de retrouver un milieu sympathique dans tous les pays qui les accueillirent.

« Une nouvelle renaissance de l'hébreu eut lieu, quand, chassés par le fanatisme des Almohades, les Juifs de l'Espagne musulmane se réfugièrent dans l'Espagne chrétienne, en Provence, en Languedoc ». (Renan).

L'un des grands hommes de cette période est le rabbin français Chelomo Yshaqui, plus connu sous le nom de Raschi, dont le commentaire biblique est un modèle de clarté et de simplicité.

Des générations de traducteurs s'attachèrent ensuite à faire passer à l'hébreu les nombreux ouvrages de la civilisation juéo-musulmane d'Espagne. De l'hébreu, ces ouvrages furent rendus en latin et servirent au progrès des études dans les facultés européennes.

L'hébreu servait de lien entre les Juifs des différents pays. Rappelons que lorsque Hasdaï Ibn Chaprout, le ministre du califat arabe de Cordoue, apprit l'existence du royaume juif des Khazars, en Crimée (dixième siècle), il lui adressa une épître en hébreu.

Après l'exil d'Espagne, les émigrés firent adopter l'espagnol comme seconde langue sacrée partout où ils arrivèrent. De nos jours, dans certaines communautés marocaines, en Turquie, en Serbie, en Bulgarie, le vieux castillan est couramment employé.

Pendant les trois siècles qui suivirent l'exil de 1492, la production littéraire hébraïque sembla épuisée. Nous ne devons pourtant pas oublier au seizième siècle l'influence des études hébraïques sur l'éclosion de la Réforme.

A la fin du dix-huitième siècle les études hébraïques connurent un nouvel essor sous l'impulsion de Moses Mendelssohn qui fonda

un périodique littéraire en hébreu. L'Europe centrale vit une floraison de traducteurs et d'auteurs originaux dans toutes les branches des connaissances humaines, en physique, en chimie, en mathématiques, en histoire, en critique littéraire.

En France même la grande Bible de S. Cohen paraît vers 1848, de même que le dictionnaire hébreu-français de Sander et Trénel.

Un concurrent sérieux de l'hébreu fut alors le judéo-allemand ou Yiddish, jargon informe à fond germanique qui s'est constitué une littérature, des quotidiens, un théâtre. Mais les hébraïsants se défendirent énergiquement et repoussèrent l'assaut avec bonheur.

Enfin, il y a une cinquantaine d'années, a débuté la troisième période favorisée par l'action des « Hobebé Sion » (Les Amants de Sion) qui cherchaient à réaliser l'espoir millénaire des Juifs, le retour à Jérusalem.

Jusque là l'hébreu avait conservé, certes, une vie intense, mais seulement au point de vue littéraire; des productions originales prouvaient même l'existence de lecteurs nombreux.

Un exemple entre mille donnera une idée de cette vie débordeante et de son adaptation aux idées modernes.

Ainsi que les nombreux quotidiens hébraïques de Pologne et d'ailleurs, « Hassofé » (La Vigie) de Varsovie avait établi un concours littéraire annuel. Voici les conditions édictées pour celui de 1904 destiné à encourager les auteurs de romans:

1^o Les romans devaient être originaux et tirés de la vie juive;
2^o Leur longueur ne devait pas être inférieure à 150 lignes ni supérieure à 300 lignes ordinaires du journal.

3^o Pour conserver au jury son indépendance les auteurs devaient faire recopier leurs ouvrages par d'autres personnes; ils devaient y mettre une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant leur signature et portant cette seule mention: « Pour le concours »;

4^o Seules devaient être ouvertes les enveloppes portant les devises des ouvrages retenus, les autres devaient être brûlées fermées;

5^o Trois prix étaient institués, ils étaient respectivement de 100, 50 et 25 roubles russes.

Ne croirait-on pas entendre les conditions imposées à un prix littéraire de France ?

Selon la promesse faite, les résultats du concours furent publiés un mois après la clôture, accompagnés d'une critique littéraire indépendante et courageuse. Sur trente-deux romans reçus dans le délai fixé (d'autres arrivés trop tard avaient été écartés) dix furent retenus, dont deux seulement furent primés, le deuxième prix n'ayant pas été mérité.

Voici l'analyse du premier prix faite d'après la critique hébraïque du jury. Son titre est : « Le porc Mochklé ou jeune Moché ». Mochklé, un garçon révolté par la préférence marquée accordée à son frère ainé, déserte le toit paternel ; il se réfugie chez un ami charcutier, un russe orthodoxe, dont il finit par épouser la profession, la sœur et la religion. Les caractères se développent logiquement : le père vulgaire et tâtillo, la mère martyrisée, réduite par la brutalité de son mari au rôle d'une ombre à peine perceptible, le fils, « Talmid Hakham » (étudiant) qui suscite chez son frère moins doué une jalousie finement analysée ; les événements s'enchaînent sans heurts ; tout est nécessaire, rien ne peut se retrancher. Le héros Mochklé conserve sa vulgarité du début à la fin ; c'est un primitif qui a un sentiment très vif de l'équité et de l'injustice ; il éprouve l'intense désir de se venger de l'auteur de l'injustice, fut-il son propre père ; il aime profondément sa malheureuse mère et même le quartier où il a vécu ses jeunes années. Après son abjuration il n'aime ni ne hait ses anciens coreligionnaires ; ils lui sont indifférents comme s'il avait été un étranger de toujours ; aucun sentiment israélite n'est en lui ; il ne sent pas plus sa nouvelle religion ; s'il hésite un instant à se faire baptiser, c'est qu'il éprouve quelque chagrin à se séparer de sa mère, de ses sœurs, de sa rue.

Mais il hait et haïra toujours son père, sans aucune atténuation, même après que celui-ci fût devenu aveugle, même après qu'il fût mort ; la cause peut disparaître, l'injustice pour lui demeure éternelle.

Aucun remords ne l'agitè ; son nouveau milieu ne le gêne guère, il s'y trouve parfaitement à l'aise avec sa corpulente épouse. Il ne pense pas aux juifs, ni même à avoir une postérité. Il est « tout matière ».

La langue objective est vive, claire, riche sans barbarismes et sans néologismes ; les phrases courtes sont drues et solidement charpentées.

Est-il archaïque un idiome qui peut présenter des productions

pareilles par centaines ? Ses progrès ne s'arrêtent pas là. L'hébreu entre dans une phase nouvelle; il refleurit; les lèvres de tous jeunes enfants se mettent à le balbutier et ne connaissent point d'autre langue.

Les palestiniens immigrés récemment l'adoptent avec enthousiasme; ils sentent l'importance de cet élément psychologique pour la réussite de leurs projets. Le dévouement de Ben Yehouda, qui le premier, pratiqua l'hébreu dans sa famille, porte ses fruits.

Cette initiative féconde ne reste pas l'apanage de la Palestine; partout se forment d'innombrables sociétés Qudimas ou « Ibryas » pour l'expansion de l'hébreu, langue vivante, dans les pays slaves, en Amérique, en Allemagne, en Afrique du Sud, en Orient, voire même à Paris. Il m'a été donné d'assister à Salonique à des conférences, à des réunions où seul l'hébreu était employé; l'élément féminin s'y trouvait largement représentés; les cours d'hébreu étaient suivis par des jeunes filles, des dames de toutes catégories; leurs progrès émerveillaient; elles mettaient une certaine coquetterie à parler correctement et à relever les erreurs de leurs interlocuteurs. Dans une réunion sportive féminine tous les commandements se donnaient en hébreu.

On peut estimer actuellement à plus de cent mille individus le nombre de ceux qui parlent couramment l'hébreu. Plus vive que jamais, cette langue est prête à fournir une nouvelle carrière littéraire et pratique et à imprimer son esprit aux temps nouveaux.

« Telle est, bien racourcie, cette singulière histoire d'où il résulte qu'on peut dire en toute vérité que l'hébreu n'est jamais mort ; de nos jours encore, il s'imprime plus d'ouvrages en cet idiome qu'en plusieurs langues secondaires de l'Europe ».

Cette phrase de Renan semble écrite d'hier quoiqu'elle date de plus de cinquante ans.

A quoi tient cette vitalité prodigieuse ? N'est-elle pas étrange, alors que d'autres langues employées pourtant par des groupes homogènes et puissants ont complètement disparu, ne laissant que des vestiges moisis dont s'encombrent les musées ?

Nous en voyons d'autres pousser sur les débris de plus anciennes, et qui se transforment, sous nos yeux, d'une façon inquiétante pour leur avenir. L'hébreu seul conserve, de l'aveu unanime, suffisamment de solidité et de fécondité pour alimenter une civilisa-

tion nouvelle, il n'a jamais été relégué à l'arrière plan de la vie intellectuelle, quelle que fût la dureté des temps ; il triomphe encore pendant la dernière période qui est la nôtre.

N'est-ce pas une heureuse fortune pour un peuple de trouver dans l'héritage de ses pères un outil aussi parfait et qui a opéré des merveilles ? Des savants étrangers viennent emprunter cet outil, forgent lexiques et grammaires pour faciliter son acquisition. Ils reconnaissent, ces étrangers, la bonne trempe de cet instrument, sa supériorité sur le leur, ils avouent l'immutabilité et l'homogénéité de l'hébreu. Ecouteons le prince des Orientalistes modernes :

« Il y a des langues moins résistantes que d'autres, plus friables,
« plus promptes à tomber en poussière, à cause de l'organe du
« peuple. Comparez la fermeté du gothique, langue toujours
« jeune et intacte à la déliquescence de la langue anglaise à demi
« rongée par des organes défectueux.

« L'organe sémitique est ferme, il articule nettement les con-
sonnes et conserve indéfiniment les radicaux.

« Dans toutes les langues occidentales, des monosyllabes inac-
centuées précèdent ou suivent en boitant l'idée principale; en
« hébreu, ils s'y joignent comme inchoatif ou comme son final et
l'idée principale reste dans le centre formant avec ses dépen-
dances un seul tout qui se produit dans une parfaite harmonie.

« D'autre part, la phrase hébraïque est un chef-d'œuvre d'ana-
lyse logique et l'on est surpris d'y trouver à chaque pas les
tours explicites, les gallicismes mêmes qui semblent le partage
des langues les plus positives et les plus réfléchies.....

« Si nous envisageons dans son ensemble le développement de
l'esprit hébreu, nous sommes frappés de ce haut caractère de
perfection absolue qui donne à ses œuvres le droit d'être envi-
sagées comme classiques au même sens que les productions de
la Grèce, de Rome et des peuples latins.

« Seul, entre tous les peuples de l'Orient, Israël a eu le privi-
lège d'écrire pour le monde entier. La proportion, la mesure, le
goût furent en Orient son privilège exclusif et c'est par là, qu'il
réussit à donner à la pensée et aux sentiments une forme géné-
rale et acceptable pour tout le genre humain.

Un exemple caractéristique pourra éclairer ces observations de Renan. Prenons la phrase hébraïque

חַכְמָת אָדָם תָּאִיר פָּנָיו

elle se traduit : « La sagesse de l'homme illumine son visage. » Remarquez en français, le nombre de satellites qui gravitent autour des quatre mots principaux : sagesse, homme, illumine, visage et qui dispersent l'attention. En hébreu ces satellites sont internement combinés avec les idées principales, il en résulte quatre blocs taillés avec art ; par leur parfaite juxtaposition, ils donnent une impression de force et de simplicité.

Ces vertus proclamées avec une telle autorité ne doivent pas nous faire négliger les objections que des esprits moins avertis peuvent éléver contre l'hébreu et son enseignement intensif. Qu'a-t-on besoin, entendons-nous dire souvent par des mosaïstes, d'une langue que l'on ne pratique pas ? Elle peut être utile à un petit nombre d'individus pour leurs travaux; mais pour la majorité des gens, une traduction ne serait-elle pas préférable ?

N'est-ce pas s'affaiblir, dans la vie trépidante actuelle, que de sacrifier un temps précieux à l'acquisition d'un dialecte qui ne présente aucune utilité immédiate autour de nous ? Quels sont ceux qui parlent ainsi ? Ce sont des gens qui tiennent à leur petite tranquillité matérielle; ils ont renoncé à tout idéal.

Constatons que le sexe faible moderne y est représenté largement : c'est là une des conséquences fatales de l'ignorance de la femme et particulièrement de la sepharadite en tout ce qui concerne ses origines; l'orgueil masculin, voulant conserver pour lui seul la connaissance des questions collectives, a laissé la femme à l'écart de toute éducation vraiment humaine; pour elle, l'hébraïsme aux principes élevés se réduit à une espèce de tradition culinaire et sépulcrale. Cette ignorance d'une part, le snobisme de l'autre, ont fait de l'âme féminine actuelle un paysage désolé d'où est banni, de propos délibéré, le passé et surtout le passé juif .Il lui reste tout de même, et nous le constatons avec plaisir, un fond de charité qui est la caractéristique essentielle de l'esprit hébraïque.

Loin de nous de méconnaître les difficultés de l'existence accrues par un égoïsme exacerbé et envahissant.

Mais à côté de l'utilitarisme dont les avantages sont certains, sachons faire place à une éducation désintéressée : celle d'une élite, telle qu'elle est conçue dans l'enseignement secondaire de notre pays. Le monde, a-t-on dit, est en équilibre instable sur la pointe de quelques idées; tout homme devrait pouvoir compren-

dre ces idées et coopérer à un moment donné à leur modification, voire à leur remplacement par d'autres.

Par ses origines, par son progrès moral, par la finesse reconnue de son intelligence, le juif appartient à l'élite de l'humanité. Derrière lui, d'innombrables et glorieuses générations d'ancêtres jalonnent les routes séculaires; ce sont leurs efforts laborieux et constants qui l'ont porté à la situation morale privilégiée qu'il occupe parmi les hommes et pour laquelle il est envié. Nous voudrions le voir y puiser fièrement l'obligation morale de se maintenir dans sa tradition par une éducation appropriée : c'est son devoir envers ses descendants, envers l'humanité.

Renoncer volontairement à son rang, à son éducation, à sa solidarité avec le passé, c'est pour cette élite une régression, une abdication criminelle dont elle ne tardera pas à subir le châtiment inéluctable : une destruction rapide et complète.

Quelles que soient les préoccupations qui l'absorbent, l'homme soucieux de conserver sa situation doit être en contact avec le passé et s'ingénier à en transmettre le flambeau à ses successeurs. Simple maillon de la chaîne dont il ne peut percevoir ni le commencement ni la fin, il sent confusément que son présent a besoin d'être épaulé à la fois par le souvenir ancestral et l'espoir prochain. Grâce à l'hébreu que le juif trouve dans son berceau, ce lien se constitue rapide et efficace.

Lorsque fatigués de la lutte et de l'agitation modernes, vous voudrez goûter le charme de la paix la meilleure, celle de l'esprit, les pensées fraîches et naturelles des anciens exprimées dans un langage toujours jeune et indestructible vous reposeront et vous reconforteront; ce sera le bosquet perdu où nul ne pourra forcer votre méditation. D'une part l'hébreu formera vos enfants ; il les rapprochera de vous et les préparera à vous soutenir lorsque l'âge vous fera faiblir; de l'autre il vivifiera votre propre substance nerveuse et vous donnera un regain de santé.

Dans ces conditions, le temps consacré à l'hébreu ne peut-être perdu. Ce n'est pas tout. Voyage-t-on ? On est sûr de trouver sous toutes les latitudes des gens qui vous comprennent; c'est une langue universelle dont l'existence et la propagande sont pour ainsi dire assurées. Reste-t-on au contraire fixé dans un lieu ? Par la lecture des périodiques hébraïques, des productions qui s'impriment tous les jours, on est au courant du progrès, du mouvement des idées dans la portion de l'humanité la plus active,

la plus intellectuelle et la plus mondiale; on y sent battre vraiment le cœur de la planète. Cette vie ardente, cette jeunesse pour ainsi dire perpétuelle ne manque pas d'influer heureusement sur l'esprit de ceux qui pratiquent cette langue.

D'autres osent soutenir que pour éviter une orientation spirituelle différente de celle de notre temps, pour vivre en harmonie avec les contingences locales, notre devoir est de nous en tenir exclusivement à la langue et à la littérature du clocher qui nous a vu naître.

Ces esprits étroits oublient que l'étude des langues est préconisée par tous les grands éducateurs pour la formation intellectuelle de l'élite de la nation. Ainsi que les voyages, la connaissance des langues est excellente pour l'éducation de l'individu ; les communications entre les peuples en deviennent plus cordiales et impriment à l'esprit plus de libéralisme. Mais ces partisans du moindre effort pensent, en limitant leur horizon, avoir moins à lutter en faveur des libertés humaines contre les préjugés et la routine. Ne devraient-ils pas plutôt se joindre aux élites qui se rendent compte que seule, une entente spirituelle internationale assurera le refoulement des passions déchaînées par la récente guerre mondiale et instaurera une paix durable ? Sur quel terrain se fera cette entente ?

... Il y a vingt siècles, au milieu de déchirements sanglants, le mosaïsme concevait cette originale figure du Messie qui, à la fin des temps, gratifiera l'humanité d'un bonheur parfait.

Grâce au christianisme et à l'Islam, ces deux grandes religions issues du même tronc, cette idée a heureusement servi à l'extension du monotheisme et à la moralisation relative du genre humain.

N'est-il pas temps pour le judaïsme d'utiliser les matériaux préparés par ses puissants rejetons ?

Un protestant anglais, M. Brandford, rêve tout le long d'un livre, à la constitution d'une fédération des mille Universités de la terre sous l'égide d'une super-université à Jérusalem.

Le savant professeur au collège de France, M. Izoulet, dans une œuvre sensationnelle « Paris capitale des religions » expose un projet de société des Eglises sous la haute hégémonie du Moïséisme. Ce sera, dit-il, le Moïséum.

De même que pour être tangible tout esprit doit se matérialiser,

de même tout idéal ne peut s'exprimer parfaitement que par l'intermédiaire d'une langue et d'une seule. Le catholicisme l'a compris, qui s'est servi pour accroître son influence de la langue du plus dur des peuples impérialistes.

En revanche, il s'est laissé imprégner par l'esprit romain et par sa tendance à la domination universelle et absolue.

Mais depuis longtemps le courant latin s'est affaibli jusqu'à mourir; l'âpre éloquence politique de la ville éternelle s'est tue ; elle a disparu en même temps que son domaine naturel.

Des prières, inspirées par une pensée étrangère, l'ont remplacée; la langue y paraît empruntée et sans force quand on la compare avec l'original hébraïque.

Si le latin a permis au génie hébreu de conquérir l'âme des races occidentales, son rôle nous paraît terminé : tout esprit libéré en conviendra avec nous.

On veut faire croire encore à une vie qui n'est plus; on proclame l'utilité de l'enseignement du latin pour la formation de la jeunesse; le latin serait à la base du français; le latin « dépayse » l'étudiant. On sent cependant la poussée de l'esprit moderne; des intelligences d'élite sans méconnaître le mérite de la discipline latine, comme celui de toutes les autres d'ailleurs, protestent contre la formation exclusivement romaine. Au 5^e siècle de l'ère vulgaire les barbares ont fait couler le militarisme romain ; de même les modernes finiront par avoir raison du despotisme spirituel sous le joug duquel on veut les maintenir. Soyons prêts pour le jour de la ruine définitive de la langue romaine, cette langue qui a osé proclamer le terrible « Voe Victis ».

Savons-nous si demain ne continuera pas l'évolution du protestantisme qui le premier s'affranchit de l'emprise latine et qui ne cesse de se rapprocher de l'idéal biblique ? Les adventistes sont bien revenus au sabbat. Qui nous dit que d'autres chrétiens soucieux de vivre dans la véritable tradition du fondateur de leur culte, ne reviendront pas aussi, un jour, à la langue que parlaient Jésus ainsi que ses immédiats et hardis successeurs ?

Demain, pour capter les forces renaissantes d'une langue incomparable, pour renforcer leur autorité menacée, pour se pré-munir contre la décrépitude inévitable du latin, les princes de l'Eglise ne seront-ils pas les premiers à préconiser l'usage de l'hébreu, la véritable langue de Jésus et des apôtres, le retour à

la pensée biblique ? (Nous tenons à bien préciser que nous n'avons pas parlé de retour au Judaïsme). Mieux que le latin, l'hébreu fera comprendre les éternelles leçons de constance, de vertu, d'espérance et de bonté redevenues si nécessaires devant la barbarie moderne. Les vrais mosaïstes auront alors les plus rudes concurrents qu'ils aient jamais connus et qui seront autrement redoutables que les Samaritains et que les Caraïtes; ils seront astreints à maintenir en eux une plus grande perfection morale et un hébraïsme plus pur.

D'un autre côté, la langue arabe a servi à l'expression de l'Islam. On trouve à plusieurs reprises, dans le livre révélé à Mohammed l'affirmation que le Coran est un « livre arabe ».

Nous avons des raisons de croire que cette langue a dépassé le point culminant de son expansion; pour les nations musulmanes, mais non arabes ; elle est à son 13^e siècle. Rappelez-vous ce qu'était le 13^e siècle européen au point de vue latin et vous vous convaincrez que l'évolution musulmane est plus rapide encore que celle de l'Europe du moyen âge. La Perse, la Turquie, les musulmans de Chine et de l'Inde ont brisé le cercle magique.

Les descendants d'Arabes, eux-mêmes, ont transformé leur langue parlée et écrite au point que l'on est contraint d'expliquer de nombreux vocables coraniques qui ne remontent pourtant qu'au 6^e siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire qui ne sont pas éloignés de nous de plus de quatorze siècles.

Autant que le latin, l'arabe a besoin d'être soutenu par les armes.

Supprimez-les lui, il languit et bientôt se meurt.

Ajoutons que les doctrines islamiques sont proches de celles établies par le judaïsme et le christianisme puisqu'elles y puisent leurs principes.

En dépouillant ces doctrines de leur enveloppe arabe, en adoucissant leur propre nationalisme, les musulmans éclairés s'apercevront, eux aussi, que la solidarité humaine constitue une réalité vivante dont la méconnaissance est une source de mécomptes pour tous. Sans parvenir de sitôt à la conception de l'esprit purement humain, les arabes éclairés pourront préférer le pansémitisme au panislamisme et au panarabisme comme l'expression d'une unité plus vaste et plus haute : ce sera leur acheminement vers le Moiséum de M. Izoulet.

Entre les esprits d'élite, le lien le meilleur est celui de la langue. Un peu trop brièvement à notre gré, vous venez d'apprendre l'évolution qu'a subie l'hébreu, les qualités qui en font une langue sans pareille, le renouveau d'activité dont il offre le spectacle prometteur; il deviendrait aisément le générateur fécond de la conscience universelle.

Un idéal élevé, un classicisme de bon aloi, une fermeté inébranlable, que faut-il de plus pour envisager l'avenir avec confiance ? Que tous ceux qui en ont le pouvoir s'efforcent de réorganiser l'enseignement de l'hébreu.

Coopérer à l'ouverture de cours hébraïques nombreux, doter les bibliothèques d'ouvrages hébraïques, c'est travailler directement à améliorer les relations humaines.

L'hébreu sera essentiellement la langue de la paix sociale et internationale.

Accueillante pour toutes les innovations intellectuelles, pour toutes les idées fécondes, la vénérable et audacieuse Université de France a admis la langue hébraïque comme langue vivante au baccalauréat de l'enseignement secondaire dans certains centres; elle vient d'établir une licence ès-lettres avec un certificat d'hébreu. Sans doute, ce certificat est destiné, ce nous semble, à maintenir l'attraction que les jeunes palestiniens et ceux de l'Europe orientale ont toujours éprouvée pour notre pays; mais il est aussi un signe des temps nouveaux. Le ministère de l'Instruction Publique de France a accordé des dons importants en ouvrages divers à l'Université hébraïque de Jérusalem et songe à établir de fréquents échanges avec ce nouveau foyer intellectuel.

Bordeaux vient d'être pourvu d'une chaire d'hébreu.

Dans l'Europe Centrale et Orientale, des lycées hébraïques se fondent, très prospères. En Allemagne, en Espagne même, l'hébreu peut remplacer le latin à l'examen du baccalauréat ; c'est là une aube nouvelle dont nous percevons les premières lueurs. Les enseignes hébraïques commencent même à apparaître à Alger.

Il serait opportun pour les Nord Africains de se préparer à l'esprit nouveau et de ne pas se tenir à l'écart des tendances qui se manifestent dans le monde. La situation de leur pays, au bord de cette Méditerranée, témoin de tant d'évènements historiques, leur fait un devoir de prendre part à ceux qui s'annoncent.

Quelques légères améliorations suffiraient dans cette contrée.

La prononciation de l'hébreu y est meilleure que dans l'Europe du Nord; elle doit être perfectionnée particulièrement en ce qui concerne les voyelles, en les débarrassant de l'influence arabe et en redonnant à chacune des cinq voyelles hébraïques sa véritable valeur.

Ainsi que nous l'avons vu, la conception de l'hébreu, langue exclusivement religieuse, est périmée. Mais pour en acquérir une autre plus conforme à l'actualité, il faut renoncer à recruter le légendaire professeur d'hébreu, mal rétribué, et, à cause de cela, détonnant par son allure et sa tenue, par son origine plus ou moins suspecte, méprisé par ses élèves, ravalé au rang de mendiant professionnel par leurs parents. Relever la langue hébraïque et son enseignement, c'est du même coup, relever le prestige du juif à ses propres yeux et aux yeux de ses concitoyens.

On peut dire que dans nos régions, l'enseignement de l'hébreu n'existe pas au sens véritablement organique du mot.

Il faudrait, ainsi que dans les centres importants d'Europe et d'Amérique, constituer un enseignement ayant son but fixé, sa méthode, sa progression et qui ne soit pas exclusivement religieux ou synagogal.

Etant à la fois une langue classique et une langue vivante, l'hébreu doit être à la fois parlé, lu et écrit; il doit donc être appris sous le triple aspect où il se présente à nous dans la réalité.

Nous avons pu constater la miraculeuse ténacité de l'hébreu adopté par un groupe de familles immigrées en Palestine dès les premiers âges de l'humanité, il s'est montré digne du choix qu'on en a fait pour exprimer la pensée la plus hautement humaine. Il a survécu à tous les exils, à toutes les embûches, à tous les triomphes, parfois à l'indifférence même de ses tenants naturels. Ses qualités lui ont valu l'hommage des esprits les plus éclairés. Le temps qui use et efface toutes choses demeure impuissant à épuiser sa sève; une nouvelle frondaison s'annonce aussi belle que les anciennes.

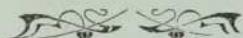
Peut-on honnêtement l'assimiler aux langues mortes ?

Ne personnifierait-il pas plutôt cet arbre de vie du Jardin d'Eden implanté à notre insu sur notre terre par une volonté mystérieuse, pour préparer les voies de l'âge d'or à venir ?

De tout cœur je vous souhaite la santé de cet organisme dé-

bordant de vie. Le jour où du mont Scopus, ce mont sur lequel pointe la nouvelle Université de Jérusalem, l'éclat de l'hébreu rayonnera à travers le monde, les Juifs auront bien mérité de la solidarité, les hommes seront tout près de leur unité.

B. BECACHE.



Alger, le 5 avril 1927.

Conférence de Madame STORA SUDAKA

LA JÉRUSALEM ANTIQUE

Ramène-nous vers toi, O Eternel, nous voulons te revenir ;
renouvelle pour nous les jours d'autrefois.

Lamentations-21.

Mesdames, Messieurs,

Près du torrent le Cédron à Jérusalem, assis au pied du tombeau de Josaphat, Châteaubriand le visage tourné vers la colline du temple, ouvrit un volume de Racine et relut Athalie; à ces premiers vers :

« Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel »

il lui fut impossible de dire ce qu'il éprouvait, il crut entendre les cantiques de Salomon, la voix des prophètes, il lui sembla voir sortir de leurs tombeaux les ombres de Joad, d'Athalie, de Josaphat.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, au seuil de cette causerie, les regards tournés vers l'antique Jérusalem, alors qu'en la pénombre de ces lointains ensevelis m'apparaît l'auguste vision de notre ville sainte dans tout l'éclat de son passé, je me sens pénétrée de crainte et de respect d'avoir à évoquer devant vous, cette terre des prodiges source de la plus miraculeuse espérance, et de la plus étrange poésie.

Si nous l'abordons avec une émotion que nous n'éprouvons pas pour d'autres cités antiques, ses contemporaines, et quelques-unes ses rivales : Assur et Sidon, Memphis l'Acropole des vieux pharaons, Thèbes aux cent portes, Ninive et Babylone aux légendaires merveilles, Athènes que les arts couvrent encore de leur rayonnement dans l'ombre de son Parthénon, Rome aux ruines colossales, où l'on croit voir encore de chaque pan d'un mur écroulé s'envoler l'aigle impériale, c'est que nous tressaillons pour

nos saints lieux d'un sentiment plus pénétrant que pour ces capitales abolies, c'est que nous y voyons plus que le souvenir du sol béni, terre promise où coulait le lait et le miel, berceau de nos prophètes, de nos grands prêtres et de nos rois; plus que le siège spirituel de la religion de laquelle dérivèrent les deux grands cultes : le Christianisme et le Mahométisme; nous saluons en eux, la chaire de la croyance en l'Unité divine idée maîtresse dominatrice du monde, qui lancée à travers les horizons et les espaces comme une semence en voie de germination, répandit sur les nations idolâtres les principes fécondants de la morale et fit lever les ferment générateurs de la civilisation.

Mesdames, Messieurs, nous sommes à Jérusalem, soulevons un instant le voile enténébré de son passé historique et archéologique en y cherchant les traces de ses gloires et de ses deuils, les vestiges de son opulence et de sa ruine. Le prophète Ezéchiel la signalait en ces termes : « Voilà ma cité dit le Seigneur, je l'avais assise au centre des nations et des pays d'alentour, elle a violé mes lois et mes ordonnances, c'est pourquoi j'exercerai mes jugements contre elle et disperserai à tous les vents ce qui restera d'elle. »

Car c'est bien en raison de la transgression de Ses lois établies et à l'iniquité de Son peuple dont il voulait faire une dynastie de pontifes et une nation sainte, que le Seigneur irrité appesantit son courroux sur sa ville d'élection détruite par le fer et par le feu, ne lui laissant que le souvenir de sa prospérité défunte, et son mur des lamentations devant lequel gémissent et prient les Juifs pleurant éternellement les malheurs de leur race; mais ces substructions, assises colossales du temple salomonien, ne les verrons-nous toujours que comme des épaves auxquelles s'accrochent nos regrets ? et tel ce phénix renaissant de ses cendres n'y pourrions-nous trouver le symbole de nos espoirs ? Déjà selon les prédictions d'Isaïe, d'Esdras, de Jérémie, une aurore nouvelle teinte de son éclat matinal les bois reverdissants de la jeune Sion et de ses souches scellées à jamais au sol palestinien, s'élancera un jour prochain l'arbre qui étendant ses branches et ses rameaux couvrira de l'ombre de son feuillage, non plus la Judée captive assise en pleurs au pied d'un palmier telle que la symbolisèrent les médailles romaines frappées en commémoration de la victoire de Titus, mais la terre reconquise de nos aïeux, accueillante et maternelle à ceux d'entre ses fils les plus malheureux, ceux dont la vie misérable, douloureuse, humiliée,

précaire seront enfin délivrés du joug tyranique des nations hostiles et inhospitalières.

Mais en attendant que les prophéties, les espérances, les rêves d'avenir soient des réalités, poursuivons notre pélerinage de différente ferveur; Mesdames, Messieurs, remontons le cours des siècles et des millénaires, réédifions le temple, construisons les palais, les dômes d'or et d'argent, rebâtissons les tours. Il semblait qu'ils dussent être éternels ces édifices de grand style, témoins silencieux de l'activité heureuse d'un peuple libre, ce sanctuaire majestueux consacré à la gloire du Seigneur qui retentit si longtemps des chants et des musiques liturgiques que la phalange de ses lévites, accompagnant le cérémonial du rituel sacré entonnaient aux accords du Kinnor, du Nébel, du Psaltérion, sanctuaire qui devint sous son ensevelissement le théâtre de la plus effroyable hécatombe humaine, le sépulcre ensanglanté des multitudes de ses fidèles pressés là pour le défendre. Ces citadelles inexpugnables du haut desquelles sur leurs tours crénelées combattirent si rudement pour leur indépendance les Juidéens civils et soldats donnant au monde le plus grand exemple qu'il ait encore vu, un peuple entier qui va mourir pour ses croyances et pour sa liberté. Mais avant les regrets, vivons les souvenirs.

Un promontoire rocheux entouré à l'est et à l'ouest par de profondes vallées, voilà le plateau sur lequel est assise l'antique Saïlem, la vision de la Paix; à l'ouest et au sud, la vallée d'Hemmon, à l'est la vallée de Cédrone ou de Josaphat. De toutes parts la cité est dominée par une série de collines; c'est sur l'une d'elles, la colline de Sion que David fit bâtir la forteresse à laquelle il donna son nom; c'est de cette forteresse héroïque que la nation juive défendit pendant onze siècles son indépendance contre les forces conjurées de ses puissants voisins; au cours des âges trois citadelles vinrent s'ajouter à la tour de David pour en faire un massif cyclopéen; elles ont dépassé en grandeur et en solidité tout ce que le monde antique avait admiré jusqu'alors, aussi parfaites par leurs formes que par leurs matières. Le monstrueux Hérode leur donna le nom des trois personnages qu'il aimait le plus: Hippicos, son ami, tué en combattant pour lui; Phasaël, son frère, qui se fracassa le crâne dans sa prison pour échapper aux Parthes, ses vainqueurs, et Marianne, sa femme, qu'il fit assassiner, poussé par son extrême passion et sa féroce jalouse. Ces trois citadelles furent le dernier refuge des Juifs assiégés par Titus après la destruction du temple; lorsque ce général s'en fut faire

emparé, il s'écria: « Nous avons combattu avec la faveur des Dieux, car un Dieu seul a pu chasser les Juifs de forteresses pareilles », puis il donna l'ordre de détruire la ville entière et de ne respecter que ces trois tours, pour montrer à la postérité de quelles villes et de quelles fortifications la vaillance romaine était venue à bout.

Deux autres forteresses, qui étaient comme les citadelles du temple, se trouvaient aux angles de ses murs, la tour Pséphina vis-à-vis de laquelle Titus avait pris son quartier lors du siège de Jérusalem. Sa forme était octogone et de sa hauteur on pouvait apercevoir au lever du soleil l'Arabie et découvrir jusqu'à la mer et aux frontières de la Judée; quant à la forteresse Antonia, le roi Hérode l'avait bâtie sur un roc très élevé, inaccessible de tous côtés; dans nul ouvrage il n'avait fait paraître une si grande magnificence. Il avait fait incruster ce roc de marbre de bas en haut autant pour sa beauté que pour le rendre si glissant, que l'on ne pût ni y monter ni en descendre. Il y avait à l'intérieur tant de logements, de bains et de salles capables de contenir un grand nombre de gens, qu'elle pouvait passer pour un superbe palais. Depuis le règne des princes Hasmonéens la robe et les ornements pontificalx que le grand prêtre devait porter dans les grandes solennités du culte étaient déposés dans la forteresse Antonia sous la garde romaine (1). Dans ses antiquités judaïques l'historien Flavius Josèphe nous donne la description du palais royal qui surpassait en grandeur et en beauté tout ce que l'on saurait dire, tant sa structure et sa somptuosité semblaient combattre à l'envi à qui le rendrait le plus admirable : « Un mur très élevé l'enfermait avec des tours également distantes, et d'une parfaite architecture, ses appartements étaient si beaux que les salles destinées aux festins pouvaient contenir cent de ces lits qui servaient à se mettre à table. La variété des marbres et des raretés que l'on y avait rassemblés était incroyable, on ne pouvait voir sans admiration, les plafonds, qui frappaient par la longueur et la grosseur de leurs poutres, et la richesse de ce merveilleux édifice. Le nombre des chambres était énorme, embellies tout autour de milliers de sculptures, l'or et l'argent éclataient partout dans les ornements et les lambris et dans la richesse des ameublements. A l'extérieur se voyait un cercle de portiques soutenues par des colonnes de matières précieuses et

(1) Jérusalem de Saulay.

rien ne pouvait être plus admirables que ces espaces découverts garnis de la plus riante verdure, de belles promenades, de clairs viviers, de fontaines jaillissantes qui jetaient l'eau par plusieurs figures de bronze. L'historien nous dit qu'il entreprendrait vainement de rapporter dans toute leur étendue l'incroyable magnificence de ces superbes édifices et de tous les accompagnements qui les rendaient aussi délicieux qu'admirables.

Le temple de Jérusalem ! Oh ! la magie du nom de ce sanctuaire prestigieux, comme il rayonne encore du fond des temps et des poussières ! L'imposant ensemble de ses constructions, la majesté de ce culte que l'on célébrait dans le mystère de Sa grande ombre sainte, tout nous invite à y voir vraiment la demeure spirituelle de Dieu. De ce Dieu universel dans le culte duquel communieront un jour tous les peuples dans une paix fondée sur la justice, guidés et instruits par Israël comme l'a proclamé avec tant d'autorité Théodore Reinach dans sa controverse sur le sionisme.

Lorsque Salomon eût la paix sur toutes ses frontières et qu'il n'y eut plus pour lui d'obstacles au dessein que son père David avait conçu de bâtir le temple, il écrivit au roi Phénicien Hiram pour lui demander les moyens d'élever à Dieu un sanctuaire digne de Lui; il le priait de lui envoyer des ouvriers sidoniens habiles dans l'art de travailler le bois et d'abattre à cet effet des cèdres du Liban. Il faudrait un volume pour décrire le temple de Salomon. Le mariage de ce prince avec la fille du pharaon d'Egypte lui avait permis d'attirer de ce pays les meilleurs artistes, ceux probablement qui travaillaient à ces temples d'Héliopolis, de Philoé, de Thèbes et dont il reste assez de vestiges pour en attester la somptueuse majesté.

En effet, toutes les descriptions qui nous restent du temple, nous le représentent comme un édifice où l'art égyptien et l'art phénicien ont assemblé leurs ressources, à part toutefois que la loi juive interdisant la représentation de tout être vivant, modifia les décors, et que l'on remplaça les figures par la richesse des formes florales et des combinaisons linéaires. L'architecte de Salomon tout en relevant de l'école égyptienne avait introduit dans ses plans une noble et imposante simplicité que les monuments d'Egypte ne présentaient pas, car ce plan légué à son fils, David lui attribuait une origine divine. La construction de l'édifice dura sept années. Salomon en fit l'inauguration solennelle en présence d'une multitude immense accourue

où la foul tour
de meur

de toutes les parties du royaume hébreu. Assemblant près de lui les anciens d'Israël et les chefs des tribus, il fit transporter par ses lévites et ses sacrificateurs l'arche d'Alliance qui se trouvait à Sion dans la cité de David, ils la placèrent dans le sanctuaire de la maison de Dieu, sous les ailes des deux chérubins en bois d'olivier doré ; c'est dans cette arche qu'étaient contenues les deux tables de pierre que Moïse y déposa en Horeb, lorsque l'Eternel fit alliance avec les enfants d'Israël à leur sortie d'Egypte. Puis debout sur son estrade royale d'airain placée devant l'autel des holocaustes, Salomon assista aux nombreux sacrifices des bœufs et des brebis comme offrandes à l'Eternel, puis bénissant son peuple présent il dit : « Béni soit l'Eternel le Dieu d'Israël qui a parlé à David mon Père et établi par sa puissance la maison au nom de l'Eternel. O éternel Dieu d'Israël il n'y a point de Dieu semblable à toi, tu gardes alliance et miséricorde envers tes serviteurs qui marchent en ta présence avec sincérité » (1). Nabuchodonosor détruisit le temple de Salomon. Sous le règne de Cyrus, roi de Perse, Zorobabel bâtit un second temple, celui-ci n'avait pas la majesté du premier édifice et les prêtres, les lévites les chefs de famille qui en avaient le souvenir se lamentaient de sa splendeur à jamais perdue, en assistant à l'établissement de ce nouveau sanctuaire; toutefois il resta debout jusqu'au règne d'Hérode, c'est alors que fut élevé par le roi juif le temple définitif, il dépassait en beauté et en étendue celui de Salomon. Flavius Josèphe nous en décrit minutieusement les parvis, les cours des femmes, des gentils, des hommes, des prêtres. Ses portiques, sa basilique à trois nefs incrustées d'or, d'argent, d'ivoire et de bois précieux. Ses murs recouverts de lames d'or. Ses portes de vingt coudées de hauteur, plus de trente cinq mètres de pur airain de corinthe, ses vignes d'or massif qui formaient les frises et d'où pendaient des grappes de raisins de la taille d'un homme. A l'intérieur, le temple était séparé en deux parties; dans l'une d'elles nommé le saint temple et destiné aux sacrificateurs se voyaient trois choses admirables : le chandelier, la table et l'autel des parfums tout d'or pur. Le chandelier avait sept branches sur lesquelles étaient sept lampes qui représentaient les sept jours de la semaine (2). Les douze pains de proposition qui étaient sur la table

(1) Bible-Rois n° XIV.

(2) Les branches du Chandelier d'Or correspondaient aussi aux sept livres de Moïse car suivant la tradition le 4^e livre du pentateuque (nombres) est divisible en 3 avec les 4 autres cela fait sept.

marquaient les douze signes du Zodiaque et la révolution de l'année, et les onze sortes de parfum que l'on mettaient dans l'autel des encens signifiaient que c'est de Dieu que toutes choses procèdent, et qu'elles lui appartiennent. Séparée par de merveilleuses portes de cèdres toutes recouvertes de lames d'or et sur lesquelles pendaient des voiles de lin brodé de diverses fleurs de couleur; l'autre partie était nommé le saint des Saints. Ce sanctuaire était particulièrement consacré à Dieu et il n'était permis d'entrer à personne hormis au grand prêtre une fois l'an. Devant le sanctuaire était placé un tapis Babylonien où l'azur, le pourpre, l'écarlate et le lin étaient mêlés avec tant d'art qu'on ne pouvait le voir sans admiration. L'extérieur ne le cédait en rien à la splendeur intérieure. Le sanctuaire était revêtu de tous côtés d'épaisses plaques d'or si bien qu'au lever du soleil il semblait en feu et repoussait les regards comme s'il eut été imprégné des rayons de l'astre; de loin on aurait dit une montagne de neige, car partout où l'or disparaissait, brillait un marbre d'une éclatante blancheur. Du faite s'élançaient des broches d'or destinées à écarter les oiseaux qui auraient pu en souiller la pureté.

L'histoire du peuple juif comme nationalité est dominée par l'histoire de son temple; le sort des deux est indissoluble. La ferveur qui enveloppe le temple se résout en gloire sur la masse des citoyens, l'infidélité, les abandons religieux aboutissent aux déchéances nationales.

Lorsque les Assyriens, les Egyptiens, Grecs, Romains envahissent la terre de Chanaan, c'est toujours le temple qui est l'enjeu de la lutte; l'âme du peuple juif y réside, il y garde la fierté de ses origines et la grandeur miraculeuse de ses traditions. Enrichir le temple c'est exalter la race, le violer c'est le réduire à la misère, l'abattre enfin c'est signer sa sentence de mort. Ainsi quand Nabuchodonosor après l'avoir incendié et s'être emparé de ses trésors emmena en captivité les vaincus de la Judée, ces malheureux exilés se lamentaient sur leur patrie perdue, et pleuraient leur temple, objet de leurs plus ardentes aspirations. Leur nostalgie nous est rapportée dans le psaume si poétique donnant un écho des plaintes amères que dans leur douleur ils exhalaien:

« Sur les bords des fleuves de Babylone nous étions assis et nous pleurions en nous souvenant de Sion; aux saules de la contrée nous avions suspendues nos harpes. Là nos vainqueurs nous demandaient des chants et nos oppresseurs de la joie; chantez nous quelques-uns des cantiques de Sion. Comment chanterions-

nous les cantiques de l'Eternel sur une terre étrangère ? » Malgré cela la captivité est relativement douce aux exilés. On leur accorde une certaine indépendance, des chefs choisis dans leurs rangs, le droit de suivre leur religion, et au contact d'une civilisation supérieure la colonie israélite ne tarde pas à devenir florissante; ses premières écoles comme les premières synagogues datent de cette époque. Des israélites parviennent même à de hauts emplois: tel le prophète Daniel obtenant les bonnes grâces de Nabuchodonosor en interprétant ses songes ; ainsi que la mystérieuse inscription du festin de Balthazar, ce festin fastueux offert aux grands de sa cour et à ses concubines, et pendant lequel Balthazar pour donner une marque de plus de sa grandeur, ayant voulu boire dans un des vases sacrés du temple de Jérusalem, rapporté par son aïeul Nabuchodonosor, et blasphémant contre Dieu vit une main sortir de la muraille en écrivant ces mots fatidiques: « Mané (nombre) Thécel (poids) Pharès (division) », c'est-à-dire que la fin de ce monarque était proche, son règne près d'être terminé et son empire divisé entre les Mèdes et les Perses. Balthazar fit revêtir Daniel d'un manteau de pourpre lui fit mettre un collier d'or au cou en lui donnant de hautes fonctions dans le royaume; en cette nuit Balthazar, le roi des Chaldéens, fut assassiné.

Soixante dix ans après que les tribus de Juda et de Benjamin eurent été emmenées captives à Babylone, Dieu touché de compassion accomplit ce qu'il avait prédit par le prophète Jérémie avant la ruine de Jérusalem, le retour en leur pays et le rétablissement du temple de Jérusalem. Sous la direction de leurs princes, de leurs pontifes, de nombreuses communautés juives reprennent la route de Jérusalem, précédées d'un essaim de chanteurs s'accompagnant d'instruments divers et entonnant des hymnes à la louange du Seigneur. Le roi Cyrus leur donna une escorte de mille cavaliers; il renvoya les vaisseaux sacrés pris dans le temple par Nabuchodonosor, et confia à Zorobabel le soin de rebâtir la ville de Jérusalem, et de réédifier le temple de Dieu. Ce roi généreux écrivit aux gouverneurs de ses provinces, voisines de la Judée, de donner aux Juifs de l'or et de l'argent dont ils auraient besoin, ainsi que des victimes pour les sacrifices, car ajoutait-il dans ses lettres : « Nous croyons que le Dieu tout puissant qui nous a établi roi de toute la terre, c'est le Dieu que le peuple d'Israël adore, car il a prédit par ses prophètes que nous portions le nom que nous portons, et que nous rétablirions le temple de Jérusalem consacré à son honneur dans la Judée. » Les fon-

dations du sanctuaire de l'Éternel furent jetées tandis que les prêtres en costume sonnaient de la trompette et que les lévites, fils d'Assaph louaient le Seigneur avec accompagnement de cymbales en chantant les cantiques à David, roi d'Israël.

C'est également sur un songe que fit Alexandre le Grand, roi de Macédoine, dans lequel son avenir lui avait été révélé et l'empire du monde promis par un homme à l'habit semblable à celui du grand sacrificeur, avec son éphod de couleur d'azur enrichi d'or, sa tiare sur la tête avec une lame d'or sur laquelle le nom de Dieu était écrit, que ce grand conquérant après être passé de l'Europe en Asie, détruit l'empire des Perses, se dirigeait vers Jérusalem avec la ferme intention de l'anéantir. Il fut saisi d'une vive impression à la vue de toute une théorie de sacrificeurs vêtus de lin blanc, avec leur souverain pontife dans ses habits sacerdotaux, venus à sa rencontre et s'avançant vers lui dans cette pompe sans aucune appréhension jusqu'au lieu nommé Sapha, lieu d'où l'on pouvait voir la ville de Jérusalem et le temple. Les soldats de l'armée d'Alexandre, phéniciens et chaldéens, ne doutaient point que dans la colère où était leur chef contre les juifs celui-ci ne leur permit de saccager Jérusalem et de donner une punition exemplaire au grand sacrificeur. Quelle ne fut pas leur stupéfaction lorsqu'ils virent leur souverain s'approcher du grand prêtre, le saluer et adorer le nom si auguste qu'il portait écrit sur sa tête. Les rois de Syrie et les autres grands qui l'accompagnaient furent pris d'un tel étonnement qu'ils croyaient qu'il avait perdu l'esprit. Sur la demande de son grand favori Parménion qui s'étonnait que lui qui était adoré de tout le monde adorât le grand sacrificeur juif, Alexandre lui répondit : « Ce n'est pas le grand Alexandre que j'adore, mais c'est le Dieu dont il est le ministre. » Puis, embrassant le grand pontife et les autres prêtres, il marcha au milieu d'eux et arriva en cet état à Jérusalem, monta au temple et offrit à Dieu des sacrifices comme on le lui indiqua.

Un autre évènement bien plus considérable et qui eût une influence profonde sur le développement de l'humanité se produisit quelques années plus tard. Le bibliothécaire en chef de Ptolémé Philadelphe, roi d'Egypte, qui travaillait avec un extrême soin et une curiosité toute particulière à rassembler de tous les endroits du monde les livres qui lui semblait le plus devoir le mériter, et dont le nombre s'élevait à deux cent mille rouleaux, dit un jour à son roi, qu'il avait appris qu'il existait parmi les

juifs touchant leurs lois et leurs coutumes, des livres qui étaient très dignes d'avoir leur place dans la superbe bibliothèque d'Alexandrie. Sur cette proposition le roi écrivit au grand sacrificateur des juifs, lui faisant connaître son désir. Il le priaît de lui adresser des personnes qui par leur savoir et leur intelligence fussent capables de traduire en langue grecque avec une exacte fidélité les livres de la loi. Il joignit à cette lettre qu'il envoya par deux officiers de sa garde de somptueux présents. Cent talents d'argent destinés à être employés à des sacrifices, des oblations et autres usages du temple. Vingt vases d'or enrichis de pierreries, trente vases d'argent plus luisants que des miroirs, cinq coupes d'or et une merveilleuse table qui surpassait en beauté celle même du temple, car ce prince avait employé pour l'embellir toutes les richesses de la matière et la variété des ornements ; elle était d'or massif très pur, ses bords étaient en reliefs avec des fleurons de sculpture. Si le dessous était parfaitement gravé le dessus l'était encore beaucoup mieux et de quelque côté qu'on la tournât elle était toujours aussi parfaitement belle, des pierres précieuses de grand prix l'ornaient, on avait représenté diverses sortes de fruits en forme de couronne : des grappes de raisins, des épis de blé, des grenades et tous ces fruits étaient composés de pierres de leur couleur et enchassés dans de l'or. On voyait aussi sous cette couronne un rang de perles en forme d'œufs, et encore au-dessous de ces perles un autre rang de pierres précieuses. On avait aussi gravé sur cette table la figure d'un méandre qui était marqué par quantité de très belles pierreries comme par autant d'étoiles et l'on y voyait éclater agréablement les rubis, les émeraudes et beaucoup d'autres gemmes d'un prix inestimable. On voyait le long de ce méandre des nœuds de sculpture dont le milieu fait en forme de losange était enrichi de cristal et d'ambre par intervalles égaux. Les corniches des pieds étaient en forme de lys dont les feuilles se repliaient sous la table. Leur base était enrichie de rubis, la gravure de ses pieds était admirable, on y voyait du lierre et des ceps de vigne avec leurs grappes entremêlées d'une manière si délicate, si agréable, si semblable au naturel que lorsque le vent les faisait mouvoir les yeux y étaient trompés et les prenaient non pas pour un ouvrage de l'art, mais de la nature. (1) Le grand sacrificateur Eléazar répondit au roi qu'il avait lu son message en présence de tout le peuple et qu'ils avaient vu avec une extrême joie les marques

(1) Flavius Joseph.

de sa piété envers Dieu. Le souverain pontife ajouta qu'il lui envoyait soixante douze savants choisis dans les douze tribus, six hommes par tribu. Le roi les accueillit favorablement, interrogea les vieillards sur leurs livres. Après qu'ils les eurent déroulés, il s'en approcha, s'inclina sept fois et leur dit : « Hommes je vous remercie; mais je remercie davantage celui qui vous envoie et celui que je remercie le plus, c'est Dieu dont voici les paroles... » En soixante douze jours ils eurent achevé la traduction de la thora, ils la lurent au roi et aux Judéens présents, c'est à ce fait historique que cette traduction doit son nom de version des septantes.

Sous les Ptolemés d'Egypte comme sous les successeurs de Séleucus, roi de Syrie, qui avait occupé pendant de longues années la Palestine, Israël se laisse quelque peu pénétré par l'Hellenisme, les Hasmonéens apprirent de leurs voisins non seulement l'art de la guerre, de l'armement et de la fortification des places, mais encore l'art pacifique de frapper des monnaies aux empreintes élégantes et aussi l'architectonique des grecs. Ils avaient fait construire à Jérusalem un magnifique palais dans le style hellénique: en avant de ce palais se trouvait un vaste espace couvert, à plusieurs colonnades, appelé le Xyste et destiné aux assemblées populaires.

Les grecs établis dans la Palestine, en y célébrant tous les quatre ans les jeux olympiques, avaient introduit l'usage des jeux gymniques à Jérusalem. Les jeunes gens y apprenaient la course du stade, le saut, la lutte, le jet du disque et le pugilat; ils se pressaient en foule au gymnase et les jeunes prêtres eux-mêmes négligeaient le service du temple pour prendre part aux jeux de la palestre et du stade; mais on ne tarda pas à reconnaître combien ces jeux de création exotique étaient peu compatibles avec l'esprit du judaïsme; les hommes pieux virent avec effroi l'abandon du caractère national et s'en émurent. Cette assimilation poursuivie depuis un demi siècle aux dépens des bonnes mœurs et des saintes traditions devait aboutir à un sursaut d'indépendance.

Un voile de deuil s'étendait sur Jérusalem. Antiochus Epiphanie, de la dynastie des Séleucides, irrité contre les Judéens et contre leur religion, voulait anéantir le judaïsme, ses lois, ses doctrines, ses pratiques et contraindre ses sectateurs à adopter le culte hellénique. Il tomba sur Jérusalem comme la foudre, en massacra les habitants, n'épargnant ni l'âge ni le sexe; puis, affichant son mépris pour le Dieu qu'on y adorait, pénétra dans le

temple jusqu'au sanctuaire, en fit enlever tous les objets de valeur, l'autel d'or, le chandelier, la table, tous les vases précieux et ce qui restait du trésor sacré, puis il envoya un messager avec mission expresse de vouer le sanctuaire à Zeus Olympien; il fit sacrifier sur l'autel des parvis un pourceau dont on répandit le sang sur l'autel et dans le sanctuaire. Ainsi le temple de Jérusalem, l'unique asile de sainteté sur la terre était profané de fond en comble.

De rigoureux décrets sévirent contre le peuple. Quiconque professait ouvertement le judaïsme était menacé par la main du bourreau, mais il se trouva des hommes de cœur qui restèrent fidèles aux dépens de leur propre vie. Un vieillard, Eléazar, souffrit courageusement la mort plutôt que de manger de la chair des animaux offerts aux idoles, ainsi qu'une mère israélite et ses sept fils, les Macchabés, qui, sommés de transgresser leurs lois, avaient tous, jusqu'au dernier, résisté à cet ordre et bravé la mort avec une invincible constance.

Après que Juda Macchabée, de la grande famille des Hasmoneens, eut remporté sa victoire retentissante sur les armées d'Antiochus Epiphane, il persuada aux juifs d'aller à Jérusalem rendre à Dieu les actions de grâce qu'ils lui devaient, purifier son temple profané et lui offrir des sacrifices. Lorsqu'ils se trouvèrent en présence du sanctuaire dépouillé de ses richesses, des chandeliers d'or, de la table sur laquelle étaient les pains de proposition, des encensoirs, des vases d'or, des tapisseries d'écarlate et de fin lin ils furent pris d'une grande désolation. Juda commanda à ses troupes de purifier le temple.

Après que cela eût été fait il y fit mettre un chandelier, une table et un autel d'or tout neufs, il y fit tendre de nouveaux voiles, il commanda de détruire l'autel des holocaustes sur lequel Antiochus Epiphanie avait fait sacrifier des porceaux, il en fit construire un nouveau, on alluma les lampes du chandelier, on encensa l'autel, on mit des pains sur la table et on offrit des holocaustes sur l'autel nouveau; Juda célébra pendant huit jours avec tout le peuple, par de solennels sacrifices, la fête de la dédicace ou restauration du Temple. Flavius Josephe écrit qu'il n'y eût point de plaisirs honnêtes que l'on ne prit durant ce temps: ce n'était que festins publics, l'air retentissait des hymnes et des cantiques que l'on chantait à la louange de Dieu et la joie fut si grande de voir, après tant d'années de deuil, rétablir les anciennes coutumes de nos pères et l'exercice de notre religion, qu'il fut ordonné que

l'on célébrerait tous les ans une fête qui durerait pendant huit jours. Cette commémoration est du reste toujours observée, c'est la fête des lumières ou Hanouca, dont chaque maison pratiquante d'Israël alimente pendant huit jours les petites flammes du souvenir.

Au point de vue religieux la Palestine était profondément divisée à l'époque si troublée mais si glorieuse des Macchabées. L'interprétation de la loi et l'évolution du dogme donnèrent naissance à différentes sectes dont les trois principales furent les pharisiens qui admettaient à côté des doctrines mosaïques et des traditions ancestrales certaines doctrines étrangères. Ils admettaient la Providence et l'Immortalité de l'âme. Ils observaient une foule de cérémonies et de pratiques pour former, comme ils disaient, une haie autour de la Loi.

Les Sadducéens étaient opposés aux Pharisiens en reflétant toutes les formules qui ne sont pas formellement écrites dans le Pantateuque ou les Prophéties, et refusaient de reconnaître l'autorité de la tradition orale; ils jugeaient très sévèrement les actions humaines et étaient beaucoup moins portés à l'indulgence que les pharisiens qui usaient d'une grande circonspection dans l'application des peines légales. Ils n'étaient pas exclus des fonctions publiques, mais malgré eux ils étaient obligés de suivre les principes des pharisiens. Avec leur enseignement sans poésie ils n'étaient pas aimés du peuple. Les Esséniens ou Esséens, issus des pharisiens, formaient une association de philosophes pratiques qui joignaient aux croyances pharisiennes les principes d'une morale exaltée, ils s'adonnaient à une vie laborieuse, à une piété un peu exagérée et à une vertu constante qui devait dompter toutes les passions humaines.

Les Esséniens avaient des établissements où ils demeuraient ensemble. Ceux qui entraient dans la société devaient y apporter tout ce qu'ils possédaient; les biens de la société, confiés à des administrateurs, appartenaient à la masse, à tous les membres en commun, et il n'y avait parmi eux ni riches ni pauvres. Les Esséniens sont vraisemblablement les fondateurs de la vie monastique (1).

Parmi les fêtes religieuses les plus solennelles des Israélites trois d'entre elles eurent dès l'origine jusqu'aux environs de la captivité de Babylone un caractère purement agricole. La Pâque

(1) La Palestine de Munck.

fête du printemps durait deux jours, on célébrait le retour de la chaleur solaire qui fait pousser et mûrir le blé.

La fête des semaines de Pentecôte, sept semaines après Pâques durait un jour. La moisson est faite, on en offre les prémices au Dieu National. La fête des Tentes Souccoth au commencement d'octobre durait huit jours, les vendanges sont achevées et toutes les récoltes rentrées. Ces trois fêtes solennelles furent rattachées postérieurement au souvenir des évènements d'Egypte, de fêtes agricoles elles devinrent fêtes théocratiques.

Indépendamment des grandes fêtes religieuses célébrées avec toute la pompe d'un imposant cérémonial et qui attiraient de toutes les contrées palestiniennes des multitudes de pèlerins, des fêtes populaires d'un caractère spécial étaient établies annuellement à Jérusalem; c'était les fêtes de l'Eau et du Bois. La fête des libations d'eau sur l'autel fut particulièrement célébrée par des réjouissances publiques et l'on disait que celui qui ne l'avait pas vue n'avait jamais vue une vraie fête populaire. Dans son histoire des juifs, Graetz nous en donne ainsi le détail : « Le soir du premier jour de la fête le parvis des femmes était si brillamment illuminé que la ville entière étincelait de feux et que les rues étaient éclairées comme en plein jour. Le peuple se portait en foule vers la colline du temple pour assister au spectacle ou prendre part aux réjouissances. Au milieu de l'allégresse générale retentissaient de temps en temps des chants solennels. Debout sur les quinze marches de l'escalier conduisant au parvis des femmes à l'intérieur du temple, des chœurs de lévites chantaient des psaumes en s'accompagnant de harpes, de guitares, de cymbales. A la fin des quinze psaumes qui avaient été choisis pour la circonstance, les cantiques des degrés, les lévites engaçaient le peuple à s'associer à leurs chants par des cantiques de louanges. Louez le Seigneur ô serviteurs de Dieu qui séjournez dans sa maison pendant ces nuits.

La communauté répondait en reprenant le refrain « Louez Dieu, car sa bonté est éternelle ». Au lever de l'aurore les prêtres donnaient avec des trompettes le signal de la cérémonie du puisage de l'eau. La foule se rendait à la fontaine de Siloé. A chaque arrêt du cortège les trompettes retentissaient jusqu'à ce que tout le peuple fut rassemblé près de la fontaine où l'on puisait avec une coupe d'or l'eau nécessaire pour les libations.

Le cortège se remettait alors en marche à pas lents, on portait

la coupe d'eau jusqu'à la porte des eaux, à l'ouest du mur intérieur du temple. Arrivés là, les trompettes retentissaient de nouveau, l'eau était répandue sur l'autel aux sons de la flûte qui ne se faisait entendre que dans les solennités extraordinaires.

La fête des bois ou xylophorie était surtout célébrée par les jeunes filles au milieu des chants et des danses. Dans un carrefour au milieu des vignobles les jeunes filles se réunissaient par bandes, elles étaient toutes habillées de blanc et dansaient en chœur en chantant les couplets hébreux. Des jeunes gens assistaient à ces réunions et souvent y faisait choix d'une épouse. Cette fête avait pour but d'offrir du bois pour le service du temple.

La fête des prémices se célébrait aussi une fois l'an. On portait les premiers nés des fruits à Jérusalem. Les habitants proches de la ville apportaient des figues fraîches et des raisins, ceux qui venaient de plus loin des figues desséchées et des raisins secs. Un bœuf marchait devant eux les cornes teintes d'or et couronné d'oliviers, la flûte les précédait et chantait jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux approches de Jérusalem. Aussitôt ils envoyoyaient devant eux des messagers et couronnaient leurs prémices.

Les envoyés des Prêtres et des Lévites et les maîtres des trésors venaient à leur rencontre en nombre aussi grands que l'exigeaient la dignité des arrivants; tous les artisans de Jérusalem se levaient sur leur passage et les saluaient de ces mots : « Frères, soyez les bienvenus ». Le chant de la flûte reprenait jusqu'à ce qu'on fut parvenu à la montagne du temple. Alors chacun mettait sa corbeille sur son épaule jusqu'à la cour du sanctuaire. Et quand le cortège y entrat on entendait le chant des lévites :

« Je l'exalterai Seigneur, car des profondeurs tu m'as relevé ».(1)

La Sainteté du Temple de Jérusalem, son auréole de force et de spiritualité se diffusait en rayonnements sur les juifs et les peuples étrangers qui venaient des endroits les plus distants offrir à Dieu, dans leur dévotion, des offrandes et des dons pour grossir le trésor sacré. Aussi le temple passait-il pour le sanctuaire le plus riche du monde. Des recettes colossales étaient perçues et malgré les dépenses considérables réclamées par les besoins du culte, il restait un excédent assez important qui était versé dans le trésor sacré. Des collectes furent organisées à trois époques

(1) **Anthologie**, d'Edmond Fleg, d'après la Mischna.

différents. En Judée elles avaient lieu au printemps. Des hérauts parcouraient le pays et faisaient savoir que le moment de payer l'impôt était proche. Ensuite arrivaient les impôts du dehors, des pays au delà du Jourdain, de l'Egypte, de la Syrie. Ceux-ci ne rentraient que vers l'époque de la fête des semaines. Les impôts des pays plus éloignés comme la Babylone, la Médie, l'Asie Mineure n'étaient payés qu'à l'approche de la fête des Tentes. Ceux-ci étaient les plus abondants grâce à la richesse et à la générosité des Juifs de l'étranger. Au lieu de sicles d'argent ou de cuivre, ceux-ci envoyoyaient des statères et des dariques, monnaies d'or.

Dans le pays où les Juifs se trouvaient en nombre on choisissait des centres où l'on déposait les offrandes destinées au temple en attendant leur transport à Jérusalem. On désignait à cet effet les hommes les plus considérés; ces personnages chargés de remettre les offrandes à la caisse du Temple portaient le nom d'ambassadeurs sacrés. Les empereurs romains eux-mêmes veillaient à ce que l'on n'empêchât point les Juifs éloignés de Jérusalem d'user de leur privilège d'envoyer de l'argent pour le trésor sacré. César Auguste écrivit dans les provinces d'Asie et d'Afrique, ordonnant avec l'avis du Sénat de Rome que les juifs vivraient selon leurs lois et leurs coutumes et qu'il leur serait permis d'envoyer à Jérusalem l'argent qu'ils consacraient au service de Dieu, qu'ils ne seraient point contraints de comparaître en jugement ni le jour du Sabbat, ni la veille du Sabbat pour la fête des Tabernacles; il envoya de très riches présents au temple et ordonna qu'on immolerait chaque jour des victimes au Dieu tout puissant.

Marc Agrippa écrivit également en ce sens au Sénat et au Peuple d'Ephèse en faveur des Juifs et pendant un séjour à Jérusalem ce prince sacrifia comme l'avait fait autrefois Alexandre.

Les Romains semblent avoir eu un respect involontaire pour les doctrines si pures du culte mosaïque. Aucun officier romain n'entrant dans la capitale sans monter au temple pour y adorer Dieu. Lorsque Pompée, après trois mois de siège pendant lesquels les Juifs ne se défendant pas le jour du Sabbat afin de n'en pas violer la Sainteté, emporta d'assaut le temple de Jérusalem, il ne profana point le temple et bien qu'ayant pénétré jusque dans le sanctuaire, il en respecta l'argent, les objets sacrés qui y étaient enfermés: la table, les chandeliers, les coupes d'or et une grande quantité de parfums.

Longtemps la domination romaine avait été douce en Judée; les juifs de Palestine furent particulièrement protégés des premiers empereurs. Les gouverneurs que Rome envoya aux juifs relevèrent l'éclat de leurs fêtes en y associant l'autorité impériale. Durant la fête de Pâque des soldats en garnison à Jérusalem étaient placés à la porte du temple. Ponce Pilate avait fait venir à Jérusalem une légion avec ses enseignes; sur les instances des prêtres, il renvoya à Césarée les drapeaux pour ne pas blesser les juifs par des images que leur religion réprouvait. Thibère ordonna encore à ce gouverneur d'enlever de Jérusalem les boucliers dorés qu'il y avait fait placer et dont les inscriptions renfermant des noms de Divinités païennes étaient un scandale pour les Juifs. Ce procureur fut rappelé à Rome pour rendre compte de mouvements séditieux qu'il y avait trop sévèrement réprimés. On l'exila à Vienne dans les Gaules où il se tua de désespoir. Sous l'empereur Claude, un soldat qui dans un village avait déchiré un exemplaire du Pentateuque, fut décapité et un procureur qui s'était laissé corrompre, condamné à l'exil. Même sous Néron un lieutenant de révolte monta dans le temple et y adora Dieu et les saints lieux sans pénétrer plus avant que ne le permettaient les règlements interdisant l'accès du sanctuaire aux étrangers (1).

Strabon parle avec admiration de la manière dont a été conçue la Divinité, il fait ressortir avec une évidente sympathie les grandes idées mosaïques d'un Dieu unique et d'un culte sans images contrastant avec le polythéisme et la Zoôlatrie de l'ancienne Egypte, et avec le culte grec qui assimilait la divinité à l'homme. « Comment, s'écrie-t-il, un être raisonnable peut-il se permettre d'attribuer à l'être divin une ressemblance quelconque avec l'homme ! »

Malgré les erreurs de Tacite sur l'origine de Jérusalem et du culte des juifs il en apprécie les doctrines et leur rend hommage : « Les juifs, dit-il, ne conçoivent Dieu que par la pensée et n'en reconnaissent qu'un seul, ils traitent d'impies ceux qui avec des matières périssables se fabriquent des Dieux à la ressemblance de l'homme, le leur est le Dieu suprême, éternel, qui n'est sujet ni aux changements, ni à la destruction, aussi ne souffrent-ils aucune effigie dans leurs villes encore moins dans leurs temples, point de statues, ni pour flatter leurs rois, ni pour honorer les Césars.

(1) Histoire Romaine, Duruy

Bien que nos lois défendissent expressément de faire figurer aucune image de personnes ou d'animaux, Hérode le Grand avait profané le temple en y consacrant sur le portail un aigle d'or d'une grandeur extraordinaire. Sur le bruit répandu de la mort de ce roi exécré des jeunes gens animés d'un grand zèle religieux montèrent en plein midi au lieu où était cet aigle, l'arrachèrent, le jetèrent à terre et le mirent en pièces à la vue d'une multitude de juifs qui étaient assemblés dans le temple, proclamant qu'ils avaient vengé l'outrage fait à Dieu et maintenu la loi dont ils étaient les disciples. C'est avec une énergie plus grande encore que les Judéens s'opposèrent à ce que l'empereur Romain, Cains Caligula, fit mettre sa statue dans le temple de Jérusalem; ce prince sorte de mégalomane ne trouvant pas suffisant son pouvoir terrestre voulait égaler la puissance des Dieux, désirant qu'on l'honorât comme les divinités païennes, il en prenait tour à tour les divers aspects; pour ressembler à Mercure il se revêtait d'un habit semblable au sien prenant en mains le Caducée et chaussant des brodequins ailés à ses pieds.

Il paraît, sa tête, d'une couronne toute étincelante de rayons pour être semblable à Appolon portant un carquois sur ses épaules et des flèches dans sa main gauche; quand il voulait se comparer à Mars il s'armait d'un bouclier et se coiffait d'un casque. Il institua des danses sacrées dans lesquelles on chantait des cantiques pour ses louanges comme à un Dieu. Son ambition qui n'avait d'égale que sa cruauté était démesurée, et ses désirs déréglés n'avaient point de bornes dans l'abus qu'il faisait de sa puissance (1). Il donna l'ordre à Pétrone, gouverneur de Syrie, de contraindre les juifs par les armes à recevoir sa statue dans le sanctuaire de Jérusalem et de donner pour inscription à cette effigie le nom de Jupiter. A cette nouvelle la consternation de tout le peuple fut grande, ils allèrent avec leurs femmes et leurs enfants trouver Pétrone à Ptolémaïde, le conjurant de ne point violer leurs lois qui leur défendaient expressément de n'admettre ni la figure d'un homme, ni celle d'un Dieu, et que pour eux-mêmes il n'y avait point de périls si grands auxquels ils ne fussent prêts à s'exposer pour l'observation de leurs lois; un amour si ardent de tout ce peuple pour sa religion et cette fermeté inébranlable qui lui faisait préférer la mort à la transgression de ses lois donna tant d'admiration à Pétrone, cet esthète raffiné,

(1) Philan ambassade à Rome.

qui devint plus tard sous Néron l'arbitre des Elégances, qu'il résolu d'écrire à l'empereur que pour obéir à ses ordres il était entré avec de grandes forces dans la Judée, mais que s'il ne voulait se laisser flétrir aux prières de cette nation, il devait se résoudre à la détruire entièrement et à perdre tout ce pays tant ce peuple était attaché à ses lois. Malgré l'ambassade à Rome de Philon le philosophe et d'une lettre écrite par son ami Aggripa, roi de Judée, Caligula qui trouvait moins méchants que malheureux et insensés ces ambassadeurs qui ne voulaient pas croire à sa nature divine, eût accompli son odieux dessein si la mort n'était venue à tant délivrer les juifs des grandes inquiétudes qu'il leur avait fait endurer.

En Judée et surtout à Jérusalem la jeunesse et les hommes d'action devenaient de jour en jour plus impatients de briser le joug de Rome. Durant les dernières années de Claude et sous le règne de Néron les excès des proconsuls républicains excitèrent les griefs des Juifs, une sourde fermentation agitait les esprits ; poussés à la révolte par des sentiments divers, l'amour du pays, de la religion des aieux et de la liberté, la haine implacable contre les étrangers, les riches et les grands qui exploitaient ses misères, autant de causes pour l'explosion terrible qui éclata en l'an soixante cinq, et qui cinq ans après avait tout emporté la ville, son temple et son peuple. Des sicaires association de bandits réfugiés dans la montagne qui cinquante ans plus tôt s'étaient formés en secte que l'on appelait zélateurs ou zelotes et qui avaient essayé vingt fois de briser le joug de Rome et la caste sacerdotale se révoltèrent ; profitant de l'effervescence populaire, le zéliteur Eléazar chercha à la pousser jusqu'à la complète rupture avec Rome. Il sut amener les prêtres placés sous ses ordres à ne plus accepter désormais ni dons, ni sacrifices des païens. On cessa d'offrir des sacrifices pour l'empereur. C'était l'acte décisif d'insurrection. Une autre étincelle qui alluma l'incendie de la guerre des Juifs contre les Romains partie de la ville de Césarée. Pendant qu'ils étaient réunis dans leur synagogue, un grec pour insulter à leurs rites vint à la porte de cette maison immoler des oiseaux, c'était une allusion à l'accusation lancée par certains écrivains contre les hébreux de descendre des lépreux expulsés de l'Egypte. De là émeutes, combats, puis plaintes au procurateur romain Gessius Florus lequel donna tort aux Juifs ; à cette nouvelle le peuple de Jérusalem insulta le gouverneur, il répondit par une levée d'armes, ses cavaliers chargèrent la foule, beaucoup furent

tués, d'autres pris, et quelques-uns malgré leur qualité de chevaliers romains déchirés à coup de fouet, puis crucifiés. Vainement Agrippa, les sadducéens, les pharisiens, les sacrificeurs, les riches s'interposèrent entre les révoltés et les troupes romaines.

Pendant sept jours on se battit au milieu des rues. A la lutte contre l'étranger s'ajouta la guerre civile, la guerre sociale. Des riches furent pillés, égorgés; les grands chassés de la ville haute, leurs palais incendiés. Nulle part dit l'historien Josephe qui vit de ses yeux les souffrances qu'il raconte, nulle part les imposteurs n'avaient si beau jeu quoiqu'ils promissent ou les croyait; eux et les chefs des brigands se partageaient le pays. Des impies tromptant le peuple sous un faux prétexte de religion les menaient dans des solitudes où Dieu disaient-ils ferait voir par des signes certains qu'il voulait affranchir de servitude la race d'Abraham.

D'autres au contraire s'inspiraient d'Isaïe, ils répétaient ses menaces contre la maison d'Israël. Quatre ans avant la guerre déclarée, dit Josephe, un paysan se mit à crier. Voix de l'Orient, voix de l'Occident, voix du côté des quatre vents, voix contre Jérusalem et contre le temple, voix contre les nouveaux mariés et contre les épousées; voix contre tout le peuple, depuis ce temps ni jour, ni nuit il ne cessa de crier malheur, malheur à Jérusalem, il fut pris, interrogé et condamné au fouet par les magistrats, à chaque demande, à chaque coup il répondait sans jamais se plaindre « malheur à Jérusalem ».

Au temps du dernier siège de Jérusalem il se renferma dans la ville tournant infatigablement autour des murailles et criant toujours « malheur au temple ! malheur à la ville ! malheur au peuple ». A la fin il ajouta « malheur à moi » et en même temps il fut emporté par un coup de pierre lancée par une machine.

L'insurrection de Jérusalem gagna le pays tout entier, une grande assemblée eut lieu dans le temple afin d'élire des chefs et d'organiser la résistance; malgré le dédain affecté de Néron pour cette levée de boucliers d'un des plus petits peuples de l'empire, la guerre allait être sérieuse, car dans ce pays hérissé de montagnes, l'assaillant malgré le nombre et l'habileté de ses troupes, ne pouvaient brusquer l'attaque contre des rochers inexpugnables défendus par des hommes résolus aux derniers sacrifices. Ce fut le général Vespasien que l'empereur romain chargea d'écraser ce peuple, Vespasien entra en Galilée à la tête de soixante mille

hommes; dès les premiers jours la lutte prit un caractère atroce, rien n'était épargné, ni l'âge, ni le sexe; les juifs eux-mêmes prévenaient l'ennemi, ils égorgeaient leurs femmes, leurs enfants et se tuaient eux-mêmes sur leurs cadavres. Vespasien allait commencer le siège de la cité sainte quand ses troupes le proclamèrent empereur des Romains.

Ce fut son fils Titus qui continua le siège qui dura cinq mois; les travaux des Romains furent immenses et la résistance des Juifs égale ou supérieure à tout ce que l'héroïsme à jamais accompli ailleurs; chaque maison devint une forteresse dont les romains ne se rendaient maîtres qu'après de sanglants combats; aux maux de la guerre se joignirent ceux de la famine, le siège ayant commencé durant les fêtes pascals, une foule immense s'était trouvée enfermée dans la place, ses vivres avaient été bientôt épuisés par les besoins de cette multitude et par l'ordre de remettre aux soldats ce que chacun avait en réserve. La misère devint telle qu'une mère mangea son enfant. Titus offrait de traiter. « La maison de Dieu ne saurait périr », répondait avec un farouche enthousiasme Jean de Giscala qui avec les zélateurs modérés tenait l'enceinte extérieure du temple et les abords du mont Moriah. La lutte continua longtemps encore sur les ruines des murs au milieu des débris fumants des portiques du temple. Le général romain aurait voulu épargner ce sanctuaire célèbre, mais un soldat jeta une pièce de bois enflammée dans une des salles qui entouraient le temple.

Le feu gagna aussitôt de tous côtés et les juifs avides d'une mort qui leur ouvriraient le ciel se précipitèrent à travers les flammes et les épées des romains. L'incendie se propagea avec une extrême rapidité, on courut prévenir Titus; désirant arrêter le fléau, il arriva en toute hâte, mais sa parole ne put se faire entendre au milieu des clamours des combattants et le feu continua à sévir. Lorsque les flammes ne s'étaient pas encore fait jour dans l'intérieur du temple, Titus y pénétra lui-même avec les principaux chefs de son armée. Après quelques instants donnés à l'admiration de tant de splendeurs, il se retira laissant cet incendie terrible achever son œuvre de destruction et ensevelir sous ses cendres le sanctuaire le plus révéré du monde.

Ainsi du rêve inachevé de David à la gloire de Salomon, des destructions de Nabuchodonosor à celle de Titus, le temple explique toutes les destinées de Jérusalem et de la nation juive, il mesure sa prospérité et sa décadence, inspire ses enthousiasmes et

ses restaurations, si bien que sa vraie beauté se dégage moins encore de son majestueux édifice que de l'histoire dramatique qui clame aux cours des siècles chacune de ses pierres incrustées de deuils ou de gloire; aussi quand le temple prestigieux d'Hérode disparaît sous la ruée suprême de Rome, avec lui s'en vont à travers les nations les lambeaux pitoyables de ce qui fut l'illustre peuple juif. Mais ce peuple juif ne part pas seul, il emporte et pour toujours, le flambeau qui pendant de longs siècles illuminera la nuit de son sombre exil, flambeau qu'il éclaira à l'Océan de la Lumière spirituelle du temple; de son temple qui bien que saccagé, incendié, anéanti, reste et restera pour lui le temple debout quand même ! Temple debout dans le cœur des martyrs immolés à leur foi qui écrivirent et écrivent encore avec leur sang, la page la plus douloureuse de l'histoire d'Israël. Temple debout au sein des masses juives dans tous les coins de l'Univers, conscientes de leur apostolat de justice et de paix, dans l'attente de l'accomplissement des messages divins révélés !

Temple debout enfin, dans l'âme ardente de tout fidèle qui de près ou de loin en quelque lieu qu'il soit, zone rapprochée ou contrée lointaine, éveille auprès de ses coreligionnaires un contact d'immédiate fraternité dès qu'il énonce cette formule sacramentelle, véritable credo de foi et d'espérance:

« Ecoute ô Israël, l'Eternel notre Dieu, l'Eternel est un ! »

« Schemah Israël, Adonaï Elohéhou, Adonaï Ehrad ! »

Hélène STORA.



Alger, le 22 Décembre 1923

Conférence de M. Joseph RAOUA

Membre du Consistoire Israélite d'Alger

Les Merveilles de l'Univers

Dans une causerie familière, M. J. Kaoua a tenu l'auditoire dans le charme, en limitant cependant son sujet à la description des merveilles du Ciel.

Le conférencier, évoquant les souvenirs les plus anciens, rappelle que même au temps des Patriarches, les Hébreux, toujours avides d'instruction, contemplaient les beautés et les phénomènes de la nature et cherchaient à connaître Dieu, d'après ses œuvres.

Les connaissances qu'ils acquéraient se transmettaient de génération en génération jusqu'au jour de la Révélation. Le roi David résumait la pensée de son peuple quand il s'écriait : « Les cieux racontent la gloire de l'Eternel. » M. Kaoua parle du système solaire et décrit la terre, sa forme, ses dimensions, sa constitution, ses habitants; il résume les lois qui règlent ses mouvements multiples autour du soleil, la régularité des forces qui l'entraînent dans l'espace, qui détermine la périodicité des jours, des mois, des saisons. Ce sont ces observations et celles des mouvements de la lune, satellite de la terre, qui conduisirent nos ancêtres à la création du calendrier luni-solaire, et à la fixation des fêtes et des cérémonies.

Documenté d'après les plus récentes découvertes de la science, M. Kaoua donne des indications précises sur les dimensions relatives du soleil, de la terre, de la lune, des planètes et sur les distances formidables qui les séparent.

Les appareils d'optique de nos observatoires ont permis, grâce à leur perfectionnement, d'établir la description du soleil, de la lune; on sait aujourd'hui que notre satellite n'est pas habitée par des êtres humains; d'autre part la science est arrivée à déter-

miner la composition de la matière solaire, de la photosphère, de la chromosphère, des flammes formant les protubérances.

Entrant dans des détails très précis, M. Kaoua cite des chiffres qui dépassent toute imagination, tant pour les phénomènes qui s'observent sur le soleil, que sur les hauteurs de ces projections de flammes qui dépassent souvent cent mille kilomètres d'élévation.

M. Kaoua donne ensuite de nombreux renseignements sur la distance des planètes; il cite les constellations les plus importantes ou les plus connues, etc. L'esprit humain ne peut concevoir sans effroi, ces distances infinies où le milliard de kilomètres est une mesure infiniment petite. L'étoile Sirius, par exemple, est à quatre-vingts mille milliards de kilomètres de nous.

L'observatoire du Mont-Wilson a calculé le diamètre d'Arcturus, la belle étoile rouge du Bouvier. Il a trouvé ce diamètre égal à 30 millions de kilomètres environ, 20 fois plus grand que celui du Soleil.

Après cette description des merveilles du ciel, l'orateur conclue par ces sages paroles de Jérémie (IX, 22) :

« Que le savant ne se glorifie pas de sa science, que le vaillant
« ne se glorifie pas de sa force, que le riche ne se glorifie pas de
« sa richesse; mais voici de quoi l'on peut se glorifier : c'est de
« s'instruire, de connaître Dieu, de savoir que moi, l'Eternel,
« j'exerce la miséricorde, la justice, la charité sur la terre, car
« c'est en ces choses que je prends plaisir. »



Alger, le 23 Décembre 1924.

Conférence de M. Joseph RAOUA

Membre du Consistoire Israélite d'Alger

QUELQUES PAGES GLORIEUSES DE NOTRE HISTOIRE

A l'occasion de la fête de Hanouca 5.685, M. J. Kaoua avait choisi un sujet qui était bien de circonstance puisqu'il voulut rappeler l'héroïsme des Macchabées qui se sacrifièrent et pour leur foi et pour leur patrie. Les Juifs contemporains morts dans la grande guerre sont les dignes descendants de ces derniers. La Palestine, qui avait été souvent envahie, dans les derniers siècles précédent l'ère moderne, par ses puissants voisins, excita également la convoitise des Grecs qui arrachèrent la Judée à la domination égyptienne.

En 167 avant notre ère, Antiochus IV, Epiphanie (le brillant), crut pouvoir soumettre définitivement notre pays. Comptant, d'un côté, sur les fortes armées qu'il lui était facile de faire descendre du nord de la Syrie et, d'un autre côté, sur la division du peuple juif, qui en s'assimilant à l'Hellénisme, paraissait avoir perdu sa foi et tout sens patriotique, il fit envahir avec acharnement la Judée. Devant le péril national, le peuple juif se réveille. Quoique moins nombreux, moins bien équipés que leurs cruels adversaires, ses soldats se rassemblent et marchent contre l'ennemi commun. Antiochus, nous raconte l'historien Josephus Flavius, arriva lui-même à l'improviste à Jérusalem. Il fit massacrer tous ceux qui tombaient dans ses mains, et exiler les vieillards, les savants, les notables, sans aucune pitié. Il ordonna la suppression du samedi, des fêtes religieuses, de la circoncision, de l'étude de la Loi, afin de porter un coup fatal au judaïsme. Mais la Providence veillait. Un prêtre de la famille des Hasmonéens, Matthias, aidé de ses cinq braves fils, Johanan, Simon, Juda, Eléazar et Jonathan, enflamma le peuple par ses énergiques exhortations.

A la tête de troupes vaillantes, décidées à tous les sacrifices, ces héros attaquent à leur tour les armées grecques. Ils les défont partout, rentrent dans la capitale, en accomplissant sur tout le long de leur marche des prodiges de valeur. Les autels élevés par les idolâtres furent renversés et détruits. Le culte du véritable Dieu fut rétabli. On procéda à l'Inauguration (hanouca) de l'autel du Temple en grande cérémonie. C'est en souvenir de ces faits mémorables que fut instituée la fête de Hanoucca.

La lampe que nous allumons pendant huit jours nous rappelle le miracle qui se passa alors. Un flacon d'huile sainte, qui fut trouvé intact, fut employé pour allumer le chandelier à sept branches. Or sa quantité ne pouvait suffire que pour un jour, et le chandelier cependant éclaira pendant huit jours.

Ces événements mémorables que les Israélites de tous les pays du monde rappellent chaque année dans leurs prières, pendant la huitaine de Hanoucca, furent exposés avec clarté par M. Kaoua. Pendant plus d'une heure il fit revivre ces luttes et ces victoires tragiques. Aussi l'auditoire, très ému, ne lui ménagea-t-il pas ses applaudissements. Par la voix autorisée de son président, les plus sincères félicitations lui furent présentées.



Alger, le 28 Décembre 1925.

Causerie de M. Joseph HANOUNE

A TRAVERS

Les Quartiers Juifs du Maroc

Contraints de revêtir un costume spécial, écrasés par les impôts, les Juifs marocains se voyaient naguère interdire certains métiers, comme ils ne pouvaient circuler dans les quartiers arabes, monter à cheval, témoigner en justice, posséder des terrains. Rien n'était épargné pour faire d'eux les êtres les plus malheureux et les plus dégradés.

Depuis l'établissement du Protectorat, la situation morale de nos coreligionnaires s'est notablement améliorée. Une ère de prospérité a commencé pour eux.

Ils sont aujourd'hui les intermédiaires nécessaires et dévoués des français auprès des musulmans. Par leurs qualités d'initiative et grâce à leurs aptitudes variées, ainsi qu'aux relations qu'ils entretenaient avec leurs coreligionnaires du dehors, les juifs du Maroc ont joué un rôle considérable dans la fondation des villes et contribué à leur développement.

Les deux tiers de la population juive marocaine vivent parqués dans des quartiers misérables entourés de remparts, souvent malsains, appelés « Mellah », mot arabe qui veut dire « saloir ».

La place me manque pour faire l'historique de tous les « Mellah », la plupart très importants, tels que ceux de Fez, Marrakech, Ouezzan, Mogador, Tétouan (1).

Je m'en tiendrai à ceux de Fez et de Marrakech.

(1) Tanger n'en possède pas.

LE MELLAH DE FEZ

Ce fut peu après la fondation de Fez, au IX^e siècle, par Moulay Idris, qu'une foule de Juifs s'y réfugièrent; il leur fut permis de s'établir dans un faubourg moyennant un tribut annuel qu'Idris fixa à 30.000 dinars (300.000 francs environ).

Du X^e au XII^e siècle, Fez fut le foyer de la science talmudique, un centre important d'activité religieuse et intellectuelle pour le Judaïsme.

Parmi les savants, les rabbins, les écrivains de l'époque, citons: El Dad, de la tribu de Dan. Ce mystérieux aventurier, doublé d'un écrivain de valeur, apparut à Fez vers la fin du IX^e siècle, venant du centre de l'Afrique.

Il voulut substituer au Talmud un code religieux plus conforme aux traditions des Juifs Africains. Sa propagande donna l'impulsion à un renouveau littéraire et scientifique au Maroc.

Deux savants dominent le X^e siècle: Dounach ben Librat et Juda ben Hayoudj, tous deux originaires de Fez. Ce sont les créateurs de la grammaire hébraïque.

Au XI^e siècle nous rencontrons Isaac Alfassi et Juda ben Koreich:

Isaac Alfassi est l'une des plus grandes lumières de la science talmudique. Son œuvre capitale, appelée « Le Petit Talmud », lui coûta plus de cinquante ans de travail. Cet ouvrage jouit d'une autorité universelle parmi les Juifs.

Juda ben Koreich, médecin et premier savant hébreïsant du Maroc dont les œuvres nous soient parvenues. Il se livra entièrement à l'étude comparée des langues sémitiques: l'hébreu, l'arabe, l'araméen. A ce point de vue nous devons le considérer avec fierté comme le précurseur de Renan.

Au XIII^e siècle, enfin, florissait à Fez l'illustre philosophe et médecin Maimonide que l'on a surnommé « La Lumière d'Israël ».

Persécuté par la secte fanatique des Almohades, il s'enfuit de Cordoue, sa ville natale, avec sa famille et nombre de ses coreligionnaires et vint se réfugier à Fez. Il y écrivit, en 1165, une brochure en langue arabe dans laquelle, en termes énergiques, il engageait ses coreligionnaires à quitter le Maroc comme il le faisait lui-même, plutôt que de se convertir à l'Islamisme. On

montre encore aujourd'hui la maison qu'il habita, remarquable par sa façade, aux treize coupes (la magana).

D'après notre savant rabbin, M. Isaac Morali, d'Alger, ces treize coupes représentaient un immense cadran solaire qui permettait alors aux Juifs de Fez de savoir immédiatement l'heure pour aller prier.

Par suite de l'émigration de nombreuses familles en Palestine, au cours de ces dernières années, Fez ne compte plus aujourd'hui que 8.500 Israélites environ, certains, originaires d'Espagne. Leur Mellah se trouve à proximité du Palais du Sultan (1). Pierre Loti, qui le visita en 1900, en traçait ce tableau :

« Devant leur entrée de ville, est le dépôt général des bêtes mortes; pour arriver chez eux il faut passer entre des tas de chevaux et de chiens morts, de carcasses quelconques qui pourrissent au soleil, répandant une odeur sans nom. Ils n'ont pas le droit de les enlever et il y a un grand concert de chacals le soir sous leurs murs. Deux ou trois personnages à l'air méfiant, postés à cette entrée de ville, ne laissent passer personne de suspect. » (2).

Les notables israélites obtenaient du Pacha l'autorisation d'assainir leurs rues en lui offrant des cadeaux, mais l'Occupation française a mis un terme à cet état de choses (3).

* *

Le cimetière israélite de Fez, qui est un amoncellement de tombes blanches, reste le foyer de la vénération du Mellah. Il possède, en effet, deux saints illustres: le rabbin Abner Serfaty et une femme, célèbre alors par sa beauté, Solica Hachuel qui, il y a près d'un siècle, eut la tête tranchée par ordre du cadi pour être retournée à la religion de ses pères après s'être convertie à l'Islamisme.

« Les tombes de ces saints sont creusées de niches où la dévotion publique fait constamment brûler les huiles et les cires. On a construit en plein cimetière de petites maisons destinées à recevoir les malades qui veulent passer plusieurs jours auprès des

(1) Au XIII^e siècle, lors de l'agrandissement de la mosquée de Moulay Idris, les Juifs qui habitaient le quartier furent expulsés pour avoir refusé de se convertir à l'Islamisme.

(2) « Au Maroc ». Voir également A. Chevrillon : Un crépuscule d'Islam, page. 205.

(3) Le 24 mai 1911 la colonne française commandée par le général Moigner fit son entrée à Fez.

saints dans l'espoir d'obtenir de leur intercession une guérison miraculeuse » (1).

Ce Mellah a été maintes fois mis à sac par les Berbères en révolte, notamment en 1907, en 1911 et en 1912 (2).

« Pendant plusieurs heures, raconte un témoin oculaire au sujet du pillage de 1912, nous avons erré au milieu d'une ville déserte, silencieuse, pillée de fond en comble, à moitié en ruines. La grande rue centrale qui traverse tout le Mellah n'est plus qu'un monceau de décombres fumants d'où émergent des poutres calcinées et des débris humains... Il ne reste plus un seul habitant de ce quartier naguère grouillant d'une vie intense. Les décombres s'élèvent à la hauteur d'un étage ». (3).

En 1913, le Mellah de Fez subit de profondes transformations et fut doté d'une municipalité ou Medjeles.

En 1917 fut organisée la Commission municipale indigène comportant deux sections, musulman et israëlite, composée chacune de huit membres.

C'est le Pacha qui est président de droit des deux sections.

Un dispensaire-hôpital fut édifié. Des registres de l'état-civil furent créés.

« Le Mellah n'est plus le boyau étroit où la circulation était impossible.

« Le soleil et la lumière y pénètrent de tous côtés, c'est la santé pour le quartier. De grandes boutiques occupent le rez-de-chaussée, donnant ainsi à cette rue la physionomie d'une voie commerciale. La circulation y est très dense. Tout le monde, aujourd'hui, traverse le Mellah » (4).

Il possède une dizaine de synagogues, anciennes et remarquables par leurs petites dimensions.

Quelques œuvres de bienfaisance y fonctionnent. La justice est rendue par un tribunal rabbinique reconnu officiellement par le Protectorat.

Signalons encore l'adoption progressive du costume européen au Mellah.

(1) Eug. Aubin « Le Maroc d'aujourd'hui », p. 376, Paris 1904.

(2) La première fois en 1234, sous le règne des Mérinides.

(3) Hubert Jacques : « Les Journées sanglantes de Fez », p. 68, Paris 1913.

(4) Bulletin de l'Alliance Israélite Universelle, Paris 1913.

Enfin, l'Alliance Israélite Universelle (1), qui travaille sans cesse au relèvement moral et matériel des Juifs, a fondé à Fez et dans tous les grands centres du Maroc, des écoles pour les garçons et pour les filles (2).

Ces écoles rendent d'immenses services au point de vue de l'hygiène et du relèvement physiologique de la population.

La plupart durent fermer pendant la guerre. Elles reçoivent maintenant une subvention du Protectorat.

On y inculque aux jeunes enfants les notions élémentaires de bonne éducation qu'ils propagent ensuite dans leurs familles.

La langue française, admirable instrument de progrès humain, tient une large place dans l'instruction générale.

Quelques écoles rabbiniques ou midrachim subsistent encore.

LE MELLAH DE MARRAKECH

Avec ses 18.000 habitants, le Mellah de Marrakech est le plus considérable du Maroc, mais non le plus étendu.

Il est proche de l'ancien palais des Princes Saadiens.

« Avant la création de la capitale, au XI^e siècle (3), les Juifs habitaient la vieille cité d'Aghmat et de Tasghimout d'où ils émigrèrent pour venir se loger dans le quartier du Mouassine.

« En 1557, le Sultan les réunit dans le Mellah qu'il fit construire près de son palais, afin de les tenir sous sa protection » (4).

L'aspect du Mellah à l'intérieur comme à l'extérieur est assez misérable. De pauvres maisons en briques, au nombre de six cents environ, sont habitées par des familles composées chacune de six personnes au moins. Tout le monde travaille, les ouvriers dans leurs ateliers, les petits colporteurs et les hommes de peine dans les rues. On voit mendier cependant beaucoup de vieillards et

(1) Fondée en 1860. Son siège est à Paris.

(2) Fondée en 1860. Son siège est à Paris.

A lire : Fez de Gomez Carillo (1927).

(3) Elles accueillent les chrétiens et les musulmans.

(4) Par Youssef Ibn Tachfin.

(4) De Périgny-Marrakech, p. 137, Paris 1918.

d'infirmes (1). La plupart ont conservé leur caftan et calotte noirs.

* *

Dans l'enceinte même du mellah se trouve le cimetière où hommes et femmes sont enterrés séparément. On y vénère le souvenir du Grand Rabbin Hanania Cohen. La dévotion publique fait brûler des huiles et des cires autour de sa tombe. Des malades viennent se loger quelque temps dans des maisonnettes à proximité, dans l'espoir d'une guérison opérée par le Saint. Le mellah possède une trentaine de synagogues privées.

* *

A Ourika, dans la banlieue de Marrakech, en pleine montagne est enterré un autre Saint Salomon Bel Hanech connu de tout le Maroc. C'était un quêteur de Jérusalem. Sa tombe est également vénérée par les Juifs et par les Musulmans.

On raconte cette légende :

« A la suite de difficultés avec le grand Rabbin de Marrakech,
« Bel Hanech quitta cette ville et partit un vendredi soir avec
« des gens d'Ourika qui s'en retournaient dans leur pays. Arrivé
« au pied de la montagne, le Rabbin se déshabilla, se lava entièrement
« le corps, puis s'enveloppant dans un linceul il dit à ses
« compagnons : « Le Grand Rabbin de Marrakech est mort et je
« suis convoqué devant le Tribunal de Dieu pour comparaître
« avec lui. » Avant de mourir il recommanda qu'on le mit sur sa
« mule et qu'on l'enterrât là où elle s'arrêterait. Quand elle se
« fut arrêtée, le soleil suspendit sa course pour qu'on pût l'enterrer sans que le Sabbat fut violé. On avait à peine procédé
« à son inhumation que l'on apprit avec stupeur que le Grand
« Rabbin de Marrakech était mort au même moment que Bel
« Hanech. » (2).

* *

Le 9 septembre 1912 les troupes françaises ayant à leur tête le colonel Mangin firent leur entrée à Marrakech.

« Dans le quartier juif, écrit un officier français, ce fut un enthousiasme vibrant. Des milliers de ces malheureux se pres-

(1) Voir les frères Tharaud-Marrakech ou les Seigneurs de l'Atlas.

(2) Doutté : En tribu, Paris 1914.

saint sur les terrasses au sommet des murailles et poussaient des hourras et des you ! you !... »

« Depuis toute une semaine, le quartier juif était fermé et le jour de notre arrivée était celui fixé par le Sultan pour le massacre. Ceux-là aussi avaient été délivrés. » (1)

* *

Les Juifs du Maroc participent à l'industrie du pays dans une plus grande mesure que les musulmans. On trouve parmi eux des brodeurs sur cuir, des graveurs sur métaux, des bijoutiers, des peintres, des menuisiers, des cordonniers, des ferblantiers, des teinturiers, des fondeurs de cire, des tailleurs. On devine chez eux une obstination louable à ne devoir leur subsistance qu'à l'effort. On voit combien il est faux de soutenir que l'Israélite marocain est paresseux, qu'il fuit le travail. Il serait difficile au contraire de trouver une population où le travail manuel soit plus en honneur, et rien n'est plus conforme aux traditions bibliques, aux usages anciens du peuple juif et à ses doctrines philosophiques.

Ils surent mériter partout, grâce à leur activité intelligente, à la dignité de leur vie de famille, la protection des nations européennes, de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne. Ils ont donné pendant la guerre et donnent encore chaque jour, des témoignages incontestables de leur attachement à la France toujours grande, noble et généreuse.

Hommage soit rendu au Grand Soldat, à l'Organisateur merveilleux que fut le Maréchal Lyautey, qui, le premier a fait entrer nos coreligionnaires dans la voie du progrès. Grâce à lui, nous assistons au réveil d'une population engourdie pendant des siècles.

Saluons son successeur à la Résidence générale, l'ancien et si éminent Gouverneur de l'Algérie, M. Steeg. Il sera aussi estimé et respecté là-bas, qu'il le fut dans toute l'Algérie.

Hommage aussi à la vaillance, au courage splendide des troupes françaises qui, depuis plusieurs années combattent la barbarie.

~ ~ ~ ~ ~

(1) Capitaine Cornet. A la Conquête du Maroc Sud, P. 56. Paris 1912-13.

Séance du 26 Novembre 1926

CAUSERIE DU COLONEL MAYER

Sur la Vulgarisation

M. le Colonel Mayer, entouré des membres du Bureau ouvre la séance à 10 heures du matin devant un auditoire nombreux et choisi.

Le Président rend compte des derniers travaux de la société et du succès qu'a obtenu son premier bulletin grâce aux six conférences publiées *in-extenso*; il nous a valu de nombreuses félicitations. Des exemplaires ont été envoyés aux principales communautés de l'Afrique du Nord, aux autorités religieuses de la Métropole et à Jérusalem.

Le Président fait part, également de la décision prise par le Comité aux termes de laquelle la cotisation minimum pour l'adhésion a été portée de 12 à 15 francs; cette décision a été unanimement approuvée par les membres adhérents. Abordant ensuite le sujet de sa causerie, le Colonel Mayer exhorte les auditeurs à étudier la littérature juive dans nos livres saints, mais il les engage surtout, dans l'intérêt supérieur de leur instruction, à lire des œuvres écrites ou traduites en français; la sérieuse documentation des ouvrages auxquels il est fait allusion, constitue la meilleure instruction pour les Israélites encore dans l'ignorance de nos principes de morale et des écrits de nos Rabins et de nos Sages.

Parmi les livres de vulgarisation qui ont retenu son attention, il cite, particulièrement, les suivants:

« La Palestine », de Munk, ce monument si précieux sur l'histoire de nos ancêtres.

« Les Proverbes et Sentences du Talmud et du Midrach », du Grand Rabbin Schul.

Le recueil de morale du Grand Rabbin Wogue intitulé: « Le Guide du croyant Israélite ».

Deux saintes femmes en Israël, appartenant à des familles de la capitale, ont écrit, pour chaque jour de l'année, des extraits, soit de nos livres sacrés, soit des principales œuvres religieuses; l'œuvre de Mme Brandon-Salvador a pour titre: « A travers les Moissons »; celle de Mme Gaston Mayer, née Gradis, est intitulée: « Viatique pour chaque jour de l'année ».

Faites les ouvrages récemment parus, le président recommande, tout particulièrement, d'abord deux ouvrages, l'un de M. le Commandant Lipman: « La Loi de Moïse »; l'autre: « Le Talmud de Babylone », par Mme Gabrielle Moyse (nom de jeune fille de Mme Lipman).

Le président rappelle qu'il a déjà appelé l'attention de nos adhérents sur la traduction française des « Psaumes », par M. le Grand Rabbin Honel Meiss et M. Gabriel Honde, prêtre Marianiste; mais le Grand Rabbin Honel Meiss, octogénaire infatigable, vient de publier sous le titre « Echos des Psaumes dans le Talmud », une œuvre considérable et des plus importantes qui ne saurait être trop recommandée à nos coreligionnaires. Le titre seul est un programme et l'ouvrage, s'il est répandu sera très apprécié pour la cause du judaïsme, en même temps qu'il servira à l'instruction de la jeunesse.

Le président termine sa causerie en réitérant ses exhortations pour l'étude de l'hébreu et pour la lecture des ouvrages de vulgarisation des faits de notre histoire et des principes de notre morale.

L'auditoire témoigne son sentiment par de chaleureux applaudissements.

La séance est levée à 11 h. 30.



Séance du 30 Avril 1927

« UNE HEURE DE MUSIQUE ET CHANT »

Audition présentée et précédée d'une Causerie

Par M. le Grand Rabbin Léon FRIDMAN

Le mercredi 20 avril 1927, sous la présidence de M. Lucien Lévi-Bram, en l'absence du Colonel Mayer, empêché par un deuil récent, notre Société de conférences offrait un régal musical dans la grande salle du Consistoire.

Dans le public, très nombreux, on remarque les personnalités les plus distinguées du Judaïsme Algérois.

Après avoir ouvert la séance, M^e Lucien Lévi-Bram appelle l'attention sur l'intérêt que présente l'audition organisée par M. le Grand Rabbin d'Alger, tant en raison du grand talent de chacune des personnes qui ont bien voulu accorder leur concours à cette manifestation, qu'en raison aussi des compositeurs ou des grands artistes, dont certaines œuvres seront interprétées.

Le Président présente rapidement les aimables exécutants, bien connus, d'ailleurs, de la Communauté, puis il donne la parole à M. le Grand Rabbin.

* *

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans « Le Voyage en Chine », opéra-comique de Labiche et Delacour, musique de Bazin, il est recommandé à un candidat au mariage, le nommé Alidor, de ne jamais parler devant sa future, mais de chanter, car Alidor est bégue, et les bégues, vous le savez, ne bégaient point en chantant. Cette recommandation, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, serait souvent excellente pour des conférenciers, qui sans être bégues, feraient mieux de chanter que de parler. Elle serait surtout de circonstance, ce soir, où vous êtes venus entendre des flots d'harmonie

et non des flots de paroles. Laissez-moi cependant vous conter ou vous rappeler une petite aventure arrivée, dit-on, à une famille universellement connue pour sa générosité, et qui eût pu vous arriver également, à vous qui avez pour pieuse habitude de distribuer, chaque semaine, des aumônes aux indigents de toutes confessions.

Donc, un de ces vendredis où vous avez coutume de faire cette distribution, un des bénéficiaires de ces aumônes, n'ayant reçu dans une famille fortunée et généreuse, qu'une minime obole, (les maîtres de la maison étant absents), dit à sa femme stupefaite et outrée de ce manque subit de générosité: « Je sais pourquoi ces gens sont devenus si avares. Ils n'ont certainement plus le sou, et la preuve, c'est que j'ai vu, de mes yeux vu, leurs deux jeunes filles jouer ensemble sur le même piano ».

Nous aussi, nous n'avons qu'un seul piano, et il n'est même pas à nous, et c'est à l'obligeance de notre président de la Société de Conférences Juives, M. le Colonel Mayer, que nous devons, d'avoir ce soir à notre disposition, cet instrument destiné habituellement à l'instruction musicale de nos orphelins israélites de la guerre. Je suis certainement votre interprète en remerciant le Comité de l'Œuvre des Orphelins Israélites de la guerre de nous avoir ainsi permis de réaliser notre projet d'audition musicale ce soir.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

D'excellents chanteurs, des musiciennes et musiciens de grand talent nous prêtent ce soir leur gracieux et précieux concours, et je veux à mon tour leur adresser, en votre nom, l'expression de toute notre gratitude.

Ces excellents chanteurs, ces musiciennes et musiciens de grand talent, notre vice-président, M. Lucien Lévi Bram vous les a présentés. Et comme « A tout seigneur, tout honneur », c'est le « Roi David » qu'en premier vous entendrez interpréter; le « Roi David » dont l'auteur, un maître qui s'est affirmé tel, du premier jour où cette œuvre a paru, est M. Honegger qui, paraphrasant les immortels psaumes et d'autres sublimes passages de la Bible, a créé un pur chef-d'œuvre musical. Et je suis profondément reconnaissant à Mme Roger Olchanski, remarquable musicienne elle aussi, qui, lors de son trop court séjour parmi nous, avec M. Roger Olchanski, le très dévoué vice-président du « Foyer Français » à Paris, président d'honneur de la société « Le Secours de Route d'Alger », m'a fait connaître ce

pur chef-d'œuvre et m'a envoyé à votre intention la partition qui servira à vous faire admirer quelques passages de cette œuvre vraiment hors de pair. Vous allez en juger et, pour une fois, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, vous serez toutes et tous de mon avis.

*
* *

Les applaudissements enthousiastes qui suivirent l'exécution par Mme Stora-Chemoul, de l'œuvre d'Honegger, témoignèrent que tout l'auditoire était de l'avis du conférencier, comme il fut de son avis en applaudissant chaleureusement :

Mme Stora-Chemoul et Mlle Lucienne Smadja au piano dans la Marche Héroïque de Saint-Saëns; M. René Albou, pour le chant, et M. Jean Stora, au piano, dans les poèmes juifs de Darius Milhaud; M. André Cohen Solal, au solo de violon, et Mme Chouicha, au piano, dans le « Kol Nidré » de Max Bruch; Mlle Marcelle Nebout pour le chant et M. Maurice Fridman, au piano, dans « Ruth », de César Franck; Mlle Germaine Fitoussi, au piano, dans le Concerto de Mendelssohn, et M. Roland Jonathan, pour le chant, et M. Maurice Fridman, au piano, dans l'air de la Pâque de « La Juive », de Fromental Halévy.

Dans une péroraison, le Président résuma l'impression générale ressentie à cette inoubliable séance, en demandant à M. le Grand Rabbin d'Alger, de consentir à renouveler souvent le plaisir si rare qu'éprouvèrent tous les assistants en ce quatrième jour de Pessah de l'an 5687.

La séance a été levée à 19 heures.



Séance du 10 Mai 1927

Causerie de M. le Rabbin Isaac HANOUNE

Chargé des cours de l'étude du Talmud

Au Séminaire algérien de « ETZ - HAIM »

Sujet : Dieu et les Divinités Païennes

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence du Colonel Mayer, assisté de MM. le Grand Rabbin d'Alger, Confino et Albert Stora.

En présentant à nouveau le conférencier, un des plus distingués membres du rabbinat d'Alger, le Président le remercie de consentir à prêter, sur ses nombreuses et importantes occupations, le temps nécessaire à sa collaboration active à notre œuvre, nos adhérents se félicitent de bénéficier ainsi de la grande érudition d'un professeur des plus estimés de « Etz-Haïm ».

Entrant dans son sujet « Dieu et les Divinités païennes », M. Hanoune commence par donner l'origine du 1^{er} verset du « Schéma » d'après une légende talmudique représentant Jacob à son lit de mort, entouré de ses enfants. Sentant la présence divine l'abandonner et doutant de la foi de ses enfants, il ne fut tranquillisé que lorsque ceux-ci d'une voix unanime s'écrièrent : « O Israël ! O notre père, écoute, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est un ».

Et c'est ainsi que le Schéma devint le Crédos, le cri de ralliement du peuple juif, propagateur de cette vérité, de cette doctrine pure du monothéisme. Mais la conception d'un Dieu unique revient à Abraham qui, il y a 4.000 ans, au milieu de l'erreur universelle, osa adorer le vrai Dieu. Ce culte fut transmis à ses descendants qui le pratiquèrent jusqu'au jour de leur arrivée en Egypte.

Mais la captivité fut longue et dure en ce pays. Pendant 210 ans, les Israélites subirent le contact du peuple le plus idolâtre qui fut sur terre, et leur foi en un Dieu unique s'affaiblit.

M. Hanoune énumère particulièrement les divinités adorées en Egypte et dans les pays voisins. Ce contact devint plus pernicieux encore en Palestine à cause des cultes et des mœurs pervers des peuples environnans. Et c'est seulement après sa dispersion, qu'Israël reprit conscience de lui-même, et depuis, l'unité absolue de Dieu n'a plus cessé d'être sa glorieuse bannière.

Après avoir cité l'exemple des Macchabées, ces saints descendants d'Aaron, l'orateur passe en revue, tout ce que nos aïeux ont souffert pour leur religion dans divers pays, et particulièrement en Espagne, où en véritables martyrs, ils firent le sacrifice de leur vie, en lançant à travers les flammes des bûchers, à la face de leurs misérables bourreaux, ce cri sublime : Ecoute Israël, etc.

M. Hancune termine sa conférence par ces mots : Voilà tracée dans ses grandes lignes, la mission qu'Israël accepta : « Propager dans toute l'humanité la vraie connaissance d'un Dieu-Un et incorporel, répandre la sublime morale enseignée par le Judaïsme. A cette mission, Israël ne faillira pas et ne considérera sa tâche terminée, que lorsque les erreurs seront dissipées à jamais, et que ce Dieu infini sera l'objet de l'adoration universelle, ainsi qu'il est dit (1) : « En ce jour là, l'Eternel sera Un et son nom sera Un. »

L'unanimes applaudissements s'adressent à M. le Rabbin Hancune à qui le président exprime les sentiments de vive gratitude du bureau et de l'assistance et fait connaître que cette conférence sera insérée, in-extenso, dans le Bulletin n° 3.

(1) (ZACHARIE 14, q).

Table des Matières du Bulletin n° 2

	Pages
Renseignements généraux et composition du bureau.	
Avis au sujet des adhésions, des convocations et de l'assiduité.	
 Conférences in-extenso :	
La Schehita devant la Science.....	9
Docteur vétérinaire BENDANOU.	
Liberté, Égalité, Fraternité, 3 paroles de la Bible.	39
J. KAOUA, membre du Consistoire.	
Quelques Problèmes du Judaïsme contemporain....	55
A. SAGUÈS, directeur de l'Univers Israélite.	
L'Agriculture et les Juifs.....	63
E. MOATTI, ingénieur agronome.	
Histoire des Juifs d'Algérie.....	77
Lucien-Lévi BRAM, président de la Société « La Fraternelle ».	
La Morale du Judaïsme d'après les textes.....	97
Isaac HANOUNE, rabbin.	
L'Hébreu, langue vivante.....	109
A. PALLIÈRE, président de l'Union univ. de la Jeunesse Juive.	
Les Poètes Juifs Français de notre époque.....	121
Mme Raymond BÉNICHOU.	

	Pages
Réflexions sur la Langue Hébraïque.....	149
S. BÉCACE, professeur au Lycée d'Alger.	
La Jérusalem antique.....	167
Mme L. STORA-SUDAKA.	
 <u>Comptes-rendus des causeries :</u>	
Les Merveilles de l'Univers.....	189
Joseph KAOUA, membre du Consistoire.	
A Travers les Quartiers Juifs du Maroc.....	193
Joseph HANOUNE.	
Vulgarisation.....	201
Colonel Edmond MAYER.	
Une heure de Musique et Chant.....	203
<i>audition précédée d'une causerie.</i>	
L. FRIDMAN, grand Rabbin.	
Dieu et les Divinités Païennes.....	207
Isaac HANOUNE, rabbin.	

ALGER

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE JOSEPH SOLA

23, Rue Bruce, 23

